LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXXI — No 107 | Ennuagement suivi d'averses en soirée. Maximum 18. | Montréal, mardi 13 mai 1980 | 25 CENTS

Le Kitty Hawk atterrit à Matane

MATANE (d'après PC et AFP) — Le ballon transcontinental Kitty Hawk a atterri à 7 h 25 hier matin, dans une clairière près de Sainte-Félicité, à environ 20 kilomètres au nord de Matane, sur la rive sud du Saint-Laurent. Il s'agissait d'un exploit sans précédent.

Un hélicoptère des Forces armées canadiennes se tenait près du ballon depuis qu'il survolait le territoire canadien. Les aérostiers, Maxie et Kris, le père et le fils âgés respectivement de 45 et 23 ans, avaient prévu plus tôt un amerrissage près de Sainte-Anne-des-Monts. Mais les deux hommes ont dû se plier aux exigences posées par la force et la direction des vents. Ils sont sortis de leur nacelle en excellente condition physique, bien qu'ayant la barbe longue et paraissant quelque peu fatigués après presque 100 heures de vol libre sur une distance de 4,989 km.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec, M. Renaud Saint-Onge, qui a assisté à l'atterrissage, a rapporté que la nacelle avait subi quelques éraflures en frôlant les épinettes hautes de 30 mètres en bordure de la clairière. Le ballon, d'une hauteur correspondant à un immeuble de 20 étages, n'a pas tardé à se dégonfler.

Les Anderson avaient quitté San Francisco au début de la journée, jeudi dernier, et se proposaient d'atteindre Kitty Hawk, en Caroline du Nord, mais les vents les ont forcés à reprendre contact avec le sol quelque 1,800 km plus au nord.

«Ce fut un problème d'atterrir dans cette clairière. Les pilotes de l'hélicoptère nous ont aidés à nous tirer des arbres», a déclaré Maxie Anderson. Les pilotes ont en fait contribué au dégagement des cordages du ballon, pris dans les branches, en faisant tourner le rotor de leur appareil à proximité.

Tandis que le fils, Kris, demeurait

Voir page 12: Kitty Hawk



M. Max Anderson (à droite), son fils Kris et son épouse Patty s'apprêtent à sabler le champagne, après être devenus hier les premiers aérostiers à traverser le continent nord-américain à bord d'un ballon libre. Leur nacelle s'est arrêtée à Sainte-Félicité, près de Matane, après un voyage éprouvant de plus de 100 heures.

(Photolaser AP)

L'armée au pouvoir en Ouganda

KAMPALA (AFP) — La plus grande confusion règne en Ouganda où les militaires ont pris le pouvoir à Kampala, dans la nuit de dimanche à lundi, en isolant le président Godfrey Binaisa dans sa résidence d'Entebbe, à une trentaine de kilomètres de la capitale. Appeurée par l'inconnu, la population a commencé à fuir la ville dans l'après-midi, faisant encore monter la tension.

Puis, le coup d'Etat a été officialisé, hier soir, par un communiqué laconique annonçant à la radio que la commission militaire du Front national de libération d'Ouganda «assumait les pouvoirs du président avec effet immédiat».

La commission a affirmé qu'elle avait pris le pouvoir. L'appel radiodiffusé précisé que le communiqué a été publié «au nom de la commission militaire et non au nom de l'armée» ce qui pourrait laisser entendre que l'armée n'est pas forcément unanime à ce sujet.

La commission militaire est présidée par le ministre du Travail, M. Paulo Muwanga et comprend aussi le général de brigade David Oyite Ojok dont le limogeage samedi par le président Godfrey Binaisa a déclenché l'épreuve de force. Tous deux sont partisans de l'ancien président Milton Obote qui vit depuis neuf ans en exil en Tanzanie et dont le retour annoncé pour la fin mai a précipité la crise.

La commission militaire contrôle effectivement la capitale dont elle tient tous les points stratégiques, dont la radio, la poste, et l'hôtel Nile Mansion, où résidaient la plupart des membres du gouvernement.

Mais M. Rinaisa — contraint au silence et isolé — était toujours, hier soir, dans sa résidence présidentielle d'Entebbé à 25 milles de Kampala (où se trouve aussi l'aéroport international) sous la protection — ou la garde — des troupes tanzaniennes. On ignore quelle est la situation dans le reste du pays et qui le contrôle vraiment.

Voir page 12: Ouganda

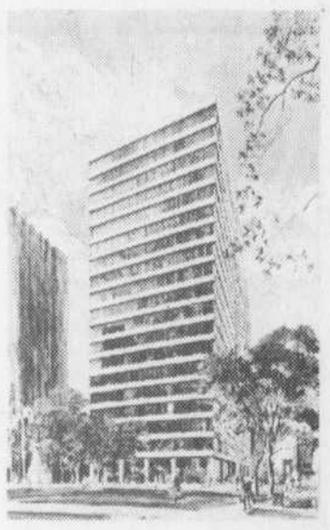
l'actualité économique



Le charbon, l'or noir des années 2000

Les perspectives d'une crise mondiale de l'énergie pourront facilement être évitées si les pays producteurs de charbon — incluant le Canada — augmentent de seulement 5% par année leur production de houille. Les perspectives sont telles que les États-Unis, avec une production annuelle de 350 millions de tonnes de charbon, en l'an 2000 pourraient devenir «l'Arabie saoudite des pays exportateurs de charbon». Quant au Canada, il pourrait produire jusque 67 millions de tonnes métriques, se classant au quatrième rang au monde, et exportant l'équivalent de ses importations actuelles de pétrole — quelque 550.000 barils de pétrole par jour. Telles sont les conclusions surprenantes d'une étude qui a duré 18 mois et qui a été réalisée par une équipe du MIT avec la collaboration de 16 pays, dont douze de l'OCDE.

— page 13



Un nouveau siège pour la BFD

D'ici à trois ans, un nouvel immeuble de 19 étages s'élèvera à l'ombre de la Place Victoria, grâce à un investissement de $35 millions de la firme Trizec, propriétaire de la Place Ville-Marie. Le siège social et les divers bureaux montréalais de la Banque fédérale de développement occuperont plus de la moitié du nouvel immeuble. La participation de la banque à cette importante initiative immobilière n'a rien de «référendaire», mais relève tout simplement des principes de saine gestion, assure son président, M. Guy Lavigueur.

— page 15

Injonction contre le blitz d'Ottawa

■ *la Cour supérieure doit statuer aujourd'hui*

par Bernard Morrier

C'est aujourd'hui que le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, décidera si toute la publicité du gouvernement fédéral doit cesser au Québec, du moins jusqu'à la tenue du référendum mardi prochain.

Une requête en injonction en ce sens a été présentée hier par le Directeur général du financement des partis politiques, Me Pierre-Olivier Boucher, et vise particulièrement la firme Médiacom louant des panneaux publicitaires, Stéréo Laval (CFGL) et le quotidien *La Presse*.

Me Boucher, qui était représenté par Me Jean-Pierre Lussier, a notamment rappelé que différentes annonces favorisent directement une option et violent ainsi la Loi sur les consultations populaires, car il ne s'agit pas de dépenses réglementées, que seul l'agent officiel de l'une ou l'autre option est apte à autoriser.

La requête vise notamment les panneaux publicitaires installés à plusieurs endroits à Montréal et sur lesquels on peut lire les mots «Non merci... ça se dit bien» et signés par Santé et Bien-être social, Canada.

On fait également état du grand nombre de messages publicitaires commandités par le gouvernement du Canada et diffusés par plusieurs stations radiophoniques ou encore publiés dans différents journaux du Québec.

Rappelant d'une part que les mots «Non merci», imprimés sur ces panneaux, reproduisent un slogan notoirement utilisé par un des comités nationaux engagés dans la lutte référendaire, Me Lussier a soumis que les frais encourus pour de telles annonces constituent des dépenses réglementées au sens de la Loi sur les consultations populaires, qu'elles n'ont pas été autorisées par un agent officiel et qu'elles peuvent être perçues du public comme favorisant directement ou indirectement une de deux options.

Quant au représentant du procureur général du Québec, Me Olivier Prat, il a dit appuyer cette requête, tout en faisant valoir que Me Boucher était indépendant d'un ministère et relevait directement de l'Assemblée nationale. Il a aussi ajouté qu'aucune Cour au Canada avait déclaré une loi électorale provinciale invalide, que la Loi sur les consultations populaires s'inscrivait dans la même lignée et que, n'étant pas contestée, elle devait être respectée.

Me Michel Robert, qui représentait pour sa part le procureur général du Canada, a d'abord prétendu que les articles 33 et 34 de la loi 92 étaient ultra-vires en ce sens qu'ils brimaient la liberté d'expression et la liberté d'association, deux droits fondamentaux. Or, selon lui, et citant abondamment la jurisprudence, le gouvernement d'une province n'a pas le droit de supprimer des libertés fondamentales.

Il a ensuite prôné la non-applicabilité de la loi 92 sur les médias électroniques, soulignant qu'il appartenait exclusivement au gouvernement fédéral de réglementer le contenu des émissions dans la câblodistribution, la radio et la télévision.

De plus, il a affirmé que le gouvernement fédéral ne peut être lié à la loi 92, attendu qu'une province n'a pas le pouvoir constitutionnel de lier la Couronne fédérale.

Il devait en outre dire que la publicité actuelle ne favorise aucune des options du OUI ou du NON, car seule la souveraineté-association constitue l'op-

Voir page 12: Injonction

Lévesque dénonce la coalition qui veut empêcher le Québec d'avancer

par Bernard Descôteaux

Depuis 40 ans, ce sont toujours les mêmes intérêts qui cherchent à empêcher le Québec d'avancer. Non contents cette fois de donner des coups à l'estomac pour faire peur, ils «vont jusqu'à marcher à pieds joints sur les lois du Québec pour empêcher le OUI de passer».

Le président du Regroupement national pour le OUI, le premier ministre René Lévesque, faisait campagne hier à Québec et à Montréal, et c'est en ces termes qu'il a violemment dénoncé le comportement de cette vieille coalition d'intérêt pour le NON, gouvernement fédéral en tête, pour son mépris des lois québécoises.

Avec un mépris scandaleux de la part d'un gouvernement, Ottawa rend inopérante une partie de la loi 92 sur les consultations populaires et favorise une option aux dépens de l'autre, a encore soutenu M. Lévesque alors qu'il se trouvait devant quelque 5,000 personnes en soirée à Montréal-Nord, ce qu'il a aussi repris un peu plus tard devant quelque 7,000 partisans à Longueuil, dans son comté de Taillon.

Dès les premiers instants de sa tournée, le premier ministre sortait l'artillerie lourde pour s'en prendre à ses adversaires qui se voyaient justement mis en cause au cours de la journée devant les tribunaux à Montréal par une demande d'injonction. Celle-ci a trait à la publicité du gouvernement fédéral qu'on retrouve dans plusieurs journaux, à la radio, à la télévision et dans les placards publicitaires de Mediacom.

Devant les ouvriers de la papeterie Reid à Québec puis devant les employés et les patients du Centre de réadaptation François-Charron, il a d'abord affirmé que cette coalition qui essaie d'empêcher le OUI de passer est toujours la même qui depuis 40 ans essaie d'empêcher le Québec d'avancer, que ce soit lors de la nationalisation des compagnies d'électricité en 1962, que ce soit plus tard lors de l'adoption de la loi sur l'assurance-automobile, et de la loi sur l'assurance-santé et la sécurité au travail, ou encore aujourd'hui alors que tout simplement les «orgies sont plus grosses».

«Les visages changent, mais ce sont toujours les mêmes dans les intérêts qui sont là». Ce sont les intérêts financiers, le

Voir page 12: Lévesque

Le Canada n'en est qu'au tout début de son évolution (Ryan)

par Marie Laurier

VALLEYFIELD — M. Claude Ryan a déclaré hier soir, devant plus de 800 personnes réunies au club de curling de Valleyfield, que le Canada n'était qu'au tout début de son évolution et que le Québec pouvait se glorifier d'y contribuer activement.

Reprenant les arguments qui soutiennent sa conviction, depuis dimanche, qu'il faut voter NON avec une forte majorité à la question référendaire le chef du Parti libéral du Québec a entrepris une analyse détaillée de ce régime fédéral qui tient ensemble notre pays, distribuant en toute équité aux 24 millions de citoyens qui l'habitent les biens et services auxquels ils ont droit à tous les âges de leur vie. Il s'agit là des principes de la justice distributive, constate-t-il.

«Le Canada est un pays jeune et il n'en est qu'à ses débuts dans son essor économique, social, culturel et linguistique. Les voies de l'avenir lui sont ouvertes, a dit M. Ryan. Il n'en est qu'au quart de son épanouissement et il est constamment sur la voie du progrès.»

Le chef du Comité des Québécois pour le NON a donné quelques exemples de la vitalité de nos institutions, notamment celui de Radio-Canada qui, en dépit des erreurs commises parfois, rayonne d'un océan à l'autre, offrant aux Canadiens d'intéressantes émissions dans les deux langues.

En ce qui a trait à notre régime de sécurité sociale, il le considère encore meilleur que celui des États-Unis. M. Ryan soutient que l'efficacité de ce système tient au fait qu'il émane des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial.

En matière de politique internationale, le Canada n'en est encore qu'à des balbutiements, mais ses performances commencent à être reconnues dans les autres pays, souligne M. Ryan.

Le chef du NON a instamment invité ses auditeurs à accorder une forte majorité de NON à la question référendaire à laquelle répondront les Québécois dans une semaine.

Plus tôt en soirée, M. Ryan a reçu une pétition de 3,065 signatures de médecins adhérant au NON. Les organisateurs de cette cérémonie de remise du rouleau de signatures qui s'est déroulée, comme la semaine précédente avec les 1,100 juristes du NON, dans le grand salon du Reine Elisabeth, ont qualifié cet événement de «happening».

Le docteur Raymond Robillard, exprésident des médecins spécialistes du Québec' a expliqué que la cueillette des 3,065 médecins du NON s'était faite «spontanément», en l'espace de quatre ou cinq jours.

Il faut dire que le docteur Claude Bertrand, fondateur du département de

Voir page 12: Ryan

pour un OUI, pour un NON

Dans les rues de Saint-Pascal

par Guy Deshaies

On peut très bien se trouver à l'angle de la 12e rue et de la 3e avenue, être perdu, chercher son chemin, le demander vainement aux passants sans être pour autant à New York.

Moi c'est à Saint-Pascal de Kamouraska que je me suis trouvé dans cette situation. Je cherchais le comité du OUI qui, selon la liste des adresses fournies par le comité national, logeait au 50 de la 18e rue.

Seulement ce n'est pas simple à trouver. D'abord parce que ces rues et avenues numérotées débouchent le plus souvent sur des culs-de-sac ou des passages boueux qui finissent dans des arrière-cours ou sur la voie ferrée et ensuite parce que les gens de l'endroit ignorent le numéro des rues et avenues.

En effet, lorsque les toponymistes du cru ont «modernisé» l'urbanisme de Saint-Pascal, ils ont conservé l'ancien nom de la rue ou de l'avenue aux fins de ne pas trop dépayser la population. De sorte qu'on lit «12e Avenue-Taché» ou encore «2e rue-De l'Amitié», et ainsi de suite.Mais les gens ne parlent pas en termes de numéros à Saint-Pascal; ils résistent à cette vague et font bien; je les admire. Seulement, moi je ne sais pas que la 18e rue s'appelle Station je ne peux que demander comment faire pour trouver la 18e et surtout le numéro 50 quand je nage dans les 600 et les 700 et que la ville n'est manifestement pas assez grande pour se prolonger jusqu .à 50.

Je finis par tomber sur une dame qui me dit: «Dites-moi donc chez qui vous allez et je vous dirai où.»

— «Je cherche le comité du OUI.

— «Ah! C'est simple c'est chez monsieur Lagaçé» (ou quelque chose du genre)

— «Oui mais ce monsieur il habite Broadway, ou du côté de Brooklyn ou quoi?»

— Non non c'est juste ici en tournant derrière le restaurant.»

Effectivement, j'aperçois une jolie maisonnette blanche couverte d'affiches du OUI. Le numéro est 650 et non pas 50, et la rue, toute 18e qu'elle soit, n'en demeure pas moins la rue de la Station.

Je sonne poliment à la porte mais personne ne répond. Les lieux sont vides. Sur la porte on peut lire une grosse affiche qui dit:» C'est parti pour le OUI.

Pour l'instant le préposé est parti pour dîner et j'en profite pour ouvrir ici une large parenthèse. Si les comités nationaux tant pour le OUI que pour le NON nous donnent des adresses fausses ou parfois inexistantes moi je lâche. C'est bien assez difficile comme ça, au milieu du néant, dans le fond des bois, à se casser la tête pour trouver des sujets originaux et plaisants, dans une mer d'indécis, d'inavoués et d'hésitants sans nous faire jouer en

Voir page 12: Saint-Pascal

Bruno Lafleur

Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises

$14.95

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES DUSSAULT ET DANS LES LIBRAIRIES GARNEAU

Une imposante mission lyonnaise à Montréal

La ville de Montréal reçoit aujourd'hui une imposante mission lyonnaise dans le cadre d'un pacte d'amitié entre les deux villes.

Ayant à sa tête le maire de Lyon, M. Francisque Collomb, sénateur du Rhône et député au Parlement européen, la mission française se compose 121 personnes et séjournera à Montréal pendant une semaine.

Rappelons qu'en septembre dernier le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avait dirigé une mission montréalaise d'une centaine de personnes en visite à Lyon pour y consacrer officiellement des amitiés qui s'étaient nouées entre les citoyens des deux villes depuis fort longtemps.

Le pacte d'amitié entre Lyon et Montréal a pour but de favoriser les échanges dans tous les domaines d'activité. Outre le maire de Lyon et six de ses adjoints, la mission lyonnaise comprend plusieurs représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de l'Université Claude Bernard, de l'École supérieure, de la Société des transports en commun, des hôpitaux, des sociétés commerciales, industrielles et d'affaires de la région de Lyon.

Au cours de son séjour, la mission lyonnaise aura l'occasion de prendre contact avec plusieurs institutions de la région montréalaise telles que la Commission de transport de la Communauté urbaine, le Complexe Desjardins, la Place des Arts, des universités, des hôpitaux, des compagnies. En tout, une trentaine d'institutions montréalaises participent au programme.

La Chambre de commerce de Montréal, avec le concours de la Ville, a organisé le programme de la mission. Outre les rencontres, le programme comprend une exposition au Complexe Desjardins, une participation aux premières journées des Floralies intérieures, une soirée de concert et des cérémonies officielles préparées par la ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada.

La décentralisation de l'UQ au profit de l'UQAM: rien avant le 30 septembre

par Paule des Rivières

De nombreux mois s'écouleront avant que l'Université du Québec n'indique à sa constituante montréalaise la décentralisation qu'elle est prête à consentir pour la garder à l'intérieur de son réseau.

En effet, et nonobstant le fait qu'elle a déjà enclenché son processus de «revitalisation» interne en adoptant, en principe, les grandes lignes d'une déconcentration administrative, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université — qui regroupe les représentants de chacune des écoles et constituantes du réseau — s'est donnée jusqu'au 30 septembre pour faire son lit.

Le 30 avril dernier, cette assemblée décidait que ce n'est qu'à ce moment au plus tôt qu'elle sera en mesure de répondre aux demandes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dont les desseins autonomistes demeurent inassouvis et sont partagés par le grand nombre dans la communauté montréalaise.

Les pourparlers entre le siège social et l'UQAM à ce sujet ont été passablement laborieux et le président de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, a déjà déploré la réticence de l'UQAM à aborder les réformes à la pièce. La constituante de la métropole demande une proposition de rechange complète et claire.

Il ressort de la dernière réunion de l'Assemblée des gouverneurs que le siège social de l'université ne brûlera pas les étapes pour l'UQAM et n'aura aucune proposition claire sur les règlements financiers avant plusieurs mois.

En fait, l'aspect financier de la réforme administrative que l'Université du Québec entreprend n'a pas encore été abordé de front; il le sera une fois complété tout le reste de la réforme et une fois connus les projets du gouvernement relativement aux ressources universitaires.

Or, pour l'UQAM, les règlements financiers sont justement au coeur du problème: elle se plaint régulièrement que le système de péréquation en vigueur actuellement la désavantage grandement par rapport aux autres institutions montréalaises et répète qu'elle injecte dans le réseau plus qu'elle n'en retire.

La réforme «juridico-administrative» que l'Université du Québec se propose de mener à bien consiste en l'établissement de règlements dont chaque école ou constituante pourrait ou bien disposer à sa guise ou bien aligner sur la politique-réseau. Un noyau continuerait à relever du siège social.

Ce dernier continuerait à avoir le dernier mot en ce qui a trait à l'adoption des programmes d'enseignement et les constituantes bénéficieraient, si elles le voulaient, d'une plus grande marge de manoeuvre dans l'évaluation de l'enseignement et la recherche ainsi que dans leur organisation.



À l'occasion de l'ouverture prochaine des Floralies internationales de Montréal, M. Gaston Gauvreau, vice-président d'Air Canadaa dans l'est, a présenté au maire Jean Drapeau, ainsi qu'à Mme Garon, épouse du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, et Mme Drapeau, la rose de Montréal, conçue afin de rendre hommage à la ville-hôtesse des Floralies. La rose de Québec, pas encore éclose, a aussi été présentée lors de la cérémonie.

Les transfèrements de détenus tiennent parfois lieu de châtiment, répète l'ODD

par André Tardif

Faisant sienne une remarque de l'Enquêteur correctionnel du Canada à l'effet que les «transfèrements tiennent parfois lieu de châtiment», l'Office des droits des détenus (ODD) dénonce les problèmes énormes causés aux prisonniers qui subissent un transfert d'un pénitencier à un autre.

Au cours d'une conférence de presse hier, un porte-parole de l'ODD (un comité de la Ligue des droits et libertés), M. Jean-Claude Bernheim, a résumé l'impact qu'avait sur un détenu le fait d'être transféré d'une institution à une autre, souvent pour des motifs qui n'apparaissent même pas à son dossier:

■ la famille n'étant pas prévenue d'un transfert, un membre de celle-ci apprend, au pénitencier même où il se rendait visiter le détenu, qu'il n'est plus là, causant ainsi à ce dernier la perte d'une visite;

■ si le transfèrement se fait loin du lieu d'origine du détenu, sa famille, n'ayant souvent pas les moyens financiers pour lui rendre visite, s'en abstient tout simplement; ou encore, les heures de visite étant de jour seulement, le long trajet à accomplir empêche une personne qui travaille de visiter le prisonnier;

■ un transfèrement d'un lieu linguistique à un autre isole davantage un détenu, qui n'a plus la possibilité de participer pleinement au peu d'activités qu'offrent les pénitenciers;

■ un transfert peut retarder, ou même annuler, une éventuelle libération conditionnelle;

■ les cours ou le métier qu'un détenu aurait commencés dans une institution sont généralement annulés dans son nouvel endroit de détention.

Puisant à même des rapports de l'Enquêteur correctionnel, M. Bernheim fait état de mesures discriminatoires utilisées pour justifier des transfèrements. Dans un cas, le dossier du détenu mentionnait, après qu'il eut été transféré à un pénitencier à niveau de sécurité plus élevé, qu'il s'agissait «probablement d'un membre du comité de détenus dont on voulait se débarrasser».

Dans un autre cas, un prisonnier en instance de divorce est muté, deux semaines avant l'audition de sa cause, dans une autre province. Seule l'intervention de son avocat de l'Aide juridique aura permis qu'il revienne à son lieu d'origine, sur la preuve que ce transfert aurait entraîné des frais supplémentaires ainsi que des délais inexcusables dans sa cause.

Au cours de la même rencontre, Me Claude Lanctôt a expliqué le cas de trois de ses clients actuellement détenus au pénitencier à sécurité maximale Archambault, à Sainte - Anne - des - Plaines deux en provenance de la Colombie-Britannique et l'autre du Nouveau-Brunswick. Tous trois sont arrivés au Québec en provenance de Millhaven, en Ontario, après entente entre les directeurs de trois institutions carcérales impliquées dans leur détention.

L'avocat écrivait le 9 avril dernier au Solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, exprimant le désir de ses trois clients d'obtenir un transfèrement vers des provinces anglophones et, si possible, vers une institution qui serait près de leur famille, après un long exposé de la situation de chacun.

«À défaut de trouver conjointement une solution satisfaisante aux problèmes mentionnés dans la présente lettre, je me verrai forcé d'intenter les procédures appropriées devant la Cour fédérale et de saisir les médias de la situation existante au pénitencier Archambault», écrivait-il.

Les professionnels de l'État en grève générale jeudi?

Les quelque 8,000 professionnels du gouvernement du Québec menacent de recourir à la grève générale dès jeudi, si aucune entente n'est intervenue d'ici là.

Les membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont entrepris une série de grèves perlées depuis trois semaines, et hier c'était au tour des fonctionnaires de la région de Montréal de débrayer. Aujourd'hui, la grève doit toucher les services gouvernementaux de la région de Québec et demain, ce sera au tour de toutes les autres régions.

Hier, à Montréal, les membres du SPGQ ont fait du piquetage devant de nombreux édifices gouvernementaux et se sont rendus jusqu'à Laval où les ministres du Travail M. Pierre-Marc Johnson, de l'Énergie, M. Guy Joron, et du Développement économique, M. Bernard Landry, participaient à une cérémonie d'ouverture d'un nouveau Centre de main d'oeuvre.

Pendant ce temps à Québec, les syndiqués ont profité de leur heure de déjeuner pour rencontrer le premier ministre Lévesque au Centre François Charron.

ABCDEFGHI
JKLMNOPQR
STUVWXYZ

...On en fait notre affaire!



Nous sommes Micom et le traitement de textes est notre spécialité. Nous n'avons pas débuté en tant que compagnie d'ordinateurs...Ou compagnie de copieurs...Ou compagnie d'équipement général de bureau. Nous avons débuté et bâti notre nom uniquement sur notre habilité à disposer le mot imprimé rapidement et efficacement. Nous sommes la compagnie de traitement de textes.

Et le traitement de textes signifie beaucoup dans un bureau aujourd'hui. Le traitement de textes...c'est écrire, préparer, reviser, classer et cataloguer vos documents écrits en une fraction du temps que cela exige ordinairement.

C'est de la communication imprimée de qualité absolue qui ne vous coûte ni trop de temps, ni trop d'argent.

Postez à Micom: 1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 2105, Montréal, Québec H3A 2R7 LDS 5-13
No. Tél. 1-800-268-6362 (opératrice 575)
☐ Veuillez m'envoyer plus d'information sur l'équipement de traitement de textes Micom.
☐ Nous aimerions assister à une démonstration pratique du système de traitement de textes Micom.
Nom
Titre
Compagnie
Adresse
Ville Province
Code postal Tél.

MICOM
La compagnie de traitement de textes.

C'est un procédé de travail qui génère de la productivité, tout en vous libérant, vous et votre personnel, des tâches fastidieuses. Ainsi, vos employés pourront progresser dans leur travail, et du fait même vous faire progresser dans le vôtre.

Oui, le traitement de textes peut signifier beaucoup! Mais sa juste valeur et tout ce qu'il peut faire pour vous s'apprécient davantage lors d'une démonstration pratique. Or, nous aimerions organiser une telle démonstration pour vous, gratuitement et sans obligation de votre part.

Vous n'avez qu'à poster le coupon ci-contre ou nous appeler sans frais. Que votre entreprise soit grosse ou petite ne fait aucune différence. Le traitement de textes peut en faire une compagnie plus productive... de A à Z!

PHILIPS
Micom, en association mondiale avec Philips N.V.

DEUX COMPTES VALENT MIEUX QU'UN.

La Banque Nationale offre aux gens d'aujourd'hui l'avantage de faire des chèques sans frais et de profiter de l'intérêt quotidien.

Il suffit d'avoir deux comptes:

Compte chèques sans frais

N'y maintenez que l'argent nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:
■ aucun solde minimum exigé
■ tirage illimité de chèques sans frais
■ chèques personnalisés et numérotés
■ carnet de position
■ relevé mensuel
■ transfert sans frais au compte intérêt quotidien

Compte intérêt quotidien

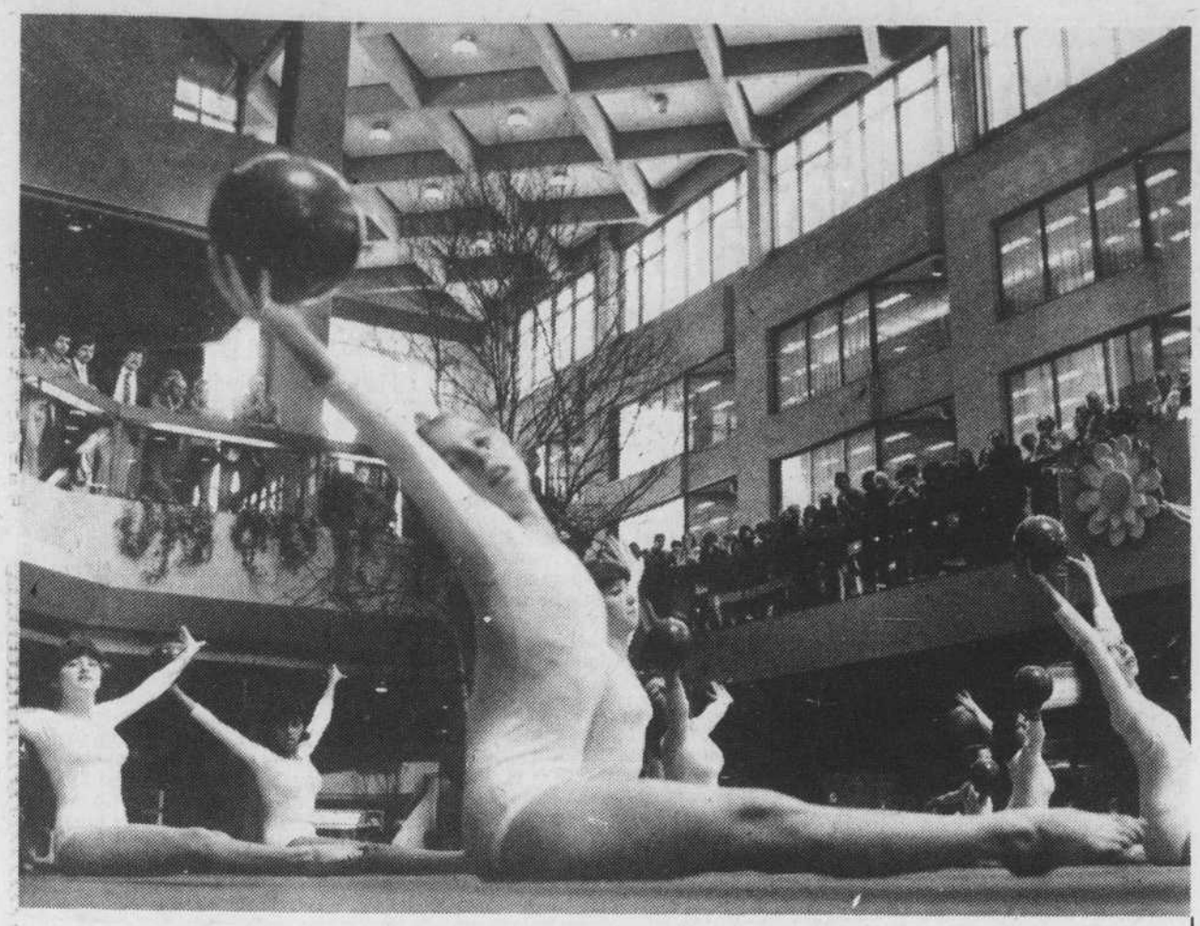
Déposez-y l'argent non nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:
■ intérêt très élevé calculé quotidiennement et versé semestriellement
■ deux retraits sans frais par mois
■ transfert sans frais du compte chèques
■ aucun solde minimum requis.

Économie et rendement. À vous d'en profiter.

Renseignez-vous sans tarder à l'une de nos succursales.

BANQUE NATIONALE
La banque d'aujourd'hui



Un avant-goût et un souvenir

Une trentaine de gymnastes du Québec donnaient hier, à l'heure du dîner, une représentation spéciale de gymnastique rythmique moderne, sur la place du Complexe Desjardins. Cette représentation voulait donner un avant-goût du Dixième championnat canadien qui se déroulera les 23, 24 et 25 mai au Centre Paul-Sauvé. Née en Europe, la gymnastique rythmique moderne a été introduite au Québec en 1950, mais ce n'est vraiment que depuis les cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques de 1976 qu'elle est mieux connue. (Photo Jacques Grenier)

L'Alliance des professeurs a préféré un deuxième rapport à la grève générale

par Paule des Rivières

Même si elle est loin d'avoir obtenu du gouvernement l'appui officiel qu'elle exigeait il n'y a pas longtemps, l'Alliance des professeurs de Montréal a jugé qu'elle avait plus à gagner en acceptant la rédaction d'un deuxième rapport qu'en déclenchant une grève générale.

Il est établi que le travail de raffinement du médiateur Yvan Blain consistera essentiellement à clarifier «les modalités d'application» du premier rapport soumis il y a six jours par les conciliateurs Raymond Désilets et Denis Tremblay. Il n'est donc pas question pour le médiateur de toucher aux principes énoncés dans la première version du rapport. Mais les représentants des 6,500 enseignants francophones de la métropole ont déjà reconnu l'existence, dans le document de la semaine dernière, de certaines contradictions par rapport à l'entente provinciale et déclaré que certains réaménagements pourraient être acceptés.

C'est la deuxième fois en autant de semaines que l'Alliance accepte de reporter le déclenchement d'un débrayage général, qui aurait affecté 100,000 étudiants. Environ 53% des enseignants qui ont discuté de la situation le 14 avril dernier lui ont donné un mandat de grève.

Le litige qui oppose l'Alliance des professeurs à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) porte sur certaines des conditions de travail des syndiqués dont les paramètres ont été agréés cet hiver, lors de la négociation au palier provincial. La loi prévoit en effet que la concrétisation de certains aspects de l'entente provinciale est négociée localement, entre chaque commission et syndicat.

La semaine dernière, le syndicat des enseignants avait accepté sans difficulté le projet de convention collective locale soumis aux parties par le bureau de conciliation du ministère du Travail. La CECM, pour sa part, a rejeté ce rapport.

Il aura fallu l'intervention personnelle du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, pour que le syndicat assouplisse sa position et reporte sa grève. L'insistance avec laquelle le ministre est intervenu, ce qu'il ne fait pas souvent de manière si directe, donne une idée du peu d'intérêt que comporte pour le gouvernement une grève dans les écoles à ce moment-ci.

Le médiateur remettra probablement son rapport au cours de la semaine et dès hier matin il a rencontré les négociateurs de la CECM afin de connaître avec précision les points du rapport initial qui leur font problème.

La CECM, qui avait annoncé qu'elle ferait cette semaine une offre globale et finale contenant certaines des parties du rapport Tremblay-Désilets qui lui ont plu, a renoncé à cette intention, que l'Alliance avait d'ailleurs vertement dénoncée. Le rapport du médiateur ne liera par ailleurs pas les parties et le problème restera entier si l'une ou l'autre des parties le refuse.

Le principal point d'accrochage porte sur les procédures et critères devant prévaloir lors des nombreux changements annuels de postes au sein du personnel enseignant. Les fermetures d'écoles et la baisse de la clientèle en font une opération passablement importante à la CECM.

L'Alliance des professeurs veut éviter l'arbitraire lors des mutations et favoriser les changements de postes d'abord à l'intérieur d'une même école alors que la CECM tente de réduire au minimum les transferts qui déborderaient une discipline donnée. Elle n'est pas très enthousiaste non plus à l'idée de procéder à un affichage des postes au mois de septembre comme le demande le syndicat, alors que les besoins sont mieux connus.

Un autre point qui demeure litigieux est celui du temps d'accompagnement au sujet duquel la CECM a demandé des précisions. Il s'agit de savoir si le temps que prennent les enseignants pour déplacer des élèves d'un endroit à l'autre doit être comptabilisé.

Le ministère du Travail a également nommé un conciliateur pour tenter de mettre un terme au conflit qui oppose 500 enseignants à la Commission scolaire Laurenval dans les basses Laurentides. Le syndicat est en grève depuis le 14 avril dernier.

La négociation a permis aux parties d'en venir à une entente sur les clauses les plus importantes de leur contrat et, à cet endroit, l'employeur s'est montré moins strict que la CECM dans la définition du critère de compétence devant prévaloir lors des transferts.

Un seul point explique encore la grève: celui des congés familiaux et professionnels. Le syndicat désire que ses membres puissent se prévaloir de trois des huit congés prévus sans fournir d'explication, comme c'était le cas l'an dernier.

L'employeur soutient que cette disposition lui a coûté trop cher et ne veut accorder de congé que pour des motifs clairs et identifiés. Il a par ailleurs demandé un avis juridique sur la légalité de la grève parce qu'il estime que ce point, sur lequel l'entente provinciale invite les parties à conclure un arrangement, n'est pas une matière à négociation.

La semaine dernière le syndicat avait proposé un mécanisme d'arbitrage liant les parties mais la commission n'en a pas voulu.

La révolution par ordinateurs s'essouffle dans les hôpitaux

L'irruption massive des ordinateurs compacts dans la vie quotidienne des hôpitaux a complètement bouleversé la médecine canadienne. Depuis 1973 surtout, ils ont provoqué une véritable révolution dans les techniques de diagnostic. Les médecins n'arrivaient plus à se familiariser avec les innombrables machines nouvelles qui devenaient désuètes en quelques mois... et les gouvernements n'arrivaient plus à les payer.

Cette révolution semble maintenant s'essouffler, s'il faut en croire le docteur Jacques Sylvestre, chef du département de radiologie à l'Hôtel-Dieu, et son collègue Jean-Pierre Jean, qui a longtemps occupé la même fonction à l'hôpital Maisonneuve.

«Maintenant, le rythme de changement se ralentit et la bouffée d'innovations majeures semble terminée. Il ne reste plus aux médecins qu'à apprendre à travailler avec ces nouveaux appareils et à découvrir leurs applications encore insoupçonnées», ont expliqué ces deux spécialistes des techniques de diagnostic en marge du congrès de l'Association canadienne des radiologistes qui réunit en ce moment quelque 600 participants à Montréal.

La révolution apportée par l'arrivée des ordinateurs de poche est tellement radicale qu'elle a entraîné une redéfinition du travail des radiologistes, soutient M. Jean. Maintenant, on parle plutôt de spécialistes en «medical imaging» selon la terminologie américaine. La radiologie élargit son champ d'action pour inclure toute la technologie nouvelle qui permet de fournir des images de l'intérieur de l'organisme et qui permet de les «traiter», par l'ordinateur, pour en tirer plus d'informations utiles.

A la base, on utilise toujours les mêmes rayonx-X et les mêmes ultrasons qu'autrefois, mais l'arrivée de l'ordinateur a complètement bouleversé les applications, multipliant l'efficacité des examens, apportant une confiance nouvelle au médecin qui doit prendre des décisions cruciales, réduisant les risques pour les patients et apportant même de nouvelles techniques d'intervention, ont expliqué les deux spécialistes.

Par exemple, c'est l'ordinateur qui a permis la construction des «scanners» qui permettent d'analyser la transparence d'un organe aux rayons-X point par point et de reconstruire une image en trois dimensions de l'intérieur du corps. C'est aussi l'ordinateur qui a permis l'essor de l'échographie, une technique inoffensive qui permet souvent de remplacer les rayons-x dangereux et de fournir une véritable «image de télévision» de l'activité interne de l'organisme.

«Maintenant, explique M. Jean, je peux doser les teintes de l'image pour que tous les tissus de même densité soient automatiquement de même couleur. Par comparaison avec des organes dont je connais la densité, je peux connaître du premier coup d'oeil la nature d'une tumeur, par exemple.»

«Bien plus l'ordinateur peut en calculer toutes les dimensions à ma place et me donner automatiquement la dose de rayonnement à appliquer pour être assuré de détruire tous les tissus malades sans causer de dommage inutile autour. Autrefois, il nous fallait une nuit de calculs et beaucoup d'intuition pour arriver à des résultats beaucoup moins précis.»

Le grand avantage des nouvelles techniques, disent-ils, est de remplacer des moyens qui étaient plus dangereux pour les malades. «Tu sais, quand tu fais une injection à une personne simplement pour faire un diagnostic sur la gravité de son état et que cette personne en reste paralysée pour le restant de ses jours, tu te sens pas mal coupable», avoue le docteur Sylvestre. «Quand on a connu les nouvelles techniques de travail, on ne comprend pas comment on a pu s'en passer», affirme pour sa part M. Jean.

Tous deux ont aussi touché du doigt les grandes difficultés financières qu'a posé aux administrations hospitalières l'arrivée subite de nombreux appareils tous plus chers les uns que les autres. Heureusement, disent-ils, la plupart des innovations fondamentales semblent faites. Les fabricants d'appareils n'ajoutent plus maintenant que des raffinements secondaires, jouant sur l'esthétique plus que sur les capacités réelles des machines.

Dans ce contexte, ils se réjouissent de voir s'éloigner les quelques années où les appareils étaient désuets avant même que le personnel médical ait pu apprendre à s'en servir. À leurs yeux, le gouvernement du Québec a fait un louable effort de rattrapage depuis deux ou trois ans. La plupart des hôpitaux du Québec auront bientôt les principaux appareils modernes... et ils pourront compter sur plusieurs années d'utilisation.

Cette durée de vie devrait encore se prolonger grâce à l'addition, dans la plupart des centres urbains, de ressources en spécialistes capables d'améliorer le logiciel des appareils et de programmer les ordinateurs pour adapter à de nouveaux usages des instruments plus anciens.

Cette mutation technologique, disent-ils aussi, a obligé le monde médical à se recycler très rapidement et les spécialistes commencent maintenant à découvrir des usages insoupçonnés de leurs instruments, à découvrir comment augmenter leur rendement et à mesurer leurs limites. En somme, l'homme reprend le contrôle de la machine.

Construction: l'entente fait l'unanimité au Conseil provincial

par Louis-Gilles Francoeur

Les corps et métiers siégeant au sein du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction ont entériné hier, à l'unanimité, le protocole d'entente signé vendredi soir dernier par les dirigeants de cet organisme, ce qui met fin à un an de négociation dans ce secteur.

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) réunira ses membres le 26 mai en assemblée générale afin de faire ratifier l'entente de principe, qui inclut les recommandations des deux conciliateurs provinciaux au dossier.

La plupart des unions du Conseil provincial ont ratifié jusqu'ici les ententes intervenues à leur niveau. Mais un certain nombre d'assemblées doivent encore avoir lieu, notamment chez les électriciens qui se réunissaient à Montréal hier soir. D'autre part, les plombiers devront tenir eux aussi une assemblée de ratification et si l'on en croit les propos du secrétaire général du Conseil provincial, M. Maurice Pouliot, ce vote pourrait donner aux mécontents une occasion de manifester leur désapprobation à l'endroit des agents et gérants d'affaires du Local 144, qui ont été nommés par la tutelle gouvernementale. Ces mêmes négociateurs du 144 ont toutefois appuyé la résolution entérinant l'entente de principe et mandatant le président et le secrétaire du Conseil à signer la prochaine convention.

De son côté, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, s'est déclaré hier fort heureux de la «conclusion volontaire» d'une entente dans cette industrie. M. Johnson y a vu un indice le portant «à croire que les réformes apportées au régime de négociation dans ce secteur constituait la bonne façon d'aborder ce problème en vue d'une normalisation des rapports entre syndicats et entrepreneurs».

«Je félicite, a dit le ministre du Travail, les représentants des deux parties qui ont été capables de s'entendre finalement sans que le gouvernement ne soit forcé d'intervenir, sinon par conciliateurs interposés, comme cela s'était au contraire toujours produit à chaque ronde de négociations depuis plusieurs années».

Selon M. Johnson, toutes les politiques de son ministère en ce qui a trait à la construction vont dans le même sens, c'est-à-dire «éliminer le climat de poudrière qui avait caractérisé ce secteur des relations de travail au début des années 70».

L'assemblée des agents d'affaires du Conseil provincial, qui a officiellement entériné l'entente de principe, incluait les électriciens et les monteurs de lignes, en dépit de leur expulsion de l'automne dernier. Le Conseil provincial était somme toute obligé de les accueillir aux fins de la négociation, ces derniers étant ses affiliés au sens de la loi.

Par contre, a précisé hier le secrétaire du Conseil, les monteurs de lignes et les électriciens ne seront pas invités lundi à une assemblée des agents d'affaires qui doit en principe fixer la date du prochain congrès de cet organisme. Les monteurs de lignes, les électriciens, les opérateurs, les charpentiers-menuisiers et plusieurs autres ont tenu un congrès du Conseil provincial sans l'accord de ses dirigeants actuels, au cours duquel ils ont changé le nom ainsi que des parties essentielles de la constitution de cet organisme. Le nouvel organisme ainsi créé et l'ancien, qui signera la convention collective le 27 mai, prétendent tous les deux être les représentants officiels des travailleurs de la construction qui ont voté pour le Conseil provincial au dernier maraudage.

march shipping limitée
AGENCE MARITIME
360 St-Jacques, Montreal, P.Q. H2Y 1P5 – Tel: (514) 842-8841
Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto et Vancouver

ROYAUME-UNI/EUROPE

MONTRÉAL-EUROPE NAVIGATION LIMITÉE
TRANSPORT RAPIDE DE CONTENEURS entre Montréal et l'Europe
Livre et expédie aux États-Unis

Vers le Canada	Départ			Arrivée
	Rotterdam	Hambourg	Bristol	Montréal
M.V. FOSSUM	en mer	en mer	en mer	15 mai
M.V. VESTLAND	9 mai	10 mai	13 mai	22 mai

Vers l'Europe	Fermeture	Départ	Arrivée		
	Toronto	Montréal	Rotterdam	Hambourg	Bristol
M.V. FOSSUM	12 mai	19 mai	29 mai	31 mai	3 juin
M.V. VESTLAND	21 mai	28 mai	7 juin	9 juin	13 juin

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunis, Sfax et Sousse

	Québec	Montréal
AUTRES	18 mai	—
UN NAVIRE	—	30 mai

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante

AU KLONDIKE
nos steaks valent leur pesant d'or.

Au Klondike, vous trouverez une atmosphère typique des années folles, au temps de la Ruée vers l'or. Venez prospecter notre menu digne du Far-West: vous y découvrirez une mine de steaks succulents, préparés et apprêtés à la façon de l'Ouest, et des fruits de mer qui sauront réjouir votre palais. Et chaque jour, notre chef prépare avec grand soin une table d'hôte qui réunit les spécialités de la maison. Pour un repas d'affaires ou une réunion d'amis, rendez-vous au Klondike et présentez la carte American Express℠, la Carte qui vaut son pesant d'or.

Grilladerie Klondike,
5805 route Transcanadienne, sortie 65,
Ville St-Laurent

Du lundi au vendredi, ouvert de 11h00 à minuit.
Samedi et dimanche, ouvert de 17h00 à minuit.
Réservations: (514) 744-5841



La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.℠

Sortez en grand

Laissez-vous séduire par les fleurs...d'Afrique du Sud, d'Autriche, Belgique, Canada, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Cuba, Etats-Unis, France, Guatemala, Hollande, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Panama, Pérou, Portugal, République fédérale d'Allemagne, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Venezuela.







Soyez au rendez-vous international des Floralies de Montréal

du 17 au 29 mai, au Vélodrome olympique et du 31 mai au 1er septembre 1980 à l'Île Notre-Dame.

Achetez vos billets à toute succursale de la Banque Royale, distributeur exclusif des passeports et billets pour les Floralies.

Floralies 1980
Les Floralies internationales de Montréal

Agriculture Québec

Pour plus de renseignements, appelez Communications Québec

Banisadr devra se contenter d'un profond remaniement ministériel

TÉHÉRAN (AFP) — Un profond remaniement ministériel aura lieu en Iran dans les prochains jours, mais aucun premier ministre ne sera vraisemblablement nommé avant la convocation du Parlement, prévue pour le 26 mai, a-t-on appris hier soir à Téhéran de source gouvernementale.

Six ministres quitteront leur poste: M. Mostafa Chamrane (Défense), Ali Akbar Moinfar (Pétrole), l'ayatollay Mehdi Madavi-Kani (Intérieur) et Hassan Habibi (Enseignement supérieur), Ezzatollah Sahab (Plan et budget) et Mohamad Ali Radjii (Éducation), ajoute-t-on de même source.

À l'exception de l'ayatollah Mehdi Madavi-Kani, ministre de l'Intérieur, nommé par l'iman Khomeiny membre du Conseil constitutionnel, les cinq autres ministres ont été élus à l'Assemblée.

Après une nouvelle réunion commune, hier le Conseil de la révolution et le gouvernement sont tombés d'accord sur l'urgence d'un profond remaniement ministériel, conséquence directe des résultats des élections législatives ou de nominations décidées par l'ayatollah Khomeiny.

Le remaniement devra être mené à bien avant la session inaugurale du Parlement islamique prévue pour le 26 mai, puisque cinq des six ministres devront siéger au Parlement.

Selon le porte-parole du Conseil de la révolution, M. Hassan Habibi, les instances dirigeantes iraniennes avaient jugé inutile de nommer un premier ministre pour deux mois, période prévue par la constitution si cette nomination a lieu hors session parlementaire.

Deux thèses s'opposaient en effet au sein des organes dirigeants iraniens: la première, défendue par le président Banisadr, soutenait que le premier ministre, choisi par lui après aval de l'ayatollah Khomeiny, devait être installé pour deux mois avec l'espoir que le Parlement islamique, à l'issue de cette période, lui accorde la confiance que lui avait donnée l'imam.

La seconde était défendue par les religieux: seul un premier ministre ayant obtenu un vote de confiance de l'Assemblée pouvait exercer des responsabilités gouvernementales. Pour les tenants de cette thèse, il est en effet difficile de gouverner avec la perspective d'avoir à démissionner au bout de deux mois pour solliciter, conformément à la constitution, un nouveau vote de confiance.

Il semble enfin qu'aucune des personnalités proposées ne répondait à toutes les conditions définies par l'imam Khomeiny et la hiérarchie religieuse.

Le président Banisadr, ayant échoué dans sa tentative d'imposer un homme de son choix, devra maintenant accepter, bon gré mal gré, un remaniement ministériel, et risque de voir arriver au gouvernement des personnalités proches du parti de la république islamique dont la victoire aux élections législatives est désormais acquise.

Par ailleurs, le secrétaire d'État Edmund Muskie demandera cette semaine aux pays de la Communauté européenne de ne pas limiter la portée des sanctions économiques décidées par la CEE contre l'Iran. Le nouveau chef du département d'État, qui entame aujourd'hui un voyage à Bruxelles et à Vienne, doit s'entretenir au cours de son séjour en Europe avec les ministres des Affaires étrangères des Neuf. Des hauts fonctionnaires du département d'État expriment depuis plusieurs jours, en privé, leur profonde inquiétude face aux informations selon lesquelles les Neuf envisageraient de limiter sensiblement la portée des sanctions qu'ils ont décidées le 22 avril dernier à Luxembourg.

On s'attend à Washington que M. Muskie, qui doit notamment rencontrer vendredi à Vienne le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, soulignera avec force l'importance attachée par Washington à la prise de sanctions économiques d'une grande portée contre Téhéran.

Pour Washington, qui semble prévoir un durcissement de Téhéran après la confirmation du succès du parti de la république islamique au deuxième tour des élections parlementaires, la prise de sanctions contre l'Iran par la CEE est devenue un élément capital des efforts pour obtenir la libération des otages.

L'avenir politique de Strauss et des libéraux incertain en RFA

BONN (d'après Reuter et AFP) — L'avenir politique de M. Franz-Josef Strauss en tant que chef de l'opposition chrétienne-démocrate et celui du parti libéral, membre de la coalition au pouvoir, sont mis en cause au lendemain des élections de Rhénanie du Nord-Westphalie.

Alors que les chrétiens-démocrates avaient recueilli 47.1 pour cent des suffrages dans ce Land il y a cinq ans, il n'en ont récolté que 43.2 pour cent dimanche, tandis que le pourcentage des voix du parti social-démocrate (SPD) passait de 45.1 à 43.4 pour cent.

Selon les résultats provisoires du dépouillement du scrutin, le parti libéral (FDP) n'a pas réussi à obtenir les 5 pour cent des suffrages nécessaires pour assurer sa représentation parlementaire. Il lui manquait dimanche 1,340 voix pour passer ce seuil et rien n'indique que les résultats officiels, qui seront publiés le 21 mai, les lui accorderont.

Le président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), M. Helmut Kohl, a déclaré hier que M. Strauss demeurait le chef du parti. Interrogé sur un éventuel «effet anti-Strauss» lors de la consultation, M. Kohl s'est refusé à quelque commentaire que ce soit.

Mais M. Werner Kaltefleiter, commentateur de tendance conservatrice, déclare dans une interview au quotidien Bild que le duel de personnalités opposant le chancelier Helmut Schmidt à M. Strauss avait été néfaste à ce dernier. Le quotidien Frankfurter Allgemeine écrit pour sa part que cette consultation a été «un vote contre Strauss». «Il ne faut plus se dissimuler le fait qu'avec Strauss à leur tête, la situation des conservateurs non seulement ne s'est pas améliorée, mais a empiré», ajoute le quotidien indépendant.

Depuis la nomination comme candidat-chancelier du ministre-président bavarois, M. Franz-Josef Strauss, l'Union chrétienne-démocrate a continuellement perdu des voix lors des élections partielles. La CDU a cédé 3,3 p.c. en mars dernier dans le Bade-Wurtemberg, 5,1 pc en avril en Sarre, et 3,9 pc le 11 mai en Rhénanie-Westphalie.

Il semble, selon certains commentateurs, que l'électorat de Rhénanie du Nord-Westphalie ait vu en M. Strauss une menace pour la paix dans le monde et que l'électorat ouvrier ait rejeté le candidat conservateur au poste de ministre-président, M. Kurt Biedenkopf, à cause des vues libre-échangistes de ce dernier et de son hostilité à l'égard des dépenses sociales.

Le quotidien Die Welt estime que les conservateurs se trouvent dans une situation difficile puisque leur programme de politique économique est précisément celui qu'applique le chancelier Schmidt.

Quant aux libéraux, (FDP), dirigés par M. Hans-Dietrich Genscher, la question se pose pour eux en termes de survie. M. Schmidt a certes déclaré que les résultats exprimaient l'approbation des électeurs de la politique menée par la coalition gouvernementale en tant que telle, et non pas des seuls sociaux-démocrates, mais les dirigeants libéraux n'ont pu qu'admettre, dans un communiqué, que leur formation devait faire mieux aux législatives fédérales cet automne si le tripartisme voulait se maintenir en RFA.

Dès l'annonce des résultats en Rhénanie-Westphalie, Land qui regroupe à lui seul le tiers de tous les électeurs de la RFA et a toujours eu valeur de test à l'échelon fédéral, certains responsables chrétiens-démocrates n'ont pas hésité à proposer au FDP de changer d'alliance.

Même s'il est très improbable que ce dernier choisisse une telle voie, il semble évident que le petit parti libéral va désormais être obligé de se démarquer plus fortement de ses partenaires sociaux-démocrates s'il ne veut pas disparaître complètement de la scène parlementaire.

Pour la CDU/CSU, qui rêvait il y a un an encore d'obtenir la majorité absolue au niveau fédéral, cette tentative de «débauchage» du FDP paraît aujourd'hui la seule stratégie possible pour tenter de sortir de l'opposition où elle se trouve confinée depuis 1969, mais, là encore, la condition préalable à la réussite éventuelle d'une telle manoeuvre serait le retrait de M. Strauss, dont la personnalité est particulièrement contestée dans les rangs du FDP.

Égypte: la cabinet Khalil démissionne

LE CAIRE, (d'après Reuter et AFP) — M. Moustapha Khalil, premier ministre égyptien, a présenté hier la démission de son gouvernement afin de permettre au président Anouar Sadate d'annoncer demain d'importants changements de politique intérieure et de former un nouveau cabinet.

Le coup d'envoi de la nouvelle étape de «reconstruction» de l'Égypte projetée par le président Sadate a été ainsi donné. Dans l'optique du président Sadate, cette nouvelle étape doit permettre au pays de faire face à ses importants problèmes économiques. Le chef de l'État consacrera, dit-on dans son entourage, «95 pour cent de son temps» aux questions intérieures.

De certaines sources informées, on prête d'ailleurs au président Sadate l'intention de superviser lui-même la nouvelle équipe ministérielle qui aura pour tâche d'apporter des solutions «révolutionnaires et durables» et de remettre sur pied l'infrastructure chancelante du pays.

Telle devait être la mission du gouvernement Khalil mais la carence de certains ministères aurait incité le chef de l'État égyptien à procéder à ce septième remaniement depuis son accession au pouvoir il y a dix ans.

On ne prévoit pas, dans le nouveau cabinet, de changements aux postes-clés de la Défense, de l'Intérieur ou des Affaires étrangères (dans la mesure où M. Boutros Ghali, ministre d'État aux AE, devrait garder ses fonctions dans le nouveau gouvernement, contrairement à M. Khalil, qui cumulait les fonctions de premier ministre avec celles de chef de la diplomatie en titre). Par contre, d'importantes modifications seraient apportées dans les secteurs s'occupant de questions intérieures et plusieurs ministères doivent fusionner.

On ignore pour l'instant l'identité du successeur de M. Khalil à la tête de l'équipe égyptienne aux négociations avec Israël sur l'autonomie palestinienne. Ces négociations ont été suspendues par le président Sadate à la suite de l'échec, imputé à Israël, du dernier round des pourparlers. En principe, les pourparlers égypto-israéliens doivent se terminer ou du moins aboutir à un premier résultat quelconque avant le 26 mai prochain comme le prévoient les accords de Camp David.

Mission cubaine à Nassau après un incident naval

NASSAU (AFP) — Une délégation cubaine conduite par M. Raoul Castro, premier vice-président et frère du chef de l'Etat cubain, est arrivée hier à Nassau pour s'entretenir avec les autorités bahaméennes de l'incident au cours duquel un navire de patrouille bahaméen a été attaqué par des avions cubains, faisant quatre morts parmi les garde-côtes.

Le premier ministre bahaméen, M. Lynden Pindling, qui se trouvait à Londres au moment de l'incident, a regagné Nassau d'urgence dans l'après-midi. Interrogé à sa descente d'avion sur les excuses qu'auraient présentées le gouvernement cubain, M. Pindling a déclaré qu' «une excuse verbale ne serait pas suffisante».

«Aucune excuse, a-t-il d'ailleurs ajouté, n'a été directement reçue du gouvernement cubain par le gouvernement bahaméen». Ce dernier considérait l'explication fournie par La Havane, selon laquelle le patrouilleur avait été pris pour un «navire pirate», comme une dissimulation des faits. M. Pindling a souligné «qu'en aucune façon, on ne pouvait confondre l'emblème national des Bahamas avec un drapeau noir».

Le conseil national de sécurité des Bahamas a souligné de son côté que le bateau coulé, le Flamingo, avait un aspect typiquement militaire, était peint de la traditionnelle couleur grise des unités des flottes militaires, et portait le drapeau bahaméen ainsi que d'autres signes distinctifs «qui indiquaient clairement qu'il s'agissait d'une unité gouvernementale».

RÉCUPÉRATION D'ARGENT
Hôpitaux - Cliniques
Industries - Lithographies
Nous installons des appareils électrolytiques récupérant l'argent des solutions hypo/fixateur.
COMETAUX LIMITÉE
Tél.: 481-8191



Demandez notre brochure. Elle vous rappellera comment planifier, présider et tirer le maximum d'une conférence téléphonique. Composez 1-800-267-8333 ou postez ce coupon à:

Hélène Tellier
Conférence téléphonique
Bell Canada
2020, rue University, 7e étage
Montréal (Québec)
H3A 2A5

nom
titre
compagnie
genre d'entreprise
adresse
ville province
code postal téléphone
indicatif régional D-130580-F

Vous qui recherchez constamment des moyens d'action efficaces et économiques, essayez la conférence téléphonique. Faites le 0 et demandez le service de conférence de Bell Canada.

Conférence téléphonique
Réseau téléphonique transcanadien

Bell 1880

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE
TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 • 668-6400

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS
Comptables agréés
397 o. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin — B. Dumais
R. Forget — C. Boyer
G. Villeneuve — J.R. Charette
M. Duquette — P. Saint-Julien
A. Gareau — L. Maheu
581 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury
Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés -
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation Internationale dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
comptables agréés
225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442
1 Place Ville-Marie 861-8512
635 ouest, boul. Dorchester 861-8361
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & CIE.
Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Ceco Vineberg, C.A. — Howard Grimour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Weiner, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Iles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Sibiin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Dantchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morris L. Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A.
Alan M. Liverman, C.A. — Jack Allman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A.
4118 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112
H3Z 1K9

Le sommet de Vienne, victoire pour Moscou

MOSCOU (AFP) — Le rendez-vous américano-soviétique de Vienne, que l'URSS a accepté avec froideur, sans offrir aucune concession ni sur le fond ni dans la forme, constitue une victoire diplomatique pour le Kremlin, estime-t-on généralement dans les milieux diplomatiques de Moscou.

Depuis l'affaire afghane, seule la France, sous l'oeil vaguement réprobateur de l'administration américaine, avait adopté explicitement la position que la crise internationale n'était pas une raison pour cesser de se parler, au contraire.

En envoyant le nouveau secrétaire d'État, Edmund Muskie à Vienne pour y rencontrer son homologue soviétique Andrei Gromyko jeudi, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du traité d'État autrichien, le président Carter semble s'engager tardivement et comme à contre-coeur dans la même voie. Et cela sans que l'URSS ait condescendu à lui offrir le moindre encouragement.

Du coup, c'en est fini de l'espèce d'ostracisme dont la Maison-Blanche aurait voulu entourer le Kremlin. Les rencontres Est-Ouest redeviennent légitimes, et le chemin est aplani pour le voyage à Moscou du chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt.

La presse soviétique n'a pas donné d'indication sur la manière dont l'URSS entend aborder cette rencontre de Vienne. Elle s'est contentée de publier sans aucun commentaire, dimanche pour la Pravda et hier pour les Izvestia, le télégramme adressé à M. Gromyko et qui exprime l'espoir que la rencontre ira «dans le sens d'un développement constructif des rapports américano-soviétiques».

Simultanément, la presse a largement repris une longue dépêche de Washington de l'agence Tass qui analyse sur le ton le plus désagréable le discours de Philadelphie du président Carter. Ce discours, écrit Tass, est «saturé d'attaques et de rhétorique hostiles à l'Union soviétique», alors que, «pour avoir des relations normales, il faut faire preuve, non de procédés démagogiques, mais de lucidité, et avoir un dialogue franc et honnête».

C'est assurément se contenter de peu que de voir dans cette petite phrase l'amorce d'un changement de politique, plutôt qu'un nouveau reproche amer adressé au président Carter.

Le rendez-vous de Vienne est précédé par le sommet des pays de l'Europe de l'Est, à Varsovie, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pacte de Varsovie.

Ce sera l'occasion pour l'URSS de remettre sur le tapis le problème qui lui tient à coeur: l'installation des nouveaux missiles américains, Pershing et Cruise, dans les pays de l'OTAN. Cette menace soulève en URSS une inquiétude sincère.

«Que l'on reparle de cela, qu'on ne parle plus de l'Afghanistan», ainsi se résume l'objectif du Kremlin dans la conjoncture actuelle.

Cette première rencontre américano-soviétique de haut niveau depuis l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques en décembre dernier est officiellement qualifiée à Washington de simple prise de contact. Après avoir longuement hésité, le président Carter a donné son accord à une reprise du dialogue entre Washington et Moscou. Certains des proches conseillers du chef de la Maison-Blanche avaient précédemment argué que toute ouverture américaine envers l'URSS serait vue comme un signe de faiblesse et une acceptation de la présence de 80,000 soldats soviétiques en Afghanistan.

On espère à Washington que l'entretien Muskie-Gromyko sera suivi, si possible avant la fin de l'été, d'une seconde et plus substantielle rencontre américano-soviétique destinée à trouver une solution à la crise afghane qui soit acceptable tant pour Moscou que pour les pays de l'Ouest.

Les officiels du département d'État reconnaissent cependant que tout retrait soviétique d'Afghanistan devra être précédé d'un difficile marchandage diplomatique.

M. Muskie, dont la nomination avait été critiquée dans certains milieux diplomatiques en Europe et aux États-Unis comme étant un geste purement politique d'un président américain en pleine année électorale, avait été profondément bouleversé par le «coup de Kaboul». L'URSS, avait-il dit en janvier, a «d'un seul coup trahi les États-Unis et détruit 12 ans de détente».

L'OTAN met au point un programme de renforcement pour l'après-Kaboul

BRUXELLES (AFP) — Les ministres de la Défense de l'Eurogroupe — onze pays européens de l'OTAN moins la France qui s'est retirée du commandement militaire intégré — ont affirmé hier à Bruxelles leur volonté de prendre des mesures militaires concrètes en Europe à la suite de l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

Le ministre ouest-allemand de la Défense, M. Hans Apel, a énuméré devant la presse les principaux points sur lesquels les ministres étaient tombés d'accord et qui doivent être examinés dans les capitales de l'Alliance avant d'être formellement approuvés à la session ministérielle de l'OTAN de Bruxelles en décembre prochain. Il s'agit:

1- d'une augmentation substantielle des réserves des pays européens pour contrer la menace du Pacte de Varsovie. «Je pense, a déclaré le ministre, que les pays européens vont suivre l'exemple de l'Allemagne sur ce point». On s'attend généralement dans les milieux de l'OTAN à ce que Bonn décide d'appliquer un plan portant sur les effectifs globaux de la Bundeswehr de 495,000 à 1.3 million, grâce à l'adjonction de réservistes.

2- du maintien en Europe d'un contingent substantiel de forces américaines et canadiennes: les États-Unis, a souligné le ministre ouest-allemand de la Défense, n'ont pas l'intention de transférer en cas de crise des troupes américaines basées en Europe dans une autre région. Cette affirmation, notent les observateurs, contredit les déclarations récentes du secrétaires général de l'OTAN, M. Joseph Luns, qui avait affirmé que des troupes américaines basées en Europe pourraient être utilisées dans d'autres régions du monde le cas échéant.

3- de la poursuite du processus de détente, tout en soulignant la nécessité d'une dissuasion forte et crédible.

Les ministres de la Défense européens se réunissent aujourd'hui au siège de l'OTAN à Bruxelles avec leurs collègues américain et canadien, pour passer en revue un certain nombre de questions touchant à la défense de l'OTAN. Demain, ils se réuniront avec les ministres des Affaires étrangères dont le secrétaire d'État américain, M. Edmund Muskie pour examiner l'ensemble des implications pour l'OTAN de l'invasion soviétique en Afghanistan.

Un programme de renforcement à court et moyen terme, mis au point par le Pentagone et présenté à Bruxelles aux alliés à la mi-avril par le sous-secrétaire à la Défense américain, M. Robert Komer, porte sur les points suivants:

1) mise en place «en cas de crise» d'un pont aérien entre les États-Unis et l'Europe, formé de gros porteurs de compagnies aériennes européennes. Ce pont aérien, actuellement à l'étude dans les capitales européennes de l'Alliance, permettrait de libérer une partie des appareils de transport militaires américains «vers d'autres destinations, le Golfe le cas échéant».

2) mise en place de structures d'accueil en Europe pour accueillir des renforts américains, toujours en cas de crise. Ces structures impliqueraient 90,000 nouveaux emplois dans le secteur logistique en RFA, 30,000 au Bénélux et 30,000 en Grande-Bretagne.

3) renforcement des réserves européennes ainsi que des stocks de munitions dont une partie pourrait être utilisée par des troupes américaines appelées «vers une zone de crise». Ces stocks souligne-t-on, sont actuellement inférieur au minimum OTAN de 30 jours. Ces troupes américaines seraient en principe tirées des réserves américaines destinées à renforcer l'Europe en cas de crise, et non pas des effectifs déjà basés en Europe.

4) réexamen du budget infrastructure-OTAN, fixé jusqu'en 1984, à 4,5 milliards de dollars, en fonction des priorités de «l'ère post-Afghanistan».

Cette «répartition des tâches» entre alliés, souligne-t-on à l'OTAN, doit dans l'esprit de l'administration Carter, engager politiquement les alliés européens derrière les États-Unis, au moment où un malaise certain s'est établi dans le dialogue transatlantique sur le niveau des réactions européennes à l'affaire des otages de Téhéran, au boycottage des Jeux de Moscou et aux sanctions contre Moscou après l'invasion de l'Afghanistan.

Le Pacte de Varsovie présentera une nouvelle «initiative de paix»

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Pour la première fois depuis le «coup de Kaboul», les dirigeants communistes des sept pays du bloc de l'Est se réuniront «au sommet», demain et jeudi à Varsovie, pour faire le point sur une situation marquée par le risque d'un retour à la guerre froide.

Le 25e anniversaire de la signature du Pacte de Varsovie devrait, selon les informations parvenues des diverses capitales des États membres, fournir à MM. Todor Jivkov (Bulgarie), Janos Kadar (Hongrie), Edward Gierek (Pologne), Erich Honecker (RDA), Nicolae Ceaucescu (Roumanie), Gustav Husak (Tchécoslovaquie) et Leonid Brejnev (URSS) l'occasion de manifester la cohésion de leur alliance militaire et de lancer un appel solennel à la détente et au désarmement.

On s'attend que la réunion débouche sur une nouvelle «initiative de paix» patronnée par le Kremlin et destinée à dissuader l'Alliance atlantique d'augmenter son arsenal en Europe.

Comme il est de coutume dans ce type de réunion, que l'on qualifie à Varsovie de «militaire» et, par voie de conséquence, strictement confidentielle, aucun ordre du jour n'a été publié. Il apparaît toutefois, à la lumière des contacts bilatéraux qui ont précédé le «sommet», que la proposition polonaise de convoquer à Varsovie une «conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe», dont le projet initial avait été formulé à Budapest le 15 mai 1979 par les représentants des sept pays, en constituera la pièce de résistance.

Dans l'esprit des dirigeants communistes, l'ouverture de négociations Est-Ouest sur les armes eurostratégiques est conditionnée par l'ajournement de la décision de l'OTAN de se doter de fusées Pershing et de missiles «Cruise». Pourtant la proposition polonaise, qui présente quelques similitudes, mais aussi des différences fondamentales, avec celle du président Valéry Giscard d'Estaing pour une «conférence européenne du désarmement», n'est assortie d'aucune condition préalable. C'est là sans doute le meilleur argument du Pacte de Varsovie pour tenter de renouer le dialogue avec l'Occident et de faire des années 1980, comme le suggérait récemment l'ambassadeur d'URSS en RFA, «la décennie du désarmement».

La participation à ce «sommet» de M. Brejnev, qui, après les obsèques de Tito, et en dépit de sa santé déficiente, effectuera à cette occasion son deuxième voyage à l'étranger en moins d'une semaine, est significative, estiment les observateurs, de l'importance que le Kremlin attache à la réunion de Varsovie. Ni pour le congrès du Parti polonais, en février, ni pour celui du Parti hongrois, en mars, le «numéro un» soviétique n'avait jugé utile de se déplacer.

Après le spectaculaire rapprochement sino-indien amorcé la semaine dernière à Belgrade, avant la réunion des ministres des Affaires étrangères des États membres de la conférence islamique, et alors que simultanément l'OTAN examinera à Bruxelles le problème de la sécurité dans la région du Golfe, les sujets de discussions qui pourraient donner lieu à controverse ne manqueront pas à Varsovie.

Mais la perspective d'une reprise du dialogue américano-soviétique, à la faveur de la rencontre qu'auront vendredi à Vienne MM. Andrei Gromyko et Edmund Muskie, est de nature, pense-t-on à Varsovie, à renforcer l'esprit de conciliation dans lequel les dirigeants du bloc de l'Est semblent vouloir aborder leur réunion au sommet.

Il ne faut toutefois guère s'attendre, estime-t-on également, à des concessions concrètes de la part des «Sept».

Namibie: nouvelles demandes de Pretoria

LE CAP (AFP) — L'Afrique du Sud a posé hier de nouvelles conditions à la mise en oeuvre du plan de règlement des Nations unies pour la Namibie.

Il est par conséquent pratiquement impossible que la date du 15 juin, fixée par le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim pour le début de l'application du plan, soit respectée, estime-t-on.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha, a présenté lors d'une conférence de presse au Cap, les quatre nouvelles demandes de son gouvernement. Ce sont: une réponse à l'offre sud-africaine de réduire de 40 à 20 le nombre de ses bases situées dans le territoire couvert par la zone démilitarisée de 50 km de large de part et d'autre de la frontière de la Namibie avec l'Angola et la Zambie, l'accroissement du nombre de forces de l'ONU installées dans la zone démilitarisée, des «arrangements acceptables» pour le désarmement des guérilleros de la SWAPO sept jours après le résultat des élections, l'abandon des demandes de la SWAPO à disposer de bases à l'intérieur du pays pendant la période précédant les élections.

M. Botha a ajouté que s'il obtenait une réponse positive à ces demandes, il ne verrait pas de «problème insurmontable» à régler avant la mise en oeuvre du plan de paix qui est le fruit de trois années de longues négociations entre l'Afrique du Sud, le mouvement nationaliste SWAPO, les Nations unies et le «groupe de contact» occidental (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et République fédérale d'Allemagne).

M. Botha a ajouté trois demandes de garanties d'impartialité du secrétariat des Nations unies, au vu de la reconnaissance de la SWAPO comme seul représentant du peuple namibien par l'assemblée générale de l'ONU. Le ministre a sévèrement critiqué les Nations unies qu'il a accusées d'être anti-sud-africaines.

Le ministre a indiqué que les demandes sud-africaines étaient accompagnées d'une lettre de M. Jonas Savimbi, le président de l'UNITA, dont les forces de guérilla reçoivent, selon des sources diplomatiques, un important soutien logistique sud-africain dans leur lutte contre le régime de Luanda et les troupes cubaines stationnées en Angola.

RENAULT

Radio AM-FM gratuit plus $100 de rabais sur la Renault 5 pendant tout le mois de mai !

MONTRÉAL DAUPHINE LTÉE

12050, boul. Laurentien (Au nord de Canadair) 331-6130 financement sur place

RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT

Regardez autour de vous...

il y a un programme d'aide aux conseils étudiants

L'environnement, c'est vous. Bien sûr, c'est aussi l'eau, la terre, l'air. Mais c'est avant tout ce que vous en faites autour de vous.



Par exemple, vous pouvez participer au Programme d'aide aux conseils étudiants.

Ce programme prévoit une assistance financière de 100 $, pour les conseils étudiants des écoles secondaires, et de 500 $, pour les conseils étudiants des cégeps, afin de les aider à susciter des projets éducatifs reliés à l'environnement dans leur milieu*.

Les demandes d'aide doivent être faites par écrit **avant le 31 octobre 1980** sur le formulaire de demande prévu à cette fin.

Vous pourrez obtenir ce formulaire en vous adressant au:

Ministère de l'Environnement
Programme d'aide aux Conseils étudiants
Direction des communications et de l'éducation
2360, chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H2

* Les crédits disponibles pour 1980-1981 sont de 15 000 $ pour les écoles secondaires et de 5 000 $ pour les cégeps.

L'environnement dépend de vous.

Environnement Québec

c'est le mois de l'Environnement

Pouvez-vous reconnaître la publicité sexiste?

Depuis quelques temps, on parle beaucoup de publicité sexiste; on dit qu'elle donne une image dévalorisante des femmes et qu'elle transmet des stéréotypes discrimatoires.

Comme le sujet est d'une actualité brûlante, voici un petit test pour vous éclairer sur la question.

Les propos ou scènes publicitaires qui suivent comportent-ils un caractère sexiste? Répondez (spontanément) en encerclant la lettre de votre choix.

		Oui	Non	Ne sais pas
1.	Dans une publicité, M. Trudel vante les mérites de sa secrétaire depuis qu'elle utilise le café "tubon".	a	b	c
2.	Avec une voix hors-champ masculine, un message télé utilise une jolie fille pour vendre une lotion après rasage.	a	b	c
3.	Énoncé: Tout comme sa conjointe, le chef de famille veille à la bonne éducation de ses enfants.	a	b	c
4.	Énoncé: AIR POLE NORD, la ligne aérienne des hommes d'affaires.	a	b	c
5.	Scénario de télé: une femme déclare: "Je réussis beaucoup mieux au travail depuis que je porte le soutien-gorge "Fatale".	a	b	c
6.	Scénario: Une femme désemparée demande à son mari de l'aider à remplir sa déclaration de revenu.	a	b	c
7.	Énoncé: L'agence X est à la recherche d'un graphiste pour occuper un poste intéressant.	a	b	c
8.	Énoncé: Allez dans les pays Scandinaves, vous y verrez des paysages stupéfiants et les plus belles filles du monde.	a	b	c
9.	Énoncé: La bonne mère de famille s'assure que toute sa famille prend un petit déjeuner pour bien commencer la journée.	a	b	c
10.	Un homme explique sa fidélité aux assurances "Toute épreuve". Sa femme le regarde, l'air rassuré.	a	b	c
11.	Scénario: après une partie de tennis, Mme Trudel sert un jus à son mari.	a	b	c
12.	Dans une annonce d'aspirateur pour voitures, on voit une femme qui nettoie la voiture de son mari.	a	b	c
13.	Dans une annonce de jeux de construction, on ne voit que des garçons.	a	b	c
14.	Dans une annonce de pneus, un homme explique à un groupe de femmes l'importance de la pression des pneus.	a	b	c

RÉPONSES:
Toutes les questions comportent un caractère sexiste. Les catégories suivantes vous permettront d'évaluer votre degré de sensibilisation au problème.
Moins de 7 "A": Bravo! Vous êtes particulièrement sensibilisé(e) au problème. Attention! Vous avez de la difficulté à déceler le sexisme sous ses formes les plus évidentes ou alors vous êtes passablement distrait(e).
Plus de 7 "B": Vous avez tendance à favoriser des procédés sexistes. Ou alors, vous n'avez pas pris ce test au sérieux.

CONTRE LE SEXISME POUR L'ÉGALITÉ

Conseil du statut de la femme Québec

le débat référendaire

Laporte et Taillon

La jeunesse de Longueuil aura le dernier mot

par Rodolphe Morissette

DANS la ville de Longueuil, répartie sur les deux comtés de Laporte et de Taillon, la jeunesse aura le dernier mot, et peut-être aussi le OUI.

Les deux comtés voisins de Laporte et de Taillon, sur la rive sud de Montréal, ne représentent ensemble pas moins de 120,000 électeurs. La majorité des bureaux de scrutin du comté de Laporte se trouvent dans Longueuil (89%), tandis que les autres sont situés dans le vieux Saint-Lambert. Le comté de Taillon, lui, est réparti également sur l'autre moitié de Longueuil et sur la ville de Saint-Hubert.

Le vieux Saint-Lambert (38% des électeurs de l'ensemble de la ville de ce nom), qui compte aujourd'hui à peu près autant de francophones que d'anglophones, apparaît plus divisé sur la question référendaire qu'il ne l'était au scrutin général de 1976, alors qu'un électeur sur quatre votait pour le Parti québécois. Le pointage effectué par l'organisation locale du OUI y indique maintenant une réponse positive à plus de 30%. Ce quartier, autrefois très majoritairement anglais, devient de plus en plus français.

Dans la ville de Longueuil, la situation se présente différemment. Ici, la lutte se fait pratiquement paroisse par paroisse, secteur par secteur. Il y a d'abord le vieux Longueuil, qui regroupe des citoyens de tous âges et qui compte de plus en plus de jeunes cadres, qui viennent y rénover des maisons anciennes fort bien



Jacques Olivier



Pierre Marois

bâties. Dans ce secteur, la lutte est serrée entre le OUI et le NON.

Toujours dans Laporte, il y a une autre section de Longueuil qu'on appelle «la strip», cette bande de territoire qui s'inscrit entre les rues Leblanc et Curé-Poirier. Voilà l'ancien Jacques-Cartier, qui regroupe aujourd'hui les paroisses de Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Charles-Borromée. Les deux camps y ont remarqué un nombre impressionnant d'indécis. Il s'agit au fait d'un petit bassin créditiste bien connu de tous les organisateurs.

Hier soir, les libéraux y tenaient une assemblée spéciale. Et pour atteindre ce groupe-cible particulier au coeur, ils ont fait venir le député libéral fédéral de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, représentant bien-aimé des quartiers populaires du centre-sud de Montréal.

Autour du Cégep Édouard-Montpetit, autour de la rue De Normandie, voici un quartier plus chic, où se côtoient les grand immeubles à logements de la rue De Roussillon et des maisons unifamiliales plus sophistiquées. Le NON a largement le dessus ici, estime-t-on dans les deux camps. À l'extrême Est du comté, plus loin que la Pratt & Whitney, la petite paroisse Notre-Dame-de-Fatima, constituée d'ouvriers spécialisés, forme l'un des châteaux-forts du OUI.

Enfin, toute la section de la ville qui est de construction plus récente, à partir de la paroisse Saint-Pie X, près des boulevards Curé-Poirier et Therrien, dans le comté de Laporte, et jusqu'aux limites de Saint-Hubert, dans le comté de Taillon, forme un territoire très majoritairement péquiste. Dans ce paradis pour promoteurs immobiliers, des milliers de jeunes ménages habitent dans des immeubles à une douzaine de logements chacun. Ils déménagent souvent, au gré du travail et des promotions. Le OUI ici a largement le dessus.

Dans le comté de Laporte, les jeunes de 20 à 29 ans forment 27% des électeurs; ils sont 21% dans Taillon. Par contre, les personnes âgées de 55 ans et plus représentent 16% des électeurs de Laporte et 9% seulement dans Taillon. Dans Laporte, les troupes du OUI ont mis à contribution le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, qui, à sa manière, fait campagne notamment chez les gens du troisième âge.

Du côté du NON, la machine électorale est dominée par les libéraux fédéraux. Le député fédéral de Longueuil, M. Jacques Olivier, oeuvre dans Longueuil et son compère de Chambly, M. Raymond Dupont, travaille surtout dans Saint-Hubert. Parallèlement, MM. Gaétan Baillargeon et Jacques Roy dirigent les troupes du NON respectivement dans Laporte et Taillon. Au fait, les organisations libérales provinciales y laissaient un peu à désirer depuis la défaite de 1976 et les chicanes internes qui l'ont suivie. Dans Saint-Lambert, les libéraux ont leur homme de confiance, M. André Bourbeau, le maire de la ville, que tous soupçonnent de vouloir se présenter à la prochaine élection provinciale dans le comté de Laprairie.

Les organisateurs du NON dans les deux comtés préparent un gros coup pour vendredi prochain dans Laporte et Taillon, dans l'espoir de faire une percée dans ce bastion péquiste et notamment dans le comté de Taillon, celui du premier ministre, M. René Lévesque. On y fera venir en effet pas moins de 40 députés libéraux, fédéraux (surtout) et provinciaux, plus un escadron spécial d'une centaine de personnes venant de Montréal.

Tout ce monde s'ajoutera à une centaine de bénévoles locaux et ensemble ils feront systématiquement la tournée des électeurs indécis (environ 15% des électeurs). Entretemps, on distribuera des feuillets publicitaires, dont de nombreux «documents du gouvernement canadien»; on en a des stocks impressionnants au comité du NON de Laporte, rue Saint-Thomas. Interrogé au sujet de ces documents, l'un des travailleurs du comité du NON, M. Jean-François Thibault, maintenant l'adjoint du député fédéral, M. Francis Fox et dépêché sur les lieux pour terminer la campagne, a révélé que de nombreux électeurs demandaient de la littérature fédérale (sur l'unité canadienne), mais qu'il se trouvait «empêché» de la leur remettre puisqu'elle ne porte pas le sigle de l'agent officiel du comité du NON.

Enfin, l'opération «personnes âgées» est déjà commencée. «Il faut en sortir le plus possible vendredi et samedi», racontait hier une organisatrice à un travailleur d'élection, afin qu'elles aillent voter à l'avance dans les bureaux spéciaux de scrutin.

Dans le comté de Taillon, le plus populeux du Québec avec ses quelque 73,315 électeurs, les troupes du NON s'appliquent à équilibrer l'avance du OUI dans la moitié longueilloise du comté par un travail intensif dans la vaste municipalité de Saint-Hubert où les anglophones sont beaucoup plus nombreux. Au fait, le comté de Laporte est francophone à 87% et celui de Taillon, à 77%. Et si, à Longueuil, 88% de la population a le français pour langue maternelle, cette proportion n'est que de 75% à Saint-Hubert.

Pour «aider» les électeurs à voter le 20 mai, dans un comté aussi populeux que celui de Taillon, cela prend dans chaque camp un véritable bataillon d'environ 2,000 travailleurs.

Les sondages libéraux confirment que le NON est plus fort à Saint-Hubert qu'à Longueuil. Et dans Taillon, les libéraux profitent du retard qu'ont accusé les tenants du OUI à s'organiser. Dans ce comté où les gens sont portés à déménager, le Parti québécois a perdu plusieurs de ses animateurs principaux. Il y a deux semaines seulement, l'organisation nationale pour le OUI y a dépêché M. Bertrand Bélanger pour rebâtir toute l'organisation locale. Les responsabilités nationales du député, M. René Lévesque, l'empêchent d'être très présent dans le comté durant la campagne. Son épouse, cependant, y passe la journée d'aujourd'hui, à animer des assemblées de cuisine.

Les péquistes de Taillon, qui voient aujourd'hui un déploiement nouveau d'activités et de moyens chez les libéraux, les soupçonnent de préparer surtout la prochaine élection et de vouloir y défaire «une dernière fois» M. Lévesque. Mais celui-ci aura pris ses précautions, puisque son nouveau comté, qui s'appellera toujours «Taillon», sera amputé de toute la ville de Saint-Hubert.

Chez les nonistes de Taillon, dont le comité est présidé par M. Henri-François Gautrin, ex-chef du NPD-Québec, on se dit fier de sa participation. Il y travaille à temps complet depuis un mois et une organisatrice précise que «les femmes ici sont fières de faire du porte à porte avec un docteur en mathématiques».

■ *General Motors et le référendum*

Les dirigeants du syndicat des travailleurs de l'usine de montage automobile General Motors de Sainte-Thérèse n'ont pu pénétrer dans leur bureau hier matin à leur retour au travail. La porte avait de nouvelles serrures et l'affiche du OUI qui se trouvait dans le local syndical avait disparu. Un porte-parole syndical a qualifié le geste de la compagnie de «discriminatoire et arbitraire».

■ *Les dirigeants d'entreprises*

Les trois quarts des dirigeants d'entreprises rejettent l'option souveraineté-association et voteront NON au référendum. Cette conclusion ressort de la consultation que le Centre des dirigeants d'entreprises a effectuée auprès de 1,206 membres «par souci de présenter à la population l'opinion du chef et du cadre supérieur de l'entreprise face aux options qui s'offrent.»

Une «patate chaude» pour le chef du NON?

WASHINGTON (PC) — Un professeur de sciences politiques à l'Université Laval a dit, hier, craindre que la majorité des francophones se prononcent en faveur du OUI au référendum mais que le NON l'emporte à cause de l'appui massif des anglophones.

S'adressant à des journalistes américains et canadiens, M. Louis Balthazar a qualifié cette victoire hypothétique de «patate chaude» pour le chef du NON, M. Claude Ryan.

Car, selon M. Balthazar, «le premier ministre Lévesque pourrait dire que le Québec est retenu par cette minorité» et cela pourrait engendrer la violence. Mais, a-t-il ajouté, «je ne crois pas qu'il y ait une forte possibilité de violence».

M. Balthazar, qui participait à un colloque sur le référendum organisé par le centre des études canadiennes de l'Université Johns Hopkins, a exprimé l'avis que les Québécois désiraient avant tout une nouvelle place à l'intérieur de la confédération, non l'indépendance.

Et s'ils votaient OUI, a-t-il poursuivi, c'est pour montrer qu'ils sont sérieux en réclamant des changements constitutionnels.

Pour M. David Dodge, directeur intérimaire du centre des études canadiennes, un vote affirmatif de la majorité des francophones au référendum obligerait le reste du pays à négocier sérieusement avec le Québec.

M. Charles Doran, directeur adjoint du centre, a quant à lui affirmé que si la souveraineté-association se réalise, il n'y aura aucun changement pour les États-Unis du côté commerce, le Québec ayant particulièrement besoin des investissements américains.

Du point de vue de la politique étrangère, par contre, le Québec voudra probablement «jouer un rôle de courtier en Amérique du Nord, un peu comme la France à l'OTAN».

LE COMITÉ ÉGYPTO-LIBANAIS POUR LE OUI

842-5349

Vous invite à participer au débat référendaire en tant que Québécois à part entière au:

CENTRE COMMUNAUTAIRE CULTUREL BOIS DE BOULOGNE

10025, boulevard de l'Acadie

JEUDI, le 15 MAI 1980 à 19h30

CONFÉRENCIERS INVITÉS:

Monsieur Jacques-Yvan Morin
Vice-premier ministre
Ministre de l'Éducation

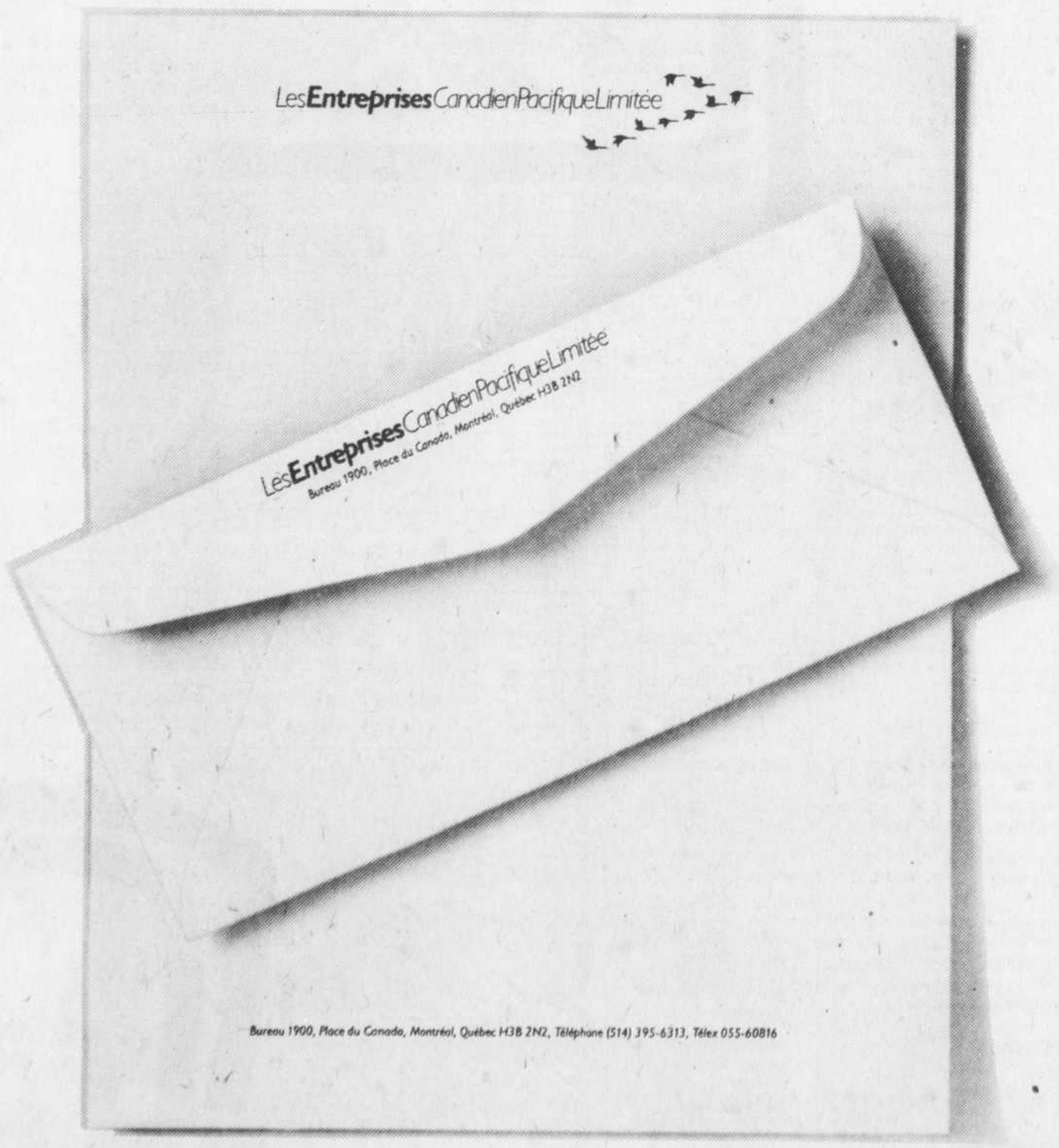
Monsieur Jean Alfred
Député de Papineau

Entrée libre — *Bienvenue à toutes et tous*

Pour le compte de Jean-Pierre Nepveu, agent officiel du Regroupement national pour le OUI, 1430, rue St-Denis, Mtl.

Investissements Canadien Pacifique Limitée s'appelle n

Voici nos papiers:



Roch LaSalle tient Trudeau responsable des divisions

OTTAWA (PC) — C'est l'intransigeance et le refus de dialoguer de M. Trudeau qui ont favorisé la montée de l'indépendantisme au Québec, les frustrations des provinces et la désintégration du pays.

C'est sur un ton enflammé que le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a livré hier aux Communes sa réponse au discours du Trône.

Si M. Trudeau a exprimé un sincère désir d'unité, a reconnu M. LaSalle, il n'en est pas moins, par son attitude à l'égard des provinces, le responsable des divisions qui se font jour au pays.

La réponse de M. LaSalle faisait suite aux interventions de M. Donald Munro député conservateur, et de M. Lorne Nystrom, député du Nouveau Parti démocratique.

Le député de Joliette a affirmé que son parti comprenait et endossait en grande partie la frustration des Québécois, mais, a-t-il ajouté, «cette frustration ne justifie pas l'intention d'abandonner notre copropriété du sol canadien au moment où l'assentiment se fait sur la nécessité de procéder à des réformes importantes».

Prêchant la nécessité d'un fédéralisme renouvelé, M. LaSalle a souligné le besoin de reconnaître la légitimité des dynamismes régionaux. Il a rappelé sur ce point le passage consacré à ce facteur dans le document Pepin-Robarts, disant que depuis, M. Trudeau avait «baillonné» M. Pepin en le nommant ministre des Transports.

«L'aveuglement et l'acharnement qu'a mis M. Trudeau à combattre les régionalismes naissants et à les ignorer a conduit à l'impasse actuelle, impasse qui, a souligné M. LaSalle, ne se limite pas au Québec».

Accusant M. Trudeau de traiter les provinces comme des colonies et leurs premiers ministres comme des valets du pouvoir central, le député a prédit une aggravation de la situation, «si le premier ministre ne voulait pas se rendre à l'évidence».

En plus d'asservir les provinces, le premier ministre les divise plus qu'il ne les unit par une attitude méprisante, a lancé M. LaSalle.

Et si la cause du OUI recueille tous les jours de nouveaux adeptes, même parmi les partisans du régime fédéral, comme MM. Jean-Paul L'Allier et Kevin Drummond, c'est parce que ceux-ci n'ont plus confiance dans la sorte de fédéralisme que représente et préconise le premier ministre, a dit le député de Joliette.

Selon lui, c'est le refus de dialoguer du gouvernement Trudeau et les frustrations qu'il a créées en combattant les demandes de réforme constitutionnelle et administrative formulées par l'équipe de M. Jean Lesage, par le gouvernement Johnson, par l'administration Bourassa, qui ont amené M. René Lévesque à «brûler les ponts et à embrasser la thèse de l'indépendance du Québec.»

M. LaSalle a interprété comme une provocation à l'égard des provinces la nomination à des postes-clés de l'administration de «véritables agents provocateurs».

Ces agents provocateurs seraient le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, et le ministre de l'Enégergie, M. Marc Lalonde, qu'il a accusé d'être «l'auteur d'histoires de Bonhomme Sept-heures».

Il a dénoncé les discours «ignominieux» prononcés contre les partisans du OUI par le ministre des Postes, M. André Ouellet, et les «insinuations libelleuses» du ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, jugeant que M. Trudeau ajoutait à la provocation en tolérant de telles attitudes de la part de ses ministres.

Selon M. LaSalle, ce n'est pas du premier ministre actuel que l'on doit attendre les changements constitutionnels susceptibles de ramener l'harmonie. «Je refuse de confier la reconstruction du pays à cet entrepreneur en démolition», a-t-il lancé.

Un autre député conservateur, M. Donald Munro, est intervenu plus tôt dans le débat. «Vous n'avez pas le droit de menacer l'intégrité de notre pays. Vous êtes obligés de me consulter avant de démembrer mon pays», a-t-il dit à l'adresse des Québécois.

«Ne soyez pas myopes, vous n'êtes pas la seule province qui cherche cette formule fédérale, a ajouté M. Munro qui s'est plaint du déséquilibre Est-Ouest du Canada».

Clark appuie Trudeau

OTTAWA (PC) — Le leader conservateur Joe Clark a déclaré hier que le Parlement fédéral devrait obtenir le consentement des provinces avant d'entreprendre les démarches nécessaires pour rapatrier la constitution.

Dans une conférence de presse, M. Clark a exprimé son désaccord avec le député conservateur Bill Yurko, qui voudrait fixer une date limite aux provinces pour en arriver à un consensus sur le sujet.

Car, a expliqué M. Clark, le point important est de s'entendre sur une formule d'amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui sert de base à la constitution.

La motion de M. Yurko, qui est un ancien ministre provincial de l'Alberta, demande au Parlement britannique de céder au Canada le pouvoir d'amender sa propre constitution.

en bref...

■ Tournée des chefs

Le président du Regroupement national pour le OUI, M. René Lévesque, entreprend cette journée de campagne en compagnie de son ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Ils se rendront à midi au siège social de la Société Saint-Jean Baptiste, rue Sherbrooke à Montréal, accueillir l'adhésion officielle de 400 économistes à la cause du OUI. Après avoir participé à l'émission de ligne ouverte *Le Point du Jour* à CKAC, M. Lévesque quittera pour Sherbrooke, où il sera l'orateur d'une assemblée régionale qui se tiendra en soirée au Palais des sports, 360 de l'avenue du Parc.

Le président du Comité national du NON se rend aujourd'hui sur la côte-nord du Saint-Laurent. **M. Claude Ryan** rencontrera à midi un groupe d'étudiants partisans du NON avant d'aller prendre un bain de foules au centre commercial de Sept-Iles. En fin d'après-midi, M. Ryan répondra aux questions de la presse régionale, puis il participera à une assemblée publique en la salle La Plaza, 470 rue Arnaud. Il terminera la journée par une assemblée publique, à l'école Albert Ouellet, à Charlesbourg.

■ Du droit à L'autodétermination

Le refus préalable de négocier ce que la majorité des Québécois pourraient décider au référendum, apparaît à trois ex-président de la Ligue des droits de l'homme comme la négation de l'exercice légitime et démocratique du droit à l'autodétermination. Au cours d'une conférence de presse, hier, MM. Maurice Campagne-Gilbert, Léo Cormier, et Jean-Louis Roy, ont dénoncé les interventions du premier ministre Trudeau et de premiers ministres provinciaux laissant entendre que même une victoire du OUI au référendum ne les amènerait pas à négocier la souveraineté-association.

■ La loi, c'est la loi

La présidente du Positive Action Committee, M. Alex Patterson, avait porté plainte, la semaine dernière, auprès du directeur général des élections, Me Pierre-F. Côté, alléguant que 300 vétérans résidents des hôpitaux Sainte-Anne et Pointe-Claire auraient été privés de leur droit de vote parce que jugés «incompétents». Après enquête, Me Côté a refuté hier les allégations du Positive Action Committee, en soutenant qu'il n'en est rien et en rappelant les dispositions de la loi électorale qui permettaient aux électeurs dont le nom ne paraît pas sur la liste de profiter de la période de révision du 28 avril au 3 mai pour se faire inscrire.

■ Plus j'y pense...

Au nombre des slogans efficaces produits par le Comite du NON, dans cette campagne figure «Plus j'y pense, c'est NON.» Sur la page frontispice d'un dépliant publicitaire que le Regroupement national du OUI commencera à diffuser ces jours-ci, on peut lire: «Plus j'y pense...» complété au bas de la page par: «si on dit NON merci, on n'aura rien merci».

■ Seul maître-d'oeuvre

L'assemblée générale de l'Association des réalisateurs de films du Québec s'est prononcée en faveur du OUI en alléguant que le Québec doit être «le seul maître-d'oeuvre du développement et de l'édification d'une cinématographie québécoise». À cette fin, ils souhaitent que le Québec rapatrie les institutions et les sommes d'argent affectées au secteur du cinéma.

■ Les chicanes familiales

La campagne référendaire engendre de vives émotions parmi les Québécois et les dresse les uns contre les autres, selon une enquête effectuée sur l'attitude des Québécois par la firme Goldfarb Consultants et dont le *Toronto Star* publiait hier les résultats. D'après se sondage, 61% des Québécois soutiennent que des membres de leur famille ou des amis ont adopté des positions contraires en vue du référendum du 20 mai.

■ Sterling Lyon appuie Lévesque

Opposé à la souveraineté-association du gouvernement québécois, le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, est d'accord avec le premier ministre Lévesque au moins sur un point. Il refuse de se laisser impressionner par le vote de la Chambre des communes sur un rapatriement unilatéral de la constitution, et il prévient le gouvernement Trudeau que cela ne pourra se faire sans un accord préalable sur une formule d'amendement.

Une erreur d'identification

Le ministre fédéral Jean Chrétien a fort mal réagi à l'intervention d'une militante du OUI en plein milieu de son assemblée dimanche, à Trois-Rivières. M. Chrétien l'a accusée d'être la fille de la secrétaire du député péquiste de Laviolette. Or, Mme Denise Cyr, qui occupe cette fonction, a émis un communiqué hier pour souligner que sa fille Johanne était à la maison au moment de l'incident. Mme Cyr constate que M. Chrétien dit n'importe quoi. La jeune militante du OUI, qui s'est fait sortir de la salle manu militari, a été identifiée comme étant Ginette Boisclair, de Mont-Carmel, dans le comté de Saint-Maurice.

■ En vrac

■ L'ex-premier ministre Jean Lesage sera le porte-parole du NON, aujourd'hui à 17 h 55, dans le cadre du temps d'antenne mis gratuitement à la disposition des deux options par la société Radio-Canada.

■ Le ministre québécois de l'Immigration, Jacques Couture, a lancé un appel hier aux groupes ethniques du Québec, les exhortant à voter OUI au référendum.

■ Les représentants de 800 employés du Mouvement Desjardins ont donné hier une conférence de presse pour annoncer leur intention de voter OUI.

■ La Légion Royale Canadienne a demandé à ses membres de voter NON parce que c'est «le seul moyen que le gouvernement québécois a choisi de laisser à la population de dire OUI à un nouveau Canada».

■ Le ministre fédéral du Travail, et ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Gérald Regan, prévient les Québécois qu'un vote pour le OUI ruinerait l'unique occasion de faire du Canada un pays bilingue.

■ Mme Lise Payette demeure convaincue que le mouvement des Yvettes n'aura aucune influence sur le vote parce que, explique-t-elle, «ces femmes-là auraient, de toute façon, voté NON».

■ Le «National YES Association» donnera cette semaine quatre conférences sur la souveraineté-association avec la participation de Gérald Godin, David Lavine, Robert Dean, Édouard Cloutier, Brian Campbell, Frank Rémiggi et Jacques-Yvan Morin.

■ Mme Madeleine Ryan fait campagne aujourd'hui dans le comté d'Argenteuil, représenté par le président du NON à l'Assemblée nationale.

guérin
l'éditeur qui édite

Jean-Marie Laurence

L'âme humaine aux feux de la rampe

15 x 22,5 cm, broché, 140 pages 6,95$

En vente dans toutes les librairies



MOLIÈRE — RACINE
MARIVAUX
BEAUMARCHAIS
MONTHERLANT
CAMUS — ROMAINS
BERNANOS — MAULNIER
GHÉON — PASSEUR
ANOUILH
SCHLUMBERGER
SOPHOCLE
COCTEAU — SYNGE
TAGORE — MILOSZ
LORCA — CASONA
CALDERON DE LA BARCA

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

CAPEK — HARTOG
O'CASEY — SHAW
KLEIST — STRINDBERG
O'NEILL — SHAKESPEARE
PIRANDELLO
MAURIAC

naintenant Les Entreprises Canadien Pacifique Limitée

Et voici notre portefeuille:

PanCanadian Petroleum Limited
Cominco Ltée
Fording Coal Limited
Pacific Logging Company Limited
Great Lakes Forest Products Limited
Les Propriétés Commandant Limitée
The Algoma Steel Corporation Limited
Steep Rock Iron Mines Limited
La Compagnie Dominion Bridge, Limitée
La Société Immobilière Marathon, Limitée
Société Hôtelière Canadien Pacifique, Limitée
Les Valeurs Mobilières Canadien Pacifique Limitée
Château Compagnie d'Assurance
Baker Commodities, Inc.
Processed Minerals Incorporated
La Porcelaine Syracuse du Canada Ltée
Rothsay Concentrates Co. Limited

Nous avons changé de nom, mais nos objectifs sont les mêmes.

Nous sommes toujours la même société que vous avez connue sous le nom d'Investissements Canadien Pacifique Limitée. Et aujourd'hui, nous voulons mettre l'accent sur le fait que nous jouons un rôle actif plutôt qu'un rôle de gestion, en matière de planification stratégique et financière.

Aussi avons-nous opté pour le nom Les Entreprises Canadien Pacifique Limitée, "entreprise" étant un mot d'action qui exprime bien notre nouvelle volonté de faire.

De même, nous avons choisi comme symbole corporatif un voilier d'oies blanches en formation de "V." Il reflète notre sensibilisation à l'harmonie et à la richesse de l'environnement. Il symbolise aussi un groupe d'entités qui se sont réunies pour progresser ensemble. Un des rôles que nos sociétés jouent au sein des Entreprises Canadien Pacifique Limitée.

Nous avons changé de nom.

Mais nos objectifs sont toujours les mêmes. Les Entreprises Canadien Pacifique Limitée.

Des idées, de l'énergie, de l'initiative et des industries.

Les **Entreprises** Canadien Pacifique Limitée

le débat référendaire

Le OUI conduit-il à l'impasse?

par Louis Balthazar

M. Balthazar est professeur au département de science politique de l'Université Laval.

QUAND les tenants du NON acceptent de faire porter le débat sur la question référendaire elle-même, leur argument massue consiste à affirmer qu'une victoire du OUI mènerait à l'impasse, c'est-à-dire à l'impossibilité de négocier un véritable changement de la constitution canadienne. Une victoire du OUI n'aurait donc d'autres résultats que de déclencher le processus de la «séparation» du Québec.

C'est là faire bien peu de cas de la force et des possibilités d'action du gouvernement fédéral et de ceux des autres provinces. Car ils seront toujours là et bien en vie au lendemain du référendum. Advenant un triomphe du OUI, ils auront tôt fait, de concert avec ceux qui nous répètent aujourd'hui que OUI veut dire «séparation», de minimiser la portée du vote en nous rappelant qu'une bonne moitié des adhérents au OUI favorisaient surtout le renouvellement du fédéralisme. (Vous vous souvenez du 16 novembre 1976?)

Le gouvernement du Québec, pour sa part, n'en continuera pas moins de prôner la souveraineté-association et aura tendance, bien sûr, à exagérer la signification antifédéraliste du vote. Comment donc pourrait-il être amené à négocier autre chose que sa thèse souverainiste avec ses homologues d'Ottawa et des autres provinces? Il existe au moins deux moyens, pour ces derniers, de sortir de cette impasse.

D'abord la négociation malgré tout. Accepter de négocier n'engage à rien. Mais, dira-t-on, il faut bien qu'on s'entende sur l'objet de la négociation. Cet objet ne saurait être à la fois la souveraineté-association et le fédéralisme renouvelé puisqu'il n'y a pas de dénominateur commun entre les deux options. Cela n'est pas si sûr. En relisant attentivement le livre blanc du gouvernement québécois, il serait possible de démontrer qu'il n'existe pas de différence qualitative entre la souveraineté-association et le fédéralisme renouvelé mais bien plutôt une sorte de solution de continuité entre une forme extrême et une forme modérée d'une nouvelle entente canadienne. Il serait facile de démontrer, en particulier, que plusieurs des données énoncées par les auteurs du livre blanc appellent une union beaucoup plus étroite qu'on ne le suppose entre le Canada et le Québec. Par exemple, l'union monétaire semble bien entraîner la nécessité d'une politique économique commune. Pourquoi pas, dès lors, une politique étrangère et une politique de défense communes? Pourquoi pas un Parlement canadien élu? Etc... Voyez, par exemple, ce passage du livre blanc: «L'association économique, dont certains porte-parole du Canada anglais disent qu'elle sera nécessairement refusée, advenant un OUI au référendum, existe déjà dans ses lignes essentielles... et le gouvernement du Québec ne la remet pas en cause. Ce qu'il propose, et avec fermeté, c'est d'en négocier les structures et les modes de décision.»

Quoiqu'il en soit, le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas se montrer bon prince en déclarant formellement sa volonté de concéder beaucoup de choses à condition que le Québec accepte de renoncer aux aspects les plus séparatistes du livre blanc. Personne, au gouvernement du Québec, n'a jamais dit qu'on considérait ce livre comme une Bible (il s'intitule «Proposition») et qu'on n'était pas disposé à en laisser tomber certains éléments. Si d'aventure les négociateurs québécois ne voulaient céder sur rien, c'est bien eux qui en porteraient l'odieux face à la population.

Admettons, malgré tout, que les porte-parole d'Ottawa et des autres provinces s'en prennent à leur position préréférendaire et qu'ils refusent de négocier quoi que ce soit avec le présent gouvernement du Québec. Ou encore, supposons que des négociations aient échoué. Il reste un autre moyen efficace, pour le gouvernement fédéral, de sortir de l'impasse. Rien ne l'empêcherait, en effet, de procéder unilatéralement, face à une volonté de changement clairement exprimée par l'électorat québécois, à ces concessions majeures susceptibles de satisfaire la grande majorité des fédéralistes qui auront voté OUI au référendum et donc, la majorité des Québécois. La nature de ces concessions est bien connue à Ottawa, il suffirait, par exemple, qu'on se remette à lire le document du groupe de travail sur l'unité canadienne (le rapport Pépin-Robarts) et qu'on s'engage à appliquer ses recommandations pour qu'une grande majorité de Québécois s'en trouve comblée. Ce rapport a reçu un accueil assez favorable au Québec pour nous amener à penser que, si on avait manifesté un intérêt sérieux à son endroit à Ottawa, cela aurait pu annuler la possibilité d'une victoire du OUI au référendum.

Un grand nombre de fédéralistes québécois ont envie, depuis longtemps, de condamner l'inertie ou la mauvaise volonté du gouvernement fédéral face aux revendications du Québec exprimées à plusieurs reprises depuis vingt ans. Ces revendications se ramènent à une seule: que le Québec soit considéré comme la patrie d'un peuple distinct, comme un réseau de communications autonome, comme «l'expression politique du Canada français», pour reprendre les paroles de M. Jean Lesage en 1961. Plusieurs au Québec croient encore que ces revendications peuvent être satisfaites dans le cadre fédéral. Le rapport Pépin-Robarts nous invitait à le croire. C'est pour blâmer Ottawa, entre autres choses, du triste sort qu'on a fait subir à ce rapport, que ces fédéralistes s'apprêtent à voter OUI au référendum.

On s'emploie, d'autre part, à nous persuader qu'un NON pourrait être le point de départ d'un véritable renouvellement. Si les Québécois allaient croire sur parole que leur NON à la souveraineté-association amènerait miraculeusement ce changement attendu depuis plus de quinze ans, alors que personne ni à Ottawa ni dans les autres provinces, ne nous a défini le changement dont ils nous parlent, alors que pas même le livre beige du PLQ ne satisfait vraiment les aspirations fondamentales déjà exprimées, ils auraient avalé une couleuvre comme jamais dans leur histoire.

À moins que cette idée du Québec moderne, après avoir mûri durant vingt ans, soit en voie d'être répudiée par une majorité de Québécois. Le Québec serait alors pour de bon une province comme les autres et nous redeviendrions des Canadiens français, une grande minorité, le plus vivant des groupes ethniques de la grande mosaïque canadienne.

De ces OUI «stratégiques»

par Égide Dandenault

L'auteur est journaliste à la pige, dans la région de la capitale nationale.

QUE ceux qui veulent vraiment l'indépendance du Québec, en bloc ou par étape, votent OUI au présent référendum, voilà qui me paraît pertinent. C'est là une attitude que je respecte, sans toutefois y adhérer. Mais que des personnes qui se disent fédéralistes — certaines affirmant même que «la souveraineté-association est une utopie» — votent également OUI, sous prétexte de faire choc, de forcer Ottawa et les autres provinces à se mettre à table et à négocier un nouveau fédéralisme, voilà une stratégie dont la sagesse m'échappe.

Comment peut-on, en effet, se dire convaincu de la supériorité du fédéralisme, vanter les avantages particuliers, pour nous, du maintien du lien fédéral et appuyer, d'un même souffle, une proposition dont l'objet est de rompre ce lien? Et surtout, comment justifier son geste, après coup? Quelle interprétation, pouvons-nous nous demander, le PQ fera-t-il de ces OUI stratégiques? Se fierait-on à M. Claude Morin pour leur attribuer leur sens réel et en tirer les conséquences qui en découlent?

Le contenu de la souveraineté-association, c'est, de toute évidence, l'indépendance du Québec. C'est le retrait du Québec de la fédération canadienne, c'est la brisure du Canada. On ne saurait interpréter autrement le langage utilisé dans le livre blanc pour décrire «un traité d'association ayant un statut international». On ne saurait interpréter autrement, non plus, les multiples déclarations de divers ministres péquistes. (Tous les soulignés sont de l'auteur).

(...) «Nous — on nous le permettra — continuerons d'employer notre langage, *la souveraineté*, d'abord, et il nous semble qu'en l'explicitant, si on veut, *cela contient l'essentiel de l'indépendance.*» René Lévesque (Débat du 20/2/79).

«If it is yes, it would mean in rather short order that *a new country would appear* and the rest of Canada would have to define itself *as a different country*» (...) Jacques Parizeau *(The Montreal Star,* 6/12/77).

«Quant à moi, M. le président, cette question est une marche de plus, sur cet escalier qui nous rapproche petit à petit de l'objectif.» Jacques Parizeau (Débat du 7/3/80).

Le contenu de la souveraineté-association, c'est, par conséquent, l'abolition, pour le Québec, du régime fédératif dans lequel nous vivons et son remplacement par la négociation, espérée, d'un régime confédéral, c'est-à-dire l'union de deux pays souverains, le Québec et le Canada, par des traités visant à protéger et à réglementer certains intérêts communs.

Il y a entre fédération et confédération tout un monde de différences. Une confédération ne forme pas un pays comme tel et n'a pas de parlement ou de gouvernement central élu par le peuple. Dans une confédération, l'administration centrale est formée d'ambassadeurs, ou délégués, qui ont pour unique mission de défendre les directives reçues de leurs gouvernements respectifs. Une fédération est l'union de plusieurs États, qu'ils s'appellent provinces, cantons ou landers, en une seule entité politique (par ex.: le Canada, les États-Unis, la Suisse, le Brésil, la République fédérale d'Allemagne). Le pouvoir de gouverner est réparti entre deux ordres de gouvernement, l'un central, l'autre provincial. Les deux ordres de gouvernement existent de plein droit et jouissent d'une grande autonomie dans les domaines qui sont de leur compétence propre. Comme l'a si bien exprimé Me Gérald A. Beaudoin (LE DEVOIR, 2/5/80), «il existe (entre fédération et confédération) *une différence de substance et non de seul degré*... Un régime est *ou fédéral ou confédéral;* il est *l'un ou l'autre*».

Tous les régimes confédéraux des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ont échoué à cause des problèmes reliés à la faiblesse et à l'inefficacité des institutions centrales. Les États-Unis et la Suisse étaient d'abord des confédérations avant de devenir, respectivement en 1787 et 1848, des fédérations. Que d'aucuns veuillent ici, en 1980, entreprendre le voyage en sens inverse, passer de notre régime fédéral à un régime confédéral, qu'il faudra créer (à quel prix?), il y a certes lieu de s'étonner, mais ce n'est pas là l'objet de mon propos.

Le OUI stratégique d'un fédéraliste, comme d'ailleurs tous ces OUI de tendances et de significations diverses, parfois contradictoires, qu'énumérait M. Robert Decary dans LE DEVOIR du 24 mars dernier, auront, une fois dans l'urne, exactement la même valeur, le même poids, les mêmes conséquences que les OUI des plus ardents indépendantistes. Car il est dans la nature même du vote d'être sans restrictions et sans nuances. On ne peut y joindre une note explicative ou un article de journal. La valeur d'un vote est toujours égale à cent pour cent, quels que soient le statut social, le degré d'instruction, les intentions et les restrictions mentales du votant. Quant aux résultats, les mêmes considérations s'y appliquent. A-t-on déjà vu un gouvernement reconnaître que 62 p. 100 des électeurs qui ont voté pour lui n'appuyaient que 43 p. 100 des articles de son programme électoral?

Les péquistes mettent actuellement la pédale douce sur la signification du OUI — «un simple OUI pour négocier», «un mandat de déblocage». Jusqu'au 20 mai!

(...) «Le troisième (critère que comprendra la question) est qu'elle soit formulée de façon à obtenir le plus de OUI possible.» Marcel Léger *(Le Soleil,* 14/12/78).

Après le 20 mai, M. Lévesque et ses acolytes seront très vifs à insister sur le libellé de la question, lettre par lettre. Très tôt, ils ne manqueront pas de nous rappeler qu'un adulte qui signe un contrat sait, ou devrait savoir, que sa signature le lie au texte du contrat, et non aux explications ou aux promesses du vendeur, non plus qu'aux restrictions mentales des signataires.

Advenant une victoire du OUI, le PQ, à n'en pas douter, prendra tous les OUI pour argent comptant. Il se dira dûment mandaté pour entreprendre la réalisation de son projet et il s'empressera de poser des gestes irréversibles en ce sens.

«Une victoire du OUI au référendum québécois sera interprétée par le Parti québécois comme une approbation du principe de la souveraineté-association. *Nous ne cachons rien; c'est l'indépendance».* Pierre De Bellefeuille *(Le Soleil, 9/2/80).*

«Par son vote, le peuple québécois aura clairement fondé la négociation sur le principe de l'accession, en droit comme en fait, *du Québec au statut d'État souverain,* et de l'association avec le Canada». (Le livre blanc — La nouvelle entente Québec-Canada — P. 84).

Ces OUI stratégiques peuvent se révéler extrêmement dangereux: ils risquent de nous conduire à l'«indépendance par accident». Ils peuvent être la cause d'amères déceptions pour ceux-là même qui, par tactique, choisissent de s'en prévaloir. Comment ne pas être amèrement déçu, en effet, de voter, en somme, pour l'aménagement d'un nouveau régime fédératif et de se retrouver un beau matin, que ce soit le 21 mai ou dans trois ans, à l'An I de la longue, pénible, coûteuse et incertaine élaboration d'une confédération? De se retrouver, en quelque sorte, à l'aube de la création de la Communauté économique européenne, dont les théoriciens et fondateurs rêvaient, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, d'une fédération européenne, des «États-Unis d'Europe», bref, d'un développement progressif qui aboutirait à la fédération.

Que le OUI, s'il était majoritaire, nous conduise à un cul-de-sac, à un imbroglio politique inextricable, il n'y a pas à en douter. Alors qu'Ottawa et les autres provinces se disent disposés à négocier un nouveau régime fédératif, c'est une fin de non-recevoir que nous leur opposons en mettant sur table un projet qui est aux antipodes, celui de la création d'une confédération. D'aucuns ont voulu comparer cette situation à une négociation syndicale. Dans le cas qui nous occupe, c'est un peu comme si la partie patronale était prête à discuter salaires, conditions de travail et réorganisation structurelle, alors que la partie syndicale ne veut négocier rien de moins que l'achat de l'entreprise par les travailleurs. Nous nous exposons donc, à notre tour, à une fin, déjà clairement exprimée, d'égal non-recevoir.

Mais ce scénario prévisible fait précisément partie de la stratégie péquiste: essayer, une fois de plus, de prouver qu'aucune négociation n'est possible — quitte, au besoin, à la «saborder», — et qu'il ne reste qu'une seule voie, la proclamation de l'indépendance. Comment expliquer autrement le OUI de M. Pierre Bourgault? L'objet du présent référendum est donc d'obtenir un OUI majoritaire (formé de toutes les sortes de OUI), si minime soit-il, pour pouvoir enclencher le processus de non-retour. Les jeux seront faits!

Certains tenants de ce OUI stratégique estiment qu'ils pourront, au besoin, se raviser à l'occasion du deuxième référenum. D'autres, que j'ai entendus à la télévision et qui s'attribuent le rôle d'«aboyeur», soutiennent que le PQ ne saurait s'en tirer aussi facilement et interpréter unilatéralement le sens des OUI. Ils affirment, en somme, qu'ils (eux-mêmes) se chargent de veiller au grain.

J'aimerais demander à ceux qui se qualifient d'«aboyeurs» quelle influence ils ont eue sur la formulation de la question actuelle. Leur influence sur le contenu de la deuxième question référendaire risque d'être à peu près la même... Quant aux tenants du premier groupe, je serais prêt à accepter leur point de vue si j'avais devant moi, en blanc et en noir, les conditions dans lesquelles se déroulera ce deuxième référendum et surtout, le libellé de la question. «Chat échaudé craint l'eau froide.» Qui m'assure que ce deuxième référendum ne sera pas une autre «étapette», une autre supercherie? Qui m'assure que les péquistes auront alors le courage, de poser la vraie question? Qui me dit que celle-ci ne sera pas encore le fruit d'un coûteux tripotage, accompagné de toutes les formes de sondage possibles? On n'a qu'à comparer la question actuelle avec les promesses antérieures pour trouver la réponse à ces questions.

«On est indépendantistes, et on va le demeurer, et cette question de l'indépendance sera réglée par *une question précise* que nous poserons aux Québécois.» René Lévesque (LE DEVOIR, 13/11/76).

Question d'un journaliste français à M. René Lévesque: «Pourquoi demandez-vous au peuple québécois la simple permission de négocier avec Ottawa? Ne serait-il pas *plus honnête* de lui demander *s'il est ou non pour l'indépendance?*»

Réponse de M. Lévesque: «*On aurait pu,* bien sûr, *poser* aux gens *une question* suffisamment brutale *pour être sûrs de perdre.* Mais nous ne sommes pas complètement idiots...» (Interview dans *Le Point,* No 386, 11/2/80.

Reste enfin une dernière question, importante sur le plan pratique, qui s'adresse à tous les tenants du OUI stratégique. Si, par hypothèse, vous obteniez ce OUI massif que vous réclamez pour susciter un déblocage de la part d'Ottawa, à quelle dialectique entendez-vous recourir par la suite, tout en restant logiques avec votre réponse à la question, pour amener le PQ à mettre de l'eau dans son vin et à démordre d'une option en faveur de laquelle il aura reçu, ipso facto, ce même OUI massif, composé, pour une part (peut-être bien celle qui eut été manquante), de vos OUI? La question me paraît pertinente puisque, par votre attitude, vous aurez contribué à créer une nouvelle situation de blocage, beaucoup plus redoutable, me semble-t-il, que celle que vous vouliez d'abord dénouer.

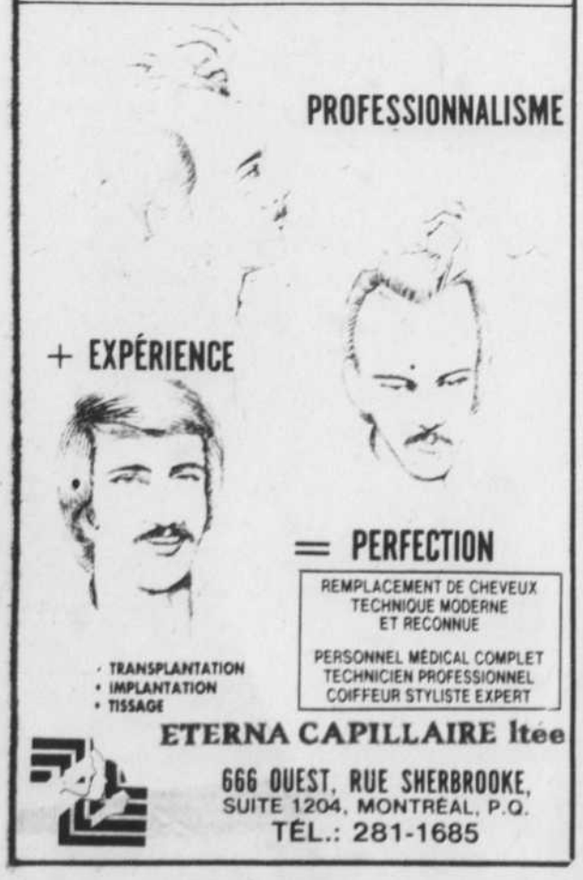
ÉTÉ 80
AU
CONSERVATOIRE LASSALLE
SCIENCE DE LA PAROLE

COURS DU SOIR
DEUX SÉRIES DE COURS AU CHOIX:
DU 16 JUIN AU 16 JUILLET
OU
DU 11 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE
LUNDI-MARDI-MERCREDI DE 18h30 À 21h20

COURS DU JOUR
DEUX SÉRIES DE COURS AU CHOIX:
DU 19 JUIN AU 18 JUILLET
OU
DU 11 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE
LUNDI À VENDREDI DE 9h20 À 12h10

RENSEIGNEMENTS:
3505 RUE DUROCHER
MONTRÉAL H2X 2E7
288-4034
PERMIS 749 569

Regardez autour de vous...
Environnement Québec

Une SOLUTION DURABLE...


ETERNA CAPILLAIRE ltée
666 OUEST, RUE SHERBROOKE, SUITE 1204, MONTRÉAL, P.Q.
TÉL.: 281-1685

OUI, C'EST CE SOIR!
La soirée des soirées, en paroles et en chansons
avec
Gilles VIGNEAULT
Pierre LÉTOURNEAU
Marc FAVREAU (SOL)
Claude CHARRON
Jean DUCEPPE
Jacques MICHEL
Jacques PARIZEAU
et Mme Lise PAYETTE





Dès 19h30
au CENTRE PAUL-SAUVÉ,
angle Beaubien et Pie IX.
L'entrée est gratuite.
Autorisé par Jean-Pierre Nepveu,
agent officiel du Regroupement national pour le OUI, 1430 St-Denis, Montréal.

Bill Bennett refusera de faire affaire avec un Québec souverain



M. William Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, était l'invité hier du Board of Trade de Montréal, où il a déclaré que sa province préconisait des modifications à la constitution canadienne. M; Bennett a été accueilli par le vice-président de l'organisme, M. Denis Jotcham. (Photo CP)

par Patricia Poirier

Le premier ministre de Colombie-Britannique, M. William Bennett, a averti hier qu'un Québec souverain serait un pays étranger aux yeux de sa province qui refuserait de faire affaire avec lui, à moins d'y trouver son profit.

Dans un discours riche en rappels historiques, devant les membres du Board of Trade de Montréal, M. Bennett a expliqué que sa province a fait des sacrifices dans l'intérêt national et elle est disposée à continuer à le faire. Toutefois, si l'unité nationale n'existe plus, si le Québec devient souverain, la Colombie-Britannique n'a pas l'intention de continuer à «payer le prix» de cet engagement.

«Dans le cadre d'une association économique, la Colombie-Britannique devrait subir des désavantages pour satisfaire l'intérêt d'un Québec souverain. Il va sans dire que cela ne l'intéresse pas», a-t-il déclaré. M. Bennett tant dans son discours, que lors d'une conférence de presse plus tard en journée, a souvent évoqué sa vision de la fédération canadienne. Il a insisté pour dire que le Canada c'est plus qu'une question d'argent, c'est aussi une question d'appartenance. Le «degré de liberté et des possibilités jamais surpassées dans l'histoire de l'humanité» sont des liens qui unissent les Canadiens en plus de «ce quelque chose insaisissable que nous avons tous en commun». «Il peut s'agir d'une langue ou d'une culture, ou simplement du fait de se sentir bien ensemble», a-t-il ajouté.

Le premier ministre de Colombie-Britannique a rappelé qu'il réclame depuis son élection en 1975, l'adoption d'une véritable constitution canadienne. La motion aux Communes réclamant son rapatriement l'a cependant laissé froid. Que la constitution se trouve ici ou à Londres, il n'y voit pas beaucoup de différence. Mais il importe plus que jamais de se mettre à la tâche pour négocier une constitution au Canada», a-t-il précisé.

M. Bennett a affirmé que sa province a fait d'énormes progrès dans le domaine linguistique pour permettre l'enseignement du français à tous mais a refusé de dire s'il était disposé à garantir tous les droits dans une Charte des droits et libertés. «Ce n'est pas l'endroit où négocier», a-t-il dit, lorsqu'interrogé en conférence de presse. Il n'en a pas dit plus long non plus au sujet de sa suggestion, dans son discours, de donner une certaine latitude aux provinces, quant à la réglementation de la langue et de la culture. «Je ne préconise pas un statut particulier pour le Québec. Toutes les autres provinces auraient également ce droit, même s'il est probable que peu d'entre elles s'en prévaudraient», a-t-il déclaré.

Lors de leur réunion annuelle les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest, réunis à Lethbridge, ont opposé une fin de non-recevoir à la souveraineté-association. Commentant cette décision le premier ministre de Colombie-Britannique a indiqué qu'ils pensaient vraiment ce qu'ils ont dit et qu'ils ne reviendraient pas sur cette décision. M. Bennett s'est d'ailleurs défendu d'avoir effectué ce «pèlerinage» en territoire québécois durant la campagne référendaire pour rehausser son image chez lui, où plusieurs estiment que la Colombie-Britannique s'est effectivement trop sacrifiée pour maintenir l'unité nationale.

«Je suis venu, parce que je suis un Canadien et je voulais dire aux Québécois ce qu'on croit en Colombie-Britannique», a-t-il précisé, en évitant de dire s'il croyait que son intervention influencerait les résultats du 20 mai.

Quoi qu'il en soit, il a révélé que les citoyens de sa province sont extrêmement frustrés par tout ce qui se passe au Québec, parce que le Québec n'est pas la seule province qui se sent à l'étroit dans la fédération canadienne. La frustration pourrait se transformer en colère, a-t-il déclaré, sans pour autant vouloir prédire qu'un OUI à la souveraineté-association entrainerait le ressac des anglophones contre les francophones.

Enfin, si les Québécois, en dépit de tous ces avertissements se prononçaient en faveur du OUI, le 20 mai? «Eh bien, s'ils veulent partir, ce sera leur décision, on ne les forcera pas à rester», a-t-il dit.

La FFHQ dénonce le «credo au statu quo»

La Fédération des francophones hors Québec a tenu hier à dénoncer les interventions au Québec des premiers ministres des provinces anglophones qui s'obstinent à réduire le débat à la seule question économique.

«Cela leur permet d'éviter le débat fondamental sur la thèse des deux peuples fondateurs et de leur égalité dans une nouvelle constitution: c'est insultant», a affirmé hier le président de la FFHQ, M. Paul Comeau, en commentant le discours du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. William Bennett, devant les membres du Montréal Board of Trade.

M. Comeau n'a guère été impressionné par ce discours qu'il a qualifié de «credo au statu quo» et a dénoncé le «pèlerinage» de M. Bennett et des autres premiers ministres des provinces anglophones, au Québec en période référendaire. Selon lui, il ne sera jamais possible de renouveler la fédération canadienne tant et aussi longtemps que ces dirigeants refusent de reconnaitre qu'il y a deux peuples fondateurs au pays, et que les francophones hors Québec ont aussi leur mot à dire dans ce débat.

«Comparez la situation des minorités francophones à l'extérieur du Québec à la situation de la minorité anglophone à l'intérieur du Québec. Si tous les gouvernements provinciaux s'étaient penchés, de façon juste et équitable, sur cette question il y a 10 ou 15 ans, où en serions-nous aujourd'hui face à la question référendaire?» a demandé la Fédération aux membres du Board of Trade hier, en faisant circuler un dépliant qui se terminait ainsi: «Comment pouvons-nous convaincre les Québécois que le reste du Canada est vraiment sincère? Réfléchissez à ceci pendant deux minutes et faites suivre!»

Trudeau accuse Lévesque de maintenir le statu quo

par André Préfontaine

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a accusé hier le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, d'avoir rejeté certaines propositions fédérales afin de maintenir le statu quo constitutionnel.

M. Trudeau a formulé son accusation à la Chambre des communes en réponse à une motion de privilège du député conservateur de l'Alberta, M. William Yurko, qui, vendredi, faisait voter à l'unanimité le principe du rapatriement de la constitution.

C'est en réaction aux commentaires de M. Lévesque sur ce vote que le premier ministre Trudeau a affirmé que «c'est lui qui veut que le Parlement du Canada et que la constitution canadienne restent dans le statu quo puisque nous proposions justement une façon d'en sortir».

M. Lévesque, selon M. Trudeau, aurait dit «que dans la constitution actuelle, les droits du Québec sont à la merci du Parlement fédéral qui peut les modifier sans même le consentement du Québec».

En plus de marquer son opposition, comme constitutionnaliste, aux propos de M. Lévesque, le premier ministre Trudeau a souligné que la formule qu'il avait mise de l'avant à Victoria, qu'il lui a soumise «à quelques reprises» donnait un droit de veto au Québec pour tout changement constitutionnel important.

Ceci aurait dû amener le premier ministre du Québec, de l'avis de M. Trudeau, à considérer une telle offre «qui précisément avait pour effet d'exiger le consentement du Québec avant que des changements fondamentaux ne soient apportés à la constitution».

Quant au vote unanime de la Chambre des communes sur la motion de M. Yurko, M. Trudeau l'a décrit comme conditionnel à une consultation préalable des provinces afin d'obtenir leur accord.

Le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a abondé dans le même sens que M. Trudeau au cours d'une rencontre avec les journalistes, hier midi. M. Clark venait de prononcer un discours devant le club Rotary d'Ottawa, au cours duquel il a déclaré qu'un NON le 20 mai voudrait dire un OUI au renouvellement du fédéralisme canadien, maintenant souhaité par toutes les provinces.

Pour M. Clark, le Canada anglais ne doit pas trahir la confiance des Québécois qui s'apprêtent, d'ici quelques jours, à faire un acte de foi dans le fédéralisme canadien. Si les Québécois se heurtaient à une résistance ou à un refus de changement, leur NON se transformerait en OUI lors du prochain référendum pense le chef conservateur.

Toutes les provinces ont des problèmes

OTTAWA (PC) — Un député conservateur de Victoria a déclaré hier aux Communes que «les Québécois n'ont pas le droit de défaire mon pays».

M. Donald Munro, parlant en français aux Communes, a déclaré que les Québécois devraient «regarder plus loin que leur nez», se rendre compte que toutes les provinces ont des problèmes avec la confédération et qu'elles sont toutes prêtes à négocier le renouvellement du fédéralisme.

Personne n'est disposé à négocier la souveraineté-association et le Québec, pas plus qu'une autre province, «n'a le droit de menacer l'intégrité du pays» en préconisant l'indépendance, a dit M. Munro.

M. Munro a dit que les Québécois étaient tellement occupés à se contempler le nombril qu'ils n'étaient pas au courant des problèmes du reste du pays non plus que des propositions de réforme constitutionnelle des divers gouvernements provinciaux et de l'Association du Barreau.

L'Association des femmes de carrières et de professions de Ville-Marie organise une

DÉGUSTATION DE VINS ST-RAPHAËL

servis avec des canapés et visionnement d'un court métrage

le jeudi 22 mai de 18h30 à 20h30

coût par personne: **$10.00**

tous les membres et non-membres sont invités

Veuillez réserver auprès de Mlle Diane à 273-3696 avant le 16 mai prochain.

Voyagez bien à prix raisonnable !

EUROPE - CHARTERS - GROUPES: France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Irlande, Israël, Égypte, Maroc.

PARIS: $499 LONDRES: $400.*(prix de «standby»)

EUROPE (aller simple): Londres $200.* Paris $259.* Madrid $259.* Tel Aviv $489.* Athènes '399.* Rome $399.*

MEXICO (Avion-auto) $389. Floride (avion) $189. (avion-hôtel) $299.

Tous les prix sujets à changement et approbation du gouvernement. *Argent US Permis no. Q-14768840-0435

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.

Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

Cours d'initiation
Cours de croisière
"Charters"



ECOLE DE VOILE **697-3267**

Stefan Marshall Inc.

à 20 minutes du centre-ville

Baie Valois 90, Bord-du-Lac Pointe-Claire

VANCOUVER

Vancouver, ça nous connaît! Au moins 5 départs par jour.

De Dorval, au moins 5 départs par jour dont le premier vol à 7h20 en L-1011, avec une seule escale, le dernier vol à 18h55, **sans** escale.



Pour tout renseignement, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411.
Et si vous désirez vous libérer de la location d'auto ou de la réservation d'hôtel, n'hésitez pas à leur en parler.

On y va ensemble

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec



"Ports International", un havre de confort

Cet été, abordez le confort avec élégance... avec Ports International! Portez avec désinvolture l'ultra-classique, l'ultra-simple et l'ultra confortable pull à encolure en V et manches longues. "Ports International" l'a traité en douceur... en coton léger sous les chauds rayons du soleil, douillet pour les promenades nocturnes au clair de lune estival. Il s'accomodera fort bien d'une jupe, d'un pantalon ou même d'un short selon l'humeur du temps. Teintes chaudes unies: blanc, rouge, maïs ou tournesol. Tailles: petite, moyenne ou grande.

48.00 ch.

Eaton Centre-ville, Boutique "Ports International" (3e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval et Ottawa (646).

Achats en personne seulement

EATON

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le sauvetage de Chrysler

DES centaines de milliers de cadres et de travailleurs américains et canadiens ont poussé un soupir d'aise en apprenant, dimanche, la nouvelle de l'accord assurant la poursuite des activités de Chrysler Corp. Pour la première fois depuis des mois, les actions de la compagnie ont grimpé de façon significative à la Bourse; les investisseurs se réjouissent eux aussi, de la triple intervention des gouvernements américain, canadien et ontarien, dans cette affaire.

On sait que Washington a consenti à garantir des prêts de l'ordre de $1.5 milliard. Le gouvernement du Canada endossera pour sa part des emprunts de $200 millions. L'Ontario, qui n'a pu obtenir l'assurance d'un effectif numérique minimum, reçoit un centre de recherches au prix d'une subvention de $10 millions.

Du côté canadien, les négociateurs fédéraux et provinciaux ont maintenu une position ferme dans ce dossier. Ils ont décroché un compromis honorable qui éclaircit quelque peu l'horizon économique de la région de Windsor et de l'Ontario.

Se termine ainsi le premier acte d'une grande pièce sur la scène industrielle en Amérique du Nord. Plusieurs questions ont surgi dans toutes ces opérations visant au renflouement du numéro trois de l'industrie automobile américaine.

■

Il est inutile d'insister sur l'étendue des dégâts de la crise actuelle. Plus d'un quart de million d'employés manuels ont été mis à pied pour une période indéfinie; cela représente près de 40% de toute la main-d'oeuvre de l'industrie. Des dizaines d'usines ont été fermées; des villes entières ont été gravement touchées par la fermeture de la veine principale de leur économie.

Il n'y a pas si longtemps encore, un individu à l'emploi de GM, Ford ou Chrysler dégageait une sorte d'aura financière. De par ses conditions supérieures d'emploi, il faisait l'envie de tous qui voyaient en lui un travailleur privilégié.

Cette élite de la classe ouvrière a été la première victime de la crise. Les gouvernements auront également été les grands perdants dans l'aventure. Ils se retrouvent aujourd'hui avec des dizaines de milliers de chômeurs, difficiles à recycler.

Les Trois grands de l'industrie automobile n'ont pas voulu reconnaître les conséquences inévitables d'une autre crise, celle de l'énergie. À l'émission *Face The Nation*, le président de General Motors, M. Thomas A. Murphy, jetait le blâme encore récemment aux consommateurs américains qui ont «abruptement modifié leur goût». M. Murphy reprochait également aux automobilistes de privilégier les voitures importées. Sans demander ouvertement des mesures protectionnistes, M. Murphy dénonçait le manque de nationalisme de ceux qui optent pour les voitures nippones ou allemandes. Ce genre de crime relevait presque du «Un-American Activities Committee» du Sénat américain. Pourtant il est facile de comprendre pourquoi les automobilistes ne voulaient pas des Pinto ou des Vega!

Cette imprévoyance des services de recherche de la première industrie américaine a plongé ce secteur dans une crise majeure. Chrysler sera relégué au rang de fabricant secondaire avec American Motors. Affichant des pertes prévues de $2 milliards en Amérique du Nord, Ford aura de la difficulté à maintenir sa croissance. Ainsi émerge GM qui ne pourra qu'accroître sa part dominante du marché aux USA et au Canada et continuer d'avancer ainsi vers une situation de quasi-monopole en Amérique du Nord.

Ainsi s'achèvera le jeu de la libre entreprise dans le domaine de la construction automobile en Amérique du Nord. Si cette crise a eu pour effet de réduire le nombre aberrant de modèles disponibles sur le marché, les changements n'auront pas été suffisants pour amener les autorités gouvernementales et l'industrie à repenser la nécessaire intégration de l'automobile et du transport en commun. Cette rationalisation est ainsi repoussée à une échéance ultérieure.

■

Les banquiers auront été très prudents dans cette affaire. Devant la Commission sénatoriale, ils ont montré beaucoup de réserves quant à l'avenir du numéro Trois de l'Industrie. Les syndicats auront été les premiers à passer à la caisse. En réduisant les salaires prévus de $250 millions, le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile a payé fort cher le siège au conseil d'administration d'un de ses représentants. Cette première dans l'univers industriel américain devra être suivie de près.

Le gouvernement fédéral des deux pays de même que l'État du Michigan et l'Ontario ont engagé plusieurs centaines de millions dans cette affaire. Il faut souhaiter maintenant que toutes les clauses de l'entente canadienne soient divulguées et bien connues du public. Les promesses de M. Lee Iacocca en cette matière devraient être aussi fermes que les «trois engagements de la nouvelle Corporation Chrysler»... Ford s'en est sorti facilement avec une subvention de $80 millions l'an dernier pour créer 2,000 emplois alors que l'effectif a été réduit de près de 3,000 travailleurs.

L'idée de réclamer à Chrysler Corp. le maintien d'un effectif au Canada égal à un pourcentage de la main-d'oeuvre employés aux États-Unis n'est pas mauvaise. La proportion des travailleurs au Canada devra représenter entre 9% et 11% du nombre d'employés aux États-Unis. Il faudra surveiller de près ces calculs qui pourraient facilement être déjoués par l'octroi de contrats de sous-traitance.

Il faut souligner la percée effectuée par le gouvernement ontarien qui est parvenu à amener dans sa province une partie de la recherche, faite par Chrysler. Le modeste centre d'études représente néanmoins un précédent intéressant qui devrait faire partie des négociations futures avec les autres constructeurs.

■

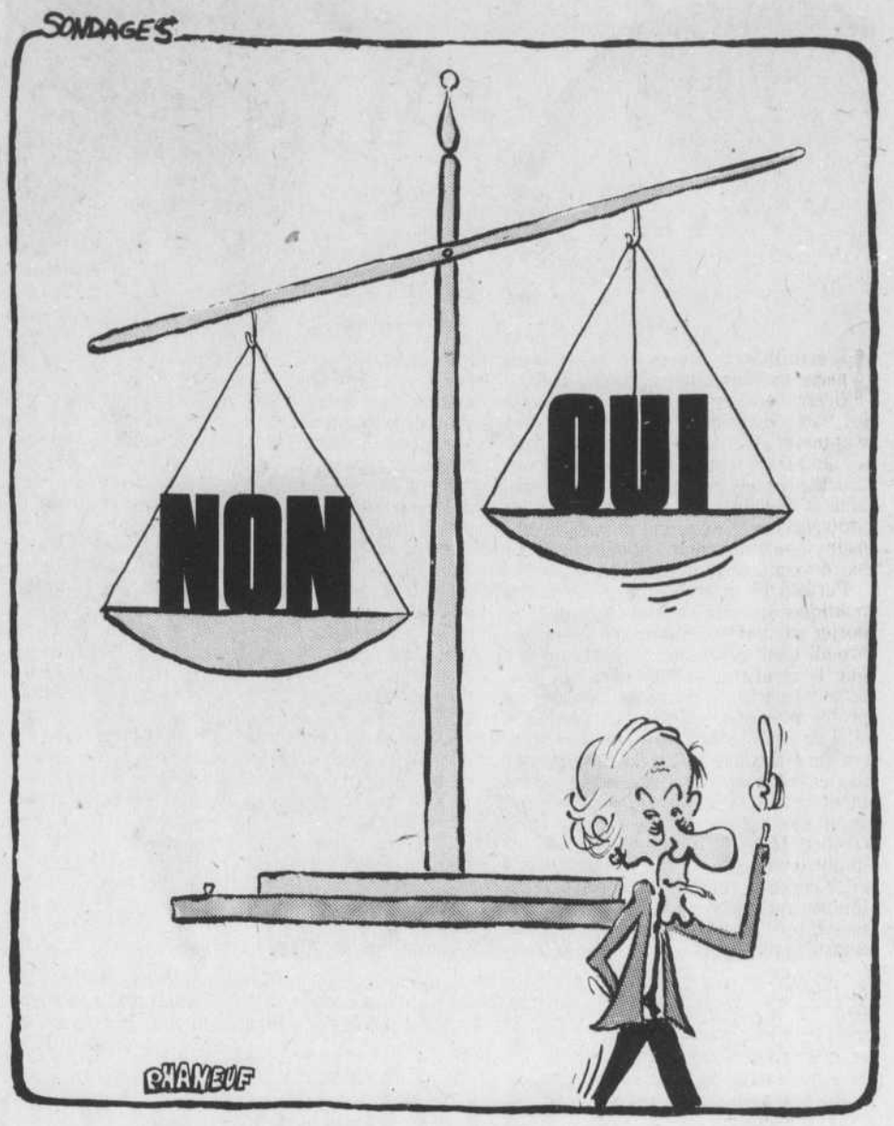
L'épisode Chrysler montre bien que des temps nouveaux s'annoncent dans l'industrie nord-américaine. Les rocs de Gibraltar ne sont pas à l'abri de l'érosion. D'autres secteurs pourraient être l'objet d'une même chirurgie. Au moins une grande entreprise canadienne pourrait connaître un sort identique au cours des prochaines années.

L'impact de ces crises n'est plus contenu dans les murs de ces grandes corporations. Des travailleurs, des actionnaires, des contribuables sont touchés directement par ces chambardements. La grande entreprise devient de moins en moins privée! Plusieurs groupes dans la société assument les risques liés à sa performance. De plus en plus les gouvernements volent au secours lorsque s'allume le feu rouge. L'État prend des risques au nom des payeurs de taxes. Quelles garanties offre-t-on en retour?

Il faudrait songer sérieusement à une politique plus précise lors de ces interventions. Comment le gouvernement peut-il surveiller ses intérêts? Par des fauteuils au conseil d'administration? Par des prises de participations au capital? Par des conseils de surveillance?

Avant de lancer la prochaine bouée, il faudrait voir un peu plus clairement ce qu'il faut faire en cas de SOS industriel. Voilà un sujet de réflexion pour tout le monde, y compris ceux qui continuent de demander que cessent les «interventions socialisantes» de l'État dans l'économie.

Michel NADEAU



Le NPD et l'avenir du Québec

Le Conseil fédéral du Nouveau parti démocratique veut bien que le Canada engage des négociations avec le Québec, quel que soit le résultat du référendum, mais précise que la souveraineté-association n'est pas négociable. Que faut-il entendre par là? Cela signifie que M. Ed Broadbent et ses collègues ont restreint en fin de semaine la portée de la position que le NPD avait exprimée plus tôt. Les néo-démocrates, fidèles à leur philosophie sociale, ne refusent pas de négocier d'ordinaire, quelles que soient la complexité de l'enjeu et la thèse de l'adversaire. Mais, à propos de l'avenir du Québec, le conseil fédéral a senti le besoin ces jours derniers d'assortir sa position de réserves capitales: oui aux négociations avec le Québec, mais à la condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre du fédéralisme, si renouvelé soit-il. Si M. Lévesque venait à Ottawa pour discuter de souveraineté-association, a dit M. Broadbent, «la réunion serait très courte et peut-être n'y aurait-il pas de réunion».

Cette attitude tend en outre à contredire la politique que le NPD-Ontario avait adoptée plus tôt et en vertu de laquelle le gouvernement central et les provinces, quel que soit le choix du Québec, devaient s'engager à négocier. C'est une politique que les députés NPD à la Législature de l'Ontario n'ont pas respectée au cours du débat spécial sur la constitution, tous s'étant ralliés à la résolution ministérielle qui exprime le refus de cette province de négocier la souveraineté-association.

Concrètement, on doit comprendre que le parti de M. Broadbent n'envisage de négociation avec le Québec qu'à deux conditions: 1— ou bien il aura voté NON au référendum; 2— ou bien, s'il vote OUI, il renoncera au mandat que le peuple lui aura accordé et qui, précisément, consiste à négocier la souveraineté-association. Tout bien examiné, c'est un retour à la position définie antérieurement par le premier ministre, M. Trudeau.

Du Nouveau parti démocratique, on attend une position plus réaliste, plus novatrice, plus généreuse. M. Broadbent doit bien savoir pourtant que les Québécois, partisans du OUI ou du NON, accepteraient mal que les partenaires canadiens opposent une fin de non-recevoir au gouvernement qui aurait obtenu de manière légitime un mandat de négocier.

À quoi M. Broadbent répondra, comme l'a fait M. Trudeau avant lui, que le Canada ne peut tout de même pas consentir à négocier la mise en place d'un régime qui postule l'accession du Québec à l'indépendance. Il faut voir les choses autrement. On admet sans peine que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ne peuvent s'engager à négocier l'association économique dont le préalable est la souveraineté politique. Cela est clair. Mais l'action de négocier avec un Québec qui aurait effectivement reçu un tel mandat n'entraîne pas pour le partenaire l'obligation d'octroyer à l'autre un statut différent. Cela ne viendrait que plus tard.

Accepter de négocier avec le gouvernement de M. Lévesque veut simplement dire que le pouvoir fédéral, entouré des représentants des provinces, écoute l'exposé et les explications du Québec. Car il incombera à celui-ci de faire comprendre, non seulement l'objectif qu'il poursuit, mais aussi les moyens qu'il suggère pour l'atteindre. Ces échanges, au cours d'une conférence fédérale-provinciale ou dans un autre cadre, sont indispensables. Il convient, par exemple que M. Trudeau démontre à son homologue du Québec pourquoi le cheminement indiqué à ce jour par son gouvernement lui paraît contradictoire et absurde, à charge pour M. Lévesque de montrer comment il serait possible, à son avis, de surmonter les obstacles réels signalés par le Canada. D'autres hypothèses peuvent être étudiées, dont celle d'une consultation référendaire dans le reste du pays afin de connaître le sentiment des Canadiens à l'égard de l'association économique avec un Québec qui accéderait à la souveraineté une fois l'association conclue.

Ces échanges, ces discussions, ces analyses permettraient aux parties de mieux circonscrire le problème. Ce sont des négociations qui portent sur les difficultés juridiques et politiques que suscite la mise en oeuvre du mandat référendaire. Rien n'interdit à M. Trudeau et à ses collègues d'autres provinces, en cours de discussions, de proposer un nouveau cadre d'étude, une nouvelle base de discussion qui ramènerait les interlocuteurs aux projets de renouvellement de la fédération canadienne. Si M. Lévesque considère que son mandat lui interdit toute incursion dans les champs du fédéralisme, il saura le dire et, au besoin, rompre le dialogue.

Avec l'imagination qu'il possède, M. Broadbent pourrait revoir de plus près la position qu'il a arrêtée en fin de semaine. Il est tout à fait normal qu'il insiste davantage sur le renouvellement du fédéralisme. Mais le NPD ne doit pas se laisser enfermer dans une position dogmatique: négocier avec un Québec qui aurait répondu OUI n'implique pas que le Canada approuve le mandat ayant provoqué ces négociations...

Michel ROY

TÉMOIGNAGE

Se couper d'une partie de soi

par Robert Décary

Je veux apporter, au cours de ces dernier instants de la campagne référendaire, le témoignage d'un indécis, ou plutôt, le témoignage d'un électeur qui, après mûres réflexions et multes tergiversations, a décidé qu'il était tout autant mal à l'aise, comme Québécois, dans le camp du OUI que dans le camp du NON, et qu'il devait sérieusement envisager l'hypothèse où, tellement divisé en lui-même, il ne pourra, sans se faire violence et sans rendre une partie de lui-même malheureuse, voter OUI ou voter NON le 20 mai prochain. La question que je me pose, et que d'autres électeurs se posent sans doute aussi: que faire quand on ne peut se résigner, car c'est de résignation dont il s'agirait, à voter ni pour l'un ni pour l'autre?

Je ne veux pas voter OUI, car je me refuse à dire OUI à une question qui me demande, au fond, d'approuver ce avec quoi je ne suis pas d'accord ou d'approuver, en tout cas, ce avec quoi je ne suis pas encore d'accord: n'étant pas acquis, à l'heure actuelle tout au moins, à l'idée de souveraineté, je ne puis, en toute honnêteté vis-à-vis de moi-même, donner un mandat de négocier cette souveraineté, fut-elle assortie d'une association. Je n'aime pas sauter les étapes ou j'aime bien, si j'en saute, savoir que j'en saute. N'étant point encore convaincu du but, je me vois mal appuyer les moyens de m'y rendre. Mon nationalisme québécois, que je sais pourtant très profond, n'est pas encore convaincu que le cadre fédéral ne mérite pas une nouvelle chance, une dernière. Cette dernière chance, c'est ma façon à moi d'être étapiste.

Je me refuse, aussi, à dire un OUI stratégique, quand je ne suis pas celui qui décidera de la stratégie. Le sens que je donnerais à mon OUI n'étant pas nécessairement le sens que lui donnera le gouvernement qui pose la question, ma stratégie à moi pourrait bien être de courte durée, et mon vote stratégique pourrait devenir rapidement vide de sens. Je me dis que si on avait voulu, honnêtement, que mon OUI ne fût que stratégique, on aurait posé la question autrement.

Je me refuse, enfin, à dire OUI, parce que je n'accepte pas qu'on accuse le Canada de tous les maux de la terre pour donner l'illusion d'un Québec de tous les biens. Le Canada, avec tous ses problèmes, ne peut être ou avoir été aussi mauvais qu'on cherche à me le faire croire. La souveraineté du Québec est, à mon avis, tout à fait compatible avec la reconnaissance des valeurs intrinsèques du Canada, et il n'est pas besoin de cracher sur un passé commun pour se bâtir un avenir distinct. Je ne suis pas à l'aise dans cette manie de tout mettre sur le dos d'Ottawa et de jouer au colonisé ou à l'éternelle victime. Ma fierté québécoise existe sans que je n'aie à amoindrir autrui, et je souhaite que la souveraineté du Québec, si tel devait être le but ultime de l'évolution québécoise, se bâtisse sur la sérénité, pas sur la méfiance, sur la maturité, pas sur un esprit de vengeance. Le gouvernement qui me la propose aujourd'hui n'a pas cette sérénité ni cette maturité. Peut-être lui ou un autre gouvernement les aura-t-il demain. Mais c'est aujourd'hui que je vote, et le climat actuel ne m'incite pas à appuyer une démarche faite dans un esprit inutilement négatif.

Règle générale, qui ne veut pas répondre OUI à une question, répond NON. Mais c'est justement là où je sors du système. Je sais bien que l'alternative, ce fameux «fédéralisme renouvelé», ne fait pas partie de la question. Mais les circonstances ont voulu qu'il fasse partie de la réponse. Or, je ne peux m'empêcher d'identifier un NON au Livre beige (et ce dernier m'apparaît, bien plus qu'une erreur de stratégie — ce qu'il est sûrement — une erreur de substance) ou à un fédéralisme que le reste du pays dit toujours vouloir renouveler mais qu'il ne renouvelle jamais, en profondeur, quand l'occasion se présente. Je ne suis pas convaincu que Claude Ryan soit vraiment prêt à modifier son livre beige, pas plus que je ne suis convaincu que Pierre Trudeau soit vraiment intéressé à respecter le nationalisme québécois et à renouveler le fédéralisme dans un sens qui réponde à l'évolution québécoise. Un NON risque ainsi d'être un encouragement à deux entêtements dépassés et stériles.

Je ne veux pas voter NON, non plus, parce que ma courte expérience de la scène politique canadienne m'a appris que le reste du pays, face aux aspirations du Québec, n'agissait que sur ultimatum. Les choses, dit-on, ont bien changé. Mais, concrètement, cela reste à prouver, et jusqu'à preuve du contraire, je crois encore à la théorie de l'ultimatum, et je crois encore qu'un NON aurait l'effet d'un somnifère sur le reste du pays.

Je ne veux pas voter NON, enfin, parce que je me sens mal à l'aise dans cette vision moralisatrice et méprisante d'un peuple québécois qui, sorti du cadre fédéral, perdrait tout sens la démocratie et tout respect des minorités. Je ne suis pas convaincu que le fédéralisme soit l'unique gage de démocratie et l'unique source de respect d'autrui: l'Angleterre n'est pas fédérée, l'Union soviétique l'est... Les hommes font ce qu'ils veulent bien faire, quel que soit le cadre politique qu'ils se donnent. D'autre part, je ne suis pas convaincu que les Québécois, livrés à eux-mêmes, renonceraient à leur héritage de libertés: jusqu'à preuve contraire, je suis prêt à faire confiance au peuple québécois et ça me fait mal au coeur qu'on puisse douter à l'avance du sens des valeurs de la société à laquelle j'appartiens.

Je ne peux pas, je ne veux pas voter OUI. Je ne peux pas, je ne veux pas voter NON. Ce serait me couper d'une partie de moi-même que de me ranger dans un camp ou dans l'autre, et je sais, à l'avance, qu'une partie de moi-même sera malheureuse, le 20 mai prochain. Il faudra, pourtant, que je vote, et je ne sais pas encore, ne me sentant pas capable de dire OUI au OUI ou au NON, auquel des deux je dirai NON.

■ Propos d'actualité

Celui qui a soulevé la Yougoslavie contre l'envahisseur nazi, soudé son pays face aux appétits de Staline, porte le flambeau du neutralisme à travers le monde et régné sans partage sur une mosaïque de peuples durant trente-cinq ans est mort comme ces monarques constitutionnels qui règnent mais ne gouvernent pas, après cent douze jours d'une agonie au cours de laquelle on l'a maintenu en vie avec un acharnement qui en dit long sur la nécessité de sa présence, même symbolique.

Il suffisait, en effet, à Tito d'être pour que la Yougoslavie existe: c'est pourquoi il y a fort à parier que, si la chose est possible on gardera au pouvoir le fantôme de ce grand absent qui ne voulait pas devenir un grand disparu.

Bernard CHAPUIS
(Le Monde, 6 mai)

LETTRES AU DEVOIR

■ *As Balsuosiu taip*

Ayant mis en relief dans LE DEVOIR du 3 mai le fait que les électeurs non francophones vont sans doute massivement refuser aux Québécois francophones le droit de décider eux-mêmes de leur avenir, j'ai été le jour même mis en cause à l'émission «Noir sur Blanc» de la télévision de Radio-Canada, puis dans une lettre au DEVOIR du 8 mai et signée Christos Sirros. Selon ce dernier mes propos sont «des paroles inflammatoires, abordant les frontières du racisme». Voici que dans la livraison du 10 mai du DEVOIR, Michel Paidoussis me traite maintenant «d'ethnocentriste et quasi raciste». Et il ajoute: «Échos du 3ème Reich...»

Ce type d'injures illustre à mon sens une intolérance certaine contre toute affirmation de la majorité française au Québec. C'est bien la même intolérance que l'on a connue depuis dix ans contre le mouvement national et le Parti québécois, intolérance qui présente toute mesure de défense de la majorité (loi 101 par exemple) comme une attaque antidémocratique, xénophobe ou même raciste contre la minorité.

Pour ma part j'avais seulement constaté un *fait:* l'immense majorité des non-francophones va dire NON, comme nous le confirment tous les sondages. On peut déplorer ce fait, mais on ne peut le nier et minimiser son sens. Cette attitude politique de la minorité, je la déplore autant qu'un autre, ayant été moi-même par ailleurs un des premiers à me féliciter de l'existence d'un vote néo-québécois en faveur du Parti québécois aux élections de 1973 (articles parus dans le quotidien *Le Jour* en février 1974) et ayant dénoncé à ce moment-là ceux qui prétendaient que seuls des Québécois francophones pouvaient voter pour le Parti québécois. Tout ce que j'aurais souhaité pour le référendum, c'est que le vote non-francophone se divise autant que le vote francophone: cela aurait prouvé alors que les non-francophones sont bien intégrés et que politiquement ils se comportent comme les francophones. Or tel n'est manifestement pas le cas.

Ce que je voudrais seulement dire ici, à tous ceux qui ont l'accusation raciste si facile, c'est que, contrairement à leur NON émotif, mon OUI sera néo-québécois entre autres raisons parce que je veux être du côté de la majorité française de ce pays français. Parce que je suis moi-même un Québécois d'adoption, par l'esprit et par le coeur, de père français et de mère lithuanienne. Parce que je pense qu'il faut mettre fin à l'oppression nationale des Québécois, cette oppression nationale dont je connais quelque chose puisque le pays de mes ancêtres maternels, la Lithuanie, a subi depuis plusieurs siècles le joug polonais, germanique, russe, hitlérien et maintenant soviétique. Alors, quelle que soit la signature qui me traitera de raciste, je lui répondrai, le 20 mai prochain, dans la langue de ma mère, sinon ma langue maternelle: *As balsuosiu taip!* (Je voterai OUI)

Pierre Algimantas
DROUILLY

Montréal, 11 mai

■ *Les Chiliens pour le OUI*

Chiliens au Québec, nous sommes massivement pour le oui au Référendum. En raison de notre décision de nous considérer en ce pays en tant que résidents temporaires nous n'avions pas voulu faire publiques nos préférences en ce qui concerne le futur du Québec.

Cependant après avoir pris connaissance des propos incalificables d'une émigrée roumaine, Mme Laura Riga, tenante du non, dans lesquels elle brandit la menace des camps de concentration advenant un triomphe du oui et de la souveraineté-association, nous ne pouvons pas rester indifférents.

En fait ces propos, venus d'une personne qui semble ignorer l'histoire exemplaire d'une nation comme la québécoise et son droit à l'autodétermination, ressemblent étrangement à ceux des opposants à l'élection de Salvador Allende, au Chili, alors qu'il promettait des changements profonds dans la société chilienne. Ce furent ces opposants aux changements qui, comme Mme Riga, M. Fortas et autres, montèrent de véritables «campagnes de la terreur» pour essayer de maintenir le statu quo. Ce furent ces mêmes opposants qui, après, allaient transformer leur pays en prison et qui allaient tuer, torturer et expatrier des milliers de compatriotes. Comme quoi la prophétie dans ce cas, ce n'est autre chose que la projection des propres sentiments et la volonté de ceux qui la profèrent.

Nous disons oui à une nouvelle société au Québec, libre et autonome aussi bien que profondément démocratique. Pour nous, ceci est indissociable des objectifs d'une société de travailleurs qui s'oppose à toute forme d'exploitation, notamment sous l'égide des compagnies multinationales.

C'est en disant oui aussi que nous voulons plus particulièrement exprimer notre reconnaissance à ce peuple québécois qui nous a accueilli si chaleureusement tout en respectant notre identité et nos idéaux.

Pour le Comité
des Chiliens pour le OUI,
Dr Ramon HERRERA,
Renato REQUENA,
Rosa CRUZ,
Cecilia MILLAN,
Maria Luisa ITURRA

Montréal, 5 mai

■ *OUI pour négocier en position de force*

C'est avant tout affaire de stratégie et de psychologie des anglophones. Ce n'est qu'avec un OUI que Québec, qui prend cette fois l'initiative, pourra négocier en position de force. Ce n'est qu'aveo un OUI qu'il y aura un réel déblocage et que le gouvernement fédéral réagira avec promptitude, parce que ce sera alors son intérêt de le faire.

À l'heure présente, Ottawa est en perte de vitesse par rapport au Québec. Il n'a pas su agir en temps opportun. Il n'a pas su saisir l'occasion au moment des dernières élections fédérales, si bien qu'il ne peut faire en ce moment que des promesses — on sait ce que valent les promesses — ou avoir recours à l'intimidation ou au dénigrement, en l'absence d'arguments valables.

Un NON c'est du chloroforme pour Ottawa, alors qu'il lui faut un traitement de choc — je ne dis pas un électrochoc — pour le sortir de sa torpeur.

Quand on met en parrallèle tout ce que le gouvernement du Québec a fait de constructif, à tous égards, depuis quelques années, et que l'on compare ses réalisations avec l'immobilisme d'Ottawa, il n'y a pas à hésiter un seul instant, il faut voter OUI et continuer d'aller de l'avant, en s'efforçant de supprimer les entraves à notre plein épanouissement.

Bien que rien ne sera changé sur le plan politique après le référendum, avec un OUI il y aura de l'espoir et Québec sera respecté, non seulement au Canada mais partout dans le monde.

Toutefois, ce n'est que lors du deuxième référendum que les Québécois auront à se prononcer vraiment et à faire un choix entre: la souveraineté-association, fédéralisme renouvelé et indépendance.

Paul LETONDAL, m.d.
Deux-Montagnes, 2 mai

■ *Un événement marginal*

Le samedi 3 mai, un annonceur de Radio-Canada nous apprenait, au téléjournal de fin de soirée, qu'une «bagarre» avait éclaté entre des partisans du OUI et du NON lors de la visite à Gatineau du président des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan. Après pareille annonce, on s'attendait à voir une mêlée d'une bonne dizaine de personnes.

Or, de quoi s'agissait-il? La caméra nous a montré deux personnes en train de se battre et plusieurs autres personnes qui tentaient de les séparer. On a même pris la peine d'interviewer une des deux personnes impliquées.

Était-il opportun de diffuser à l'échelle nationale les images d'une querelle entre deux particuliers au tempérament trop vif? En période référendaire, la société Radio-Canada ne devrait-elle pas veiller à éviter de donner une importance démesurée à des événements marginaux?

Marie JETTÉ

Hull, 4 mai

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Au-delà des simplifications

par Léon Dion

IL était illusoire d'espérer que la campagne en cours allait aboutir à la clarification de l'enjeu du référendum que le Parti québécois, tout comme ses nombreux adversaires au Québec, dans les autres provinces et au fédéral, ont brouillé comme à plaisir depuis trois ans. Mais il était difficile d'imaginer que les protagonistes réussiraient durant la campagne à mêler les cartes au point où le débat devient une tour de Babel.

Par-lelà les intervenants et les partis politiques qui sans aucun doute doivent porter une part de responsabilité pour ce brouillement de l'enjeu, il faut convenir que la confusion résulte dans une très large mesure de la complexité même du problème en cause. Lorsqu'ils vont voter OUI ou NON les électeurs vont se prononcer sur le mandat que réclame le gouvernement de négocier avec le gouvernement fédéral et les autres provinces un statut de souveraineté-association pour le Québec. Mais, en même temps, ils vont implicitement statuer sur la nature de la crise constitutionnelle et les voies de solutions susceptibles de la résorber de même que sur une foule d'autres questions complexes comme celles des libertés personnelles et des droits collectifs, du rôle du nationalisme dans la vie collective, de la capacité des Québécois de maintenir leur niveau de vie et même de se gouverner démocratiquement en dehors des cadres du fédéralisme, etc.

Il est impossible d'isoler ces dernières interrogations de la question tant elles sont fondamentales pour l'avenir du Québec. Or, elles sont en elles-mêmes très complexes et ne permettent souvent que des réponses hypothétiques. En outre, pour toutes sortes de raisons tenant aussi bien aux intérêts à court terme des partis politiques qui contrôlent la campagne référendaire qu'à la complexité de l'enjeu, cette campagne est devenue un champ de prédilection pour les alarmistes et pour tous ceux qui sont passés maîtres dans l'art des fausses clarifications et des grandes simplifications.

Les conséquences du recours à des arguments faussement clarificateurs ou simplificateurs sur la qualité du choix proposé aux électeurs sont incalculables et certainement très graves. La nature même de l'enjeu se perd de plus en plus dans la brume. Quel est, en effet, le problème fondamental auquel le concept problématique de souveraineté-association et la notion vague à souhait de fédéralisme renouvelé sont censés apporter une solution?

Ce dont il s'agit, c'est l'incapacité de plus en plus flagrante du cadre constitutionnel canadien de convertir convenablement en termes politiques les besoins et les aspirations des individus et des collectivités dans toutes les régions du pays et plus particulièrement au Québec. La crise qui résulte de cette insuffisance flagrante du cadre constitutionnel n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis qu'elle a été pour la première fois diagnostiquée en 1965 par la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et elle s'étend aujourd'hui virtuellement à tous les niveaux de la société. Elle englobe tout à la fois la langue et la culture, l'économie et la politique.

La question linguistique et surtout culturelle au sens le plus vaste du terme est au coeur des revendications québécoises alors qu'elle ne se pose ailleurs que pour les minorités francophones. Il suffirait d'un peu de bonne volonté et d'imagination pour concevoir et mettre en oeuvre des réformes constitutionnelles qui procureraient au Québec la compétence juridique qui le rendrait le maître d'oeuvre de la politique linguistique et culturelle sur son territoire. Malheureusement, tant le gouvernement fédéral que le parti libéral du Québec, par son orientation constitutionnelle récente, s'entêtent à passer à côté du problème et à proposer des solutions illusoires.

Quant à l'aspect économique de la crise, il est visible dans toutes les provinces et il est devenu si préoccupant que, même au Québec, il masque la manifestation linguistique et culturelle de la crise pourtant première et infiniment plus essentielle. Il touche aussi bien au contrôle des ressources naturelles qu'à la politique fiscale et monétaire et à l'ensemble de la politique économique du gouvernement fédéral.

Dans les discussions sur les questions d'ordre économique se profile un affrontement de nature politique, d'une part, entre les provinces pour le contrôle du gouvernement fédéral et, d'autre part, entre certaines provinces et le gouvernement fédéral pour le partage des compétences entre les deux niveaux de gouvernement.

Or, cette triple crise, bien qu'elle sévisse à des degrés divers dans toutes les provinces, est particulièrement grave au Québec. Au Québec, en effet, malgré leur gravité, les trois manifestations de la crise canadienne ne traduisent toutefois pas la réalité. Tant que l'on se borne à les envisager séparément ou même simultanément mais sans considérer l'intimité de leurs interrelations on ne comprend pas la nature du problème que le Québec pose au reste du pays. Au Québec, les questions de langue, de culture, d'économie et de politique sont articulées les unes aux autres de façon à procurer à la crise une portée intégrale. C'est, en effet, une crise généralisée à toute la société québécoise que les insuffisances du régime fédéral actuel engendrent et alimentent.

L'incompréhension de la nature véritable de la question linguistique et culturelle de la part des protagonistes du NON et leur incapacité à saisir l'ampleur du malaise au plan de l'économie et de la politique ont pour résultat de conduire nombre d'électeurs à désespérer d'une solution fédéraliste à ces dimensions fondamentales de la crise et cette prise de conscience les incite à voter OUI. En effet, la pertinence d'un projet donné de réforme constitutionnelle ne saurait s'apprécier qu'en fonction du degré selon lequel la mise en oeuvre de ce projet serait susceptible de résorber la crise profonde dans laquelle s'enlise de plus en plus profondément le Québec depuis vingt ans.

Or, il existe un test qui permet d'évaluer avec précision la qualité de tout projet constitutionnel. Il consiste à vérifier le degré selon lequel, dans ses orientations à propos du régime constitutionnel, un projet donné incorpore les deux grands principes intégrateurs de dualité et d'égalité que la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a définis avec une maîtrise insurpassée jusqu'ici. Ne passent pas le test: *Le temps d'agir* et le bill C 60 qui ne proposent que de simples réaménagements constitutionnels de même que le livre beige qui contient certaines clauses d'ordre structurel mais n'ayant qu'un bien faible rapport aux principes de dualité et d'égalité parce qu'ils s'insèrent dans un cadre d'ensemble étroitement fonctionnaliste.

Par contre, le régime que préconise le livre blanc s'inspire de propositions rigoureusement structurelles puisqu'il opte pour la création de deux États souverains et associés. Les structures juridiques de l'association prévue entre les deux États laisseraient toutefois subsister une certaine inégalité dans les rapports entre eux.

J'estime que la souveraineté-association n'est pas la seule, ni même la meilleure méthode d'instituer des cadres juridiques qui conviennent au Québec. Le fédéralisme me paraît une forme de régime politique suffisamment souple pour assumer même des différences aussi fondamentales que celles qui caractérisent le Québec par rapport au reste du pays, du fait qu'en plus d'être une province il constitue une société originale. Le problème se pose par ailleurs de savoir si la volonté de vivre ensemble au sein d'un même pays est partout assez forte pour permettre la recherche des structures juridiques qui conviendraient au Québec et surtout pour les faire accepter par tous les partenaires. À observer les défenseurs du fédéralisme au cours de la campagne référendaire, les doutes qu'on pouvait légitimement avoir jusque-là se confirment chaque jour davantage. Le peu de cas que partout au Canada les hommes politiques ont fait du Rapport de la Commission de l'unité canadienne qui pourtant esquisse certaines orientations fondamentales très prometteuses, notamment par la proposition d'une délégation législative propre à instituer un fédéralisme asymétrique, justifie les plus grandes craintes au sujet de la volonté des hommes politiques de se mettre résolument à l'oeuvre après le référendum.

Par-delà la question, tel est donc l'enjeu véritable du référendum: entre le OUI et le NON, quel choix permettrait le mieux de faire démarrer enfin des négociations les plus susceptibles de déboucher sur un régime politique apte à dénouer la crise de société que le régime politique actuel alimente au Québec?

Il serait dramatique de minimiser ou même d'ignorer la gravité extrême de la crise qui secoue le Québec. Il importe de ne pas faire l'autruche et, au contraire, de bien voir que, depuis le 15 novembre 1976, cette crise est parvenue à sa phase critique. À moins que l'on ne découvre et qu'on administre dans les tout prochains mois un remède radical, il s'ensuivra fatalement des remous très graves. Or, les premiers grands responsables de cette triste mais probable éventualité, ce sont les protagonistes de la cause fédéraliste. En effet, si ces derniers avaient occupé tout le champ du possible au cours des années dans le domaine de la réforme constitutionnelle, on n'en serait pas aujourd'hui à discuter de la souveraineté-association: les indépendantistes seraient toujours les marginaux qu'ils étaient en 1960, 1965 et 1970 et ceux qui favorisent un véritable renouvellement du fédéralisme et qui constituent encore la majorité ne seraient pas tentés de perdre confiance dans les partis qui défendent ce régime.

Ceux qui, s'en tenant à la lettre de l'enjeu référendaire, disent que c'est le libellé de la question qui seul doit dicter le choix entre un OUI et un NON au référendum et que ce n'est qu'à la suite d'une victoire du NON qu'il conviendrait, par exemple, de s'attaquer au livre beige, témoignent d'une grande myopie politique.

En dernière analyse, c'est pourtant par la nature de leurs propositions de réforme constitutionnelle que les protagonistes du NON aussi bien que ceux du OUI doivent être jugés. D'autres questions, certes, sont intimement reliées à ce problème fondamental parce qu'elles touchent à l'interprétation du passé et du présent ou encore aux comportements politiques des Québécois dans un Québec souverain, associé ou non. C'est ainsi qu'on est souvent choqué par l'opération de triage biaisée à laquelle s'adonnent le livre blanc et plusieurs porte-parole du comité du OUI, ou encore par le peu de cas qu'ils font de la capacité d'articulation du régime fédéral en place — insuffisante certes, par la faute des hommes tout autant que des structures mais tout de même considérable — des demandes émanant des provinces, y compris du Québec, au cours des vingt dernières années, ou encore de la possibilité d'en arriver rapidement à un véritable fédéralisme renouvelé si seulement les décideurs politiques pouvaient finalement comprendre la nature réelle de la société québécoise.

Ce sont toutefois les propos de nombre de tenants du NON qui blessent le plus. Le recours fréquent au terrorisme économique en brandissant le spectre de l'appauvrissement collectif dans un Québec souverain pour faire peur aux personnes âgées, aux hommes d'affaires et, en définitive, à tous les citoyens, la critique de la souveraineté-association en se basant sur le plus haut dénominateur qui serait la sécession intégrale du Québec, l'affirmation que la victoire du OUI aboutirait fatalement à l'humiliation des Québécois en raison du refus du reste du pays de négocier, l'argument selon lequel un Québec souverain verserait fatalement dans le fascisme, sinon dans le racisme, l'exploitation du ressentiment des femmes contre une société qui les diffame, le recours à l'autorité morale de personnes aujourd'hui décédées, comme André Laurendeau, voilà autant de propos non pertinents, problématiques ou malséants.

Le nationalisme québécois est bien autre chose qu'une erreur, une illusion entretenue par des intellectuels déracinés. Il est un fait social dur et tant qu'on n'agira pas systématiquement sur les causes (la situation de minorité et la dépendance économique de même que le sentiment d'insécurité collective qui en découle) par des redressements d'ordre juridique appropriés, il sera une réalité permanente et potentiellement virulente au Québec. Ceux-là donc qui par leur incompréhension du Québec ou par aboulie contribuent au maintien des supports sociaux qui nourrissent le nationalisme sont à mon avis encore plus responsables des excès possibles du nationalisme que ne le sont les doctrinaires qui systématisent en idéologie les exaspérations et les peurs parmi la population.

À en juger par ce qui se dit au cours de la campagne, on est enclin à conclure qu'il n'y a plus personne dans le camp du NON qui comprenne la véritable nature de la crise canadienne ou qui, en tout cas, paraisse conscient de la complexité de la révision constitutionnelle requise pour la résorber en ce qui concerne le Québec. Au contraire, les protagonistes du NON se satisferaient de simples réformes dans le cadre du fédéralisme actuel et, même à ce niveau, ils réussissent mal à masquer leurs profondes divisions. Au lendemain de la victoire de la cause fédéraliste ces mêmes divisions qui les ont jusqu'ici empêchés d'agir de concert bloqueraient une fois de plus le processus de réforme constitutionnelle. C'est la principale raison pour laquelle je me suis finalement résolu à voter OUI lors du référendum.

Si je fais pareil choix, ce n'est pas parce que je n'estime plus possible de concevoir une forme de fédéralisme qui conviendrait au Québec mais parce que j'ai acquis la conviction que ceux dont la responsabilité est de décider en ce domaine, se refusent aujourd'hui et se refuseront demain à exercer leur faculté d'imagination et préféreront plutôt continuer à s'enfermer dans un horizon borné à un fédéralisme univoque pour toutes les provinces.

Je conviens que la question posée au référendum porte sur la souveraineté-association et j'ai déjà émis de sérieux doutes sur la valeur intrinsèque et la portée pratique éventuelle de cette formule. La question elle-même, certes, est l'épitomé d'une grande simplification. Par exemple, il est évident qu'il ne pourra y avoir de négociation sur cette base si les provinces anglophones et le gouvernement fédéral se refusent à accepter comme une prémisse logique sinon dans les faits la sécession du Québec. Or, pareille démarche politique exigerait de leur part la capacité de dépasser un juridisme étroit et supposerait chez eux un sens démocratique poussé et beaucoup de bonne volonté. Il se pourrait bien qu'il leur faudrait être poussés au pied du mur pour y consentir, ce que le présent référendum ne fera sans doute pas de façon péremptoire.

Conscient de cette éventualité, je voterait quand même OUI parce que seul le camp du OUI met le cap sur l'essentiel en ce qui concerne les revendications du Québec. L'option du OUI ne me convient pas mais celle du NON dans son contenu concret me répugne bien davantage.

En outre, ce n'est pas tant le référendum lui-même qui me préoccupe que la période post-référendaire. Le référendum ne réglera probablement rien mais, selon l'issue, on saura peut-être mieux dans quel sens la crise sera susceptible d'évoluer. Certes, la victoire du OUI pourrait bien mener à une impasse. Mais je crois bien davantage qu'un triomphe du NON fasse tomber dans le néant ou pire la réforme constitutionnelle qui s'impose pourtant aujourd'hui en toute urgence en ce qui concerne le Québec.

Après un examen serré de toutes les possibilités, j'ai conclu qu'une négociation sur la base du livre blanc pouvait aussi bien conduire à un fédéralisme renouvelé qu'à l'indépendance ou à un régime d'États souverains et associés.

Il se peut qu'en m'orientant de la sorte je fasse le jeu des séparatistes. J'estime toutefois que, dans les circonstances, un NON aussi bien qu'un OUI peut conduire à la sécession du Québec. Personne, en effet, ne peut se vanter de connaître l'avenir politique et constitutionnel du Québec et du Canada, ni de pouvoir prévoir toutes les circonstances susceptibles de favoriser telle ou telle orientation.

RÉPLIQUE

Penetanguishene et le Québec

par Rory Leishman

M. Leishman est éditorialiste au *London Free Press*, quotidien de la ville de London, en Ontario.

DANS un éditorial du 29 avril dernier, Lise Bissonnette écrit que le gouvernement ontarien, en décidant de construire un nouveau bâtiment pour l'école secondaire de Penetanguishene, «n'a fait que respecter un droit qu'il avait lui-même reconnu il y a dix ans...» Cette allégation semble se référer à un amendement à la loi de l'éducation de la province, datant de 1968 qui donne aux francophones de l'Ontario le droit à un programme d'instruction en langue française pour leurs enfants dès que 20 ou plus de ces enfants peuvent être regroupés au niveau secondaire (25 ou plus au niveau élémentaire).

En accord avec la loi, il existe à Penetanguishene une école secondaire mixte avec des programmes en anglais et français. Le 5 octobre dernier, le ministre de l'Éducation de l'Ontario a proposé la création d'une nouvelle école secondaire de langue française homogène, mais située dans le même bâtiment que la Penetanguishene Secondary School, tout comme on a proposé de partager l'école Pierre-Laporte de Ville Mont-Royal, entre des sections francophone et anglophone. De tels arrangements existent déjà pour plusieurs milliers d'élèves dans les écoles élémentaires du Québec.

On peut comprendre que plusieurs parents francophones de Penetanguishene préfèrent un bâtiment exclusif pour leur école secondaire de langue française — une demande à laquelle le gouvernement Davis a résisté parce que le nombre d'élèves prévus ne dépasserait pas 240 cet automne. Néanmoins, après les longues et pénibles négociations qu'on sait, le gouvernement Davis a tout récemment fini par céder aux francophones protestataires en leur promettant de construire une nouvelle école distincte mais préfabriquée, à un coût estimé aux environs de $500,000. «Pas de luxe pour les francophones,» écrit Mme Bissonnette, «mais enfin une victoire.»

En tout respect, un demi-million pour moins de 250 élèves nous semble, sinon luxueux, pour le moins généreux ici à London, Ontario, ou le conseil scolaire vient d'annoncer la fermeture d'une école anglophone avec plus de 400 élèves pour des raisons d'économie. On semble ignorer, au Québec, que le gouvernement ontarien a le niveau de revenu per capita le plus bas de tous les gouvernements provinciaux au Canada, grâce à un système de péréquation financé largement par les payeurs de taxes de l'Ontario.

Dans son éditorial, Lise Bissonnette s'indigne aussi du refus du gouvernement Davis d'accepter une requête des francophones de la région d'Ottawa pour une commission scolaire homogène de langue française. Peut-être cette demande est-elle justifiée, mais les Québécois ne sont pas en bonne position pour moraliser sur ce sujet. Après tout, comment, en principe, les francophones de la région d'Ottawa diffèrent-ils de ces plusieurs milliers d'anglophones catholiques de Montréal qui tombent sous la juridiction de la CECM?

En Ontario, nous avons maintenant 90,000 élèves dans des écoles exclusivement de langue française et 9,000 autres suivent des programmes d'enseignement en langue française dans des écoles mixtes telle l'école secondaire de Penetanguishene. Il y a cinq ans, Mme Gisèle Richer, alors vice-présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario, déclara dans un discours à la Biennale de la francophonie canadienne: «Les Franco-Ontariens sont fiers du chemin parcouru même si ce fut long. Aux niveau primaire et secondaire, ils peuvent s'instruire dans leurs propres écoles avec leurs professeurs et leurs moyens d'enseignement.»

On peut parler de progrès analogue pour les Franco-Ontariens dans plusieurs autres secteurs. Bien sûr, il y a encore des failles à corriger. Mais on n'a plus raison de douter qu'en ce qui regarde les droits linguistiques, la très grande majorité des Ontariens d'aujourd'hui veulent vivre d'égal à égal avec leurs concitoyens québécois, dans un fédéralisme canadien renouvelé.

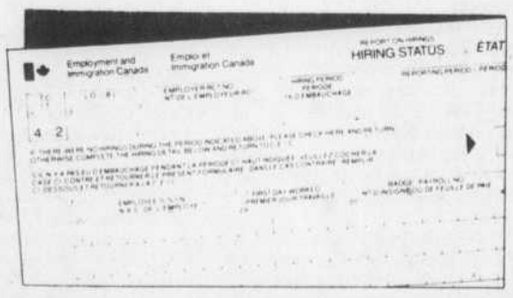
■

NDLR: C'est justement parce que je me suis opposée à la cohabitation linguistique à Pierre-Laporte, que j'ai vivement et souvent contesté cette cohabitation dans les écoles élémentaires du Québec, que j'ai souhaité et souhaite toujours une redivision des commissions scolaires selon la langue à Montréal que je maintiens mon analyse de la situation scolaire des Franco-Ontariens, ce qui ne cautionne en rien les agissements du gouvernement du Québec. (Lise Bissonnette).

Des moyens plus efficaces de déceler les abus en matière d'assurance-chômage.

Certaines personnes semblent ignorer qu'elles ne peuvent prendre un emploi et continuer à toucher de l'assurance-chômage sans nous avertir qu'elles travaillent. C'est pourquoi nous avons demandé aux employeurs de nous fournir des Avis d'embauche.

Nous comparons les données figurant sur ces avis (date d'embauche et numéro d'assurance sociale) avec celles de nos listes de prestataires. Cette comparaison nous permet d'identifier les personnes recevant des prestations auxquelles elles n'ont pas droit.



Les numéros d'assurance sociale des personnes occupant un nouvel emploi sont comparés avec ceux figurant sur les listes des prestataires de l'Assurance-chômage. Seuls les cas d'abus possibles font l'objet d'une enquête.

Pourquoi un contrôle plus strict?

L'an dernier, l'Assurance-chômage a versé plus de $4 milliards aux personnes sans emploi, ce qui inclut les sommes considérables indûment perçues par des gens qui continuaient de recevoir les prestations alors qu'ils occupaient un nouvel emploi et avaient omis de nous le signaler.

Ces versements indus doivent être payés, en définitive, par la collectivité.

Ils sont souvent, de la part des prestataires, la conséquence d'oublis, de négligence ou de simple ignorance. Certains prestataires ne se rendent pas compte qu'ils doivent avertir Emploi et Immigration Canada (Assurance-chômage) de leur nouvel emploi et de la totalité de leurs gains. Dans ces cas, après enquête, on exige le remboursement du trop-payé. Mais lorsqu'il y a lieu de penser qu'il y a vraiment mauvaise foi, nos enquêteurs procèdent à une étude minutieuse dans chaque cas. Des amendes peuvent être imposées et même des poursuites intentées.

Si vous touchez des prestations d'assurance-chômage et si vous prenez un nouvel emploi, même à temps partiel, ne manquez pas de le signaler à l'Assurance-chômage.

C'est plus juste pour tout le monde.

Nous devons veiller à ce que l'argent que les employés et les employeurs versent à l'Assurance-chômage soit utilisé aussi équitablement et aussi efficacement que possible. Nous en sommes responsables. Le nouveau programme de l'Avis d'embauche nous permet précisément de mieux remplir ce rôle et de remettre à chacun ce qui lui revient, ni plus, ni moins. C'est plus juste pour tout le monde.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Canada

L'asphyxie d'un musée

par Fernande Saint-Martin

LE Musée d'art contemporain a finalement réalisé sa «souveraineté» à la Cité du Havre. Mais à quand son «association» avec la collectivité québécoise?

En effet, comme nous l'apprennent les journaux, aucun service d'autobus, le soir et les fins de semaine, ne permettra plus au public de se confronter avec les propositions les plus dynamiques des créateurs québécois.

Après avoir tenté un «détournement de musée» dans la ville de Québec, qui aurait permis d'éliminer la fonction critique que l'art contemporain exerce vis-à-vis de la société, le ministre des Affaires culturelles semble avoir réussi à réaliser «l'asphyxie» complète du Musée d'art contemporain, en le privant de ce contact avec le grand public, qui constitue sa raison d'être.

Faut-il vraiment dire les choses en noir sur blanc. Faut-il vraiment dire combien nous avons eu honte, tous et chacun, pendant tant d'années, comme membres de la collectivité québécoise, du peu d'appui, du peu de moyens matériels que le gouvernement du Québec a consenti à une institution pourtant essentielle à la survie de la culture québécoise? Faut-il dire les tours de force accomplis pour nous masquer ce fait, à nos propres yeux comme à ceux de l'étranger, soulignant qu'une culture vivante dans le domaine des arts existait au Québec et qu'elle devait être considérée, à l'écart et en dehors, des politiques du gouvernement du Québec, à la fois déficientes et erratiques?

Pourtant le Musée d'art contemporain, réclamé, voulu et fondé par des Québécois et pour des Québécois est la seule institution gouvernementale qui soit directement impliquée dans la culture actuelle du Québec et celle qu'il faudra créer si l'on ne veut mourir d'inanition sous les palabres politiques. Avec des moyens extrêmement modestes, cette institution permettait un début de dialogue entre le milieu québécois et ses artistes créateurs.

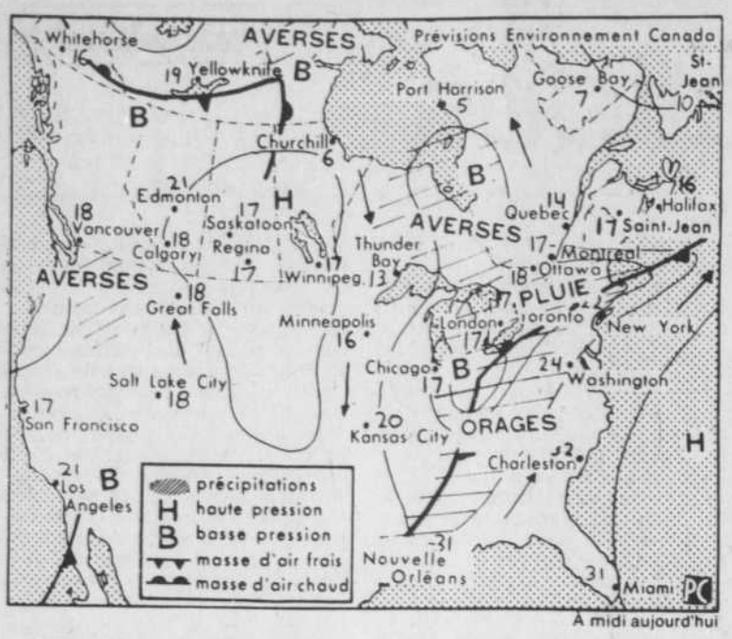
De deux choses l'une. Ou il faut mettre au compte de l'inefficacité proverbiale du gouvernement du Québec, le fait qu'il n'ait pu réaliser avec la Communauté urbaine de Montréal, les ententes permettant le transport en commun entre la région montréalaise et le seul Musée d'état québécois dans notre ville et le seul Musée consacré avant tout à l'expression du Québec actuel.

Ou bien il faut croire que cette coupure brutale des moyens de transport, lesquels de notoriété publique étaient déjà bien insuffisants, exprime une volonté claire et politique de neutraliser entièrement cette institution, afin de figer l'idéologie québécoise dans des coordonnées passéistes et folkloriques.

Elle exprime ce «mépris» (qui ne devait avoir qu'un temps...) toujours aussi vivace envers la conscience critique se manifestant au premier chef à travers les arts, envers une créativité qui est manifestation de vie, envers une prise en mains de soi-même qui puisse tenir en échec l'homogénéisation de la «rentabilité» et de l'«unanimisme». Elle exprime cette crainte et cette hostilité qui ont toujours cherché en notre milieu à réduire le rayonnement des nouvelles propositions de nos artistes pour fonder une culture de la société québécoise post-industrielle.

Pourtant une société qui ne s'impose pas par sa culture et sa créativité, périra.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga-Gouin: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum 14. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

■

Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux suivi d'ennuagement en après-midi. Maximum 16. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

■

Outaouais, Montréal, Estrie: ennuagement graduel en matinée avec possibilité de quelques averses en soirée. Maximum 18. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré. Maximum 17. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable. Maximum 16. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

■

Rivière-du-Loup, Malbaie, Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Iles: ciel variable. Maximum 7. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable. Maximum 6. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Injonction

tion dans le débat et que le fédéralisme comme tel est même absent de la question.

Enfin, Me Robert s'est étonné qu'on vienne parler d'urgence quand on sait que les messages contestés durent depuis plusieurs semaines. Il a qualifié le tout «d'urgence stratégique», huit jours avant le jour du vote.

De son côté, Me Pierre Lepage, qui agissait au nom de Médiacom, a opiné que la requête n'a pas prouvé que le Directeur général du financement des partis politiques avait quelque intérêt à empêcher son client de diffuser les messages fédéraux. Il a aussi affirmé que c'est le Conseil du référendum qui devait décider ce qu'est une dépense réglementée et qu'après seulement, la Cour supérieure pourrait émettre une injonction, s'il y a lieu.

Enfin, Mes Jacques Saint-Denis et François Folot, représentant respectivement CFGL-FM et *La Presse*, ont plaidé la bonne foi de leur client, rappelant d'une part que la demande d'injonction ne dit pas en quoi les messages favorisent une option et que jamais Me Boucher n'était intervenu au sujet de la publication des annonces du gouvernement du Canada.

Me Lussier est revenu à la charge pour soumettre que, s'il est vrai que la loi 92 peut limiter la liberté d'expression, il ne fallait pas oublier de se situer dans le bon contexte et qu'il n'y avait pas lieu de présumer de la légalité d'une telle loi quand elle n'a jamais été contestée. Quant à la non-applicabilité de la loi, Me Lussier s'est dit d'avis que si le gouvernement fédéral s'était servi de ses organismes pour diffuser sa propagande, tels Radio-Canada ou l'ONF, le problème ne se poserait pas, attendu qu'un gouvernement provincial n'a aucune autorité de ce côté de même que sur le contenu de la programmation.

«Mais, a-t-il dit, il s'agit ici du contrôle de certaines dépenses en période référendaire et on se trouve devant des entreprises privées. Si, par exemple, Télé-Métropole s'avisait de publier une annonce d'un Américain favorisant le OUI ou le NON, il est évident que le télédiffuseur pourrait être poursuivi, parce qu'il aurait transmis une annonce contraire à la loi.»

Quant à l'affirmation voulant que les annonces fédérales ne favorisent pas une option, Me Lussier a déclaré que c'est faux, puisque la souveraineté-association a présisément pour objectif de changer l'actuel système fédéral.

Il a d'autre part ajouté que le Directeur du financement des partis politiques avait un net intérêt dans cette procédure et que, si ce n'était pas lui, ce serait le procureur général qui, lui ayant délégué ses pouvoirs dans les circonstances, en aurait un. Reprenant la raison de l'urgence pour obtenir l'injonction sollicitée, Me Lussier a soumis qu'une telle requête est toujours urgente mais que c'est devant l'amoncèlement sans cesse croissant des annonces que le contrôleur des dépenses a décidé d'agir.

Me Lussier a conclu en disant qu'il était faux de croire qu'il faille d'abord s'adresser au Conseil du référendum pour savoir si une dépense était réglementée pour ensuite aller demander une injonction à la Cour supérieure. «A ce prix-là a-t-il terminé il faudrait aussi dans certains cas, particulièrement lors de conflits, aller frapper au Tribunal des transports ou encore à la Commission des services publics et de ce fait, le Code de procédures civiles en matière d'injonction serait rendu tout à fait inopérant.»

Enfin, d'après lui, aucun article de la loi 92 enlève à la Cour supérieure le droit d'exercer ses pouvoirs et l'attribution d'une injonction est de ceux-là.

◆ Lévesque

Conseil du patronat, les grandes compagnies, les gros bureaux d'avocats, tout dépendant selon les circonstances. Bref, ce sont «ceux qui nous exploitent», de dire M. Lévesque qui pour compléter le tableau ajoute à cela les intérêts partisans. Dans ce cas il s'agit plus particulièrement du Parti libéral du Québec, qu'il décrit comme la succursale du NON à Québec, laquelle est tellement entraînée à dire NON que c'est devenu instinctif chez elle, prétend-il. En anglais, il comparait les libéraux à des phoques dressés à dire NON, NON et NON depuis 40 ans.

C'est toujours la même technique qui fut employée, selon lui. «On essaie de nous empêcher de penser avec notre tête et notre coeur, on nous sacre plutôt des coups de poing dans l'estomac et on réussit à nous fermer l'esprit», de dire le premier ministre, qui a donné à cet égard l'exemple d'une conversation à sens unique qu'il venait d'avoir avec un travailleur de la Reid Paper. Celui-ci l'avait apostrophé et accusé d'être un menteur sans lui laisser la chance de répliquer ni de discuter avec lui.

Mais cette fois-ci on va encore plus loin, «Vous avez, a-t-il dit, une combine des plus invraisemblables qui va même jusqu'à marcher à pieds joints sur les lois du Québec pour essayer d'empêcher le OUI de passer».

Le gouvernement fédéral est directement en cause dans cette combine, pense M. Lévesque. «On a essayé de réformer nos moeurs électorales, mais ils s'en sacrent et ils font n'importe quoi y compris assez d'illégalités pour être cités devant les tribunaux, a lancé M. Lévesque faisant référence à la propagande du gouvernement fédéral qui, par ses campagnes de publicité actuelles, passe outre aux contrôles des dépenses référendaires.

Dans ce cas, le directeur du financement des partis politiques demandait une injonction hier relativement aux annonces publiées dans divers médias. «Ce sera au juge de décider» a dit M. Lévesque. Brandissant toutefois un dépliant publicitaire envoyé avec le dernier chèque d'allocation familiale, il a affirmé que le gouvernement fédéral se déshonore en se foutant ainsi des lois du Québec. Selon lui, l'attitude d'Ottawa est immorale dans cette affaire. Ce dépliant en question a trait à une campagne contre l'alcool et proclame: «Non merci, ça se dit bien». Si c'est pas relié au référendum, c'est relié à quoi, a demandé le premier ministre.

M. Lévesque a aussi dénoncé dans cette même veine la distribution lors de la dernière assemblée du premier ministre Trudeau à Québec de milliers de macarons non autorisés par l'agent officiel du Comité des Québécois pour le NON et donc non comptabilisés dans les budgets normaux de la campagne référendaire qui déjà sont très serrés. Selon lui cela donne une avance sur le plan financier au camp adversaire.

Ce comportement des fédéralistes devrait être suffisant pour inciter les Québécois à répondre OUI au référendum, ne serait-ce que pour leur donner une leçon et leur dire que «ça aussi on en a soupé», a conclu le premier ministre sur cette affaire.

Il y a d'autres motifs plus impérieux pour dire OUI, pense cependant M. Lévesque qui a parlé hier une autre fois des conséquences d'un NON sur l'avenir du Québec. Une victoire du NON enlèverait au Québec tout «bargaining power», selon lui et, pense-t-il, la réponse du Canada anglais serait claire dans un tel cas. Elle serait du genre:

«Vous avez chiqué la guenille pendant 40 ans, vous avez poussé avec Duplessis, Lesage, Johnson, et à la première chance que vous avez eue d'ouvrir la porte, vous avez prouvé, que vous étiez de grands parleurs et de petits faiseurs. Prenez votre trou, et écoeurez-nous plus, tannez-nous plus».

Depuis quelques jours M. Lévesque reprend cet argument qu'il destine plus particulièrement aux indécis et à ceux qu'il appelle les partisans du NON sincères. Il a commencé à utiliser ce discours à l'intention de ce groupe depuis que les derniers sondages ont révélé que le OUI était en arrière et que malgré tout il conservait une avance chez les francophones du Québec. Et c'est ce groupe de francophones qu'il voudrait augmenter jusqu'au jour du scrutin le 20 mai pour obtenir sinon une majorité absolue tout au moins une forte majorité chez les Francophones. Et à une assemblée en soirée à Montréal-Nord ainsi que plus tard à Longueuil où il prenait également la parole, M. Lévesque a là aussi repris longuement cet argument.

À l'aréna de Montréal-Nord, devant 5,000 partisans, il a fait valoir que le NON figera le Québec dans le statu quo pour un bon bout de temps. Il en a donné pour preuve la volonté de M. Trudeau d'accentuer le centralisme du régime fédéral; l'absence de tout projet précis de renouvellement du fédéralisme, si ce n'est le livre beige qui propose «d'avancer en arrière»; enfin l'adoption de la motion, vendredi dernier à la Chambre des communes, autorisant le rapatriement unilatéral de la constitution.

Dans ces circonstances, un OUI ou un NON, ce sera toute la différence pour le Québec entre arriver debout ou à genoux à des négociations avec le reste du Canada, a-t-il dit.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a indiqué quant à lui à l'assemblée de Longueuil que l'adoption de la motion sur le rapatriement de la constitution représente ni plus ni moins que la fin du fédéralisme renouvelé.

M. Parizeau a souligné que «si le Parlement canadien devait poursuivre le mouvement engagé vendredi dernier, et ainsi obtenir que la constitution canadienne soit placée sous son autorité, cela signifierait que les parlementaires fédéraux pourraient à leur guise la modifier et gruger sur les pouvoirs qu'elle accorde aux provinces, notamment dans les domaines de l'éducation, des richesses naturelles, des affaires sociales et des lois civiles».

Avant de se rendre à ces assemblées en soirée, le premier ministre a rencontré en fin d'après-midi à Montréal un groupe d'hommes d'affaires venu lui présenter à lui et à M. Rodrigue Biron ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, un «regroupement de plus de 500 propriétaires de petites et moyennes entreprises pour le OUI». Ceux-ci représentés par un homme d'affaires du comté de Champlain, M. Jacques Jarry, ont dit estimer que seule la négociation appuyée d'un OUI peut donner aux Québécois les pouvoirs et les ressources nécessaires à l'expansion de leurs entreprises.

M. Biron et M. Lévesque ont fouetté l'ardeur de ces nouveaux partisans du OUI, affirmant qu'ils constituaient un témoignage vivant de la capacité pour l'économie québécoise de se prendre en main, faisant valoir que les PME constituent la pierre angulaire de l'économie, au Québec comme ailleurs. Le premier ministre pour sa part a insisté sur le fait que ces PME ont été depuis 15 ans responsables de la création de 85% des emplois nouveaux au Québec et, dans la même veine, il a reproché au fédéral de ne faire au Québec que 16% de ses dépenses créatrices d'emplois alors que le Québec compte pour 26% de la population.

◆ Ryan

neurologie de l'hôpital Notre-Dame, avait déjà envoyé le 25 avril 1980, une lettre à tous ses confrères les enjoignant à combattre «l'existence même du parti séparatiste et de ses protagonistes à Radio-Canada».

Cette manifestation spontanée des médecins pour le NON a donné lieu à plusieurs rappels des orateurs — MM. Claude Ryan, André Ouellet et Jean-Jacques Blais — à l'endroit de notre meilleur système médical au Québec et au Canada, ce dernier n'étant pas étranger à cette excellence qui permet des échanges très fructueux entre professionnels de la santé francophones et anglophones, qu'ils viennent des États-Unis ou du Canada.

De son côté, le docteur Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec, a dit qu'il allait adhérer au NON de façon fort conscient. «Je réaffirme qu'en 1976, a-t-il dit, le Parti québécois m'a offert une candidature, alors que je lui faisais remarquer que je ne suis pas un séparatiste. Même à cela, m'a t-on répondu, vous êtes le bienvenu à condition que vous ne parliez pas contre la séparation.

Le chef du Comité des Québécois pour le NON a annoncé à l'auditoire que Mme Solange Chaput-Rolland venait de cesser toute collaboration au *Journal de Montréal*. Cette journaliste tenait une chronique quotidienne dans ce journal depuis le début de la campagne référendaire expliquant à ses lecteurs les raisons de son option. Mme Chaput-Rolland, député de Prévost à l'Assemble nationale, explique son geste en guise de protestation «contre le traitement partiel et biaisé de ce journal au détriment des tenants du fédéralisme au cours de la campagne référendaire.

«Ma décision repose sur ma révolte contre votre conception d'une couverture de presse objective et bien équilibrée entre les tenants de la souveraineté-association et ceux du fédéralisme», écrit-elle dans une lettre adressée au président du *Journal de Montréal*, M. Maurice Custeau. M. Claude Ryan a dit que Mme Solange Chaput-Rolland était «une de mes collègues les plus respectées» et qu'il comprenait son geste à l'endroit d'un journal qu'il a qualifié de «feuille de chou».

À l'issue de son discours, un journaliste lui a demandé si cette appréciation s'appliquait à d'autres médias mais M. Ryan a répondu que «les choses en restaient là pour le moment» et il a répété qu'il n'existait pas de comité de surveillance de la presse dans le camp du NON.

Quelques instants auparavant, à la question d'une journaliste anglophone qui lui demandait s'il craignait «de la violence» au lendemain d'une victoire du NON, M. Ryan a répliqué que ce n'était là que des spéculations.

Par ailleurs, M. Claude Ryan a fait savoir quant à lui, qu'il avait refusé d'accorder une entrevue exclusive au *Journal de Montréal* contre ce qu'il qualifie également d'un «traitement indigne qui entache l'honneur de la presse francophone».

L'ancien directeur du DEVOIR faisait particulièrement allusion à l'édition du 12 mai 1980 du *Journal de Montréal*, où, selon lui, on retrouve une «disproportion inqualifiable dans l'espace consacré aux comptes rendus des activités des tenants du OUI et ceux du NON au cours de la dernière fin de semaine.

M. Ryan a annoncé qu'un groupe de citoyens appuyant la cause du NON entendent soulever incessamment le cas du *Journal de Montréal* auprès du comité spécial de presse du Québec créé pour entendre les plaintes au cours de la période référendaire.

Quant à Mme Solange Chaput Rolland, dans la lettre qu'elle adresse à M. Custeau, elle lui retourne un chèque au montant de $250 équivalant aux cinq articles qu'il lui restait à écrire.

Devant le refus de M. Ryan d'accorder une entrevue au *Journal de Montréal*, le quotidien publie aujourd'hui même un résumé des propos recueillis auprès de son ancien adversaire au leadership du Parti libéral du Québec, M. Raymond Garneau.

◆ Kitty Hawk

près du ballon, le père Maxie prenait par hélicoptère la direction de l'aéroport de Matane, où l'attendait sa femme Patty.

C'était le deuxième exploit des Anderson en ballon. Il y a deux ans, en compagnie de deux autres aérostiers, ils étaient devenus les premiers à franchir l'Atlantique. Selon eux, l'excursion qu'ils viennent de terminer en territoire canadien a cependant été beaucoup plus hasardeuse.

«Au-dessus de l'Atlantique, vous montez et vous allez de l'avant. Il n'y a pas de problème d'altitude», a déclaré M. Anderson. Interrogé sur ses projets futurs, il a répondu: «Je pense que je vais filer à la maison et me coucher.»

Leur nacelle étant construite en prévision d'un amerrissage, les Anderson s'étaient d'abord proposé d'amerrir dans le Saint-Laurent, à la hauteur de Sainte-Anne-des-Monts. À l'aube, une fois sur le sol visible, ils ont toutefois jugé qu'un atterrissage sans grand danger était possible.

Les observateurs suivaient le ballon depuis les dernières 24 heures et le voyaient avec désespoir s'écarter de sa voie. Le ballon s'est maintenu à une altitude de 335 mètres durant une heure et demie afin de trouver un endroit favorable pour se poser, au-dessus d'un relief passablement accidenté de la Gaspésie.

«Chaque jour, nous connaissons des instants d'entière satisfaction qui étaient suivis de réels moments de dépression», a encore raconté M. Maxie Anderson, après deux jours sans sommeil. «Pour moi et Kris, il s'agissait d'une aventure. La complétion démontre jusqu'où peut aller votre courage».

Certains moments ont été particulièrement difficiles. Leur réserve d'eau a gelé quand la température est passée sous le point de congélation. Durant trois jours, ils ont dû utiliser l'oxygène pour survivre.

«C'est la première fois qu'un ballon avec passagers réussit la traversée du continent d'ouest en est en un seul trait», a rappelé M. Brian Lawler, rédacteur en chef du Ballooning Magazine. «C'est toute une réussite. Il n'y a pas en fait de record que Maxie ne surpasserait pas».

Les deux aérostiers avaient choisi d'atterrir sur une place au nord de Kitty Hawk, site du premier exploit des frères Orville et Wilbur Wright en avion. Le mauvais temps, qui sévissait notamment au-dessus du Wyoming, les a fait dévier de leur route.

Le ballon est entré dimanche dans l'espace aérien canadien au-dessus de la région de Toronto, en se déplaçant à une vitesse moyenne de 75 km/h et à une altitude de 8,000 mètres. Souffrant du froid, les deux aérostiers ont alors envisagé d'abandonner leur projet, car ils avaient déjà, à 430 km à l'ouest d'Ottawa, battu le record de survol en ballon de la terre ferme.

Le pape exhorte l'Afrique à sauvegarder son patrimoine

ROME (d'après AFP et Reuter) — Le voyage du pape en Afrique a été un succès mais ce succès aurait pu être plus éclatant si les organisateurs du Saint-Siège, c'est-à-dire les nonces, s'étaient montrés plus fermes au moment de l'établissement du programme avec certains gouvernements.

Tel était l'avis de plusieurs membres de la suite de Jean-Paul II, exprimé au cours de conversations à bâtons rompus dans l'avion qui ramenait à Rome le pape, ses collaborateurs directs et les soixante journalistes qui l'ont suivi tout au long des 18,000 km de ce périple de 10 jours dans six pays.

Le pape, venu, lui-aussi dans la partie de l'avion réservée aux journalistes pour répondre à leurs questions, a déclaré que son meilleur souvenir de ce voyage resterait la courte étape à Koumassi, au Ghana, et notamment son bref entretien avec le roi des Achantis. «J'étais très ému lorsqu'il m'a révélé que c'était son père qui avait accueilli les premiers missionnaires venus dans cette région», a ajouté Jean-Paul II.

A Abidjan, dernière étape de sa tournée, Jean-Paul II a déclaré avoir «appris beaucoup de choses pendant ce périple».

Dans son ultime message à l'Afrique, le pape, qui a visité dans la matinée une léproserie située à une centaine de kilomètres d'Abidjan, a exhorté le continent à sauvegarder et promouvoir son «patrimoine culturel».

«La tentation est grande, en effet, de démolir au lieu de construire, de se procurer à grand prix des armes pour des populations qui ont besoin de pain, de vouloir s'approprier le pouvoir, fut-ce en entraînant des ethnies contre d'autres dans des luttes fratricides et sanglantes, alors que les pauvres soupirent à la paix, ou encore de succomber à l'ivresse du profit au bénéfice d'une classe de privilégiés», a souligné Jean-Paul II.

Il a ajouté qu'on se soucie peu de la vertu que constitue l'imagination, mais les Africains, eux, savent en faire une preuve pour trouver dans le contexte qui est le leur les voies adaptées de l'évangélisation; l'essentiel étant de préserver le désir d'avancer, malgré les différentes méthodes qui peuvent se révéler plus ou moins adaptées.

Partout où il est passé l'accueil des populations était sans réserves, mais c'est à Abidjan qu'on a le plus senti l'exploitation politique de la popularité du Saint-Père, que ce soit lors de son arrivée ou de sa visite à Yamoussoukro (village natal du président Houphouët Boigny) où la population à 80% musulmane ou animiste, avait été mobilisée comme une brigade d'acclamations. Cet aspect politique de son voyage, déjà visible au Zaïre, a jeté une certaine ombre sur le succès, d'autre part évident, de la tournée africaine du souverain pontife. Succès dû au don de contact de Jean-Paul II, tant auprès des grands que des petits, contact qui a d'avantage fait pour sa popularité que les quelques 70 discours prononcés tout au long du voyage. Dans les six pays qu'il a visités, il s'est concilié tous les épiscopats africains en répètant en substance à chacun d'eux: Trouvez vous-mêmes les réponses chrétiennes aux problèmes africains du moment. Rome vous appuiera».

Diplomate né, il n'en a pas moins dénoncé partout avec courage le racisme, tout en prêchant pour les valeurs humaines fondamentales de l'Évangile: défense de la paix et des droits de l'Homme, entr'aide des nations pour résoudre les problèmes du développement du continent africains.

Face aux musulmans, il a multiplié les gestes d'apaisement et s'est fait l'artisan du dialogue, de la palabre et de la coopération. Lors de sa rencontre avec l'archevêque de Canterbury (Ghana), le Révérend Robert Runcié, il a une fois de plus réitéré les intentions oecuméniques de son pontificat et dénoncé le «scandale» de la division des chrétiens, plus particulièrement en Afrique où la collaboration entre eux devrait être la règle.

La résistance physique et l'allant du souverain pontife qui, en bon Polonais, souffre de la chaleur plus que quiconque dans son entourage, a fait l'admiration de tous ses interlocuteurs. Dans l'avion qui le ramenait à Rome, Jean-Paul II, l'esprit toujours vers l'avenir, a dû reprendre la rédaction des discours qu'il doit prononcer à la fin du mois à Paris.

Et na-t-il pas promis de revenir un jour en Afrique, ne serait-ce que pour tous ceux qui se sont sentis frustrés de ne pas avoir été sur la liste de son premier voyage.

◆ Saint-Pascal

plus les Sherlock Homes des adresses. Tout le monde en a marre de la campagne référendaire, on ne veut plus en entendre parler et nous, nous devons continuer envers et contre tous, à pondre des pièces de choix sur le sujet ce qui commence à ne plus être très drôle, croyez-moi.

Mais sur ta liste il te manque des comités, il y a des adresses tout croches et te voilà pris dans des labyrinthes d'avenues, de rues, de numéros vicieux. Tu te fais tout de suite l'effet d'être le dindon de la farce, le con qui y croit encore, le solitaire, le marginal, le créateur persistant qui crée dans le désert, le chercheur de comités sous la pluie. Un instant! Je veux bien recevoir des lettres de bêtises d'esprits grincheux qui n'apprécient pas, mais je préviens que je ne chercherai pas longtemps les adresses de gens qui ne sont même pas là et qui de toute manière n'ont rien à dire la plupart du temps si ce n'est qu'ils détiennent de part et d'autre «un légère avance», que le vote sera serré et qu'il y a beaucoup d'indécis. Quand je pense à mes collègues qui doivent se farcir les «analyses» de comtés pour dénicher des «tendances» et faire chaque fois des articles différents alors que le sujet, les questions et les réponses sont les mêmes partout, je dis bravo. Surtout qu'ils ont les mêmes listes que moi et ne s'en sont pas trop plaints ouvertement jusqu'à présent. Moi, au moins je peux élargir le débat, m'aventurer dans l'humain, aller dans l'au-delà du OUI ou du NON mais je tenais à protester tout de même juste pour faire savoir qu'il serait bon de ne pas trop nous prendre pour des bonnes poires.

Bon. Je reviens à Kamouraska-Témiscouata. D'abord j'ai comme l'impression que le film d'anne Hébert *Kamouraska* n'a pas été tourné ici mais plutôt dans Lotbinière, côté paysages, ce qui n'aurait rien de grave, le cinéma étant ce qu'il est. Mais passons. Au chapitre référendaire, rien à signaler si ce n'est que la jeune fille du comité du NON, dont le local est abrité par l'édifice de la Banque Royale, à Saint-Pascal, révèle que sa mère, son père et sa grand'mère vont voter OUI et qu'elle-même a voté pour le Parti québécois en 1976.

Elle n'explique pas son revirement à la Maria Goretti mais elle confesse qu'elle en a marre de répondre au téléphone et aux enfants qui font collection de macarons, qu'elle a accepté ce travail parce qu'elle était en chômage et qu'elle voulait tenter cette expérience qu'elle ne répétera jamais plus.

Annonçons ensuite que les OUI, très optimistes, ont déjà loué une immense salle pour célébrer la victoire le soir du 20 mai et que les NON craignent beaucoup que cette assemblée dégénère en violence dans le cas d'une majorité noniste.

Les NON se méfient des cégépiens de La Pocatière qui ne paraissent pas faire un accueil très chaleureux à l'option du fédéralisme radoué et les OUI se découragent à la pensée que les personnes âgées, assez nombreuses dans ce comté, vont leur faire faux bond pour ne pas «perdre leurs pensions».

Roland Lizotte, gardien de nuit à l'évêché de La Pocatière et partisan actif du OUI, a tenté quelques vaines percées dans les foyers de personnes âgées.

Pour l'instant, donc, c'est tranquille surtout que le monstre du lac Pohénégamooke n'a fait d'apparition encore cette année et qu'il n'est pas question de dénuméroter les rues de Saint-Pascal.

◆ Ouganda

Selon la formule d'un diplomate: «La situation est normale. C'est un chaos absolu».

En fait, selon de nombreux observateurs, la clé de l'imbroglio ougandais est encore une fois à Dar-Es-Salam entre les mains du président Julius Nyerere et aussi de M. Obote.

Exaspéré par les rivalités politiques,la gabegie, la corruption et aussi les exactions de certains de ses soldats, le président Nyerere a rappelé dix mille de ses soldats en mars et avril.

Mais il en reste encore autant en Ouganda plus un millier de policiers. Ils constituent une force plus importante que la nouvelle armée ougandaise dont cinq-mille hommes viennent tout juste d'être formés.

L'inconnu reste les armées privées dont on parle mais que l'on n'a pas encore vues: selon la presse anti-Obote, le général Ojok pourrait compter sur dix à treize-mille hommes dans le nord du pays dont il est originaire. L'ancien ministre de la Défense, Yoweri Museveni — dont on ignore la position dans le conflit actuel — aurait le soutien de quelques milliers de membres de l'Ethnie Nyankoles du sud-ouest de l'Ouganda.

M. Binaisa ne peut compter que sur des divisions au sein de l'armée, des alliances de circonstance ou une aide éventuelle de la Tanzanie. Hier, il a suffi d'une rumeur selon laquelle des troupes loyales au président marchaient sur la capitale pour vider Kampala de sa population.

La plupart des observateurs pensent que le président Nyerere aurait préféré voir l'Ouganda s'acheminer normalement vers les élections prévues pour décembre et sortir de l'engrenage de Kampala.

Un communiqué publié dans l'après-midi et annonçant la réunion, le plus vite possible, du Parlement intérimaire, semblait laisser penser qu'un compromis était encore possible. Mais hier soir les choses étaient allées trop loin.

Les agents de la paix font la grève du zèle

QUEBEC (PC) — «Nous avons dénoncé l'irresponsabilité du gouvernement en ce qui concerne la protection personnelle accordée aux inspecteurs des transports et le ministre des Transports ne semble pas prendre au sérieux nos demandes répétées», a déclaré à Québec M. Maurice Corriveau, président provincial du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique.

Les inspecteurs du ministère des Transports du Québec ont en effet décidé d'employer la grève du zèle comme moyen de faire valoir leurs revendications pour obtenir une plus grande sécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

Au poste de contrôle de Saint-Romuald, par exemple, sur l'autoroute 20, les inspecteurs du ministère procèdent à une inspection intensifiée «comme elle doit être faite», ce qui semble exaspérer les conducteurs de véhicules lourds, surtout à certaines périodes de pointe.

Le syndicat fait savoir que les inspecteurs des transports ne pourront dorénavant accepter de travailler que dans des conditions de sécurité qui ne mettent pas leur vie en danger.

Demers ne sera plus instructeur des Nordiques

QUÉBEC (PC) — L'instructeur Jacques Demers, des Nordiques de Québec, de la ligue nationale de hockey, a remis sa démission hier, à la suite d'une réunion de la direction de l'équipe.

Le directeur-gérant Maurice Filion a confirmé la nouvelle en précisant que les Nordiques avaient offert un poste important à Demers dans l'organisation du club québécois.

Demers a pour sa part indiqué qu'il n'avait pas encore accepté de nouvelles fonctions et qu'il allait réfléchir quelque temps avant de prendre une décision.

Filion a indiqué que le nouvel instructeur des Nordiques serait nommé après les assises de la LNH en juin.

AUJOURD'HUI

A midi trente, conférence du Centre de recherches caraïbes de M. Gilles Lefebvre, au pavillon Lionel-Groulx, salle 3310, au sujet de Saint-Barthélémy, le créole et le français.

■

A 13 h 30, M. Jean-René Milot prononce une causerie sur l'Islam et le monde moderne, à l'auditorium du Gésu, 1200, rue Bleury, à l'invitation du Centre troisième âge culture.

■

A 19 h 30, l'Association gostique internationale de recherche anthropologique offre une causerie sur la psychologie révolutionnaire: l'auto-observation, au 8010, rue Saint-Denis, près du métro Jarry.

■

A 20 h, M. Pierre Campeau, coordonnateur régional pour le mois de l'environnement du gouvernement du Québec,prononce une causerie sur les déchets domestiques et le recyclage au chalet Jules-Choquet à Sainte-Julie, à l'invitation de l'AFEAS locale.

■

A 20 h, première réunion mensuelle de l'Association des familles monoparentales, section Laurentides, au YMCA du boulevard Décarie, à Saint-Laurent. Le Dr O.H. Wilson parlera de méditation.

A 20 h, le philosophe et écrivain, M. André Moreau, prononce une causerie sur la «fête, l'autonomie et le succès» dans le cadre des conférences en philosophie et sur l'art de vivre à l'hôtel Constellation, (prix d'entrée).

■

A 20 h, M. Didier Saumon traite de l'utilisation des cercles de coordonnées dans la lecture des cartes du ciel à l'occasion de la réunion hebdomadaire de la Société d'astronomie de Montréal, au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e avenue.

■

A 20 h 15, la société d'énergie solaire du Canada organise une conférence sur l'énergie éolienne avec M. Albert Watts, chef de programme à l'Institut de recherche éolienne du Québec, au pavillon Hubert-Aquin salle M-050, de l'UQAM.

■

Première journée du colloque de la chaire en assurance de la faculté des Sciences de l'administration à l'Université Laval.

■

Il y a collecte de sang organisée par la Société canadienne de la Croix-Rouge à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec, 401, rue Rigaud à Montréal de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

13 mai

par la PC et l'AP

1978: le pape Paul VI célèbre la messe de requiem de l'ancien président du Conseil italien assassiné, M. Aldo Moro;
1972: incendié dans un cabaret d'Osaka (Japon): 116 morts;
1969: des émeutes raciales à Kuala Lumpur (Malaisie) font plus d'une centaine de morts;
1968: début à Paris des pourparlers de paix entre les États-Unis et le Nord-Vietnam;
1962: tentative ratée d'assassinat du président indonésien Soekarno;
1940: la reine Wilhelmine des Pays-Bas et la princesse héritière Juliana se réfugient à Londres devant la menace nazie;
1938: le socialiste Paul Spaak forme un gouvernement de coalition en Belgique;
1927: «vendredi noir» en Allemagne, symbolisant la crise économique mondiale;
1888: abolition du servage au Brésil;
1871: une loi proclame l'inviolabilité du pape et lui donne la possession du Vatican;
1809: prise de Vienne par Napoléon;
1503: l'armée espagnole bat l'armée française et pénètre à Naples.

Ils sont nés un 13 mai: Alphonse Daudet (1840-1897); Sir Arthur Sullivan, compositeur britannique (1842-1900); Joe Louis, ancien champion du monde de boxe poids lourds (1914).

LE DEVOIR
Montréal, mardi 13 mai 1980
CAHIER 2
L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

On le fait. Mieux.
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
courtier en immeuble

Le charbon

Le nouvel or noir des années 2000

par Michel Vastel



OTTAWA — Le charbon serait à l'an 2,000 ce que le pétrole est à l'année 1980. Et les Etats-Unis, avec de gigantesques réserves houillères, deviendront «l'Arabie Saoudite des exportateurs de charbon».

Quant au Canada, ses exportations de charbon, de négligeables qu'elles sont aujourd'hui, pourraient atteindre en l'an 2,000 l'équivalent de 550,000 barils de pétrole par jour, autant que ses importations actuelles.

Telles sont les principales conclusions d'une étude menée depuis 18 mois au HIT avec la collaboration de 16 pays dont 12 appartiennent à l'OCDE. Le World Coal Study Group (WOCOL) a rendu public hier son rapport dans les seize capitales des pays participants.

De façon non équivoque, l'étude montre que le charbon jouera au cours des vingt prochaines années, le rôle que le pétrole a joué au cours des années 60 et 70. Ainsi, de 1960 à 1978, le pétrole a fourni 67% de l'augmentation totale de la consommation d'énergie des pays de l'OCDE, et le charbon seulement 2%. De 1980 à l'an 2,000, c'est exactement la situation inverse: le charbon fournira jusque 67% de l'augmentation prévisible de la consommation d'énergie de ces pays.

D'ici la fin du siècle, on demandera aux Etats-Unis de jouer le rôle que l'Arabie Saoudite joue actuellement. Les Etats-Unis devront , par leurs exportations de charbon, soutenir la croissance du monde occidental. On évalue à 350 millions de tonnes métriques par année — l'équivalent de 4.6 millions de barils de pétrole brut par jour — le potentiel d'exportation de charbon des Etats-Unis à la fin du siècle «Le charbon pourrait ainsi devenir la source la plus importante de change étranger des Etats-Unis», prétend d'ailleurs l'étude WOLCO.

Les autres grands producteurs de charbon, au tournant du siècle, seront l'Australie, avec un potentiel de production de 200 millions de tonnes métriques par années, l'Afrique du sud, 100 millions de tonnes métriques et le Canada, qui se classe au quatrième rang avec un potentiel de production allant jusque 67 millions de tonnes métriques. Viennent ensuite la Pologne et l'Union soviétique, avec 50 millions de tonnes, et la République populaire de Chine, 30 millions de tonnes.

«Même si les pays membres de l'OPEP décident de maintenir la production de pétrole à un bas niveau, prétendent les auteurs de l'étude WOLCO, et si le ralentissement actuel de l'expansion de l'énergie nucléaire se poursuit, les pays riches en charbon peuvent sortir le monde de l'impasse en triplant la production mondiale de charbon et en accroissant de 10 à 15 fois les exportations de charbon thermique.»

Les exportations de charbon métallurgique sont de l'ordre de 12 millions de tonnes. Elles devraient au moins doubler d'ici l'an 2,000. Quant au charbon thermique, d'une quantité négligeable de 1 million de tonnes aujourd'hui, ses exportations devraient passer à 24 millions de tonnes en l'an 2,000 et pourraient même atteindre 44 millions de tonnes si les gouvernements et le secteur privé se mettent à la tâche dès aujourd'hui.

Les projections du groupe WOLCO sont réalisables si les pays producteurs décident seulement d'accroître de 5% par année la production du charbon qui répond déjà au quart des besoins énergétiques de la planète.

Les ressources mondiales de houille sont en effet gigantesques. Les réserves techniquement et économiquement récupérables seraient suffisantes pour maintenir le rythme de production de 1977 pendant encore 250 ans. Même en accroissant la production, comme le réclame WOLCO, seulement 15% de ces réserves seraient épuisées d'ici l'an 2,000.

Par ailleurs, les techniques d'extraction, de transport et d'utilisation sont maintenant bien éprouvées et il est donc possible d'affirmer que les coûts du charbon demeureront très compétitifs.

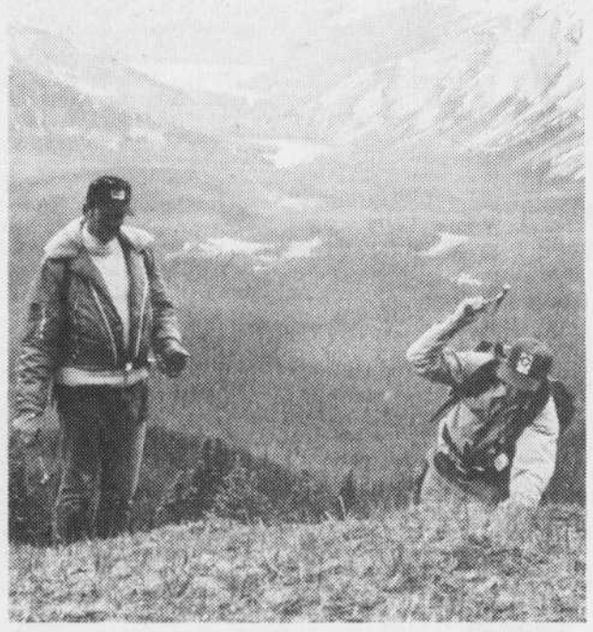
Pour l'instant le Canada ne compte pas au nombre des grands producteurs mondiaux de charbon: seulement 33 millions de tonnes, sur une production mondiale de 2.5, milliards de tonnes de charbon thermique et métallurgique mais les réserves canadiennes sont estimées à 50 milliards de tonnes. Même avec une aussi faible production, aucun pays au monde n'exporte une proportion plus élevée de sa production que le Canada, soit 45% en 1978.

Le Canada n'est par contre pas un gros consommateur de charbon: seulement 9.3% de son bilan énergétique, contre 18% aux États-Unis, 30% en Allemagne et même 70% en Afrique du sud. 75% de la consommation sert à la production d'électricité et 25% sont utilisés dans l'industrie de l'acier. Jusqu'en 1982 ou 1983, le Canada restera d'ailleurs un importateur net de charbon en raison des importants besoins de son industrie de l'acier.

Si on se fie aux investissements canadiens dans la recherche on a d'ailleurs l'impression que le charbon ne constitue pas une grande priorité au pays. Le Canada n'investit que $25 millions par année dans la recherche sur les utilisations du charbon, comparativement à $800 millions aux États-Unis et $200 millions en République fédérale allemande.

Selon les chercheurs du MIT, les possibilités de développement du charbon reposent sur diverses formes nou-

Suite à la page 14



Deux membres d'une équipe d'exploration sonde le terrain à la recherche de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

Dix facteurs qui limitent l'exploitation du charbon

OTTAWA — Les chances de développement du charbon tiennent à la fois aux particularités géographiques du Canada et aux inhibitions de son opinion publique.

D'une part les sources de production du charbon au Canada sont concentrées dans l'ouest et dans l'est, donc loin des principaux marchés de consommation du Canada central. De plus, l'opinion publique est de plus en plus préoccupée par les effets de cette source d'énergie sur la qualité de la vie.

L'étude WOLCO dresse ainsi une liste de dix facteurs qui limitent les chances d'une expansion rapide de l'exploitation du charbon au Canada:

- étant donné que le charbon représente une faible part du bilan énergétique canadien — environ 9% — il n'y a pas d'organisation nationale importante qui puisse faire la promotion de son utilisation;
- les responsabilités pour le développement du charbon sont dispersées entre plusieurs paliers de gouvernement;
- les gouvernements provinciaux et municipaux hésitent à appuyer l'ouverture de nouveaux gisements tant qu'ils ne sont pas sûrs que l'exploitation de ces gisements sera assez durable pour justifier d'importants investissements publics dans les infrastructures;
- dans les provinces de l'ouest, le charbon, en tant que ressource naturelle, est en concurrence avec bien d'autres produits notamment le pétrole lourd;
- le public est inquiet de l'impact de tels développements sur la qualité de l'environnement;
- la concurrence est grande à l'intérieur d'une région, pour obtenir à la fois les capitaux, la main-d'oeuvre et l'équipement. C'est notamment le cas en Alberta et en Saskatchewan;
- l'industrie des transports devra faire des investissements importants pour améliorer les équipements en place: lignes de chemin de fer et installations portuaires, notamment;
- dans certains cas, les gisements se trouvent situés dans des parcs ou dans des réserves naturelles que les autorités provinciales veulent protéger;
- même si l'industrie minière canadienne est puissante, l'industrie du charbon semble trop modeste pour prendre en charge des projets aussi importants;
- il faudrait enfin, selon l'étude WOLCO, élaborer de nouveaux systèmes comptables pour mieux tenir compte, dans les études coûts-bénéfices, de l'impact des nouvelles exploitations sur l'environnement.

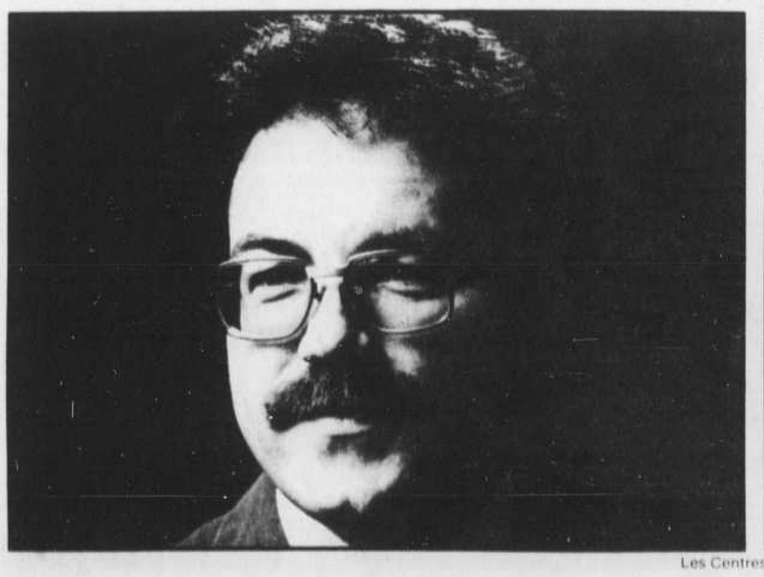
Jacques Guay, Directeur administratif, Association des Constructeurs de Routes et Grand Travaux du Québec.

ON PARLE BEAUCOUP DU MEILLEUR CENTRE DE CONFERENCES DU CANADA.

"Récemment, notre réunion semi-annuelle de 200 personnes a eu lieu à Cantrakon, situé à Mont Ste Marie, Québec, dans les montagnes de la Gatineau. L'ambiance de ce centre de villégiature est si paisible qu'elle a rendu nos séminaires plus agréables et a encouragé nos membres à se côtoyer davantage durant les pauses, et le soir aussi. J'ai été particulièrement impressionné par l'assistance fournie par le personnel de Cantrakon dans la préparation de notre congrès. Tenez par exemple: nous utilisons beaucoup les équipements audio-visuels. Le centre est justement doté d'un appareillage des plus modernes et des plus sophistiqués. Il faut cependant tenir compte du fait qu'absolument tout est compris dans le prix et qu'il n'y a aucun frais supplémentaire pour les installations récréatives telles que le golf et le tennis. Enfin, je résume en disant que Cantrakon et tout Mont Ste Marie sont vraiment d'un standard nec plus ultra."

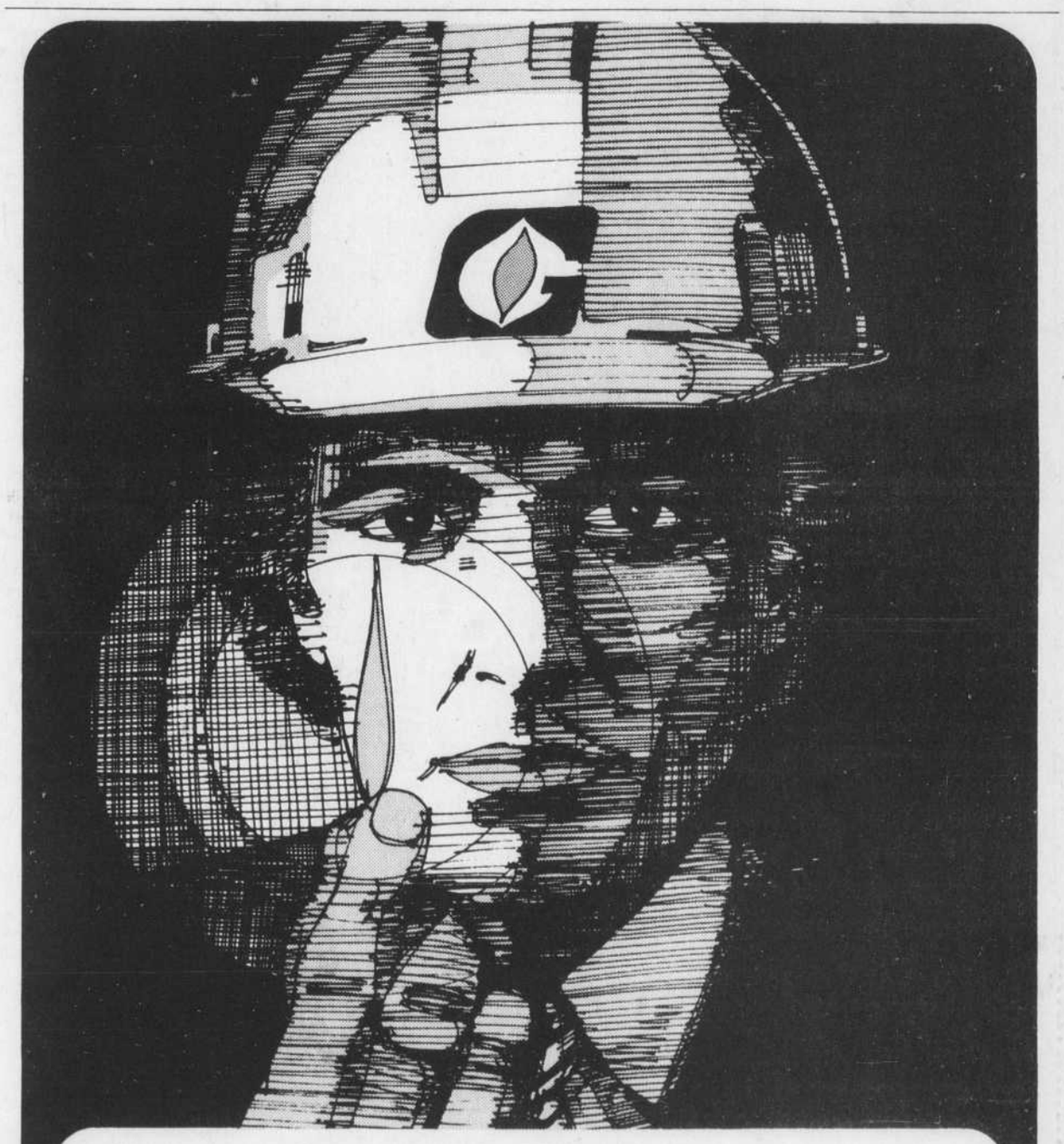
Avant de préparer votre prochaine réunion ou vos prochains cours de formation, renseignez-vous sur nos tarifs hors-saison.

Communiquez avec l'organisatrice de conférences de Cantrakon au Mont Ste Marie, Donna Hunter, au 1-819-467-5200





Les Centres Canadiens de Formation et de Conferences Inc.



LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Nous maîtrisons l'énergie parce que nous pouvons compter sur d'abondantes réserves de gaz naturel au pays, auxquelles nous sommes reliés directement par gazoducs. Parce que nous pouvons compter sur nos ressources humaines, technologiques et financières pour satisfaire les besoins grandissants des Québécois. Parce que nous pouvons assurer à nos clients un approvisionnement constant de gaz naturel. Oui, la maîtrise de l'énergie, nous l'avons.

LA MAÎTRISE-EXPÉRIENCE
Gaz Métropolitain, qui œuvre depuis plus de vingt ans dans le domaine de la distribution et du stockage du gaz naturel, a favorisé le développement d'un savoir-faire québécois. Encore aujourd'hui, elle perfectionne et développe son réseau en utilisant une technologie de pointe.

LA MAÎTRISE-TECHNOLOGIE
La sécurité de l'approvisionnement est assurée grâce à l'usine de liquéfaction de Gaz Métropolitain. Cette usine est la plus vaste du genre au pays. Elle est en mesure de réduire 620 fois le volume de gaz naturel et d'emmagasiner en quantité des réserves assurant l'approvisionnement de sa clientèle, même durant les grands froids de nos hivers.

LA MAÎTRISE-FINANCE
L'actif de Gaz Métropolitain dépasse maintenant les $250 millions. La Compagnie s'affirme de plus en plus sur les marchés financiers; son émission d'actions sur le marché québécois en juillet 1979 s'est avérée un franc succès. L'extension du réseau de gaz naturel au cours des dix prochaines années nécessitera des investissements au Québec de plus de $1 milliard et demi, d'où le rôle catalyseur du gaz naturel dans l'économie et le facteur important qu'il constitue dans le développement de l'industrie québécoise.

LA MAÎTRISE-AVENIR
Gaz Métropolitain ne cesse de grandir et de répondre toujours mieux aux besoins croissants du Québec en matière d'énergie. Elle offre à ses usagers une des sources énergétiques les plus économiques. Tenant compte des besoins actuels et futurs, Gaz Métropolitain peut assurer aux Québécois une partie importante de l'énergie dont ils ont besoin et cela pendant de nombreuses décennies.

Gaz Métropolitain, inc.

Marketing/publicité

Les Japonais, nouveaux maîtres de la publicité

par Marie-France Rouze

TOKYO (AFP) — Les compagnies japonaises ont dépensé davantage l'an dernier en publicité que l'État pour la défense du pays.

La publicité au Japon est omniprésente. Elle saute aux yeux et agresse les oreilles. Elle éclaire les villes la nuit et alimente la presse la plus riche du monde. La plus grande agence de publicité mondiale — Dentsu — est japonaise.

Derrière cette façade de bruits et de couleurs, la publicité dans l'archipel nippon est aussi un monde à part: dans son inspiration, elle diffère totalement de la publicité dans les autres pays industriels, et reflète quelques-uns des traits particuliers du caractère japonais.

En 1979, les entreprises, japonaises ont dépensé 2,113 milliards de yens pour leur publicité, soit environ 9.6 milliards de dollars. Par comparaison, le budget de l'Agence nationale de Défense, la même année, a été de 2.094 milliards de yens (9.5 milliards de dollars). Les dépenses de publicité ont augmenté de 13% en moyenne depuis 1966 et de 14.5% l'an dernier sur l'année précédente.

La part du lion appartient à la télévision: les 48 compagnies commerciales de télévision ont absorbé plus de 46% des dépenses, avec des tarifs qui vont jusqu'à 550,000 yen (2,500 dollars) les 15 secondes. Le public est immense, puisque 98% des foyers ont la télévision (en couleur). 18% du temps d'écoute est consacré aux messages publicitaires mais 10% seulement durant les heures de grande audience.

La publicité fait vivre également la gigantesque presse japonaise. Le «Yomiuri» tire à 8.1 millions d'exemplaires et «l'Asahi» à 7.3, pour les seules éditions du matin, des tirages que n'approche aucun autre journal du monde. Au total, plus de 62 millions d'exemplaires sont vendus tous les jours. Selon l'association des éditeurs de journaux, la publicité contribue à la moitié environ de leurs recettes.

Les panneaux publicitaires brillent de tous leurs feux jusque dans la moindre petite ville. Les affiches tapissent en partie trains et métros. Certains quartiers entiers baignent toute la journée dans les messages que diffusent les annonceurs grâce à un système de haut-parleurs publics.

On a même vu, ou plutôt entendu, des hélicoptères «arroser» leurs messages en tournant autour de quartiers résidentiels. Cette technique cependant ne s'est guère développée, les habitants s'étant plaints que leur patience avait des limites.

«Il y a naturellement, comme partout, des gens pour se plaindre de la publicité», admet M. Hideki Matsunaga, de la direction des relations publiques à «Dentsu». Mais, poursuit-il, «il nous semble qu'ici, le public éprouve moins d'hostilité à l'égard de la publicité que dans d'autres pays».

Cette attitude tient sans doute au contenu et aux buts de la publicité au Japon, où elle est conçue avant tout pour plaire et non pour convaincre. Les affiches sont en général agréables à voir.

La publicité d'un constructeur automobile, par exemple, montre un vaste paysage, un bord de mer, un siège confortable. Il n'est pas question de performance, de moteur ou de pneu. Le mot «acheter» n'est pas prononcé et le nom de la compagnie est juste mentionné. Une compagnie d'assurances sur la vie présente une famille de singes en train de s'ébattre dans une source thermale en plein air. Là encore, aucun détail sur le service n'est offert, aucune allusion triviale n'est faite à des questions d'argent. Quant à la première compagnie pétrolière japonaise, elle plaide actuellement la nécessité de consommer moins de pétrole.

Les annonceurs estiment qu'ils n'ont pas besoin de vanter un produit, explique M. Natsunaga. De façon générale, disent les spécialistes du métier au Japon, il est plus important de créer une image de marque, les produits bénéficiant ensuite de la réputation créée.

Dans les pays occidentaux, dit-on aussi chez les «Dentsu», les gens sont plus sensibles aux arguments rationnels. Chez les Japonais, les émotions l'emportent. D'où l'importance de la photo, de la musique, de l'atmosphère en général, pour inciter à acheter.

Ils sont également influençables. D'où le recours très fréquent aux célébrités, sportives notamment, ou étrangères. Candice Bergen est associé dans l'esprit des Japonais à une marque d'appareils de photo et Alain Delon a fait la fortune d'un fabricant de costumes d'hommes.

L'exotisme, enfin, est un argument de choix. Un restaurant de Tokyo spécialisé dans les steaks a diffusé une affiche représentant la «scène», dans un style renaissance. «C'est délicieux», déclare le Christ, la fourchette en l'air. «Et le café est compris», entonne un apôtre.

L'histoire de «Dentsu» elle même est l'histoire d'une réussite qui a suivi avec l'expansion économique du Japon et le développement des plus grosses compagnies.

Née en 1936, de la fusion des sections publicité de deux agences de presse, son capital appartient pour 28.3% à «Kyodo News Service» et 20.1% a «Jiji Press», les deux agences de presse nipponne.

Après la guerre, «Dentsu» a stimulé la création de compagnies privées de télévision. Grâce à ses liens traditionnels avec la presse, «Dentsu», disent les annonceurs, a toujours été capable de se réserver les meilleurs temps d'écoute à la télévision. «Si je veux 15 secondes le vendredi soir à 7 heures, dit le directeur d'une compagnie de produits cosmétiques, Dentsu me les aura».

Depuis 1974, «Dentsu» a dépassé, par le volume de ses factures, les plus grosses compagnies américaines de publicité. Depuis, sa domination n'a fait que s'accroître, avec, en 1978, 2,210 milliards de dollars de facturations, contre 1,462 milliard pour la «Walter Thompson» et 1,361 milliard pour «Young and Rubicam».



◆ Charbon

Suite de la page 13

velles de consommation:

■ le procédé de combustion sur lit fuidisé est une métjode qui permet la combustion du charbon pour la production d'électricité. Cette combustion permet la combustion de toutes sortes de charbons, y compris les déchets des mines;

■ la mise au point de la technologie de combustion d'un mélange de charbon et de pétrole permet d'utiliser du charbon dans des installations initialement prévues pour ne consommer que du charbon. Des essais sont actuellement en cours au Nouveau-Brunswick;

■ le charbon commence à être utilisé dans des usages entièrement nouveaux. C'est notamment le cas de l'utilisation de la houille pour la production de vapeur dans les installations de traitement des sables bitumineux de l'ouest;

■ grâce à des procédés de gazéification, le charbon pourra être utilisé pour la production de méthanol et d'ammoniaque, ainsi que d'hydrogène. Dans un avenir plus ou moins lointain, on envisage même d'utiliser le charbon pour la production d'un substitut de gaz naturel;

■ Enfin le charbon peut être utilisé pour la production de liquides pour le transport. L'Afrique du sud maîtrise d'ailleurs déjà cette technologie et des recherches intensives sont menées aux Etats-Unis, dans certains pays européens et au Japon.

Une des particularités du Canada est que le développement du charbon ne conduira pas à de grandes économies de pétrole. C'est seulement dans les Maritimes et au Québec que le charbon pourrait servir de substitut au pétrole pour la production d'électricité et cela ne conduirait qu'à une réduction de 150,000 à 200,000 barils par jour des importations de pétrole.

Faillites en baisse

OTTAWA (PC) — Il y a eu 2,263 faillites en mars, contre 2,387 en février. Le ministère des Consommateurs et des Sociétés qui a fourni ces chiffres, hier, a précisé dans son rapport mensuel que 1,721 faillites étaient personnelles en mars, contre 1,829 le mois précédent.

Bien que le nombre de faillites commerciales ait aussi baissé en mars, la dette a augmenté. On comptait 542 faillis endettés de $61.8 millions, contre 558 de $46.5 millions en février. Tout comme en février, la part du lion le mois suivant revenait au Québec et à l'Ontario: 224 et 205 faillites commerciales, respectivement.

En mars, 173 maisons de commerce ont déposé leur bilan. On dénombre 129 faillites dans les services, 112 dans la construction, 47 dans les manufactures, 47 dans les transports et communications, 21 dans l'industrie primaire, 13 dans la finance et l'immobilier.

Selon le ministère, on a relevé en 1979 un total de 23,540 faillites commerciales et individuelles.

BÉNÉFICES

Algoma Steel: trimestre clos le 31 mars: 1980, $24,487,000, $1.85 par action; 1979, $20,212,000, $1.51.

Blackwood Hodge (Canada): trimestre clos le 31 mars: 1980, $399,000, perte, aucun chiffre par action. 1979, $216,000, perte.

Calgary Power: trimestre clos le 31 mars: 1980, $27,607,000, $1.68 par action; 1979, $23,721,000, $1.49.

Campbell Chibougamau Mines: neuf mois clos le 31 mars: 1980, $4,748,000, $1.09 par action; 1979, $984,000, 23 cents.

Canron Inc: trimestre clos le 31 mars: 1980, $2,212,000, 33 cents par action; 1979, $1,770,000, 28 cents.

Carma Developers: trimestre clos le 31 mars: 1980, $3,932,000, 35 cents par action; 1979, $3,769,000, 33 cents.

Cooper Canada: trimestre clos le 31 mars: 1980, $619,000, perte, aucun chiffre; 1979, $364,000, perte.

Dataline Systems: trimestre clos le 29 avr.: 1980, $11,000, quatre cents par action; 1979, $69,000, 27 cents.

Doman Industries: trimestre clos le 31 mars: 1980, 1,278,000, 19 cents par action; 1979, $2,548,000, 39 cents.

Dominion Bridge: trimestre clos le 31 mars: 1980, $12,027,000 U.S., 45 cents par action; 1979, $8,881,000, 42 cents.

Domtar: trimestre clos le 31 mars: 1980, $29,100,000, $1.94 par action; 1979, $22,000,000, $1.48.

NOMINATION À CANATOM



Paul J. McDonough

M. Pierre C. Fortier, président de Canatom Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Paul J. McDonough au poste de vice-président et directeur du marketing.

M. McDonough, autrefois à l'emploi des sociétés Ebasco Services Inc. et ITT, apporte à Canatom, plus de 20 années d'expérience dans les projets internationaux et le marketing. Sous sa direction, Canatom pourra s'implanter plus solidement dans les marchés intérieurs et internationaux des installations nucléaires.

Canatom est la plus importante entreprise privée canadienne d'ingénierie et de gestion dans le domaine nucléaire. La compagnie s'occupe actuellement de projets au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Argentine, en Corée et en Roumanie.

LES ENTREPRISES CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE ADMINISTRATEURS



M. N. Anderson — W. M. Young — T. M. Galt (photo: Karsh, Ottawa)

La nomination de MM. M. Norman Anderson et W. Maurice Young, tous deux de Vancouver, et Thomas M. Galt, de Toronto, aux postes d'administrateurs des Entreprises Canadien Pacifique Limitée a été annoncée à la suite de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. M. Anderson est président du conseil et chef de la direction de Cominco Ltée, M. Young est président du conseil et chef de la direction de Finning Tractor and Equipment Co. Ltd., et M. Galt est président du conseil et chef de la direction de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Les trois nouveaux administrateurs ont été élus pour remplir les postes laissés vacants au sein du conseil par les administrateurs sortants: MM. W.A. Arbuckle d'Oakville, Ontario, président du conseil de Tioxide Canada Inc., F.E. Burnet de Spokane, Washington, président du comité exécutif de Cominco Ltée et A.M. Campbell d'Ottawa, président du comité exécutif de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

LES BISCUITS ASSOCIÉS DU CANADA LTÉE



D.H. McMillan

M. R.J. Palmer, Président-Directeur général de **«Associated Biscuits International Ltd.»**, annonce la nomination de M. David H. McMillan au poste de Président de «Les Biscuits Associés du Canada Ltée».

M. McMillan est responsable des activités générales de «Les Biscuits Associés du Canada Ltée», y compris de ses trois filiales, Dad's, David et Peek Freans.

M. McMillan, qui est diplômé de l'Université de British Columbia, est entré au service de Dad's Cookies Ltd. en 1958 et a été nommé Président de cette compagnie en 1968, ayant contribué à la fusion de quatre concessions distinctes, en plus de E. Harnois Ltée à Joliette au Québec qui ont formé Dad's Industries Ltd.

Cette nomination reflète la politique de la compagnie de former son personnel de direction à faire face au défi du changement et à conserver des produits de qualité et un service à la clientèle d'un niveau supérieur.

LES INDUSTRIES REDPATH LIMITÉE

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Un dividende trimestriel de 25.758 cents par action sur les actions ordinaires en circulation, sera versé le 2 juin 1980 aux actionnaires inscrits à la date de fermeture des bureaux, le 15 mai 1980.
Par Ordre du Conseil d'Administration
J.E. Wood, Secrétaire
Toronto, Ontario
le 6 mai 1980

Une compagnie du groupe Prenor.
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI
5 ANS
12 1/2 % INTÉRÊTS ANNUELS
• Intérêts semestriels: 12¼%
• Intérêts trimestriels: 12¼%
• Intérêts composés: 12%
• Intérêts mensuels: 12%
Terme de 1 an
• Intérêts annuels: 12⅛%
• Intérêts semi-annuels: 12⅛%
• Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
• Taux sujets à changements sans préavis

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Le Conseil scolaire du district numéro 26 invite les personnes intéressées à poser leur candidature au poste suivant:
Enseignant de musique
(Enseignant itinérant devant enseigner la musique aux classes élémentaires du programme d'immersion)
Le ou la candidat(e) doit être bilingue et détenir un Brevet d'enseignement et Certificat IV.
Toute personne intéressée doit faire parvenir sa demande au plus tard le 15 mai 1980, à:
Dr. John F. T. Hildebrand
Surintendant
District Scolaire no 26
Case postale 10
Fredericton (N.-B.)
E3B 4Y4

LE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DE ST-BONIFACE, MANITOBA
recherche un (e)
Professeur bilingue de sténographie (shorthand) et de procédés de bureau (office procedures)
Salaire: selon les qualifications et l'expérience telles qu'indiquées dans la convention collective.
Communiquer immédiatement avec:
Laval Cloutier
Directeur du Collège Communautaire
200 avenue de la Cathédrale
St-Boniface, Manitoba R2H 0H7
ou téléphoner le jour: 1(204) 233-0210
le soir: 1(204) 253-4176
Entrevues possibles les 17, 19 ou 20 mai.

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Célébrez le dîner grec: agneau tourne-broche
Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.
Dîners d'hommes d'affaires
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
666 ouest, rue Sherbrooke (coin Université)

Le Pavillon de l'Atlantique
BAR-SALON
MOBY DICK'S
Chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches.
Bière, grogs et autres boissons.
LA SALLE À MANGER SABRE ET ANCRE
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada.
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

Cette annonce n'est pas une offre d'achat d'actions de Canadian Cellulose Company, Limited. L'offre d'achat est faite uniquement par voie de l'Offre datée du 1er mai 1980 dont on peut obtenir des exemplaires comme indiqué ci-dessous.

Offre d'achat des actions ordinaires de
Canadian Cellulose Company, Limited
par
British Columbia Resources Investment Corporation
en contrepartie de $15 par action en espèces

Le 1er mai 1980, British Columbia Resources Investment Corporation ("BCRIC") a fait une offre d'achat de toutes les actions ordinaires en circulation de Canadian Cellulose Company, Limited en contrepartie de $15 par action en espèces. En raison de la possibilité d'une grève des postes, **nous recommandons fortement aux actionnaires qui désirent accepter l'offre de déposer leurs actions auprès des soussignés, d'un membre du group de sollicitation ou de n'importe quelle succursale de la Compagnie Montréal Trust** afin de ne pas retarder les acceptations.

L'offre expire à 10 heures a.m. (heure locale) le 30 mai 1980, à moins que le délai ne soit prorogé, et peut être retirée si moins de 90% des actions en circulation ont été soumises (a l'exception de celles déjà detenues par BCRIC).

Nous formons un groupe de sollicitation, constitué de négociants et de courtiers en valeurs mobilières, aux fins de solliciter l'acceptation de l'Offre. On peut obtenir des exemplaires de l'Offre et de la Lettre d'envoi auprès de la Compagnie Montréal Trust, de négociant ou courtier en valeurs mobilières, ou des soussignés.

Nous recommandons aux actionnaires de Canadian Cellulose Company, Limited, d'accepter l'Offre.

Un droit sera versé aux membres de groupe de sollicitation relativement aux actions déposées sur la sollicitation de ces membres. Pour des détails quant aux droits payables aux soussignés relativement à l'Offre, consulte la page 10 du circulaire faisant partie de l'Offre.

Wood Gundy Limitée — **Nesbitt Thomson Valeurs Limitée**

Un immeuble de 19 étages au coût de $35 millions

Trizec construit un siège pour la BFD

par Paul Morisset

La société Trizec construira sous peu, juste au nord de la Place Victoria, un immeuble à bureaux de 19 étages dont plus de la moitié sera occupée par la Banque fédérale de développement (BFD).

La nouvelle a été annoncée hier au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient le président de la BFD, M. Guy Lavigueur, le vice-président sénior de Trizec, M. Jack Rabinovitch, ainsi qu'une brochette de notables fédéraux et municipaux, dont le ministre de la Petite Entreprise, M. Charles Lapointe, et le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

La construction de cet immeuble de $35 millions doit commencer d'ici la fin de l'année et se terminer en 1983. L'emplacement, actuellement occupé par un terrain de stationnement et deux édifices de taille modeste, est borné à l'est par le square Victoria, à l'ouest par un espace vert et au sud par la rue Saint-Antoine.

Au départ, la BFD occupera plus de la moitié des 340,000 pieds carrés disponibles dans le nouvel immeuble, a précisé M. Lavigueur. Trizec louera le reste à d'autres locataires, mais la BFD se réserve une option sur cet espace supplémentaire en vue de son expansion future. Au train où elle grandit, estime M. Lavigueur, la BFD devrait occuper l'ensemble de l'immeuble d'ici l'an 2000.

Les nouveaux locaux de la BFD regrouperont sous un même toit le siège social de la banque (transféré d'Ottawa à Montréal en 1975), son bureau régional du Québec et sa succursale principale de Montréal. Les quelque 625 employés de ces trois unités administratives sont présentement dispersés dans plusieurs immeubles de la métropole.

Le président de la Banque fédérale de développement a soutenu que l'annonce d'hier n'avait rien à voir avec la campagne référendaire. La BFD a commencé à étudier les possibilités de regroupement de son personnel montréalais il y a deux ans, a assuré M. Lavigueur, et la direction a décidé en janvier dernier, sans connaître alors la date du référendum, de faire un choix définitif au plus tard le 7 mai.

«Notre décision repose purement sur la base d'une saine gestion», a ajouté M. Lavigueur, en soulignant que le regroupement des effectifs entraînera des «économies considérables» pour la BFD.

La Banque fédérale de développement, société de la Couronne relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce, consent des prêts aux petites et moyennes entreprises qui ont déjà essuyé au moins deux refus de la part de prêteurs privés. Son taux d'intérêt, qui est actuellement de 17.75%, est toujours légèrement supérieur au taux courant des banques à charte, de manière à leur éviter une concurrence «indue» de la part d'une institution publique.

Quant à la société Trizec, originaire de Montréal, elle construit et exploite des immeubles de toutes sortes dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. «Nous éprouvons toujours une grande satisfaction à pouvoir retourner à nos origines, a déclaré M. Rabinovitch au cours de la conférence de presse. Surtout quand il s'agit de réaffirmer notre confiance dans l'avenir de Montréal, du Québec et du Canada.» Trizec a déménagé son siège social de Montréal à Calgary il y a six mois environ.

A la Bourse de Toronto, hier, les transactions ont repris sur les titres de Trizec après avoir été interrompues à la session de vendredi dernier. L'interruption a été décrétée lorsque Trizec eut annoncé la conclusion d'un accord avec la firme Ernest W. Hahn Inc., de El Segundo, en Californie. L'accord prévoit que Trizec achètera pour environ $270 millions US la totalité des actions ordinaires de cette firme active dans la construction et l'exploitation de centres commerciaux aux Etats-Unis.

Pour sa part, Trizec possède déjà 14 centres commerciaux au Canada et aux Etats-Unis, en plus de nombreuses maisons de retraite et d'immeubles à bureaux. A Montréal, la firme est propriétaire de 10 bâtiments importants, dont la Place Ville-Marie, le «2020, rue Université», et le siège social de la Banque Nationale du Canada, à la Place d'Armes. Trizec possède également Place Québec, dans la Vieille Capitale.

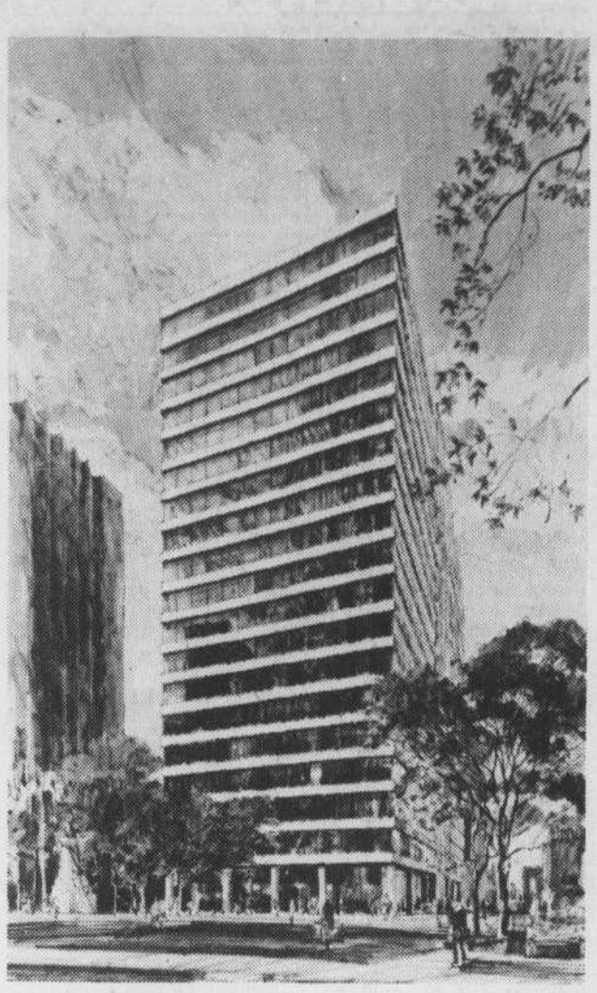
M. Rabinovitch a confié au DEVOIR hier que sa compagnie cherchait actuellement un locataire principal en vue de construire un autre immeuble à bureaux sur un terrain qui lui appartient à l'angle des rues Beaver Hall et Dorchester.

La relance de la construction des immeubles à bureaux semble donc se confirmer dans la métropole. Au cours des dernières semaines, comme on sait, la compagnie d'assurances MuniVie a annoncé un immeuble de $15 millions, la société Louis-Dreyfus une double tour de $60 millions et l'Hydro-Québec un nouveau siège social $330 millions.

«Les choses sont plus actives qu'on a généralement tendance à le penser», nous a affirmé hier M. Marcel-Paul Dubois, commissaire à la Commission d'initiatives et de développement économiques de Montréal (CIDEM).

La CIDEM reçoit actuellement de nombreuses demandes d'information «sérieuses» en vue de projets de construction de moyenne ou de grande envergure.

«Ça augure bien», estime M. Dubois, qui voit dans ce regain d'intérêt pour la métropole «les signes des débuts d'une relance dans la construction d'immeubles à bureaux».



Tel sera l'aspect général du nouvel immeuble de Trizec qui abritera le siège social de la Banque fédérale de développement, et dont les architectes n'ont pas encore été choisis. Orienté vers l'est, l'édifice aura un accès sous-terrain direct au métro.

Émission de 600,000 actions au prix de $5

Vingt Lavallois lancent une SODEQ

par Michel Nadeau

Les contribuables et investisseurs québécois pourront très bientôt acquérir les actions d'une autre Société de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) qui vient d'être mise sur pied, à Laval, par une vingtaine de femmes et d'hommes d'affaires de la région. Hier, à l'hôtel de ville, le maire, M. Lucien Paiement — lui-même actionnaire et administrateur de SODEQ-Laval — a procédé au lancement officiel de l'émission de 600,000 actions qui seront offertes au prix de $5 l'unité.

Cette offre d'un montant maximum de $3 millions serait la plus importante jamais présentée par une SODEQ au Québec.

Un contribuable peut déduire directement du montant à payer au fisc québécois une somme égale à 25% du prix d'achat des actions d'une SODEQ. Par exemple, l'acquisition de 1,000 actions au prix de $5 chacune donne droit à une réduction de $1,250 des impôts à verser au ministère du Revenu. De plus, ces titres peuvent entrer dans un régime d'épargne-actions où ils doivent alors être conservés pour une période de deux ans. Par ces deux formules, le contribuable aura récupéré, en un an, plus de la moitié de l'argent investi. Et, s'il est malin, il peut ensuite transférer cet argent dans un régime autogéré d'épargne-retraite. Le placement dans la SODEQ ne lui aura pas finalement coûté très cher!

Parmi les initiateurs de ce projet, en plus de M. Paiement et du commissaire industriel de Laval, M. Réal Gariépy, on trouve les noms de plusieurs industriels et professionnels de Laval dont trois associés seniors de la firme Maheu Noiseux Roy & Associés et deux avocats du bureau Mercure Côté & Associés, de Laval également.

Un hôtelier bien connu, M. Michel Fournelle de même que la vice-présidente et actionnaire principale des Rôtisseries St-Hubert, Madame Claire Léger, font également partie du groupe de départ de SODEQ-Laval.

Des institutions financières de l'île ont également manifesté un intérêt: la Banque Nationale, la Caisse d'entraide, l'Assurance-Vie Desjardins, les Caisses Desjardins etc. Ces entreprises auraient déjà accepté d'investir environ $350,000 dans la SODEQ.

Pour M. Georges Audet, la SODEQ-Laval comporte plusieurs particularités: d'abord, les placements seront faits dans des entreprises lavalloises.

On entend mettre l'accent sur les co-financements. «Nous voulons limiter au maximum les frais d'administration comme l'embauche d'analystes de toutes sortes. Pourquoi ne pas s'associer avec des institutions prêteuses et travailler avec elles?», de dire M. Audet.

Jusqu'à maintenant, on a réduit les frais d'exploitation de la façon suivante: les locaux de la SODEQ sont situés dans les bureaux de Maheu Noiseux Roy; tout le travail de secrétariat a été fait sur une base volontaire. Les solliciteurs requérants ne recevront aucune commission. On attend de connaître les résultats de la souscription avant de procéder à l'embauche d'un directeur-général.

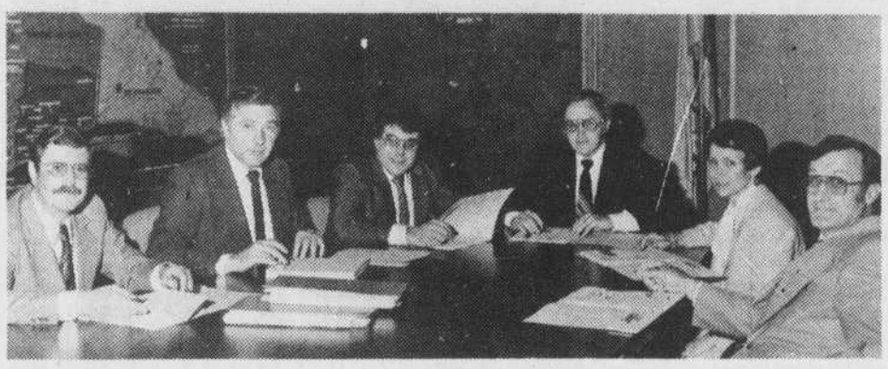
Composé de 25 personnes, le conseil d'administration déterminera la politique de dividende, au moment jugé opportun.

Pour ce qui est de la revente des actions, l'opération n'est pas facile présentement. (Cette revente ne débutera pas avant deux ans). On compte sur l'assouplissement des normes d'inscription à la Bourse pour inscrire les titres sur ce marché secondaire.

«Les investissements de la SODEQ-Laval seront effectués dans des entreprises en bonne santé. Pas question de sauvetage financier! Nous pourrons également revendre par la suite nos participations», de poursuivre M. Audet.

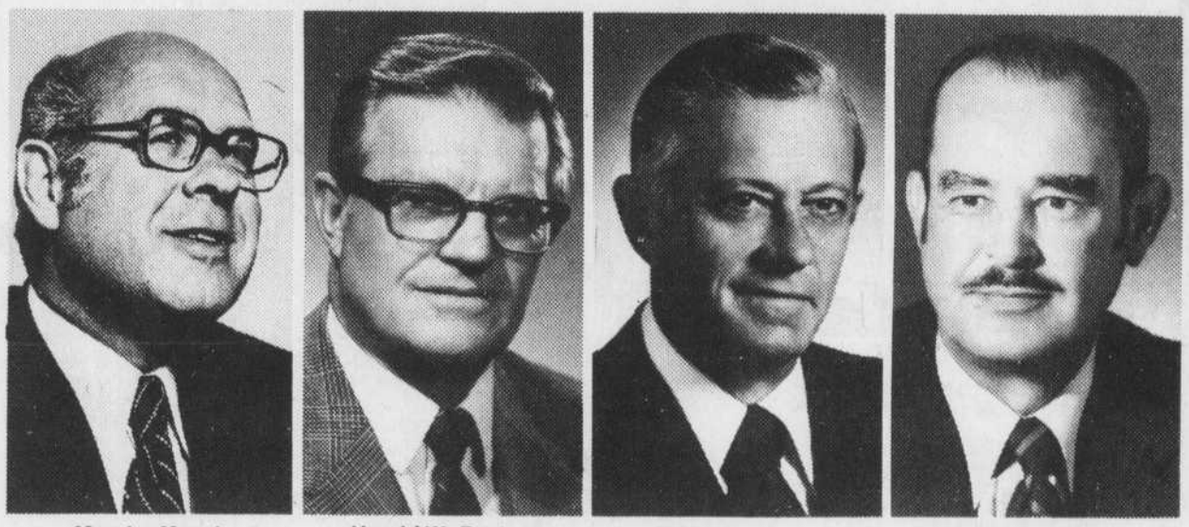
La loi interdit à une SODEQ de détenir plus de 40% des actions votantes d'une entreprise déterminée. Fait important à remarquer, aucun placement n'est permis si l'emprunteur potentiel est un administrateur, employé ou actionnaire important de la SODEQ.

L'offre minimale de 200,000 actions au prix de $5 devra être fermée d'ici la fin du mois prochain. Le produit des souscriptions sera déposé en attendant dans les institutions financières participantes.



Parmi les 23 membres fondateurs de la SODEQ-Laval, on retrouve plusieurs personnalités lavalloises dont M. Claude Lalonde, directeur d'agence à l'assurance-vie Desjardins, M. Lucien Paiement, maire de Laval, M. Alain Côté, associé sénior chez Mercure Côté et Associés, M. Georges Audet, associé sénior chez Maheu, Noiseux, Roy et Associés, Mme Claire Léger, vice-présidente des Rôtisseries St-Hubert et M. Valmont d'Auteuil, vice-président de Corival.

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC ET LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE DU QUÉBEC



Maurice Massé — Harold W. Brown — Gaston R. Boyer — Colin C. Young

Au cours des assemblées annuelles de La Croix Bleue du Québec et de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec, filiale de La Croix Bleue du Québec, les administrateurs suivants ont été élus:

Maurice Massé a été élu président du conseil des gouverneurs de La Croix Bleue du Québec et président du conseil d'administration de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec. M. Massé est directeur (division du Québec) de l'Association des Manufacturiers Canadiens et occupe des postes d'administrateur dans plusieurs sociétés canadiennes. Il est membre du conseil des gouverneurs de La Croix Bleue du Québec depuis 1968, et administrateur de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec depuis 1971.

Harold W. Brown a été réélu président et administrateur délégué de La Croix Bleue du Québec. Il a aussi été réélu président-directeur général de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec.

Il est membre du conseil des gouverneurs et administrateurs de la Croix Bleue du Québec ainsi qu'administrateur de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec depuis 1975.

Gaston R. Boyer, C.A., a été élu trésorier honoraire de La Croix Bleue du Québec. Il a aussi été élu vice-président du conseil d'administration de la Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec. M. Boyer est membre du conseil des gouverneurs de La Croix Bleue du Québec depuis 1968 et administrateur de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec depuis 1975.

Colin C. Young a été élu secrétaire honoraire de La Croix Bleue du Québec. Il a aussi été élu membre du conseil d'administration de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec. M. Young est vice-président et secrétaire de Du Pont Canada Inc. Il est membre du conseil des gouverneurs de La Croix Bleue du Québec depuis 1970 et administrateur de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec depuis 1975.



un sérieux point d'appui

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225, ouest, St-Jacques, Montréal

dépôts garantis

Vous voulez reporter vos impôts jusqu'à 25 ans sur vos revenus d'intérêts?
Taux avantageux

Institution inscrite à l'assurance dépôt du Québec

APPELEZ-NOUS: 288-1221

Arabie Saoudite
Le premier
ANNUAIRE COMMERCIAL
vient d'apparaître
Renseignement et passation de commandes:
ARABICA CONSULTING LTD.
1095, Boul. de la Chaudière, Cap-Rouge, Qué., G0A 1K0
Tél.: (418) 653-6225
Télex: 051-3219
ARABICA QBC

Pourquoi j'ai investi dans Sodeq Laval?



"Ce qui m'a d'abord intéressé chez Sodeq-Laval, c'est l'équipe de vingt-cinq spécialistes dans différents domaines du monde des affaires. C'est la meilleure assurance d'un investissement profitable."

Claire Léger est vice-président — administration, des Rôtisseries St-Hubert Ltée, l'une de nos importantes entreprises québécoises.

SODEQ LAVAL

Un investissement doublement profitable

Je désire en connaître davantage sur la possibilité d'investir dans Sodeq-Laval.

Téléphonez-moi ☐

Envoyez-moi le prospectus ☐

Nom: _____

Adresse: _____

_____ Tél.: _____

Complétez, découpez et postez à:
SODEQ-LAVAL, 2, Place Laval, chambre 460
Ville de Laval, Québec H7N 5N6
Tél.: (514) 384-8650

le complexe St-Amable

à québec, une grande adresse

l'édifice à bureaux du complexe st-amable



Prenez tout de suite le temps de réserver l'espace que vous pourrez y partager avec de prestigieux voisins.

Ouverture prochaine

Pour location de bureaux

FORTIN, DELAGE & associés inc.
agent exclusif

(418) 653-6620

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des papiers

Sixième défaite consécutive de la Bourse de Toronto, hier. L'indice composé clôture en baisse de 8.28 points à 1801.54.

Douze des 14 compartiments du marché subissent des pertes, les plus lourdes revenant aux papetières. Le secteur des pétroles termine en recul de 0.31 à 3831.68. Les secteurs gestion, et produits industriels, finissent en hausse.

On dénombre finalement 147 valeurs en hausse, 295 en baisse et 201 conservent leurs positions de vendredi dernier. Le volume s'inscrit à 4.35 millions d'actions et la valeur chiffre $55.97 millions.

Les échanges sur Trizec Corp, suspendus vendredi dernier, ont repris à l'ouverture mais aucune vente n'a eu lieu. Dernière cote: $30.5. D'autre part, les transactions sur Atco A et Canadian Utilities, qui avaient été arrêtées à l'ouverture, reprendront aujourd'hui. Ces titres cotaient en dernier $19.5 et $22 respectivement.

Parmi les industrielles traitées à la séance de lundi, Cominco Ltdt cède 2 1-4 à $48, IMperial Oil B 2 1-8 à $36, Economic Investment Trust 1 3-4 à $21 1-4, Maritime Telegraph 1 5-8 à $23 1-8 et Aquitaine of Canada 1 à $49.

Wainoco Oil gagne 1 1-2 à $33, N.B. Cook 7-8 à $6 1-2, Chrysler Corp. 7-8 à $83 3-4, Gulf Canada 3-8 à $27 1-2 et Inco 1-8 à $23.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines cède 3 ½ à $51 1-2, Placer Development 3 à $41 1-2 et Teck Corp. A 2 1-2 à $14. United Siscoe Mines prend 1 à $15 et Dome Mines 1 à $71.

Parmi les pétroles, Ocelot Industries B abandonne 1 3-8 à $22 7-8, Canada Southern Pete 1 1-4 à $14 1-2 et Page Pete 1 à $20 1-2. Numac Oil and Gas monte de 3 à $25 et Total Pete MA de 3-8 à 23 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	19676	$18¼	17½	17⅝	— ½
Abitbi10	z29	$50	50	50	
Acklands	500	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Ackind2p	500	$14	14	14	
ActionTrd	9700	19	18	19	+ 1
AdanacM	6300	360	345	360	
AftonMin	200	$25	24	24	— 2
AgnicoE	27325	$10⅛	9⅞	10	
AgraIndA	400	465	465	465	—10
AhedC	500	130	130	130	
Akaitcho	100	140	140	140	
Albany	7160	220	211	215	— 5
AltEnergy	35675	$18¼	17⅜	18	+ ¼
AltaGasA	16307	$27⅜	27	27⅜	+ ¼
AltaGF	330	$27¼	26½	26½	— ½
AltaG9.76	190	$26½	26½	26½	
AltaG6⅜p	800	$37⅜	37½	37½	— ⅜
AltaG6½	4665	$25¾	25⅜	25½	— ¼
AltaNat	100	$20	20	20	+ ⅜
Alcan	25706	$27½	26¾	27¼	— ⅜
AlgoCent	z8	$24	24	24	
AlgomaSt	2425	$28½	28¼	28½	
AStel p	830	$25¼	25	25	— ¼
Alum3rdp	100	$25½	25½	25½	
AmLarder	7500	72	71	71	— 1
AmEagle	8900	$5⅛	5	5	— ¼
AmLeduc	28200	89	84	84	— 5
AndresWA	300	$11¾	11¾	11¾	
AngAm6¼	z50	$58	58	58	
AngCT4½	z20	$23	23	23	
AngCT290	z10	$33¼	33¼	33¼	
AngDGld	6500	400	390	400	+10
AngUDev	23200	430	410	425	+35
Aquitaine	28795	$50¼	48	49	— 1
Argosy	1000	47	47	47	— 3
Args250p	z50	$28	28	28	
Args260p	100	$26½	26½	26½	
ArgusBpr	z50	$27¾	27¾	27¾	
Asamera	4703	$21	20⅛	20¾	— ⅛
Asbestos	150	$34½	34½	34½	+ ½
AsocPorc	2000	300	290	290	—10
Astral	2500	265	260	260	—20
AtlCCop	5000	88	80	80	— 5
BCSugarA	z115	$35⅞	34⅞	35⅞	
BPCan	3688	$38	37½	37⅜	— ⅜
BanisterC	600	$15½	15½	15½	— ½
BankBC	530	$31	30¾	31	+ ¼
BankMtl	7616	$24½	24	24¼	+ ⅛
BankNS	5861	$26¾	26½	26⅝	— ⅛
Bankeno	3150	$6½	6⅜	6½	
Barex	4500	25	24	24	— 1
BaryExpl	3500	180	160	160	—15
BasicRes	13750	$12⅜	12	12¼	— ¼
Belding	500	260	260	260	
BellCanad	55805	$20½	20¼	20¼	— ⅛
BellApr	z25	$59⅝	59⅝	59⅝	
BellBpr	z20	$60	60	60	
Bell2.28	z65	$30½	30½	30½	
Bell1.80	100	$20¾	20¾	20¾	+ ½
Bell1.96	205	$24¼	24¼	24¼	
Bell2.05	21959	$23¼	23	23¼	+ ⅛
BethCop	2200	$20½	20	20	— 1
BighartOG	2500	$7⅛	6¾	7	
BlHawk	1000	41	41	41	+ 1
Bombr	300	$11¼	11¼	11¼	— ¼
BonzaO	22715	$10⅜	9⅞	10	— ¼
BonanzaW	5980	$5⅛	495	495	—17
BowValy	16310	$41⅛	40⅜	41⅛	+ ⅜
BralorRes	5935	$9⅛	8½	8¾	— ⅜
Bramalea	520	$18	17½	18	
BrascanA	3055	$24⅜	24½	24½	— ¼
Brscn8½	400	$25½	25½	25½	
BrendaM	1700	$27¾	27½	27½	
BrightA	2300	$13½	13½	13½	— ¼
Brinco	1183	$8⅛	7¾	7¾	— ¼
Brincop	433	$5⅛	5⅛	5⅛	
BCFP	1400	$11½	11¼	11½	+ ⅛
BCPackB	z5	$47¾	47¾	47¾	
BCRIC	34590	$6¼	6	6⅛	— ⅛
BC Phone	577	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
BCPh43¾p	z50	$47¾	47¾	47¾	
BCPh41½p	520	$51	51	51	+4⅞
BCPh43¾p	z70	$51¾	51¾	51¾	
BCPh1956	z25	$54¾	54¾	54¾	
BCPh4.84	z60	$15	15	15	
BCPh6.80	1480	$20½	18⅜	20	+2¾
BCP2.32p	z25	$31⅜	31⅜	31⅜	
BroulReef	1200	100	100	100	
Brunswk	11035	$9⅞	9½	9½	— ¼
BuddCan	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
CAE	600	$15	14⅞	15	
CIL	1600	$25	25	25	— ⅛
CME Res	1500	295	290	290	+ 5
CadFrv	400	$18⅜	18⅜	18⅜	
Cad Frv A	350	$9	9	9	+ ¼
Cal Pow A	8805	$17	16½	16⅝	— ⅛
CalP4½p	z20	$51½	51½	51½	
CalP7½p	z10	$80	80	80	
CalP10p	40	$104¾	104¾	104¾	+ ¾
CalP9.80	z70	$104	99	104	
CalP9.75	90	$101½	100	101½	+1½
CalP2.36	z50	$26	26	26	
CalvrtDle	5000	250	250	250	+10
Calvert	9330	250	240	240	—10
Camflo	8200	$17⅜	17⅜	17½	— ⅛
CampRL	3135	$36	35	35	— ½
CanCem	1658	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
CeCp	100	$14½	14½	14½	+ ½
CDC	1990	$11½	11⅛	11½	+ ¼
CDCprB	15	$130	130	130	— 1
CanMalt	300	$30	30	30	
CNorWest	2000	$17¾	17¼	17¼	— ⅜
CPackrs	1905	$30½	30¼	30¼	— ½
CanPerm	2650	$18⅜	18⅛	18⅛	— ⅛
CPerm6¾	100	$22	22	22	
CS Pete	3275	$14⅞	14⅜	14½	—1¼
CanTrust	925	$24¼	24	24	
CdnArrow	500	90	90	90	
CCablesyA	2651	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
CCablesyB	1200	$14¼	14	14	— ⅜
CdnCel	4550	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
CCurtis	500	96	96	96	—14
CFormost	1500	$6¾	6⅜	6¾	
CIBkCom	5277	$25¼	25	25⅛	
CLencour	5500	130	120	120	—10
CManoir	100	$5½	5½	5½	
CMarconi	300	$17½	17¼	17¼	— ½
CNat R	22350	$16⅞	16	16¼	— ½
COcdental	2175	$11⅞	11½	11¾	— ½
COcdntl p	1000	$26¼	26¼	26¼	+1¼
CPInve	12810	$37½	36½	37¼	— ½
CPInvepr	z10	$16¾	16⅜	16⅜	
CPLtd	14820	$35⅝	35⅛	35⅜	— ⅛
CPLAp	100	$8½	8½	8½	
CPLUKp	200	$6	6	6	+ ¼
CReserve	1500	$19¼	18¾	18¾	— ½
CdnTireA	1806	$24	23¾	24	+ ¼
CU 10¼	400	$26⅜	26⅜	26⅜	
CUtil9.24	400	$25	25	25	
Canbra	2600	$5¼	5¼	5¼	
CandelOil	1200	$26	26	26	
Canray	350	265	260	260	— 5
CanronA	z75	$13	13	13	
Cara	2200	$17	16½	16⅝	— ⅛
CarlOK	14500	$8⅝	8¼	8⅜	— ¼
CarlAp	z25	$23¼	23¼	23¼	
CarlBp	z25	$26¾	26¾	26¾	
CarmaA	400	$12⅞	12½	12½	— ⅛
Carma8.75	100	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Cassiar	800	$11	10⅞	11	
Celanese	5100	$6	6	6	
Celan175p	200	$18	18	18	
CtlEstA	200	$10½	10¼	10¼	— ⅜
CentPat	2000	380	375	375	— 5
Chncir	1083	490	490	490	
CharterOil	500	270	270	270	+ 6
Cherokee	2250	$10⅛	10	10⅛	— ½
ChibKay	12700	28	25	25	— 2
ChieftanD	1630	$25½	25	25	
Chimo	200	200	200	200	
Chromaco	200	280	275	275	—25
Chrysler	53941	$9⅝	8¾	8¾	+ ⅞
CHUM	z20	$10¼	10¼	10¼	
CHUMB	z99	$10¼	10¼	10¼	
Cockfield	500	465	390	465	—35
Coin Lake	2500	41	41	41	+ 1
Cmpix	5400	$5¼	480	490	—60
Cominco	9868	$50½	47½	48	—2¼
ComincoA	100	$24¾	24¾	24¾	
ComrclOG	1400	365	355	355	—10
Computel	100	425	425	425	—25
Coniagas	1000	225	225	225	+15
ConBathA	22096	$13⅞	13½	13½	— ¾
ConBathB	z68	$13¼	13¼	13¼	
ConFardy	1408	275	275	275	+ 1
CDurham	10300	225	210	215	—16
CMarben	7600	165	155	160	+ 4
CMorisn	4600	345	340	340	— 5
ConsProf	6700	170	150	164	— 6
CRambler	100	385	385	385	—15
ConTextle	3550	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
ConDistrb	3500	$7½	7¼	7½	+ ⅛
ControlF	150	335	335	335	+10
Conventrs	3050	$15¼	15	15⅛	— ⅜
CopFields	814	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Corbyvt	1890	$16	15¾	16	+ ¼
CorbyB	225	$15¾	15¾	15¾	
CosekaR	7900	$16⅞	16¼	16¾	+ ½
CostainLtd	300	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Courvan	937	191	191	191	— 9
Craigmt	800	$5¾	5½	5¾	
Crush Int.	680	$11¾	11¼	11¼	— ½
CuvierM	500	60	60	60	
Cyprus	39550	$16½	15¼	16¼	— ⅜
CzarRes	13320	$14¼	13⅞	14⅛	— ⅛
DalcoPet	1900	$7½	7⅜	7½	— ⅛
Dale-R	300	$16½	16½	16½	— ¼
Dalmys	200	$7	7	7	
DalmyC	300	$5¾	5¾	5¾	— ½
Daon Dev	7600	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Daon8⅜p	1000	$8¾	8½	8½	
Daon9½p	300	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
DEldona	17433	190	185	185	— 1
Delhi Pac	8600	92	90	90	— 6
Denison	3975	$37½	37	37⅛	— ⅜
Dicknsn	2800	$10¾	10⅜	10¾	
Discovry	3800	198	191	191	— 9
Domanl	800	$7¾	7¾	7¾	
DomeMine	2085	$71	69½	71	+ 1
DomePete	99447	$64⅛	62½	63¾	— ¼
DPeteAp	160	$21⅛	21⅛	21⅛	
DPeteBp	111	$21¼	21¼	21¼	
DBridge	3350	$15¼	15	15¼	+ ¼
DExplor	6600	68	61	61	— 7
DofascoA	1840	$31¾	31½	31¾	
Dofasco p	z5	$52⅜	52⅜	52⅜	
DomStore	36600	$17	16⅞	16⅞	+ ⅛
D Textie	55575	$12⅜	12⅛	12¼	
DomlimA	150	$15¾	15⅜	15¾	—1⅜
Domtar	9712	$22⅜	22⅛	22⅛	— ⅛
Dr McC A	775	$10⅞	10¾	10¾	
DundePal	14320	126	122	122	— 4
Dunrale	7500	110	100	105	— 1
DuPontA	100	$28	28	28	
Dustbane	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Dylex L A	z35	$8⅞	8⅞	8⅞	
Dynamar	z30	460	460	460	
EstMirtic	z120	237	232	232	
EastSul	1020	340	325	325	—15
EstnProv	3024	$6	6	6	— ½
EconInv	500	$22½	21¼	21¼	—1¾
EgoRes	17700	182	160	174	—10
Elhm A	4800	$5	480	5	+ ¼
ElksStors	1700	330	325	330	+ 5
Emco	950	$11¼	10¾	10¾	
EnrgyRes	250	165	165	165	
EquiTrust	z4	315	315	315	
Extndcar	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
FalconC	28983	$9	8¾	8⅞	— ¼
Flbrg Nik	5650	$80½	79	80	— ½
FedIndA	100	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅜
FedPion	z15	$36¼	36¼	36¼	
FidelityTr	4700	485	480	480	
FideltyTrp	700	$14¾	14¼	14¾	+ ½
FinningT	300	$20½	20½	20½	— ½
FCalgary	2600	270	260	260	—10
FMar	2000	185	185	185	
FordCnda	1025	$44¼	44	44	— 1
FSeaApr	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Francana	100	$12¾	12¾	12¾	
Fraser	570	$17¼	17¼	17¼	— ¼
Fruehauf	400	$10⅝	10½	10⅝	
GM Res	950	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Galtaco	200	475	475	475	+40
Galveston	1000	240	240	240	—10
GazMetr	300	$6⅝	6⅝	6⅝	
Gaz5½p	z10	$5¼	5¼	5¼	
GenBaker	1200	$9	9	9	+ ¼
GDistrbA	700	$9½	9½	9½	
GDistrbw	925	410	410	410	
GMC	z54	$50	50	50	
GenstarL	15253	$25⅜	25	25¼	
Gnstar2.35	300	$31½	31½	31½	— ⅛
GerlinIstp	100	$7½	7½	7½	+ ¼
GescoDis	400	280	275	275	— 5
GiantYk	134	$16½	16½	16½	—1½
Gibraltar	9750	$10⅞	10½	10¾	— ¼
GlbeRityp	3300	$22	21¾	22	+ ⅜
GoldundM	4700	315	310	310	
Granduc	2200	299	299	299	+14
G L Nickl	4300	135	120	120	—15
GLForest	1788	$46	45¾	45¾	— 1
GLFr	106913	45	31	40	—10
GNFin	28000	400	380	400	+20
GtWestS	200	305	300	305	+ 5
GGoose	200	$6	6	6	
GGoose9¾	300	$9½	9½	9½	+ ⅜
GreyhndC	500	210	210	210	—20
Greyhnd	750	$29½	29	29½	+ 1
GuarTrp	200	$17⅛	17	17	+ ⅛
GulfC	145795	$27½	26¾	27½	+ ⅜
Gulfstrem	53550	$7¼	6⅞	7⅛	+ ⅛
HCI Hldg	4600	$24¼	24	24	— ½
HCI Hld w	1000	$20½	20½	20½	+ ½
HGroupA	200	380	380	380	—20
Hardee	1000	72	71	71	— 9
Harlequin	2925	$19⅞	19½	19½	— ⅜
HatleighA	230	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
HatleighB	1210	$5¾	5½	5½	+ ⅛
Hawker	2125	$16½	16½	16½	
HayesD	z123	$7⅜	7½	7⅜	
HedwayA	200	$5	5	5	
Highfield	500	315	315	315	
HolingerA	2931	$38½	38½	38½	
HolingerB	z2	$38	38	38	
HBayMng	16900	$23	22¾	22¾	— ¼
HBayCo	6828	$24	23¾	24	— ¼
HBCpr	2356	$20½	20¼	20½	+ ¼
HBOilGas	21603	$26¼	25⅝	25⅞	— ⅜
Husky Oil	71107	$13⅛	12	12⅝	— ⅛
HuskyApr	200	$36	36	36	+1½
HydraEx	1330	66	65	66	+ 1
IAC	3749	$10⅞	10½	10⅝	— ⅛
ITL Ind	400	242	242	242	+ 2
IUIntl	136585	$18½	18⅛	18⅜	+1⅜
Imasco	450	$43	43	43	— ½
ImpOilA	98346	$36¾	35¾	36	— ¾
ImpOilB	1540	$36⅜	36	36	—2⅛
IOilr	609636	70	54	57	— 8
Inco	43710	$23¼	22⅞	23	+ ⅛
Inco7.85	1750	$22½	22	22	— 1
Indal	200	$11¾	11¾	11¾	
Indusmin	z50	$16⅞	16⅞	16⅞	
InlandGas	790	$12⅞	12¾	12¾	
InlndG10p	200	$26	26	26	
Inter-City	821	$16¼	16	16¼	
Intrmetco	200	$12	12	12	
IBM	z365	$61	60¼	60¼	
IntMogul	1060	$7	7	7	
Intl Thom	1200	$10¾	10½	10¾	+ ¼
IntlThomp	2400	$10¾	10¾	10¾	
IntprPipe	6707	$17	16⅞	17	
Ipsco	330	$27	26¾	27	+ ⅛
IronBayT	200	$6¼	6¼	6¼	
Irwin Toy	100	275	275	275	— 9
Island Tel	z32	$14¼	14¼	14¼	
Ivaco	500	$15¾	15¾	15¾	+ ½
Ivaco8.85	300	$47	46⅝	46⅝	— ⅜
Jannock	7700	$10	9½	10	+ ¼
Jannock8	100	$13	13	13	— ¼
Jannockw	2100	475	450	450	—20
Jorex Ltd	6500	65	61	61	— 2
Joutel	6800	140	139	139	
Kaiser Re	835	$27¾	27⅜	27½	+ ¼
KamKotla	3800	$5½	5¼	5¼	— ⅛
KapsTran	5100	105	103	104	— 5
Keeprite	2614	$15½	15¼	15¼	— ⅛
KellyDA	100	$8½	8½	8½	— 1
KelseyH	500	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅛
KerrAdd	25155	$14¼	13½	13¾	— ¾
KAnacon	3500	55	51	55	
LabattA	1015	$21⅞	21⅝	21⅝	— ⅛
LabMin	z56	$44½	42	42	
Lacana	4500	$7¼	7	7⅛	— ⅛
LaidlawA	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
LaidlawB	1600	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Ldl 9¾	450	$10½	10	10	— ¼
LOntCem	300	$5⅜	5¼	5⅜	
LShore	100	$6	6	6	— ¼
LasitrKm	2300	165	150	165	+10
Laurasia	10200	70	65	65	— 4
LauFinp	963	$10	9¾	9¾	— ¼
LavaCap	3275	$7¼	7	7	— ⅛
LeighInst	750	$9	8½	8½	— ½
Liberian	1400	305	275	305	+ 5
LLLac	944	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
LobCoA	2300	475	470	475	+10
LobCoB	11210	475	455	470	
LobCopr	300	$26⅛	26⅛	26⅛	— ⅜
LobLtdAp	200	$16	16	16	+ ½
Lochiel	2900	$5½	5¼	5¼	— ¼
Lochlr	173400	11½	6	7	— 5
MICC	2000	$11½	11	11	— ½
MICC8⅜	200	$21	21	21	— ¼
MSZ Res	18650	207	201	205	
MclanH A	700	$13	13	13	— ¼
MB Ltd	38135	$24⅜	24¼	24⅜	— ½
Madeline	5782	280	270	275	— 5
Madsen	1000	160	160	160	
MagnaA	1100	$9¼	9	9	— ½
Magnason	400	200	185	185	+ 5
Magnetcs	3800	130	130	130	
Maislin I	600	450	445	450	+10
MajstcWil	1900	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Malartic	3014	170	170	170	—10
ManBar	11200	123	115	122	— 1
Maritime	742	$24½	23⅛	23⅛	—1⅜
MarT860	280	$9⅛	9⅛	9⅛	
MarkSpnc	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅜
MassFer	11925	$9½	9	9¼	+ ¼
MasFA	435	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅜
MasFB	1690	$17⅞	17⅜	17½	— ¼
Matchan	9050	50	42	42	— 7
McAdam	7000	63	56	62	— 1
McGrawH	200	$7½	7½	7½	
McIntyre	1700	$52¼	51	51½	—3½
Melcor	100	$12½	12½	12½	
Mercantil	8025	$19½	19	19½	
MerlandE	6950	$23	22	22⅜	— ¾
Minri Res	19266	260	251	259	+ 4
MitelCorp	12720	$18¾	18½	18⅝	+ ⅛
MolsonA	3025	$28	28	28	+ ¼
MolsonB	2900	$26	26	26	+ ⅜
MonencoA	600	$13¼	11	11	— ½
MtlTrust	300	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅜
Moore	3621	$34⅞	34⅜	34⅞	+ ⅛
MtnStates	2950	$11⅜	11⅛	11⅜	— ½
Murphy	1400	$26	25¼	26	— ½
NBCook	3600	$6½	5⅞	6½	+ ⅜
NBUMine	5500	360	340	340	—30
NatBkCan	3885	$11⅛	10⅞	11⅛	+ ⅜
NatPete	14240	299	285	285	—15
NatSeaA	z50	$12½	12½	12½	
Nemco	4300	259	250	250	—10
Neomar	2200	330	325	325	— 5
NBTel	330	$21	21	21	+ ¼
NKelore	2000	31½	31½	31½	
NProvidD	500	49	49	49	— 1
NQueRagl	4500	360	345	345	—15
N Senator	61000	43	40	42	— 1
NYorkOil	2500	240	240	240	— 5
NfldLPA	710	$21⅜	21	21	— ½
NfldTel	2800	$10⅜	10¼	10⅛	— ¼
NfldTe975	z175	$22¼	21	22¼	
NfldTe885	100	$19½	19½	19½	+ ⅜
Newnor	21500	21	20	21	+ 3
NickRim	3700	34	30½	31	+ 1
NobleM	700	162	160	160	— 5
NorAcme	9000	56	51	51	— 6
Noranda	52384	$22⅞	22⅛	22⅝	— ¼
Norbaska	10250	58	52	53	— 5
Norcen	17313	$31	30½	30¾	+ ¼
Norlex	11500	28	25	25	— 3
N Canada	3000	81	81	81	— 1
NorC1785p	200	$23	23	23	
NorTel	2102	$39	38⅜	38⅝	— ¼
Northgat	1400	$9	8⅜	8⅜	
Northld	32700	88	80	85	— 6
NowscoW	9430	$22	21	21¼	— ¾
Nu-WstA	4500	$15⅜	15⅛	15½	— ⅛
Nu-Wstp	200	$17¼	17¼	17¼	— ¾
Nu-WstBp	100	$17¾	17¾	17¾	+ ¾
Nufort Res	3800	76	75	75	+ 2
Numac	2800	$36	32	35	+ 3
OakwoodP	4342	$16⅜	15½	15¾	— ⅛
Obrien	7300	220	212	212	—11
OcelotA	100	$25½	25½	25½	+ 1
OcelotB	6825	$24¼	22⅞	22⅞	—1⅜
Onaping	1600	425	405	405	—20
Oshawa A	2700	$7½	7½	7½	— ¼
Osisko	13400	38	37	37	— 1
PacCoper	11600	365	355	365	+ 5
Pac NthG	z50	$9½	9½	9½	
PacNth6¾	100	$17	17	17	
PagePet	2517	$21¼	20½	20½	— 1
PagePet7	100	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
PaguriaA	1470	$5½	5½	5½	
Paloma P	2500	$5⅞	5¾	5¾	
PamourA	1200	$11½	11	11½	+ ½
PancanaA	3050	$5	495	495	— 5
PancanaB	z50	490	490	490	
PanCentr	4883	195	180	190	—10
PanCan P	2650	$69	69	69	— ¼
PangoGld	3900	110	110	110	
Parlake	4600	240	230	240	+ 5
PatinoNV	z98	$31	31	31	
PeBenO	800	276	275	275	— 5
Pembina	2400	$11½	11	11½	+ ½
Pennant	14150	275	266	273	— 6
Penningtn	100	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
PJewlA	600	$11½	11⅜	11½	
Petro Sun	100	325	325	325	—10
Petrofina	3107	$49¼	49	49	— ¼
Petrol	2700	$9½	8⅞	8⅞	— ¼
PeytoOils	1100	$22⅞	22½	22½	— ⅜
PhillipsCb	1300	$11¼	11¼	11¼	
PhonixOil	3200	$5⅝	5⅜	5⅜	
PinePoint	6060	$37¾	36⅞	36⅞	— ⅞
PlaceG	3400	320	305

Atco prend le contrôle de Can. Utilities

La compagnie Atco, de Calgary, a annoncé hier son intention d'acquérir le bloc de 58% des actions de la firme Canadian Utilities Ltd., d'Edmonton, qui est actuellement détenu par la multinationale américaine IU International.

Selon un communiqué de cette dernière, Atco entend faire une offre aux actionnaires d'IU International en vue d'acheter environ 16.2 millions d'actions ordinaires de la firme à $17 US l'action. Les actions ainsi acquises seront échangées contre l'ensemble des actions détenues par IU International dans Canadian Utilities.

Ces transactions sont toutefois soumises à l'approbation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour la vente d'une partie des actions de Canadian Utilities. Celle-ci est une société de gestion dont les filiales distribuent du gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique et produisent et distribuent de l'hydro-électricité en Alberta, dans Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Atco est active dans le secteur des maisons préfabriquées ainsi que dans le pétrole et le gaz naturel.

Basée à Wilmington (Deleware), IU International est une importante société de gestion avec des ramifications dans le transport, les services publics, la fabrication, la distribution et l'agro-alimentaire.

Les services gaziers sont fournis à quelque 265 municipalités dont la population totale dépasse 1.5 million. Les services électriques sont fournis à 386 municipalités dont la population atteint près de 300,000 personnes. Le revenu 1979 de Canadian Utilities a été de $625,728,000 et les bénéfices nets ont été de $51,188,000. L'avoir total de la compagnie dépasse $1 milliard.

La compagnie Lazard Freres gère l'offre aux Etats-Unis; Greenshields et Pemberton Securities se partageront la gestion de la partie canadienne de l'offre.

Des petites banques pratiquent des taux de 16%

Nouvelle baisse de 1% du prime rate

NEW YORK (d'après AFP et AP) — Alors que les signes de récession se multiplient aux Etats-Unis, les banques américaines continuent d'abaisser leur taux d'intérêt préférentiel, qui a déjà atteint 16% dans au moins un cas.

Il s'agit en l'occurrence de l'Ameritrust, de Cleveland, une banque de moyenne importance qui a ramené son taux à 16% après que la Morgan Guaranty Trust, la cinquième banque des Etats-Unis, eut annoncé plus tôt dans la journée qu'elle réduisait son taux de base de 17.50 à 16.50%.

L'exemple de la Morgan Guaranty Trust a été imité durant la journée par plusieurs banques américaines, dont la Continental Illinois National Bank et la Trust co. of Chicago.

La plupart des autres banques américaines pratiquent encore un taux préférentiel de 17.50%. La seule exception notable est la Chase Manhattan Bank, la troisième du pays, qui a abaissé son taux à 17% la semaine dernière.

Le taux de base avait atteint le niveau sans précédent de 20% au début d'avril, puis s'était remis à baisser à mesure que les signes de récession devenaient de plus en plus apparents.

Aujourd'hui, peu d'économistes américains oseraient prétendre que leur pays n'est pas entré dans une récession. Les avis sont cependant partagés sur la durée et la gravité du phénomène.

Pour le moment, une chose est certaine: les consommateurs américains sont nettement pessimistes quant aux perspectives de leur économie, et ce pessimisme se traduit inévitablement par une baisse des ventes dans à peu près tous les secteurs.

Constatant que leur revenu augmente moins vite que le taux de l'inflation, les consommateurs hésitent de plus en plus à s'engager dans des achats, grands ou petits. Cette baisse de la consommation entraîne une baisse de la demande en prêts de la part des entreprises, laquelle entraîne à son tour à une réduction des taux des prêts préférentiels des banques.

Ce mouvement n'est pas terminé, s'il faut en croire certains experts de Wall Street. Selon une dirigeante de la maison de courtage Merrill Lynch, de New York, le taux préférentiel des banques américaines devrait atteindre 15% avant la fin de mai.

Le pessimisme des consommateurs a été confirmé par une toute récente étude du Conference Board des Etats-Unis, selon laquelle l'indice de confiance des consommateurs se trouve à son niveau le plus bas depuis le creux de la vague récessionniste de 1974-75.

Plusieurs entreprises ressentent déjà les effets de cette prudence accrue des consommateurs. Le secteur automobile continue de dégringoler, bien entendu, mais à une allure encore plus rapide que prévu. Les ventes du mois dernier, par exemple, ont diminué de 27% sur avril 1979, la chute la plus brutale depuis la récession d'il y a cinq ans.

Les choses ne vont guère mieux du côté de la construction domiciliaire, où, de février à mars dernier, les ventes de nouvelles maisons unifamiliales ont fléchi de 17%.

Des problèmes se manifestent également dans les ventes au détail. Les grandes chaînes de magasins Sears Roebuck et J.C. Penny ont toutes deux affiché une baisse des ventes pour avril.

Par ailleurs, le dollar américain a perdu du terrain hier à Londres, surtout pendant l'après-midi, sous l'effet d'ordres de vente déclenchés à New York par la nouvelle réduction des taux d'intérêt bancaires américains.

Une petite reprise s'est produite en fin de journée, grâce probablement à des interventions de banques centrales mais les pertes restent sensibles, le billet vert clôturant à 1.7915 mark contre 1.8130 vendredi (après être tombé jusqu'à 1.7880), à 4.1915 francs français contre 4.2325 (après 4.1875), 1.6610 franc suisse contre 1.6805 (après 1.6570) 226.6 yen contre 231.7 (après 225.7).

La livre termine à $2.2815 contre $2.2675 mais à légèrement faibli par rapport aux autres monnaies. L'intérêt de l'eurodollar est retombé de 11.75 à 11.125% pour les opérations à trois mois.

Le dollar canadien a lui aussi monté par rapport au dollar américain. Il a franchi à nouveau la barre des 85 cents, en hausse de 13/50.

Enfin l'or clôture en hausse d'un dollar, à $513.5 l'once à Londres en baisse de trois dollars à $507.70 à New York.

LES BISCUITS ASSOCIÉS DU CANADA LTÉE



A. Gosselin

M. D.H. McMillan, Président de **«Les Biscuits Associés du Canada Ltée»**, annonce la nomination de M. André Gosselin au poste de Directeur général de la Division David de «Les Biscuits Associés du Canada Ltée».

M. Gosselin est entré au service de David en juillet 1979 en tant que Directeur de l'Usine.

Il possède plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie du Biscuit au Québec.

Cette nomination reflète la politique de la compagnie de former son personnel de direction à faire face au défi du changement à conserver des produits de qualité et un service à la clientèle d'un niveau supérieur.

Hypothèques: des taux jusqu'à 14%

Le Trust Général du Canada est allé encore plus loin que ses concurrents, hier, dans la désescalade des taux hypothécaires.

Pour ses prêts de deux à cinq ans, la société de fiducie a ramené son taux d'intérêt à 14%, et pour ceux d'un an, à 14.25%. Il s'agit, dans tous les cas, d'une réduction de 0.75%. Parallèlement, le Trust Général a rabaissé de 0.50% le taux de rendement sur l'ensemble des dépôts garantis de un à cinq ans.

La semaine dernière, le Montréal Trust et la Banque Nationale avaient annoncé qu'elles offriraient des prêts hypothécaires à 14.50%, tandis que la majorité des banques à charte ramenaient leurs taux à 15 ou 15.50%.

Ces baisses font suite à la désescalade du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui vient de connaître quatre baisses en autant de semaines.

Chrysler est plus important pour le Canada que pour les USA (Gray)

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a déclaré, hier, que le gouvernement fédéral a eu raison d'accorder, en fin de semaine, à la société Chrysler Canada, des prêts garantis totalisant $200 millions, ce qui, toute proportion gardée, est plus élevé que l'aide accordée par le gouvernement américain à la même compagnie.

«C'est légèrement supérieur, proportionnellement, à l'aide américaine», a dit M. Gray, ajoutant que «Chrysler est plus important pour l'économie canadienne que la Corporation Chrysler peut l'être pour l'économie américaine. Chrysler Canada occupe une plus grande portion du marché et emploie un plus grand nombre de travailleurs dans le secteur de l'automobile.»

Au cours du week-end, le gouvernement fédéral a accordé à Chrysler Canada des prêts garantis en retour d'un engagement de la compagnie d'investir presque $1 milliard au pays. Les prêts garantis par le gouvernement américain atteignent $1.5 milliard en retour d'investissements de $9.5 milliards de la part de la Corporation Chrysler, de Détroit.

Si on tient compte des sommes que doit investir Chrysler dans les deux pays, la portion des prêts garantis par le Canada aurait dû se chiffrer à $170 millions.

A la Chambre des communes, hier, le ministre Gray a déclaré que l'entente entre les différents partenaires dans cette affaire ne serait pas paraphée avant deux ou trois semaines, le temps pour la compagnie de mettre par écrit la liste des investissements assurés.

«L'entente doit être transposée en termes juridiques. Je fais des pressions pour que l'accord soit le plus précis possible quant aux engagements obtenus de la compagnie.»

En retour des prêts garantis, qui ne seront pas émis avant 1982, au plus tôt, Chrysler devra maintenir le niveau d'emplois au pays, pour les deux prochaines années, à une proportion équivalente à 9% de ses effectifs aux Etats-Unis et à 11%, pour la période 1982-1986.

Selon les chiffres actuels, l'effectif de Chrysler au Canada devrait passer de 9,500 employés à 15,900, en 1984. Toutefois, l'entente ne stipule pas le nombre d'emplois garantis.

La question des garantis d'emplois a été au centre des discussions des trois dernières semaines, le ministre Gray insistant pour que Chrysler promette de ramener ses effectifs au niveau où ils se situaient avant les mises à pied de l'automne dernier, soit 14,500 employés.

Environ 4,900 travailleurs ont été licenciés par la compagnie, ce qui comprend les employés des industries connexes et ceux de la production.

Maintenant que l'entente a été conclue, tant le gouvernement fédéral que celui de l'Ontario se glorifient d'en avoir été le maître-d'oeuvre.

Le ministre Gray a déclaré, hier, qu'il avait personnellement organisé, vendredi dernier, l'ultime rencontre qui devait lui permettre d'en arriver à une entente avec son homologue ontarien, M. Larry Grossman et le président de la Corporation Chrysler, M. Lee Iacocca.

La rencontre a permis aux trois hommes d'en arriver à une entente qui a permis au gouvernement américain d'en faire de même avec la Corporation Chrysler, qui évitait ainsi la faillite.

M. Gray a indiqué qu'il avait été surpris d'apprendre que le gouvernement ontarien avait prévu une rencontre, au niveau des fonctionnaires seulement, pour mercredi prochain.

«Je me suis rendu compte, après mon entretien avec M. William Miller, le secrétaire américain au trésor, qui m'a clairement expliqué la situation financière précaire de Chrysler, que mercredi pourrait être trop tard.»

Par contre, le gouvernement ontarien soutient que le ministre Grossman a toujours souhaité une rencontre entre les «décideurs» dans cette affaire, soit le président de Chrysler et le ministre Gray.

M. Gray a indiqué qu'avec ses collègues du cabinet, il devrait bientôt se pencher sur le problème des programmes d'aide à accorder aux travailleurs de Chrysler et des autres constructeurs américains, aux prises avec de longues périodes de chômage, fruit des programmes de conversion de l'industrie automobile, qui passera de la fabrication de la grosse à la petite voiture.

«De plus en plus, on sent le besoin de programmes à l'adresse des travailleurs et des sociétés qui doivent faire face à une restructuration», a conclu le ministre.

De son côté, le ministre de l'Industrie de l'Ontario, M. Larry Grossman, qui s'attend à ce que la compagnie Chrysler procède à 2,600 nouvelles mises à pied d'ici l'an prochain, se rendra à Genève, la semaine prochaine, dans l'espoir d'attirer certains investisseurs étrangers, notamment des constructeurs d'automobiles.

M. Grossman a déclaré, hier, qu'il y avait entre six et 12 constructeurs d'automobiles qui pourraient être intéressés à investir en Ontario.

Même s'il a évité de critiquer ouvertement le programme d'aide du gouvernement fédéral à la société Chrysler, le ministre a semblé douter que ces prêts garantis puissent permettre à la compagnie de se maintenir sur le marché de l'automobile.

SUPER SPÉCIAL
"QUÉBEC PRINTEMPS 1980"
avec

Thérèse Baron, Claude Charron, Robert Dean, Mimi D'Estée, Kevin Drummond, Jean-Paul L'Allier, Guy Latraverse, Félix Leclerc, Fernand Lizotte, Yves Martin, Claude Morin, Jacques Parizeau, Gilles Vigneault

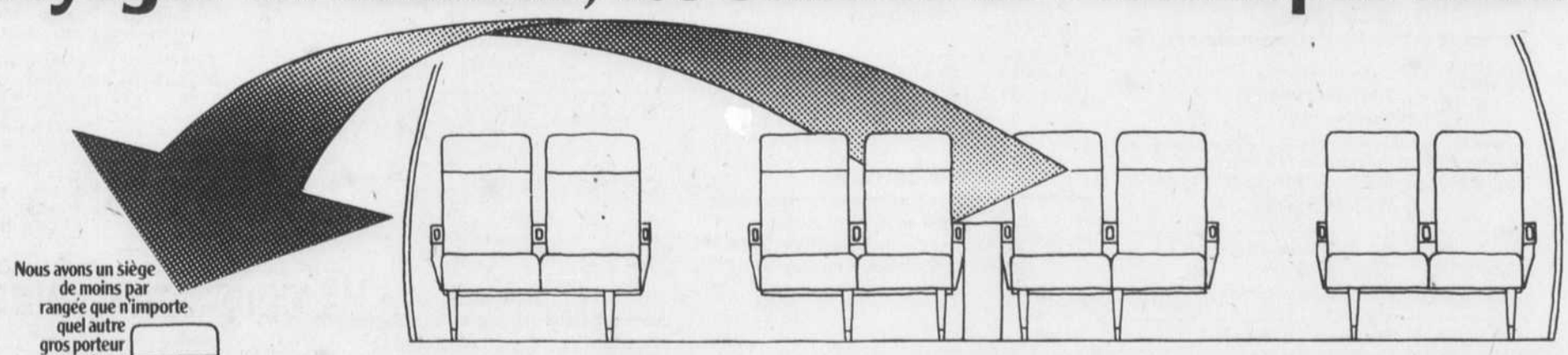
et plusieurs autres en compagnie de
M. René Lévesque
CE SOIR À 19h00 (7h00 p.m.)



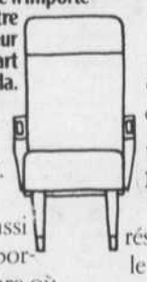
Radio Québec
15 17 30 8c 12c
(ou votre câblodiffuseur local)

Autorisé par Jean-Pierre Nepveu, agent officiel du Regroupement national pour le OUI, 1430 rue Saint-Denis, Montréal.

À l'heure où les voyages en avion commencent à ressembler aux voyages en autobus, les Suisses ne restent pas neutres.



Nous avons un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.



Une seule ligne aérienne vous offre la classe suisse partout dans le monde.

Swissair.

C'est un fait. C'est aussi une promesse plus importante que jamais à l'heure où de nombreux voyageurs font des expériences désagréables: retards, annulations, manque de confort, service indifférent.

À qui la faute? En y songeant bien, n'êtes-vous pas un peu responsable de ne pas avoir choisi Swissair récemment alors que vous en aviez la possibilité? Car nous sommes les seuls à vous offrir la classe suisse partout dans le monde. Swissair vole à destination de 94 villes dans 64 pays.

Voici la classe suisse des années 1980.

Un personnel de réservation qualifié qui prend le temps de vous renseigner.

Des équipages qui vous assurent des départs et des arrivées selon l'horaire.

Une attention toute particulière à votre confort car, en classe économique nos avions comptent un siège de moins par rangée que tout autre gros porteur au départ du Canada.

Un service à bord soigné: le choix de 2 menus en classe économique, menus mis au point par nos chefs suisses. Cela peut être un repas selon vos goûts: végétarien, kosher, ou sans sel, il suffit de nous le demander à l'avance.

Les repas sont servis dans des couverts de porcelaine. Cela aussi c'est la classe suisse.

Et quand vous voyagez en première classe vous bénéficiez d'un service de luxe comprenant, entre autres, le champagne, un menu digne des plus grands restaurants, de véritables écouteurs stéréophoniques conçus pour votre confort.

La classe suisse ne s'arrête pas lorsque vous quittez l'avion.

L'aéroport de Zurich est en effet conçu pour offrir toutes les facilités utiles aux voyageurs. Un aéroport où les restaurants sont ouverts jusqu'aux petites heures du matin. Où vous pouvez réserver une salle de conférence, vous reposer et prendre une douche rafraîchissante entre 2 vols ou encore confier vos enfants à une garderie gratuite.

Un aéroport fonctionnel et efficace où le passager en transit n'a pas de corridors sans fin à parcourir pour prendre son vol de correspondance. Que ce soit à destination de l'une des 43 villes européennes ou de toute autre capitale d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient desservies par le réseau Swissair.

Zurich, une ville qui a gardé sa classe.

Zurich enchante toujours par son charme, son hospitalité et son cachet médiéval. Zurich, une ville où l'on découvre des hôtels impeccables, des promenades merveilleuses, des restaurants réputés et une population fière d'accueillir ses visiteurs en français, en anglais ou en italien, si votre suisse-allemand est quelque peu rouillé.

C'est un endroit idéal pour y faire des achats, y flâner, s'y reposer entre deux voyages d'affaires.

Swissair, une classe à part.

Depuis 1931, Swissair offre ses services avec la ferme conviction que, face à un choix, la plupart des gens opteront pour une ligne aérienne de classe supérieure.

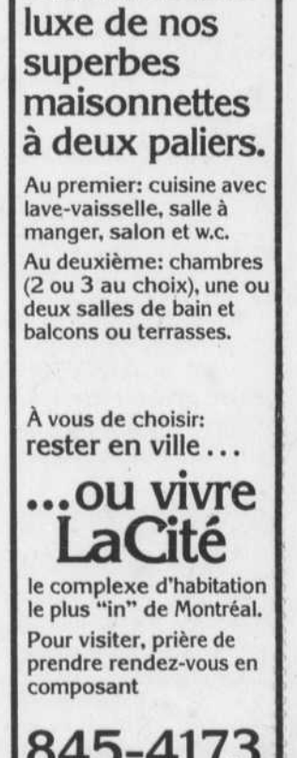
Un vol de classe suisse, c'est à la fois un art de vivre et une excellente façon de commencer un voyage d'affaires.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC10-30 au départ de Montréal et de Toronto et des vols quotidiens de New York et de Boston à destination de 94 villes dans 64 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

le dernier chic...



...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.

Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir:
rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus "in" de Montréal.

Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité



VOTE PAR ANTICIPATION

BUREAUX SPÉCIAUX DE SCRUTIN

Des bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts les vendredi et samedi précédant le jour du scrutin référendaire, soit les 16 et 17 mai.

Ces bureaux sont ouverts afin de permettre à certaines personnes qui ne pourront voter le jour du scrutin, d'exercer leur droit de vote.

Les personnes admises à voter à ces bureaux, selon la Loi sur la consultation populaire, sont les suivantes:

- un officier d'élection
- une personne handicapée
- une personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de sa section de vote le jour du scrutin, ou
- une personne qui a des motifs de croire qu'elle sera incapable de voter dans sa section de vote le jour du scrutin.

Ces personnes devront se présenter au bureau spécial de scrutin établi dans le district électoral où elles ont leur domicile et auquel est rattachée leur section de vote.

Toute personne qui se présente pour voter dans un bureau spécial de scrutin doit immédiatement signer une déclaration sous serment.

Ces bureaux spéciaux de scrutin sont ouverts de 14 h à 22 h, les vendredi et samedi 16 et 17 mai.

Rappelez-vous que vous ne pourrez voter qu'au bureau spécial auquel votre section de vote est rattachée.

Pour plus de renseignements, composer sans frais: 1-800-463-4378.

Tous les bureaux spéciaux de scrutin sont accessibles aux handicapés

ABITIBI-EST

SECTIONS DE VOTE	
64 à 79	Chez M. Antonio Dubé 9, Place Vermeuil Lebel-sur-Quévillon
205 à 223 327 et 328	Chez Denise Rossi 7, rue des Rapides Matagami
314 à 322 325 et 326	Centre communautaire LG-1
295 à 313 323 224 à 242	Centre des Loisirs Salle d'haltérophilie LG-2
243 à 266	Centre des Loisirs Salle de Réunion LG-3
267 à 279	Centre Récréatif LG-4
280 à 294 315	Centre des Loisirs Camp des Travailleurs Caniapiscau
111 à 152	Chez Françoise Doyon 836, 4e Avenue Val-d'Or
153 à 204 324	Chez Marie Bisson 145, rue Bourret Val-d'Or
80 à 110	Chez Mme France McIntosh 291, rue Principale Senneterre
1 à 44	Chez M. Grégoire Côté 249, rue Gendron Chibougamau
45 à 63	Chez M. Joseph Allard 6, 1ère Avenue Chapais

ABITIBI-OUEST

SECTIONS DE VOTE	
156 à 175	Hôtel de ville 1ère Rue Barraute
89 à 98 104 à 124 126 à 155	Salle des chevaliers de Colomb 171, rue Principale nord Amos
67 à 88	Salle du Collège Taschereau
1 à 2 8 à 11 22 à 25 27 à 66	Centre social 14, 4e Avenue ouest La Sarre
3 à 7 12 à 21 26	Salle du Pavillon des sports Dupuis

ANJOU

SECTIONS DE VOTE	
1 à 202	Centre des loisirs St-Justin 8805, rue de Forbin Janson Montréal

ARGENTEUIL

SECTIONS DE VOTE	
1 à 42 120 à 123	Le Pavillon d'Argenteuil 150, rue du Pavillon Lachute
43 à 73 et 118	Résidence Manoir St-Philippe 98, rue du Manoir St-Philippe-d'Argenteuil
74 à 94	Chez M. Lionel Lemay R.R. # 1 Grenville
124 à 149 153 à 161	La Salle Municipale 277, rue Papineau Papineauville
150 à 152 162 à 188	École St-Paul Rue Hôtel de Ville Schéneville
95 à 117 et 119	Salle Municipale Morin Heights

BEAUHARNOIS

SECTIONS DE VOTE	
1 à 130 178 à 190	Cathédrale de Valleyfield (Bureau en arrière) 66, rue du Marché Valleyfield
131 à 177	Salle de la Fabrique Paroisse St-Clément 185, Chemin St-Louis Beauharnois

BERTHIER

SECTIONS DE VOTE	
1 à 63	Salle Paroissiale 731, rue Montcalm Berthierville
67 à 89 97 à 103	Polyvalente l'Érablière 5211, rue Principale St-Félix-de-Valois
90 à 96 132 à 152	Ste-Émélie-de-l'Énergie Salle des Loisirs 450, rue du Collège
64 à 66 104 à 131	St-Gabriel de Brandon Centre le Raccord 5091, Chemin du lac

BOURASSA

SECTIONS DE VOTE	
1 à 165	Sous-sol du Presbytère St-Antoine-Marie-Claret 10630, rue Larose Montréal

BOURGET

SECTIONS DE VOTE	
1 à 168	6191, rue de Marseille (ancien magasin, sous-sol) Montréal

BRÔME-MISSISQUOI

SECTIONS DE VOTE	
39 à 71	Hôtel de Ville 220, Place Municipale Cowansville
72 à 141	Station de Pompiers 27, rue Mont-Écho Knowlton
1 à 38	Ancienne École Mgr Desranleau 14, rue Aréna Bedford

CHAMBLY

SECTIONS DE VOTE	
1 à 40	M. Léopold McIntire 932, rue Nicole-Lemaire Boucherville
41 à 74	Henri Farinas 262, rue de Brullon Boucherville
107 à 157	Centre d'Accueil Montarville Inc. 265, boul. Seigneuriale ouest St-Bruno-de-Montarville
75 à 106 158 à 174	Rosaire Duchesne 254, rue Lamoureux Ste-Julie
175 à 233	Claude Huot 2450, boul. Bourgogne Chambly

CHÂTEAUGUAY

SECTIONS DE VOTE	
1 à 55 56 à 113	Caserne des Pompiers 55, boul. Maple Châteauguay
114 à 159 160 à 203	Salle Maurice Bourelle 6, rue St-Pierre St-Constant

CRÉMAZIE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 167	Collège André-Grasset (entrée gymnase côté ouest) 1001, boul. Crémazie est

D'ARCY McGEE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 169	7005, Chemin Kildare Suite 7A Côte St-Luc Montréal

DEUX-MONTAGNES

SECTIONS DE VOTE	
90 à 187	Centre Civic 230, boul. Sauvé St-Eustache
53 à 89	Chez Marie-Luce Vaillancourt 4037, chemin Oka St-Joseph-du-Lac
9 à 32 48 à 52	Chez Daniel St-Pierre 9935, rue Belle Rivière Ste-Scholastique
33 à 47 1 à 8	Centre communautaire Ville Mirabel 13908, Route 117 St-Janvier, Mirabel

DORION

SECTIONS DE VOTE	
1 à 166	École St-Arsène 6972, Christophe Colomb Montréal

DRUMMOND

SECTIONS DE VOTE	
1 à 196	Ancien magasin Dion 555, St-Jean Drummondville

FABRE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 264	École Léon Guilbault 133, boul. Cartier Laval des Rapides Fabre

GATINEAU

SECTIONS DE VOTE	
1 à 62	Centre d'Achats 4, Plaza Belmont Ville Aylmer
63 à 99	Centre d'Achats 372, rue Principale Touraine
100 à 117	Chez Mlle Dumond à helsea (Voisin de Épicerie Garneau) Hull-Ouest
120 à 176	Centre Culturel 186, rue Principale Maniwaki

GOUIN

SECTIONS DE VOTE	
1 à 147	Église St-Ambroise 6520, de Normanville Montréal

HULL

SECTIONS DE VOTE	
1 à 172	Édifice CKCH 74, rue Laval Hull

HUNTINGDON

SECTIONS DE VOTE	
1 à 35	Salle des Chevaliers de Colomb 49, rue Dalhousie Huntingdon
36 à 69 78 à 96	Chez M. Jacques Rémillard 28, rue Lambton Ornstown
70 à 77 97 à 133	Chez Mme Thérèse Montpetit 98, rue St-Louis ouest St-Rémi

IBERVILLE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 40	Pavillon Ste-Croix 1881, rue Edmond Guillet Marieville
41 à 110	Résidence Champagna 370, 5e Avenue Iberville
111 à 146	Les Foyers Farnham Inc. 800, rue St-Paul nord Farnham
147 à 194	Pavillon Val-Joli 1425, rue Notre-Dame St-Césaire

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

SECTIONS DE VOTE	
2 à 9	Salle municipale de Bassin Havre-Aubert Bassin Îles-de-la-Madeleine
38 à 41	Résidence Jean-Luc Richard Grande-Entrée Îles-de-la-Madeleine
1 10 à 37	Salle de la Chanterelle Cap-aux-Meules Îles-de-la-Madeleine

JACQUES-CARTIER

SECTIONS DE VOTE	
1 à 154	Édifice Beauchamp 240, 10e Avenue Lachine

JEANNE-MANCE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 262	6731, rue Beaubien est Montréal

Référendum 80

Le Directeur général des élections du Québec

JOHNSON

SECTIONS DE VOTE	
1 à 18 31 et 32	Foyer de Valcourt 1150, rue Champlain Valcourt
19 à 25 33 à 62 80 à 89 91 à 93	Chez Roméo Delorme 1053, rue St-André Acton Vale
26 à 30 63 à 79	Salle municipale d'Upton (entrée Ste-Hélène) 114, rue St-Éphrem Upton
90 à 94 à 102 135 à 160	Chez Fernand Gatineau 5, rue St-Georges Windsor
103 à 134	Chez Mme Jeannette Couture 73, rue St-Joseph Bromptonville

JOLIETTE-MONTCALM

SECTIONS DE VOTE	
1 à 8 173 à 217	Salle de conférence de l'Hôtel de ville 446, rue Queen Rawdon
218 à 227	Foyer St-Donat 430, rue Bellevue St-Donat
9 à 131	Gymnase École Marie-Charlotte 981, rue Notre-Dame Joliette
132 à 172	Centre culturel Nouvelle-Acadie 16, rue Maréchal St-Jacques

L'ACADIE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 183	Sous-sol de l'Église St-Gaétan 11455, rue Drouart Montréal

LAFONTAINE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 104	C.L.S.C. Pointe-aux-Trembles 13926, Notre-Dame est Montréal
105 à 117	Église St-Octave Sous-sol 1, Avenue Laurendeau
118 à 142	Église St-Victor Sous-sol 9605, rue Hochelaga, Montréal
143 à 186	C.L.S.C. Rivière-des-Prairies 8290, boul. Gouin est Coin 28e Avenue

LAPORTE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 203	Église St-Pierre-Apôtre (sous-sol) 920, rue St-Jacques Longueuil,

LAPRAIRIE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 250	Église Anglicane 725, boul. Provencher Brossard

L'ASSOMPTION

SECTIONS DE VOTE	
1 à 130 181 à 201 211 à 232 265 à 271 286 à 290	Salle Orbite 251, boul. Brien Repentigny
131 à 180 254 à 264	Centre récréatif de Mascouche 3015, rue de Repentigny Mascouche
202 à 210 233 à 253 272 à 285	Centre administratif communautaire 30, rue Wilfrid Locat St-Rock-de-l'Achigan

LAURENTIDES-LABELLE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 73 et 80	C.L.S.C. Mont-Laurier 532, rue de la Madone Mont-Laurier
74 à 79 81 à 107 113 à 115	Centre communautaire 25, rue du Couvent Labelle
108 à 112 116 à 145	Centre d'accueil St-Jovite 925, rue Ouimet St-Jovite
146 à 195	École secondaire de Ste-Agathe 125, boul. Morin Ste-Agathe-des-Monts

LAURIER

SECTIONS DE VOTE	
1 à 152	Gare Avenue du Parc Station Jean-Talon 7255, rue Hutchison Montréal

LAVAL

SECTIONS DE VOTE	
1 à 46 47 à 89 90 à 133 134 à 179 180 à 229	École Secondaire St-Martin 4050, boul. St-Martin Chomedey, Laval

LAVIOLETTE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 18 71 à 108 157 à 159 163	Salle des chevaliers de Colomb 29, rue Becker La Tuque
122 à 156 160 à 162	Cookerie Western 468, rue Notre-Dame St-Tite
19 à 70 109 à 121 161	École Jean Bosco 1580, 10e Avenue Grand-Mère

MAISONNEUVE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 125	Y.M.C.A. Hochelaga 4567, rue Hochelaga Montréal

MARGUERITE BOURGEOIS

SECTIONS DE VOTE	
1 à 216	Presbytère paroisse St-Télesphore (sous-sol) 61, 66e Avenue Lasalle

MASKINONGÉ

SECTIONS DE VOTE	
1 à 54	Hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest 500, Côte Richelieu Trois-Rivières-Ouest
55 à 82 91 à 99 105 et 106 114 à 116 123 à 129 135 à 148	Sous-sol du presbytère (entrée arrière) 50, rue St-Laurent Louiseville,
83 à 90 100 à 104 107 à 113 117 à 122 130 à 134 149 à 150	Salle paroissiale 2845, rue Laflèche St-Paulin,

MERCIER

SECTIONS DE VOTE	
1 à 151	4816, rue Garnier Sous-sol église

MILLE-ÎLES

SECTIONS DE VOTE	
1 à 267	École Paul Sauvé 3661, boul. de la Concorde St-Vincent-de-Paul Ville de Laval

MONT-ROYAL

SECTIONS DE VOTE	
1 à 174	900, boul. Laird Ville Mont-Royal St-Peters Anglican Church

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 160	Montréal Association for The Blind 7000, rue Sherbrooke ouest Montréal

OUTREMONT

SECTIONS DE VOTE	
1 à 142	Centre social de l'Université de Montréal 2332, rue Édouard Montpetit Montréal

PAPINEAU

SECTIONS DE VOTE	
1 à 149	École Pie X 114, Élizabeth est Gatineau
150 à 200	Polyvalente de Buckingham Boul. Cité des Jeunes Buckingham

POINTE-CLAIRE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 186	480, avenue St-Louis Pointe-Claire, Qué. (Aréna de Pointe-Claire)

PONTIAC-TÉMISCAMINGUE

SECTIONS DE VOTE	
57 à 120	Édifice du Conseil du comté Route 148 Campbell's Bay
121 à 146	Salle communautaire Luksville
48 à 56	Chez M. Gérald Lefebvre 585, Kipawa Road Témiscamingue
1 à 47	Centre d'Accueil Duhamel 37, St-Jean-Baptiste sud Ville-Marie

PRÉVOST

SECTIONS DE VOTE	
41 à 58 59 à 93 94 à 131 134 à 142	Fabrique de la Paroisse Cathédrale de St-Jérôme 355, rue St-Georges St-Jérôme (salle Charron)
167 à 185 196 à 230	École St-Joseph Commission scolaire des Laurentides 491, chemin Ste-Marguerite Ste-Adèle
143 à 166 186 à 195	Municipalité de Prévost Salle Shawbridge 6, rue de la Station Shawbridge,
1 à 40	Centre Jean-Guy Cardinal 157, rue des Cèdres Ste-Anne-des-Plaines

RICHELIEU

SECTIONS DE VOTE	
1 à 159	Foyer Richelieu 40, rue Ramsay Sorel

ROBERT BALDWIN

SECTIONS DE VOTE	
1 à 237	Église Anglicane St-Barnabas 12301, rue Colin Pierrefonds

ROSEMONT

SECTIONS DE VOTE	
1 à 166	Maison de retraite 5930, boul. Pie X Montréal

ROUYN-NORANDA

SECTIONS DE VOTE	
1 à 26	Centre Michel Brière 901, rue Royale Malartic
27 à 58 59 à 110 111 à 137 138 à 147	École Paul VI 201, rue Dallaire Rouyn,

SAINTE-ANNE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 174	Habitation Montmorency 1105, Richmond

SAINT-HENRI

SECTIONS DE VOTE	
1 à 161	École Esther Blondin 80, parc Georges-Etienne-Cartier Montréal

SAINT-HYACINTHE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 160	Palais de Justice 1150, ave Ste-Anne St-Hyacinthe

SAINT-JACQUES

SECTIONS DE VOTE	
1 à 139	Centre Sainte-Catherine 1700, rue Amherst Montréal

SAINT-JEAN

SECTIONS DE VOTE	
1 à 150	Centre Notre-Dame Auxiliatrice 435, rue Laurier St-Jean-sur-Richelieu
151 à 186	Loisirs de Napierville Inc. Le Navigateur 316, St-Louis Napierville

SAINT-LAURENT

SECTIONS DE VOTE	
1 à 177	L'École Hébert 705, boul. Décarie Saint-Laurent

SAINT-LOUIS

ERRATUM

Veuillez prendre note des changements d'adresse des bureaux spéciaux de scrutin par rapport à l'édition du samedi 10 mai.

Voici la nouvelle énumération.

SECTIONS DE VOTE	
1 à 169	L'Université Concordia Sir George Williams 1455, boul. Maisonneuve Ouest Montréal

SAINTE-MARIE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 125	1850, rue Bercy Place Frontenac

SAUVÉ

SECTIONS DE VOTE	
1 à 204	Église St-Vincent-Marie Strombi 10815, rue Armand Lavergne Sous-sol, salle 2 Montréal-Nord

TAILLON

SECTIONS DE VOTE	
1 à 309	Les Galeries Cousineau 5245, boul. Cousineau

TERREBONNE

SECTIONS DE VOTE	
1 à 67	Ville Terrebonne Centre culturel 766, Lachapelle Terrebonne
68 à 113	Centre communautaire 339, Grande Côte Rosemère
114 à 172	Édifice Grande Allée 940, Grande Allée, suite 220 Boisbriand
173 à 230	Caisse populaire du Plateau 26, 19e Avenue Blainville

VAUDREUIL-SOULANGES

SECTIONS DE VOTE	
130 à 186	Hôtel de Ville de Pincourt 919, boul. Duhamel Pincourt
49 à 83	Foyer de Rigaud 5, rue d'Amour Rigaud
11 à 48	Hôtel de Ville 84, rue Élie-Auclair St-Polycarpe
1 à 10 84 à 129	Centre d'Achat de Vaudreuil 2, rue Dutrisac (local ex-lasalle) Vaudreuil

VERCHÈRES

SECTIONS DE VOTE	
1 à 197	Chez Mme Pierrette Vézina 770, rue Dupré Beloeil

VERDUN

SECTIONS DE VOTE	
1 à 160	École Marguerita 1050, rue Gordon Verdun

VIAU

SECTIONS DE VOTE	
1 à 172	Les Immeubles Francana Limitée 7725, 17e Avenue Montréal

WESTMOUNT

SECTIONS DE VOTE	
1 à 167	Poste de pompiers Westmount Fire Station no. 2 680, ave Victoria Westmount

Référendum 80

Le Directeur général des élections du Québec

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-007432-805. RIVE-SUD ISOLATION INC. demanderesse -vs- RICHARD CASA, défendeur. Le 22ième jour de mai 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1189 boul. Nobert en la cité de Longueuil dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur console "Électrohome", 26", 1 horloge grand-père "Tempus Guget", 1 stéréo "Fleetwood", etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Albert Pelletier, huissier. Tél.: 679-3080. Montréal, le 8 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-017335-798. BANQUE TORONTO DOMINION, demanderesse -vs- PIERRE SOULARD, défendeur. Le 22ième jour de mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 1875 rue Panama en la cité de Brossard, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 machines à vapeur & équipement (1 série) 184970 -1- 184983, 1 compresseur Speedau série 05038-k42722 & accessoires, 1 machine à additionner Underwood-Ollivetti électrique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Albert Pelletier, huissier. Tél.: 679-3080. Montréal, le 8 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 415-02-000905-79. HOULE SERVICE STATION LTÉE, demanderesse -vs- MICHÈLE LÉVESQUE, défenderesse. Le 24ième jour de mai 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 3095 rue Perras en la cité St-Hubert, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Dodge Monaco 1973, liv. 79 419 P 169, 1 orgue électrique "Conn" & banc, Variété de table & lampe, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Albert Pelletier, huissier. Tél.: 679-3080. Montréal, le 12 mai 1980.

AVIS DE CHANGEMENT
DE NOM

AVIS est, par les présentes, donné que DAME ISA ISABELLE GISER, femme séparée de biens de DAVID LEVINE, résidant et domiciliée au 427 Dufferin, en la cité de Hampstead, district de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec un décret changeant son nom en celui de ISA GISÈLE ISABELLE GISER.

MONTRÉAL, 25 avril 1980.
PETER G. VIRAG
PROCUREUR DE DAME ISA
ISABELLE GISER

Le requérant, Charles Émile Langlois, St-Omer, Cté L'Islet, P.Q. G0R 3X0, région no 03, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer le permis numéro Q-501-522 se rattachant au camion Ford 1977, numéro de série U90LV449831 et immatriculé VR-6981/1980, en faveur de "Aurèle Lord Enrg., Ste-Perpétue, Cté L'Islet, P.Q. G0R 3Z0, région no 03.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 12 mai 1980
2ième parution: 13 mai 1980
3ième parution: 14 mai 1980

PRENEZ AVIS QUE Michel Paquet, de Disraëli, Cté Frontenac, PQ, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir le permis de transport d'autobus M-000388, en faveur de LES AUTOBUS MICHEL PAQUET INC., du 405, Champagna, Disraëli, Cté Frontenac, PQ, laquelle compagnie est contrôlée à plus de 98% par Michel Paquet. Ils demandent de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut s'opposer en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution de cet avis.
1e publication: 12 mai 1980
2e publication: 13 mai 1980
3e publication: 14 mai 1980
PAQUETTE/PERREAULT/RIVET ET ASS.
Par: Louis Lavoie, Procureur
200, rue Saint-Jacques, Ouest, #900
Montréal, PQ H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

NO: 700-02-000458-803

Corporation Municipale de Ste-Marguerite du Lac Masson, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au Casier postal 120 Lac Masson, Québec.
Demanderesse
-vs-
CÉLESTE LEMIEUX, de lieux et d'adresse inconnus.
Défenderesse

ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.
St-Jérôme, ce 30 avril 1980.
LUCIE PÉLOQUIN
Protonotaire-adjoint
Mercure, Poliquin, Coutu & Bernier
507 Place d'Armes
Suite 1800
Montréal (Québec)
Avocats de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE
No: 700-12-005284-807

ANDRÉ DESBIENS, domicilié et résidant au 47A, 41ième Avenue, app. 1, St-Eustache district de Terrebonne.
Partie requérante.
-vs-
HUGUETTE GADOURY, d'adresse inconnue.
Partie intimée.

La Cour ordonne à l'intimée, Huguette Gadoury de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Saint-Jérôme, le 29 avril 1980.
LUCIE PÉLOQUIN
REGISTRAIRE-ADJOINT C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES
Mes Soumis et Bertrand
136, rue Saint-Louis
SAINT-EUSTACHE, P.Q.
J7R 1Y2
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE
No: 700-12-005286-802

PAULETTE MATHEN (CRUCIFIX) domiciliée et résidant au 2892 St-Louis, Ste-Marthe sur le Lac, district de Terrebonne.
Requérante
-vs-
EDGAR MATHEN, d'adresse inconnue.
Intimé

La Cour ordonne à l'intimé, Edgar Mathen de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Saint-Jérôme, le 29 avril 1980.
LUCIE PÉLOQUIN
REGISTRAIRE-ADJOINT, C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES
Mes Soumis et Bertrand
136, rue Saint-Louis
SAINT-EUSTACHE, P.Q.
J7R 1Y2
Procureurs de la requérante

AVIS est par les présentes donné que Joseph Gérard Jocelyn Lanthier, domicilié et résidant au 725, Rang Double à St-Lin, district de Joliette, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Gérard Jocelyn Prévost.
CHARLEMAGNE, le 11 avril 1980.
Dupont & Langlois, avocats
2, Place Yvon Plourde #202
Charlemagne, P.Q.
J5Z 3E8
Procureurs du requérant.

AVIS
FEILSON HOLDINGS LTD.

AVIS est par les présentes donné que FEILSON HOLDINGS LTD., compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, fera une demande au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour abandon de sa Chartre, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 5ième jour de mai 1980.
H. Eric Feigelson, C.R.
Procureur de la compagnie.

AVIS
ATWATER-SHERBROOKE CORPORATION

Avis est donné par les présentes que "ATWATER-SHERBROOKE CORPORATION" une corporation incorporée suivant la Loi des compagnies du Québec, et ayant son bureau chef dans la cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉ à Montréal, P.Q. ce 6ième jour de mai 1980.
APPEL, GOLFMAN, LEHRER et CASTONGUAY
Les procureurs de la Compagnie.

Le requérant-cédant, M. Gilles Rodrigue, domicilié au 873, boul. Rochette, Beauport, Cté Montmorency, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Harold St-Laurent, domicilié à St-Jean de la Lande, Cté Témiscouata, le permis portant le numéro: Q-500049 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 13 mai 1980
Deuxième parution: 14 mai 1980
Troisième parution: 15 mai 1980

Le requérant-cédant, BARRAUTE CONSTRUCTION LTÉE, domicilié à 1010, boul. Entrepreneur, Val d'Or, Cté Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Laurent Fortin, domicilié à 473 Du Parc, La Sarre, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-507303-002, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 13 mai 1980
Deuxième parution: 14 mai 1980
Troisième parution: 15 mai 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

NO: 700-02-00455-809

Corporation Municipale de Ste-Marguerite du Lac Masson, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au casier postal 120 Lac Masson, Québec.
Demanderesse
-vs-
JEAN PHILIPPE PETRUCCI, de lieux et d'adresse inconnus.
Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.
St-Jérôme, ce 30 avril 1980.
LUCIE PÉLOQUIN
Protonotaire-adjoint
Mercure, Poliquin, Coutu & Bernier
507 Place d'Armes
Suite 1800
Montréal (Québec)
Avocats de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-005636-806

CITICORP LTÉE.
Créancière
-vs-
JOHN B. CHEVARIE.
Débiteur

Avis est donné à la débitrice Mme Jean Goodman-Chevarie que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040 A et suivants du code civil de la Province de Québec a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Ledit avis de soixante jours concerne une propriété connue comme un certain emplacement sis et situé à Ste-Julie connu et désigné comme étant les lots numéro Un et Cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro Trois Cent Cinquante Huit (358-1 et 5) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Julie.
Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 451 rue Auger.
Selon cet avis si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente insertion la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Montréal, ce 6 mai, 1980.
RONALD CHASSÉ,
Protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No: 500-12-095351-809

DAME ZANIFER DANIEL, résidant et domiciliée dans la cité de Île Bizard, pour le district de Montréal.
Requérante
-vs-
MONSIEUR GOBIN MAHARAJ, adresse inconnue
INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Monsieur Gobin Maharaj, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante, Zanifer Daniel, procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 2 mai 1980.
L'HONORABLE JUGE
GÉRALD McCARTHY
par: Stanley Gelfand,
Suite 408,
180 Hymus Blvd.,
Pointe Claire, Qué.

VILLE D'OUTREMONT

À l'assemblée générale tenue le 7 mai 1980, le Conseil de Ville a adopté les règlements suivants:-
1133 / Pour abroger le règlement 153 concernant la démolition des édifices endommagés par le feu ou par vétusté;
1008-3 / Modifiant l'article 1 du règlement 1008, tel que modifié, de façon à augmenter le fonds de roulement de 500 000 $ à 900 000 $;
1129-1 / Autorisant le paiement d'une pension ex-gratia 1980 à certains employés de la Ville;
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du Greffier de la Ville d'Outremont.
DONNÉ à Outremont (Québec)
ce 13e jour de mai 1980.
JOCELYNE PERREAULT
Greffier de la Ville

PRENEZ AVIS QUE: M. Jean-Paul Corbin résidant et domicilié à Longueuil, comté de Taillon, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Émilien Carignan résidant et domicilié à St-Hubert, comté de Taillon. Le permis M-5000481-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 12 mai 1980
2ème publication: 13 mai 1980
3ème publication: 14 mai 1980

Prenez avis que Maurice Lefebvre Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'émission d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique, en vertu du règlement 19, des articles 2.72.7 et 2.58.1, pour le transport d'un groupe d'enfants de AGUDAH DAY CAMP de Montréal dans divers centres de loisirs de la ville et des environs (moins de 125 milles de Mtl.) et des moniteurs desdits enfants pour l'été 1980 et aussi pour le transport de THE GRACE CHURCH et CHINESE BAPTIST CHURCH de Montréal.
Toute personne peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
première parution: 12 mai 1980
deuxième parution: 13 mai 1980
troisième parution: 14 mai 1980

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:
Paul Robitaille, directeur de banque
1080, 25ième avenue
Fabreville, P.Q.
H7N 4S1

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que PAUL ROBITAILLE a fait cession de ses biens le 1er jour de mai 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20 mai 1980, à neuf heures quarante-cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. MICHAUD, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 5 mai 1980.
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud — Syndic
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
*** Chambre de la Famille**
(Divorces)

No: 500-12-079,573-782

MARGARET ANN KITCHEN, épouse de André David Hazan, résidant et domiciliée au 11789-A Alexandre Lacoste, à Ville St-Laurent, District de Montréal.
Requérante
-vs-
ANDRÉ DAVID HAZAN, présentement de lieux inconnus.
Intimé

AVIS EST DONNÉ AUDIT INTIMÉ, ANDRÉ DAVID HAZAN, qu'un Jugement Conditionnel de Divorce a été rendu contre lui le 19 juin 1979, et qu'une copie dudit jugement a été laissée au Greffe de cette Honorable Cour, à son intention.
Montréal, le 5 mai 1980.
(s) Lise Hamel
Régistraire-Adjoint
Mes Zimmerman, Gardner, Blitt & Jarry,
2085 Union, Suite 1570,
Montréal, Qué. H3A 2C3
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-095-711-804

Dame Marguerite Salvail St-Amour, de la cité d'Outremont, district de Montréal.
Requérante
-vs-
Paul St-Amour, maintenant de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Paul St-Amour est requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été produite à votre intention au greffe des Divorces du district de Montréal, Palais de Justice, 10 St-Antoine est, Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 30 avril 1980.
Marcel Laurin
Registraire-adjoint.
LÉO R. LEBLANC, C.R.
60 St-Jacques, suite 200
Montréal — H2Y 1L5
842-2002 — 658-1370

PRENEZ AVIS QUE: M. Maurice Mélançon résidant et domicilié à Ste-Marie Salome, comté de Montcalm demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Sylvio Champoux résidant et domicilié à St-Zénon, comté de Berthier. Le permis M501160 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 12 mai 1980
2ème publication: 13 mai 1980
3ème publication: 14 mai 1980

Le requérant-cédant, M. Jean-Marc Lacroix, domicilié à Du Parc, La Sarre, Cté Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à LES CONSTRUCTIONS BOUVILLON INC., domicilié à 15, 5ième Avenue est, La Sarre, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-508174-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 13 mai 1980
Deuxième parution: 14 mai 1980
Troisième parution: 15 mai 1980

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:
Philip Mitchell, installateur
25, 12ième avenue
Deux Montagnes, P.Q.
J7R 3B9

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que PHILIP MITCHEL a fait cession de ses biens en date du 5 mai 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26ième jour de mai 1980 à neuf heures quinze (9:15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 5 mai 1980.
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud — Syndic
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR SUPÉRIEURE
"Chambre de la Famille"

No: 755-12-1568-80

HUGUETTE BÉLISLE.
Requérante
-vs-
GUY BINEAU.
Intimé

ORDONNANCE

La COUR ordonne à l'intimé, GUY BINEAU de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans LE DEVOIR.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district d'Iberville.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Saint-Jean, ce 1er mai 1980.
Registraire des divorces.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-003,639-802

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada. (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100).
Partie demanderesse,
-c-
JEAN-GUY DAOUST, ès-qualité de syndic à la faillite de Jean Gaudry.
Partie défenderesse,
-et-
JEAN GAUDRY,
Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné au mis-en-cause, Jean Gaudry qu'une action hypothécaire a été intentée contre lui par la partie demanderesse en cette cause pour un montant de $57,624.47, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration y annexée a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et il est requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(s) Armand Beaulieu, P.A.
REINHARDT, DORAIS & ASSOCIÉS,
440 Ouest, boul. Dorchester,
Suite 600,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la partie demanderesse.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VACANCES GOLF (B & T) LIMITÉE — GOLF HOLIDAYS (B & T) LIMITED, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 23e jour de janvier 1980, sous le numéro 546947.
Ce 31e jour de janvier 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

SUJET:
ABANDON DE LA CHARTE

AVIS est donné que TEXTILES TRANS-CONTINENTAL LTÉE — TRANS-CONTINENTAL TEXTILES LTD., s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 6 mai 1980.
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER
Procureurs pour Textiles Trans-Continental Ltée/Trans-Continental Textiles Ltd.

PRENEZ AVIS QUE M. Belonnie Malenfant, 407 rue Morin, Trois-Pistoles, Cté Rivière du Loup, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Richard Rioux, 327 Notre-Dame Ouest, Trois-Pistoles, Cté Rivière du Loup, le permis portant le No: 501495 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la troisième parution du présent avis.
première parution: 12 mai 1980
deuxième parution: 13 mai 1980
troisième parution: 14 mai 1980

Navigation Anctil Inc., dont le siège social est situé à St-Louis de Kamouraska, P. Qué. s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin que le permis Q-700029 soit maintenu, suite à un changement de contrôle des actionnaires:
ANCIENNE DISTRIBUTION: Léopold Anctil = 1 action; Monique Langlais Anctil = 1 action; Richard Gaudreau = 1 action.
NOUVELLE DISTRIBUTION: Léopold Anctil = 98 actions; Monique Langlais Anctil = 1 action; Richard Gaudreau = 1 action.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la date de la 3e parution de cet avis.
1ère parution = 12 mai 1980
2ième parution = 13 mai 1980
3ième parution = 14 mai 1980

Prenez avis que Transport Lebranar Enrg, St-Étienne, Comté Beauharnois s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:
1) Transport restreint — longue distance — rayon — contrat unité réfrigérée. De St-Louis-de-Gonzague, comté de Beauharnois à tous points situés dans la Province de Québec pour le transport de volailles abattues, éviscérées et préparées pour la consommation et retour avec blocs de glace pour le compte exclusif de Volex Inc.
2) Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat. De St-Louis-de-Gonzague à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée - Rivière-Beaudette) à destination de Cornwall pour le transport de volailles abattues, éviscérées et préparées pour la consommation pour le compte exclusif de Volex Inc.
Conditions: le service sera effectué avec camions isothermes spécialement aménagés pour le transport de volailles abattues, éviscérées et autres conditions énoncées au contrat avec l'expéditeur Volex Inc. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ière publication: 13 mai 1980
2ième publication: 14 mai 1980
3ième publication: 15 mai 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-095195-800

GISÈLE BONNEVILLE DUQUETTE, de Candiac, district de Montréal.
Requérante
-vs-
GUY DUQUETTE, maintenant de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Guy Duquette est requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été produite à votre intention au greffe des Divorces du district de Montréal, Palais de Justice, 10 St-Antoine est, Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 11 avril 1980.
Richard Larose
Registraire-adjoint
LÉO R. LEBLANC, C.R.
60 St-Jacques, suite 200
Montréal — H2Y 1L5
842-2002 — 658-1370

PRENEZ AVIS que la compagnie VÊTEMENTS DE SPORT RAINA LTÉE — RAINA SPORTSWEAR LTD., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, P.Q. le 1er mai 1980.
LILA SWERSKY
Président

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10ième jour d'avril 1980 par lequel Extraordinateur Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes comptables présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Verchères le 16ième jour d'avril 1980 sous le No. 155786.
Banque de Montréal, le 6ième jour de mai 1980.

VOSKO HOLDINGS INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie VOSKO HOLDINGS INC. constituée en vertu de la Loi sur les Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Province de Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les Compagnies.
DATÉ À MONTRÉAL, QUÉBEC ce 6ième jour de mai 1980.
Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
MERCIER & ROBB
1155 ouest, boulevard Dorchester,
suite 3900
Montréal, Québec,
H3B 3V2

PRENEZ AVIS que Monsieur Jérome Bessières, 38 Boulevard Gouin Ouest, Montréal s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à Equipements Bellemare Ltée, 171 rue Ste-Anne, Yamachiche, le moyen ou système de transport qu'il exploite en vertu de la clause b) de son permis #M-301,709, laquelle clause se lit comme suit: TRANSPORT RESTREINT — LONG DISTANCE — TERRITOIRE — De tout point à tout autre point situé dans un rayon de 100 milles (160.9 km) de Montréal, pour le transport de béton mélangé par bétonnières, pour le public en général.
Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2. Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication.
Chartier, Ménard & Doyon
procureurs des requérants
1ère publication: le 12 mai 1980
2ième publication: le 13 mai 1980
3ième publication: le 14 mai 1980

Avis est donné que LES SYSTEMES DE TRANSPORT GARFIELD INC., ayant son siège social au 1426, rue Clark, Montréal, et une place d'affaires au 300, Chemin Canal Bank, Montréal, détentrice du permis de transport no 1035-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis de transport spécial:
De tous les points du Québec où se trouvent des manufacturiers à la frontière Québec-États-Unis, à destination de Richmond, Virginie, E.-U., et retour, à l'occasion de la East Coast Sawmill and Logging Equipment Exposition, à être tenue les 30 et 31 mai 1980, pour le transport de machinerie lourde, de véhicules forestiers et véhicules d'entretien et autres produits manufacturés au Québec, pour le compte du Gouvernement du Québec (Ministère de l'Industrie et du Commerce).
Droits additionnels: le transporteur est autorisé à utiliser des fardiers et des véhicules de déménagement.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis.
1ère parution: 12 mai 1980
2ième parution: 13 mai 1980
3ième parution: 14 mai 1980
Choquette, de S. Muszka & Associés
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Divorces

NO: 705-12-02264-801

LOUISE DUMAIS,
partie requérante
-vs-
JACQUES GRENIER,
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Jacques Grenier est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, le 29 avril 1980.
MICHEL BOUDRIAS
Mes Dupont & Langlois, avocats
2 Place Yvon Plourde #202
Charlemagne, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 29 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VOYAGES CHÂTEAU LIMITÉE — CHATEAU TRAVEL LIMITED, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 23e jour de janvier 1980, sous le numéro 546948.
Ce 31e jour de janvier 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que PHAN THANK SON, étudiant, résidant dans les ville et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer de nom en celui de SON THANK.
Ce certificat n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.
LONGUEUIL, le 5 mai, 1980.
Lamoureux, Morin, Lamoureux
Les procureurs du requérant.

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:
Danielle Eugénie Éthier, sans emploi
6 rue Beauchamp
St-Rock de l'Achigan
P.Q. J0K 3H0

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que DANIELLE EUGÉNIE ÉTHIER a fait cession de ses biens en date du 2ième jour de mai 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20ième jour de mai 1980, à neuf heures quinze (9:15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 5 mai 1980.
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

No: 700-02-000613-803

LA CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAFONTAINE,
Partie demanderesse
-vs-
DAME MARIE MALAKET,
Partie défenderesse.

AVIS

Il est ordonné à la partie défenderesse, Dame Marie Malaket, de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance.
UNE copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe, à l'intention de la partie défenderesse.
ST-JÉRÔME, ce 25 avril 1980.
Lucie Péloquin,
Greffier-adj., C.P.T.
FORGET, ROCHON, PRÉVOST & AUCLAIR,
85, de Martigny Ouest, Suite 6.70,
St-Jérôme, P.Q.
J7Y 3R8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No: 12-084830-797

MARGARET IRÈNE LESPÉRANCE, ménagère, épouse de Robert William Herron, résidant et domiciliée en la Cité de Ville St-Pierre, District de Montréal.
Requérante
-vs-
ROBERT WILLIAM HERRON, de lieux inconnus,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ROBERT WILLIAM HERRON, est par la présente avisé que jugement Conditionnel de Divorce a été prononcé dans cette cause le 16 janvier 1980, confiant la garde des enfants à la Requérante et que les droits et recours quant à une pension alimentaire sont réservés à la requérante.
Ce Jugement vous est signifié par cet avis suivant la décision de l'Hon

La finale de la coupe Stanley commence ce soir à Philadelphie

Islanders-Flyers: deux équipes qui se ressemblent

PHILADELPHIE (CP) — Les points communs sont si nombreux entre les Flyers de Philadelphie et les Islanders de New York que les deux formations auront l'impression de se regarder dans un miroir à l'occasion du premier match de la série finale de la coupe Stanley, qui débute ce soir à Philadelphie. Pour cette raison, Pat Quinn, l'entraîneur des Flyers, croit que la victoire ira à l'équipe qui remportera les petits affrontements marquant un match.

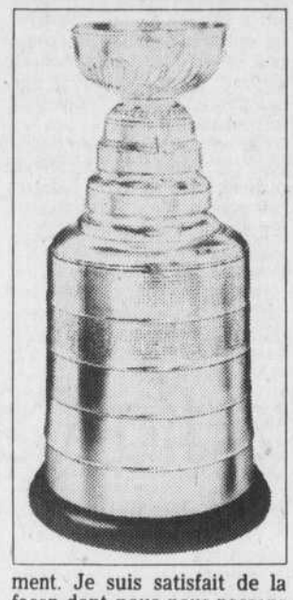
«Les petites batailles assurent généralement la victoire de la guerre, de philosoper Quinn après qu'il eut soumis ses joueurs à un entraînement de deux heures, hier au Spectrum. Les systèmes et tout le tralala ne veulent pas dire grand chose dans une finale. Seuls importent les principes de base du hockey. Et comme les deux équipes s'y conforment religieusement, la victoire ira au club qui refusera de donner un pouce de glace à l'adversaire.»

Quinn et son vis-à-vis Al Arbour, des Islanders, en seront à leur première présence en finale à titre d'entraîneur. Les Flyers ont pour leur part remporté deux des trois finales auxquelles ils ont participées, tandis que les Islanders en seront à leur première expérience.

Quinn a soumis ses joueurs à un entraînement rigoureux puis il s'est entretenu avec eux durant une heure loin des oreilles indiscrètes des journalistes et des observateurs. Arbour a préféré s'en tenir à une séance de patinage à Long Island avant de faire le trajet de deux heures par train vers Philadelphie.

D'aucuns s'attendent à une série marquée par du jeu viril, les deux équipes ayant les éléments voulus pour s'imposer physiquement. Quinn songe d'ailleurs à intégrer l'ailier Gary Morrison et le défenseur Jack McIlhargy, cependant que Arbour fera appel aux mêmes joueurs qui ont éliminé les Sabres de Buffalo en six parties.

«Je crois que nous jouons particulièrement bien en ce moment, soutient Quinn. Même notre jeu de puissance a montré les dents dernière-



ment. Je suis satisfait de la façon dont nous nous passons la rondelle, de notre jeu au centre de la glace, et aussi de notre échec-avant. Nous avons eu généralement le meilleur dans les jeux à un contre un, les luttes dans les coins de la patinoire et aussi devant le filet contre les North Stars du Minnesota.

«Pour vaincre les Islanders, nous devrons connaître le même succès, même si la lutte sera encore plus vive,» conclut Pat Quinn, qui sera vraisemblablement choisi l'entraîneur de l'année dans la Ligue nationale.

Les Flyers ont éliminé les North Stars en cinq parties et ils n'ont pas joué depuis jeudi dernier, alors que les Islanders ont subi un test plus sévère face aux rapides patineurs des Sabres.

«Il est juste de dire que nous sommes du même niveau que les Flyers, estime le défenseur Denis Potvin des Islanders. Potvin rappelle en effet que les deux équipes se sont partagées les honneurs de la série en saison, les quatre matchs se terminant du reste sur la marque identique de 5-2.

«Aucune équipe ne part avec un avantage, ajoute Potvin. La série promet d'être très spectaculaire.»

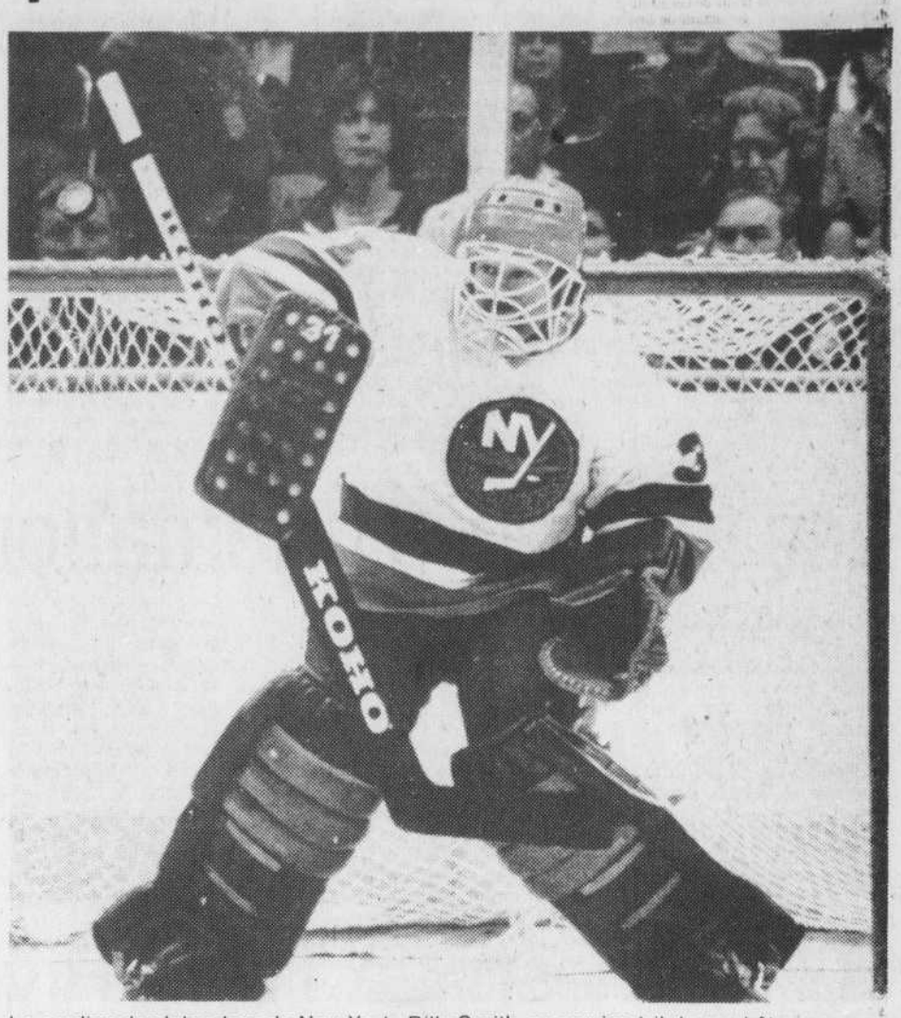
Les défenseurs André Dupont et Bob Dailey, que Pat Quinn a jumelés un mois avant la fin de la saison, joueront plus souvent qu'à leur tour durant cette série. Quinn prétend d'ailleurs que Dupont est son meilleur défenseur tandis que Bailey s'est imposé à l'attaque avec trois buts et 11 passes.

«Nous savons tous que la série sera difficile, et c'est normal, explique Dailey. La rivalité est vive entre les deux équipes et elle se manifestera encore davantage durant la finale.

«Nous devons frapper et faire de l'échec-avant, poursuit-il. Les coups d'épaule seront certainement nombreux, mais l'accent peut également être mis sur le patin. On ne sait jamais.»

Clarke Gillies, l'un des hommes forts des Islanders, croit comme plusieurs que les deux équipes s'en tiendront à du hockey de base sans chercher à s'improviser.

«Nous attendons cette finale depuis six ans. Nous sommes prêts,» assure-t-il.



Le gardien des Islanders de New York, Billy Smith, se servira-t-il de son bâton comme d'une épée face aux rudes Flyers de Philadelphie? Les Sabres de Buffalo n'ont guère répliqué à ses attaques, mais parions que les Flyers ne se montreront pas aussi patients dans cette finale qui commence ce soir, à Philadelphie. (Photolaser AP)

Lupien n'a pas (encore) été échangé

Le Canadien de Montréal a nié hier le passage du défenseur Gilles Lupien aux Kings de Los Angeles contre un choix au repêchage. Cette nouvelle, parue dans un quotidien montréalais, a été démentie par un porte-parole de l'équipe qui a précisé que le Canadien négociait actuellement avec quelques formations du circuit Ziegler mais qu'aucune transaction n'avait été conclue.

Selon l'article, Lupien, qui a manifesté le désir de passer à une autre équipe sitôt l'élimination du Tricolore, aurait signé un contrat de trois ans. Le Canadien, en retour, aurait obtenu le premier choix des Kings au prochain repêchage amateur.

«Il est possible que Lupien ou d'autres joueurs soient échangés au cours des prochains jours, a dit le porte-parole du club. Le Canadien négocie présentement avec quelques équipes et un échange est certainement possible. Mais, pour l'instant, il n'y a rien.»

Le Canadien détient actuellement le premier choix au repêchage du 11 juin prochain à la suite d'une transaction avec les Rockies du Colorado, qui ont obtenu en échange les avants Sean Shanahan, Ron Andruff et Guy Delparte. Le directeur général du Canadien, Irving Grundman, tenterait cependant d'arracher le second choix qui appartient aux Jets de Winnipeg. Le directeur général des Jets, John Ferguson, s'est juré de ne jamais céder à la tentation d'échanger un premier choix, mais Grundman lui aurait déjà offert le gardien Michel Larocque, le défenseur Guy Lapointe et un troisième joueur.

D'autre part, il y a de fortes chances que les Flames évoluent encore à Atlanta lors de la prochaine saison de la Ligue nationale de hockey.

Byron Seaman, qui négocie actuellement avec Tom Cousins l'acquisition de la concession des Flames, a dit que les chances d'une transaction étaient excellentes. Il a cependant précisé qu'elles étaient liées à la construction d'un nouvel amphithéâtre de 18,000 sièges. Il a conclu en disant que tout dépendait maintenant de l'attitude du conseil municipal de Calgary et du gouvernement albertain.

Enfin, le pilote de l'équipe olympique de hockey des Etats-Unis, Herb Brooks, a déclaré ignorer tout des nouvelles lui prêtant le projet de ne pas honorer le contrat signé avec un club suisse. D'ailleurs, le président du club de Davos a indiqué avoir une lettre de Brooks dans laquelle ce dernier lui disait que rien ne pourrait l'empêcher de venir en Suisse.

Certains journaux ont écrit la semaine dernière que plusieurs clubs de la Ligue nationale de hockey tentaient de s'attacher ses services malgré son contrat avec un club suisse.

Racine est semi-conscient

Ralph Racine sera soumis aujourd'hui à un examen afin d'évaluer quelles sont ses chances de recouvrement complet suite à l'opération au cerveau qu'il a subie jeudi dernier.

L'état du boxeur de 23 ans s'est lentement, mais régulièrement, amélioré depuis qu'il est sorti de son coma au cours du week-end, a dit hier la soeur du boxeur. «Il ouvre les yeux lorsque les infirmières disent son nom et il peut bouger une partie de son corps», a-t-elle dit.

Julie Racine a ajouté que son frère de 23 ans était dans un état de semi-conscience.

Le boxeur de Niagara Falls s'est effondré au centre Paul-Sauvé sur l'arène mercredi soir après avoir été défait par knock-out technique à 1:43 minute de la 12e reprise de son combat de championnat canadien des poids légers contre Gaétan Hart.

Alors qu'il était toujours dans le coma dans la nuit de mercredi à jeudi, il a été opéré au cerveau par un neurochirurgien de l'hôpital Maisonneuve, qui lui a retiré un caillot de sang à la tête.

D'autre part, le boxeur américain John Wilburn, victime d'une commotion cérébrale au cours d'un combat de boxe, disputé vendredi soir à Smithtown, New York, est toujours dans un état stationnaire, mais qualifié de critique par les médecins.

Wilburn, un poids mi-lourd de 24 ans, avait été envoyé deux fois au plancher par Eddie Davis avant que l'arbitre Sid Rubinstein ne mette fin au combat au cours de la huitième reprise.

Le combat de championnat mondial des poids mi-lourds, version CMB, de dimanche soir entre l'Américain Matthew Saad Muhammad et l'Allemand de l'Ouest Louis Pergaud, a été par ailleurs un véritable fiasco financier à Halifax.

Le promoteur Jim Maloney et l'avocat Don Kerr ont refusé de révéler le montant de leurs pertes, mais le chiffre de $100,000 a été avancé par un membre des promotions Top Rank.

Le règlement controversé de la LCF ne serait pas changé

WINNIPEG (PC) — En dépit d'une levée de boucliers appréhendée, le règlement du joueur importé désigné dans la Ligue canadienne de football ne disparaîtra pas lors de l'assemblée semi-annuelle, estime Greg Fulton, secrétaire-trésorier à l'exécutif.

Le règlement, adopté en 1970, dit que le 15e joueur non-canadien parmi les 33 joueurs peut être utilisé ou non seulement s'il s'agit d'un quart-arrière.

Des accusations de discrimination à l'endroit des quarts canadiens, ont été portées, dont une critique acerbe de la part du ministre fédéral des Sports, Gerald Regan.

Fullton a déclaré hier, avant le début de la réunion, que le règlement reposait sur des bases solides, «si bien qu'il survivra».

Le président de la LCF, Ross Smith, de Winnipeg, ne digère guère les critiques à l'endroit du circuit.

«Nous avons adopté ce règlement pour améliorer le jeu et voici que maintenant il fait l'objet de flambées nationalistes.»

Fulton admet que le règlement sera l'objet de discussions, mais il croit que les instructeurs en chef ne désirent aucun changement.

«Contrairement à ce que certains prétendent, les quarts canadiens ne sont pas l'objet de discrimination, au contraire», selon Fulton.

La controverse a commencé lorsque les Argos de Toronto ont embauché, puis congédié, le quart Scott Mallender, de l'université de Windsor, sans lui donner un essai au camp d'entraînement.

Fulton a expliqué la situation en disant que les Argos avaient alors embauché un trop grand nombre de quarts-arrière, d'où le congédiement immédiat de Mallender.

De nombreux autres sujets sont à l'agenda au cours de la semaine.

D'autre part, les Blue Bombers de Winnipeg ont cédé le botteur de précision Bernie Ruoff aux Tiger-Cats de Hamilton en échange du garde offensif américain Larry Butler et des droits canadiens de négociation avec le receveur de passes canadien Tom Cudney. Celui-ci est actuellement sous contrat avec les Chiefs de Kansas City, de la Ligue nationale. Ruoff, un joueur canadien de 28 ans, avait annoncé sa retraite l'hiver dernier à la suite d'une affaire de possession de marijuana. Butler, qui est âgé de 27 ans, a été sélectionné dans l'équipe des étoiles de la division est du football canadien au cours de chacune des quatre dernières saisons.

Enfin, les Stampeders de Calgary, de la Ligue canadienne de football, ont mis sous contrat quatre nouveaux joueurs, trois joueurs de ligne et un secondeur. Il s'agit de Bob O'Gara, qui a déjà joué pour les Chiefs de Kansas City, et Tim Gillespie, un ancien des Giants de NewYork, le joueur de ligne défensive James Curry, qui a déjà joué pour les Forty Niners de San Francisco, et du secondeur Darrell Burko, un Canadien venant de l'université de la Saskatchewan.

Baseball: reprise des négociations aujourd'hui

NEW YORK (AP) — A un peu plus d'une semaine du déclenchement de la grève des joueurs, les représentants de ces derniers reprendront les négociations avec ceux des propriétaires d'équipe du baseball majeur, aujourd'hui.

Les pourparlers ont piétiné au cours du week-end après la rencontre de jeudi, au cours de laquelle on a traité pour la première fois de la compensation à accorder quand une équipe fait signer un contrat à un agent libre.

Les propriétaires veulent voir implanter un système qui permettrait à une équipe ayant perdu un joueur de haut niveau sur le marché des agents libres d'obtenir un dédommagement. Les joueurs sont en désaccord avec cette position.

Lors de la rencontre de jeudi, on a aussi parlé pour la première fois du pourcentage des revenus des droits de télévision devant être attribué au fonds de pension des joueurs, qui ont décidé de se mettre en grève le 22 mai, à la veille du «Memorial Day» aux États-Unis, si une entente n'est pas alors conclue.

Pour leur part, les propriétaires ont dénoncé ce vote de grève, affirmant qu'il n'y avait aucune raison pour que les négociations ne puissent se poursuivre pendant la saison de baseball.

On a constaté peu de progrès dans les négociations, qui ont commence l'hiver dernier, et qui ont nécessité l'intervention d'un médiateur fédéral, Kenneth Moffett, le 31 mars dernier.

Quoiqu'il en soit des négociations, les lanceurs Tommy John, des Yankees de New York, et Randy Jones, des Padres de San Diego, ont été choisis hier les joueurs de la semaine dans les majeures. Le premier a mérité cet honneur dans la Ligue américaine et le second, dans la Ligue nationale.

John a porté sa fiche à six gains contre aucun échec la semaine dernière.

Les Argentins remportent la Coupe des Nations de tennis

DUSSELDORF, Allemagne de l'Ouest (AP) — Guillermo Vilas et Jose Luis Clerc ont gagné leur match de simple respectif, puis ils ont fait équipe pour l'emporter en double, hier, alors que l'Argentine a pris la mesure de l'Italie, 3-0, lors de la finale de la Coupe des Nations de tennis.

Vilas s'est moqué de Corrado Barazzutti, 6-3, 6-2, lors du match d'ouverture, puis Clerc a pris la mesure d'Adriano Panatta, 7-6, 6-3, procurant ainsi à l'Argentine une avance insurmontable de 2-0.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

Philadelphie 7, Cincinnati 3
San Francisco 3, Chicago 0
Los Angeles 4, St-Louis 2
Atlanta 7, Houston 4
San Diego 5, Pittsburgh 0
New York à Montréal, 2, remis

Hier

Chicago à Los Angeles

Aujourd'hui

Montréal, Palmer (1-0) à Houston, Ryan (1-2), 20 h 35
Philadelphie, Christenson à Atlanta, Alexander (0-2), 19 h 35
New York, Falcone (2-2) ou Burris (2-2) à Cincinnati, Pastore, (3-1), 20 h 05
St-Louis, Thomas (0-0) à San Diego, Curtis (2-2), 22 h
Chicago, Lamp (2-3) à Los Angeles, Welch (1-1), 22 h 30
Pittsburgh, Blyleven (0-2) à San Francisco, Blue (3-2), 22 h 35

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	moy.
Reitz, St-L.	92	38	.413

Les frappeurs

	pb	cs	cc	pp	moy.
Almon	27	5	0	1	.185
Bernazard	63	18	1	4	.286
Carter	96	25	3	11	.260
Cromartie	97	28	4	11	.289
Dawson	73	18	4	13	.247
Hutton	11	1	0	0	.091
LeFlore	100	27	0	8	.270
Macha	24	10	1	4	.417
Office	31	7	0	3	.226
Parrish	78	20	4	13	.256
Scott	66	13	0	2	.197
Speier	39	7	1	4	.179
Tamargo	7	1	0	0	.143
Valentine	96	26	4	18	.271
White	19	5	0	0	.263

Les lanceurs

	g-p	vs	mi	rab	mpm
Bahnsen	2-1	0	18.2	6	0.95
Fryman	0-1	3	9.0	4	1.00
Grimsley	1-2	0	21.0	3	5.14
Lee	1-3	0	36.0	11	5.50
Murray	0-0	0	14.0	6	6.43
Norman	0-0	1	17.2	15	6.00
Palmer	1-0	0	21.1	14	1.71
Rogers	2-4	0	49.0	31	3.86
Sanderson	2-2	0	30.0	11	4.80
Sosa	2-2	2	15.0	13	2.40
Buckner, Chi	93	35	.376		
Hendrick, St-L.	97	34	.351		
Garner, Pit.	84	29	.345		
Smith, LA	102	35	.343		
Templeton, St-L.	117	40	.342		
Cedeno, Hou.	80	27	.338		
Simmons, St-L.	72	24	.333		
Hernandez, St-L.	102	34	.333		
Cabell, Hous.	101	33	.328		

Circuits: Schmidt, Phil., 9; Martin, Chi., Luzinski, Phil., 7.
Points produits: Garvey, LA 25; Schmidt, Phil., Cruz, Hous., 23.
Lanceurs: Tekulve, Pit., 5-0; Bibby, Pitt., 4-0; Tomlin, Cin., et Reuss, LA, 3-0.

Ligue Américaine

Dimanche

Boston 5, Kansas City 2
New York 5, Minnesota 0
Milwaukee 5, Baltimore 4
Detroit 4, Californie 0
Oakland 12, Toronto 1
Seattle 9, Cleveland 4
Texas, Chicago 1

Hier

Texas à Baltimore
Minnesota à Boston
Kansas City à New York

Aujourd'hui

Minnesota, Williams (0-0) à Boston, Hurst (2-1), 19 h 30
Texas, Jenkins (2-2) à Baltimore, Stone (3-3), 19 h 30
Seattle, Honeycutt (6-0) à Toronto, Stieb (4-1), 19 h 30
Californie, Frost (3-3) à Cleveland, Waits (3-2), 19 h 35
Oakland, Keough (4-2) à Detroit, Rozema (2-2), 20 h
Kansas City, Splittorff (3-2) à New York, Griffin (0-1), 20 h
Chicago, Barrios (0-0) à Milwaukee, Travers (1-1), 20 h 30

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Staub, Tex.	51	21	.412
Wathman, KC	69	26	.377
Summers, Det.	76	28	.368
Oglivie, Mil.	76	28	.368
Nordhagen, Chi.	57	21	.368
Molinaro, Chi,	57	21	.365
Fisk, Bos.	70	25	.357
Remy, Bos.	96	34	.354
Bell, Tex.	105	37	.352
Molitor, Mil.	97	34	.351

Circuits: Verle Velez, Tor., 8; Jackson, NY et Rudi, Cal., 7.
Points produits: Velez, Tor., Johnson, Chi., Bell, Tex., 23; Parrish, Det., Oliver, Tex., 22.
Lanceurs: Honeycutt, Sea., 6-0; John, NY 5-0, Norris, Oak., 4-0.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	17	8	.680	—
CHICAGO	13	12	.520	4
PHILADELPHIE	12	12	.500	4½
ST. LOUIS	13	14	.481	5
MONTRÉAL	11	15	.423	6½
NEW YORK	9	17	.346	8½

Section Ouest

HOUSTON	18	10	.643	—
CINCINNATI	19	11	.633	—
LOS ANGELES	16	12	.571	2
SAN DIEGO	14	15	.483	4½
ATLANTA	10	16	.385	7
SAN FRANCISCO	10	20	.333	9

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	16	10	.615	—
TORONTO	15	11	.577	1
MILWAUKEE	13	12	.520	2½
BOSTON	13	14	.481	3½
BALTIMORE	12	16	.429	5
DETROIT	12	16	.429	5
CLEVELAND	11	15	.423	5

Section Ouest

OAKLAND	18	11	.621	—
TEXAS	15	12	.556	2
CHICAGO	16	13	.552	2
KANSAS CITY	14	13	.519	3
SEATTLE	15	16	.484	4
MINNESOTA	12	17	.414	6
CALIFORNIE	11	17	.393	6½

HOCKEY

Coupe Stanley

Finale

Ce soir
Islanders NY à Philadelphie, 20 h 05
Jeudi
Islanders NY à Philadelphie, 20 h 05
Samedi
Philadelphie à Islanders NY, heure à déterminer
Le mardi, 20 mai
Philadelphie à Islanders NY, heure à déterminer
Le jeudi, 22 mai
Islanders NY à Philadelphie, 20 h 05, si nécessaire
Le samedi, 24 mai
Philadelphie à Islanders NY, heure à déterminer, si nécessaire
Le mardi, 26 mai
Islanders NY à Philadelphie, 20 h 05, si nécessaire

Les meneurs

	b	p	pts
Perreault, Buf.	10	11	21
Trottier, Isl.	8	13	21
Barber, Phil.	11	5	16
Bourne, Isl.	10	6	16
MacAdam, Min.	7	9	16
McNab, Bos.	8	6	14

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

LE DEVOIR
OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN
RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Micheline Lanctôt blâme la Société de développement de l'industrie cinématographique

«L'homme à tout faire» ne déçoit personne à Cannes

par Nathalie Petrowski

CANNES — Tandis que Louise Marleau se fait prendre pour Margaret Trudeau par les photographes affamés de Cannes, Micheline Lanctôt grimpe aux rideaux du chic Carlton et vocifère contre la Société de développement de l'industrie cinématographique du Canada (SDICC), qui a oublié de faire imprimer des affiches d'Andrée Pelletier, la vedette féminine de son film.

Invitée à participer à la «Quinzaine des réalisateurs» avec *L'homme à tout faire*, son premier effort de mise en scène, Micheline Lanctôt s'est trouvée à ouvrir la Quinzaine à cause d'une annulation de dernière minute du troisième frère Tavani qui devait y présenter son film. La Quinzaine qui se déroule dans une salle parallèle sur la rue d'Antibes, est un événement fort couru par les journalistes européens qui y ont vu pour la première fois *L'empire des sens* et qui y ont découvert les films de Gilles Carle, George Lucas, Martha Meszaros, Werner Herzog, les frères Tavani, etc...

Présenté hier soir devant une salle comble et dynamique qui éclata de rire à plusieurs reprises, notamment lorsque le personnage principal du film parle de déménager à Hull et que les sous-titreurs anglais traduisent Hull par Toronto, *L'homme à tout faire* remporte un honnête succès et ne déçoit personne.

Contrairement à *Fantastica*, le film n'a bénéficié d'aucun battage publicitaire de la part des organisateurs de la Quinzaine tout comme de la délégation canadienne qui regroupe dans cinq suites au Carlton, la SCICC, Cinéma Canada et l'institut québécois du cinéma. C'est d'ailleurs ce qui fait tant rager Micheline Lanctôt et la comédienne Andrée Pelletier. Les deux se plaignent en effet qu'elles ne sont pas assez appuyées dans leurs efforts de promotion. Micheline Lanctôt ne comprend pas pourquoi le gouvernement a refusé de payer le billet d'avion d'Andrée Pelletier et pourquoi il a oublié de faire des affiches d'elle.

L'incident est d'autant plus curieux qu'au mois de mars dernier, la SDICC envoyait Andrée Pelletier à New York pour une session de photos en vue de la publication d'une brochure intitulée «Le Canada en tête d'affiche». La brochure regroupe les cinéfiches de toutes les productions Etco-Productions canadiennes de l'année ainsi qu'une dizaine de photos des têtes les plus connues du cinéma canadien.

Pour la mission à Cannes, la SDICC a fait tirer des affiches spéciales au nombre desquelles on retrouve Carole Laure, Céline Lomez, Steven Lack et Jennifer Dale. Pour d'obscures raisons, la photo d'Andrée Pelletier a été oubliée dans la mêlée alors qu'elle est la seule comédienne du lot avec Carole Laure à avoir un film officiellement sélectionné par le festival de Cannes.

Selon Andrée Pelletier, l'incident est représentatif d'un mépris général de l'industrie du cinéma canadien à l'endroit du Québec et à l'endroit des comédiens. Il semble d'ailleurs à cet effet qu'un fossé idéologique se creuse de plus en plus, et plus particulièrement à Cannes, entre la SDICC, qui pense en termes d'industrie et de commerce et des organismes comme Cinéma-Canada, qui eux pensent en termes de culture et de contenu.

On remarque ainsi cette année que les films canadiens présentés au marché passent presque inaperçus. Les années précédentes, des notes étaient laissées chaque jour dans les casiers de tous les journalistes étrangers, leur rappelant les dates et les heures de projection des films canadiens. Cette année, les notes se font rares et les journalistes silencieux. Les années passées, le marché canadien était de plus, centralisé par le Vox, un théâtre loué par le gouvernement canadien et exclusivement réservé aux films canadiens. Or le Vox a été détruit et les films canadiens sont maintenant présentés aux quatre points cardinaux de Cannes. Tandis que la SDICC cherche à vendre ses co-productions en les faisant passer pour des produits américains, elle néglige les productions québécoises qui n'ont pas de vedettes américaines et qui ne sont pas commercialement rentables sur le marché international.

L'Institut québécois est également sur les lieux pour y faire de la distribution. Jusqu'à présent, sa participation est encore plus discrète que celle de son homologue canadien.

Arborant un chandail sur lequel était inscrit «British Lions», Micheline Lanctôt était la première à faire remarquer les paradoxes de la situation à la presse étrangère. Jumelée en conférence de presse avec le réalisateur d'un film turc intitulé Hazal et présenté également à la Quinzaine, Micheline Lanctôt ne suscita pas de polémiques.

Accueillie timidement par une presse peu loquace, elle parla brièvement de son film et enchaîna sur les difficultés de production dans un Québec sans cesse écrasé par l'éléphant américain. Quelques minutes auparavant, le cinéaste turc, originaire de l'Anatolie, faisait état de ses propres problèmes, autrement plus graves ceux-là à l'intérieur d'une culture répressive et archaïque qui l'avait condamné à neuf mois de prison à cause de son engagement politique. Pour une fois, ce n'est ni le Canada, ni même l'Amérique, mais l'Anatolie, qui vola la vedette aux Québécois.

Les nouvelles orientations de la Société Radio-Canada

par Angèle Dagenais

Le vice-président exécutif et directeur général des services anglais de Radio-Canada à Toronto, M. Peter Hernndorf, a déclaré au cours du colloque de la Fédération des réalisateurs le week-end dernier à Montréal qu'à compter du 4 janvier prochain le téléjournal du réseau anglais *The National* serait reporté de 23 h à 22 h et suivi d'une émission quotidienne d'affaires publiques d'une demi-heure traitant de dossiers, reportages, entrevues spéciaux, de tous les secteurs vitaux d'activité.

M. Hernndorf a par ailleurs annoncé qu'il était dans l'intention de la Société Radio-Canada d'augmenter le contenu d'émissions canadiennes à 85% dans un proche avenir. Pour ce faire CBC déplacera deux heures et demie par semaine (une demi-heure par jour) d'émissions américaines diffusées aux heures de grande écoute — 19 h à 23 h — après 23 h pour éventuellement s'en passer complètement. L'objectif est d'atteindre un contenu canadien de 85% tant sur la première que la deuxième chaîne. À TV2 qui doit entrer en service l'année prochaine, l'auditoire pourra revoir les meilleures émissions de la première chaîne en plus d'un contenu original spécialisé (affaires internationales, économie et finance, monde du travail, sciences, affaires politiques, arts et culture, etc.).

Au réseau français, on apprend qu'une programmation analogue est en train de s'élaborer. Les deux chaînes doivent entrer en fonction simultanément dans le courant de l'année 1981 avec un budget d'environ $250,000. Avec ce budget, qui représente une infime partie du budget glogal de Radio-Canada (un demi-milliard de dollars), la plus grande difficulté, selon un porte-parole de Montréal sera de modifier certaines procédures de travail et d'effectuer un redressement budgétaire car, à toutes fins utiles, la deuxième chaîne n'a pas de budget d'opération. Les nominations des structures de direction de la deuxième chaîne ne sont pas encore faites mais elles sont imminentes. Il est vraisemblable qu'elles émaneront des structures déjà existantes car selon le directeur des relations publiques, Laurent Duval, Radio-Canada ne peut pas se payer le luxe de structures parallèles,. «Il est impensable de scinder, comme en France, les deux chaînes que ce soit aux services français ou anglais». Comme à Toronto, Télé 2 sera un service de soirée transmis par le câble.

Côté anglais, CBC entend injecter un minimum de $2 millions additionnels dans l'achat de produits télévisuels provenant de compagnies de production privées, révélait encore Peter Hernndorf au cours du colloque. CBC accroîtra ainsi dans sa programmation séries et films de long-métrage canadiens. Le réseau anglais entend également stimuler la production d'émissions de qualité provenant des régions du réseau. Vancouver par exemple comporte un important centre de production trop souvent utilisé par des équipes de Toronto qui se déplacent pour échapper aux locaux vétustes et surpeuplés de la Ville-Reine au détriment du personnel de la Colombie-Britannique! Les centres de production régionaux de Radio-Canada se plaignent d'être sous-utilisés et de n'être sollicités que pour produire des émissions de nouvelles régionales et d'affaires publiques. Les régions désirent et ont fait savoir à M. Hernndorf qu'elles veulent mettre leur talent au service d'une programmation plus variée — dramatiques, variétés, etc — mais que le centre de production de Toronto ne leur fait pas suffisamment confiance. Le réseau français a les mêmes doléances à l'égard de Montréal.

Le plan quinquennal de développement de Radio-Canada anglais prévoit également des ouvertures commerciales dans le champ de la télévision à péage, des vidéodisques et même possiblement de l'établissement d'une distribution canadienne sur un câble américain. M. Hernndorf a précisé qu'il se fait suffisamment d'excellentes productions télévisuelles à CBC, à l'Office national du film et à Radio-Canada pour alimenter un canal américain qui se spécialiserait dans ce genre de programmation. Il a précisé que chaque année la Société Radio-Canada vend de plus en plus de programmes canadiens au MIP-TV à Cannes, aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays du monde; l'expertise et le talent canadiens a-t-il ajouté peuvent se comparer avantageusement avec les meilleures productions mondiales. Etant donné la spécialisation grandissante de la télévision américaine l'établissement d'un tel canal n'est pas du tout utopique. De plus, élément non négligeable, il pourrait générer des retombées financières intéressantes.

Avec l'introduction de la télévision à péage que la direction de Radio-Canada considère «inévitable» en sol canadien, on connaît déjà les positions avancées publiquement par les télédiffuseurs canadiens qui souhaitent établir une corporation monopolistique de gestion pour que les immenses profits de cette industrie lucrative (de l'ordre de 30%) tombent aux mains des Canadiens. Radio-Canada après s'être opposé à la télévision à péage pendant cinq ans, s'est résigné à mettre de l'avant ce projet auprès du CRTC en accord avec les autres télédiffuseurs canadiens. Selon M. Henrnndorf, c'est un compromis, car la télévision à péage fera entrer en sol canadien une grande quantité de produits de qualité très médiocre provenant en grande partie des États-Unis, mais les profits générés serviront en retour à produire des émissions de très haute qualité qui dorment sur les tablettes faute de fonds pour les produire.

Enfin, M. Hernndorf souhaite développer un marché des co-productions avec différents pays pour permettre à des projets très coûteux et des séries de prestige de voir le jour. À la télévision, le marché de la publicité est saturé et les gouvernements ont démontré qu'ils ne veulent plus investir davantage de fonds publics dans la société d'État — la croissance réelle de Radio-Canada est négative depuis plusieurs années, rencontrant à peine la hausse du coût de la vie (8% cette année) — de sorte qu'il faut trouver de nouveaux moyens, explique M. Hernndorf d'assurer la survie de la télévision canadienne.

«Gilgamesh», à Trois-Rivières

par Marie Laurier

Si vous passez par Trois-Rivières cette fin de semaine du 16, 17 et 18 mai, vous avez l'occasion de voir au Centre culturel une pièce de théâtre intitulée *Gilgamesh*, de Michel Garneau.

Cette pièce est interprétée par les Nouveaux Compagnons, une troupe d'ardents amateurs de théâtre qui consacrent leurs moments de loisir à apporter dans la région trifluvienne un souffle de culture.

La pièce *Gilgamesh*, qui fut créée par Michel Garneau pour le Théâtre national des étudiants, a déjà été présentée à Montréal, où elle avait connu un grand succès. Il s'agit de l'histoire d'un héros sumérien parti en quête de l'amitié et de l'immortalité, un thème qui rappelle celui des grandes tragédies grecques où le symbolisme se mêle à la réalité de la vie quotidienne.

Le metteur en scène, Reynald Robinson, lui-même acteur de théâtre, a donné le meilleur de lui-même dans la direction d'une équipe de comédiens fervents, même s'ils ne gagnent pas leur vie principalement avec cette forme d'art.

Tous les interprètes de cette grande épopée défendent avec plus ou moins de bonheur des rôles difficiles et exigeants, car il doivent constamment être en alerte, en sautemouton, bondir sur les tréteaux pour intervenir parfois par une seule phrase dans le déroulement de cette pièce originale et d'une très grande profondeur de pensée.

«Pour moi, souligne Reynald Robinson dans le texte du programme, le récit de *Gilgamesh* est un bateau, un bâtiment du coeur et de l'esprit qui glisse sur la mer de l'inconnu.»

C'est en effet une surprise pour le spectateur que de communier avec autant de ferveur et de suspense au déroulement de cette pièce qu'on ne saurait trop recommander aux Trifluviens d'aller voir et aussi aux visiteurs de passage dans cette ville, qu'ils viennent de Montréal, Québec, Hull ou d'ailleurs. Une excellente soirée qu'ils ne regretteront pas mais qui les fera réfléchir, et peut-être bien les distraire des grands discours qu'ils entendent depuis un mois sur le référendum.

Aller voir *Gilgamesh* peut sauver au moins deux bonnes heures de discussion stérile sur l'enjeu référendaire, un moment de répit utile au seuil de ce 20 mai.

Rétrospective du cinéma japonais à l'U. Concordia

Le Conservatoire d'Art Cinématographique de l'Université Concordia présentera à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 juin, 21 longs-métrages japonais dont la plupart sont inconnus en Occident. Cette rétrospective est organisée grâce à la collaboration de Madame K. Kawakita et de la Japan Film Library Council.

Beaucoup de progrès ont été faits pour amener le cinéma japonais en Occident. Des rétrospectives de Kurosawa, Ozu, Mizoguchi ont été présentées et de nombreux articles écrits. Cependant, nous ne connaissons qu'une partie de l'histoire du cinéma japonais. De nombreux cinéastes ont réalisé plus de 100 films dans leur carrière, parfois même 150. Cette rétrospective des «Chefs-d'Oeuvre Inconnus du Cinéma Japonais» doit donc être vue comme une sorte d'avant-première car elle comprend les oeuvres de 21 cinéastes dont beaucoup mériteraient une rétrospective particulière: Naruse, Gosho, Ito, Uchida, Shimazu, etc.

Fait à noter: tous les films seront présentés deux fois à des dates différentes afin que le public, qui a trop rarement l'occasion de voir une telle rétrospective, puisse facilement se rendre à tous les films. Programme et renseignements, 879-4349.

■

Le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales annoncent la création du fichier du spectacle pour la diffusion culturelle à l'extérieur du Québec. Un montant de $200,000 est consacré en 80-81 par le ministère des Affaires intergouvernementales à cette fin. Le fichier du spectacle mis au point par les deux ministères s'adresse à tous les artistes et intervenants québécois du monde du spectacle qui, désireraient offrir leurs productions pour une diffusion à l'extérieur du Québec. D'une part, cette banque de données servira au ministère des Affaires intergouvernementales pour la sélection de projets qu'il désire présenter à l'étranger. D'autre part, les organismes ou individus qui désirent se produire à l'extérieur du Québec présentent régulièrement des projets pour lesquels ils sollicitent le soutien financier du ministère des Affaires intergouvernementales. Les renseignements recueillis par le fichier permettront de répondre plus efficacement et plus rapidement à ces diverses demandes.

PATRICK DEWAERE
ALAIN CORNEAU
SÉRIE NOIRE
18 ANS
Lun. à sam.: 7.20 - 9.30. Dimanche: 1.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

ce soir et demain à l'OSM
13, 14 mai
RAVEL
Concerts Gala
Ce concert est commandité par Bell Canada
Charles Dutoit, chef d'orchestre
Pascal Rogé, pianiste
Pavane pour une infante défunte
Concerto pour piano en sol majeur
Daphnis et Chloé, ballet complet avec choeur de l'OSM
Directeur: René Lacourse
$3.25 à $10.75
Pascal Rogé
POUR INFORMATION 343-5939
Ces concerts auront lieu au CENTRE SPORTIF DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL au 2050 rue Édouard-Montpetit, à 20h30
LES BILLETS DE LA PLACE DES ARTS SONT ACCEPTÉS
Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit directeur artistique

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente
FAUST
Opéra de Charles Gounod
180 ARTISTES EN SCÈNE
Solistes de L'Opéra de Paris
L'Opéra de Vienne et La Scala de Milan
et l'intégrale du ballet
"LA NUIT DE WALPURGIS"
Production du Théâtre d'Avignon
directeur: Raymond Duffaut
Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979
Billets: ~~$10 $15 $20~~ $25 $30
EN VENTE: Ed. Archambault, 500 Ste-Catherine est, Montréal
Trust PVM, Sauvé et Frères
rue St-Hubert, Galeries d'Anjou, Carrefour et Place Laval.
COMMANDES POSTALES à Concerts et Artistes Canadiens, 2090 ouest Sherbrooke, Suite 2, Montréal H3H 1G5
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
En collaboration avec l'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada, la ville d'Avignon et Air Canada.
29 et 31 MAI 19 h 30 2 et 4 JUIN
ORATOIRE ST-JOSEPH
(À l'intérieur de la Basilique)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT
CA PRESSE!
Les clubs 4H du Québec

JE SUIS L'ASSASSIN DE VOTRE FEMME
GÉRARD DEPARDIEU · BERNARD BLIER · JEAN CARMET
POUR TOUS
BERTRAND BLIER
Buffet Froid
GENEVIÈVE PAGE
2e SEMAINE!
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE O 866 3856
12.50, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.20.

L'Académie et l'Ecole Supérieure des Grands Ballets Canadiens
— COURS D'ÉTÉ —
Ballet classique, danse moderne, jazz,
cours à tous les niveaux.
Filles et garçons.
Du 11 au 23 août
(audition de classification le 10 août) OBLIGATOIRE
Dépliants et formules d'inscription sur demande
Renseignements (514) 489-4959
5010, Coolbrook, Montréal H3X 2K9
Permits # 749887 et 749977
Date limite d'inscription le 23 mai

ÉLYSÉE 1 — 39 MILTON / 842-6053
UN SECOND SOUFFLE
18 ANS Adultes
7:30 9:30
ROBERT STACK
ÉLYSÉE 2 — 39 MILTON / 842-6053
la femme flic
14 ANS
Miou-Miou
7:15 9:30
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
POUR TOUS
"Jonathan Livingston le goéland"
DÈS DEMAIN 2e FILM
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY
JONATHAN 7:30.
HAROLD 9:15.
Cinéma 722 0302 3180 rue BELANGER

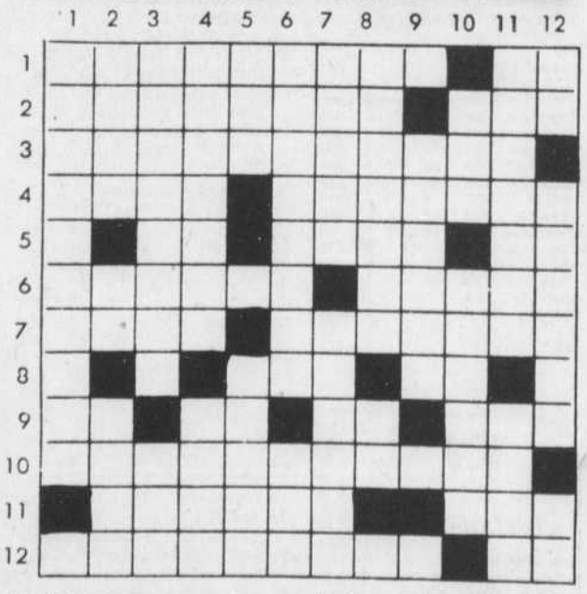
DEPUIS LUTTES ET LURETTES
ce soir au CONVENTUM
1237 sanguinet, 284-9352
de 18 à 22 hres
Débat sur la question nationale avec neuf participants
à 22 hres,
programme culturel ($3.50)
Lancement d'un livre-pliage de Jean Salvaille

Oscar du Meilleur Film Etranger
14 ANS
PALME D'OR FESTIVAL DE CANNES
le Tambour
Le PARISIEN 1
480 STE-CATHERINE O. 866-3856
1:00, 3:30, 6:15, 9:00

les grands enfants
un film de paul tana
"Ça fait longtemps que j'ai vu au cinéma un film québécois aussi sympathique et léger..."
Franco Nuovo, Le Journal de Montréal
"... Gilbert Sicotte s'impose de plus en plus comme un des meilleurs comédiens du cinéma québécois."
Richard Gay, Le Devoir
Ouimetoscope
1204 EST SAINTE CATHERINE 525-8600

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Pour le fumeur. — Fer.
2—Relatif à Adam. — Adresse.
3—Elle nettoie les vêtements.
4—Appelle de loin. — Cas de la déclinaison latine.
5—Lac Supérieur. — Héros légendaire. — Sans vêtement.
6—Met un drain dans une plaie. — Nids des oiseaux de proie.
7—Verbe gai. — Évacuera l'urine.
8—Volonté. — Gadolinium.
9—Adverbe de lieu. — Petit cube. — À moi. — Atome électrisé.
10—Action d'épousseter.
11—Il cherche à surprendre les secrets d'autrui. — Ils.
12—Dehors. — Fer.

Verticalement

1—Église où siège l'évêque résidant.
2—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — D'un verbe gai. — Point de la sphère céleste situé dans la Constellation d'Hercule.
3—En bonne santé. — Au Moyen-Âge, armée.
4—Perte de la mémoire. — Trompé.
5—D'un verbe gai. — Être couché.
6—Grand cercle de la sphère terrestre. — Pronom personnel.
7—Édifice cubique dans lequel les musulmans de distinction se font enterrer. — Mène de nouveau.
8—Débarrassai de la teille. — Astate.
9—Quartier résidentiel de l'ouest de Londres.
10—Adresse. — Exprime par écrit, dans l'ordre voulu, la forme définitive.
11—Arrêter la marche d'une machine. — Germe de vie.
12—Sert à lier. — Charbon servant pour dessiner. — Xénon.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	A	D	I	C	A	L	E	M	E	N	T
2	I	T	E	R	A	T	I	V	E	■	A	I
3	C	H	I	E	N	■	■	A	R	S	I	N
4	I	L	S	■	T	A	B	L	E	T	T	E
5	N	E	T	T	O	Y	E	U	S	E	■	T
6	E	T	E	I	N	D	R	E	■	R	O	T
7	■	E	■	A	N	A	■	R	A	I	R	E
8	A	■	F	R	I	T	E	■	I	L	■	■
9	V	O	L	E	E	■	T	R	E	I	Z	E
10	I	R	E	■	R	A	I	E	■	S	O	N
11	O	E	U	F	■	P	R	I	V	E	N	T
12	N	E	R	O	N	I	E	N	■	R	E	A

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Virginie
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue, "La femme et ses droits" avec Me Marielle Baribeau.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Les enfants du 47A
12.00 Papa, cher papa:
Comédie réalisée par W.G. Stewart.
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
"Cogne la caboche". Entrevue avec l'auteur de ce livre, Gabrielle Poulin. Ce livre raconte le passage de la vie religieuse à la vie laïque de l'auteur, avec ce que cela signifie de doutes, d'angoisse, de culpabilité, de désirs et d'embûches. Également invité, un groupe d'immigrants d'Amérique Centrale.
14.30 Cinéma:
"Le voleur" (Américain 1971) Drame réalisé par William A. Graham, avec Richard Crenna, Angie Dickinson, Cameron Mitchell et H. Hatfield.
16.00 Bobino
16.30 Déclic
17.00 Les Pierrafeu
17.30 La vie secrète des animaux:
"Le trou d'eau africain"
17.55 Période gratuite:
référendum.
18.00 Ce soir
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 La soirée du hockey
22.30 Le téléjournal
23.04 L'opinion
23.10 Téléjournal régional
23.15 Nouvelles du sport
23.25 Rencontres:
Inv.: Placide Gaboury, professeur à l'Université de Sudbury, peintre, compositeur, musicien et interprète. Il est également auteur de "L'homme inchangé", "Les voies du possible" et "Le voyage intérieur".
23.55 Cinéma:
"La longue nuit de 43" (Italien) Film de guerre réalisé par Florestano Vancini, avec Belinda Lee, Gabrielle Ferzetti, Enrico Maria Salermo et Gino Cervi.
1.45 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronigo et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne:
"Vos plantes", "La nutrition", "Médecin de famille".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Au paradis à coups de revolver" (Américain 1969) Western réalisé par Lee H. Katzin, avec Glenn Ford, John Anderson, Carolyn Jones et David Carradine.
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur les incendies"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les mystères de l'ouest
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Le clan Beaulieu:
Textes de Marcel Marin
20.00 Hunter
21.00 Hawaii 5-0
22.00 Shirley
Inv.: Michel Louvain.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Film-O-Dix:
"L'étrangleur de Boston" (Américain 1968) Drame policier réalisé par Richard Fleisher, avec Tony Curtis, Henry Fonda et George Kennedy.
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Fils documentaires
11.00 Readalong. Two plus you. Write on
Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 The Sunrunners
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.45 Les Oraliens
14.00 Passe-Partout
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Les lundis de Pierre Nadeau
Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.
16.30 Reflets de Russie:
"L'usine". La structure sociale de l'Union Soviétique repose sur le développement de l'industrie lourde. Comment les travailleurs russes réagissent-ils face au travail répétitif et au manque d'identité.
17.30 La publicité au Québec
18.00 Les aventures crabuleuses:
La vie des crabes et des créatures vivant dans les profondeurs de la mer.
18.30 Encyclopedia Britannica:
"Le requin-mangeur d'hommes: mythe ou réalité".
19.00 Émission spéciale du Comité du "OUI"
20.00 Recours:
Série d'émissions qui renseigne le citoyen sur les mécanismes administratifs de l'État et sur les moyens dont nous disposons pour nous tirer des impasses administratives. Que peut le protecteur du citoyen lorsqu'on coupe vos arbres... sur votre terrain?.
20.30 L'écran géant:
"Il faut vivre dangereusement". Film français réalisé en 1975 par Claude Makovsky avec Claude Brasseur, Annie Girardot, Sydne Rome, Roger Blin et Mylène Demongeot.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Les quat'z amis". "Des livres pour nous".
10.15 Feuilleton:
"Bergeval et fils".
10.30 Société d'aujourd'hui:
"Être flamande ou wallone en Belgique". Jacques Delaye rencontre huit personnes, flamandes et wallones et leur demande leur point de vue sur le problème luinguistique qui dure depuis toujours.
11.30 Midi-première (variété). Inv.: Jeanne-Marie Sens et Pierre Delanoë.
12.00 Question de temps:
"Des rayons X: on ne les voit pas, on ne les sent pas, mais..." Certaines prescriptions d'examens radiologiques ne sont-elles pas abusives?
13.00 Numéro un:
Inv.: Roger Pierre, Yves Lecoq, Sacha Distel, Ballet Montevecchi, Jean-Marie Proslier, Laurent Rossi et Corinne Le Poulain.
14.00 Connaissance:
"Conrad Killan, prophète du pétrole".
15.00 Télé-série:
"Étranger d'où viens-tu?" avec Jean-Claude Bercq, Stéphane Bouy et Raymond Loyer.
16.15 Actualités régionales:
"Paris, l'Île de France"
7.00 Pour les jeunes:
"Les quat'z amis". "Des livres pour nous.
17.45 Feuilleton:
"Bergeval et fils".
18.00 Société d'aujourd'hui:
"Pour ou contre les châtiments corporels"
19.00 Midi-première (variété). Inv.: Georges Moustaki
19.30 Question de temps:
"Des rayons X: on ne les voit pas, on ne les sent pas, mais..." Cette deuxième émission s'attache à démontrer qu'il est possible d'améliorer l'utilisation des rayons X en utilisant du matériel en parfait état et en formant mieux le personnel soignant qui emploie ce matériel.
20.30 Palmares 80.
Émission de variétés: Sylvie Vartan. Inv.: Thierry Le Luron et Adriano Celentano.
21.30 Connaissance:
"Le brontosaure vous salue bien". En direct du parc Saint-Vrain et du Muséum de l'histoire naturelle.
22.30 Télé-série:
"Étranger d'où viens-tu?" avec Jean-Claude Bercq, Stéphane Bouy, Jean-Pierre Adreani et Monique Lejeune.
23.45 Actualités régionales:
"Paris, l'Ile de France".

6 CBMT

9.00 A thought for Today
9.05 CBC 6 Good morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Coronation Street
12.30 Wicks
13.00 Today from Quebec
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob MacLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.25 Freetime referendum broadcast
19.30 Consumerscope:
"How to choose a pet"
20.00 1980 Stanley Cup
hockey playoffs
23.00 The National
23.32 City Tonight
23.50 The Good Life
24.20 Star chart
24.50 Station Closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk:
"What happens to the victims of crimes?"
13.00 McGowan and Co
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Diff'rent Strokes
20.00 Stars on ice
20.30 Laverne and Shirley
21.00 The stockard channing show
21.30 Taxi
22.00 Hart to hart
23.00 CTV National News
23.34 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"The bridge" (drame 1961) avec Volker Bohner et Fritz Wepper...■
2.00 Sign off

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — Série l'argent: "Comment vivre avec un dollar dévalué" avec Serge Martin 20 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Loikes" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Coal miner's daugher" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Best boy" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The psychiatrist" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 — "Split beaver girls" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le triangle des Bermudes" 12 h 50, 16 h 20, 20 h 00 — "Le commando des tigres noirs" 14 h 35, 18 h 15, 21 h 55.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "L'assistant fait des ravages" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 20 — "Un harem très spécial" 14 h 00, 16 h 35, 19 h 15, 21 h 50.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Black marble" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, "The changeling" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain ,6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30.
BROSSARD II, "Les Borsalini" 19 h 50 — "Le commando des tigres noirs" 21 h 20.
BROSSARD III, "Kramer contre Kramer": 19 h 15, 21 h 15.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Kramer contre Kramer": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "C'est l'apocalypse" 18 h 15, 21 h 00.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Ces adorables victoriennes" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30. — "L'enfer pour Miss Jones" 14 h 30, 17 h 00, 19 h 30, 22 h 00.
CHÂTEAU II, "Frissons" 13 h 30, 16 h 45, 20 h 00 — "Rage" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Justice pour tous" 13 h 15, 17 h 35, 21 h 50 — "L'express de minuit" 15 h 25, 19 h 45.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Alice chez les satyres" 12 h 30, 15 h 20, 18 h 10, 20 h 50 — "Cavale érotique" 13 h 45, 16 h 35, 19 h 25, 22 h 05.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jonathan Livingston le goéland" 19 h 30 — "Harold et Maude" 21 h 15.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Amityville horror" 19 h 05, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Hambourg ville du plaisir" 18 h 50 — "Demoiselles à péage" 20 h 05 — "Les heures brûlantes du plaisir" 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Norma rae" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 50, 20 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Le démon du midi" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Apprentissage à l'école" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45 — "Elles font tout" 13 h 25, 15 h 50, 18 h 15, 20 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Les bons débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — "An actor's revenge" (de Teinosuke Kinugasa, Japon 1935) 20 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Black marble" 19 h 10, 21 h.
COTE-DES-NEIGES II, "Apocalypse now" 18 h 25, 21 h 10.
CRÉMAZIE, 8610 S. Denis (388-4210) — "C'est l'apocalypse" 20 h 00.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Série noire" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Cruising" 19 h 15, 21 h 10.
DORVAL II, "The serial" 19 h 10, 21 h 05.
DORVAL III, "Amityville horror" 19 h 05, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "All that Jazz" 19 h 00, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, — "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Un second souffle" 19 h 30, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, — "La femme flic" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Ces adorables victoriennes" 18 h 00, 20 h 30; "L'enfer pour Miss Jones" 19 h 30, 21 h 55.
GREENFIELD II, — "La trappe aux filles" 18 h 00; "Salut les pourris" 19 h 35.
GREENFIELD III, — "Rage" 18 h 10; "Frissons" 19 h 45.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The psychiatrist" 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 35; "Doctor and his women" 13 h 50, 16 h 35, 19 h 20, 22 h 00.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Superman" 19 h 00; "Tendre combat" 21 h 30.
KENT, 6100 ouest Sherbrooke (469-9707) — "The tin drum" 18 h 25, 21 h 05.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Amityville horror" 18 h 55, 21 h 05.
LA CITÉ II, — "The serial" 19 h 30, 21 h 15.
LA CITÉ III, — "The rose" 18 h 15, 20 h 45.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les chaînes du sang" 19 h 15; "Elle" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "L'enfer pour Miss Jones" 19 h 10, "Ces adorables victoriennes" 20 h 10.
LAVAL II, — "Les passionnées" 18 h 00; "L'initiatrice" 19 h 45.
LAVAL III, — "Jeux d'amour au collège des filles" 18 h 35; "Les passions de Monique" 20 h 10.
LAVAL IV, — "La trappe aux filles" 18 h 00; "Salut les pourris" 19 h 40.
LAVAL V, — "Rage" 18 h 10; "Frissons" 19 h 50.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, — "Ciao, les mecs" 19 h 00; "Le commando des tigres noirs" 20 h 50.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Godsend" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S II, — "Foxes" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S III, — "Little darlings" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S IV, — "Heart beat" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
LOEW'S V, — "When time ran out" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Nos plus belles années" 19 h 35; "Kramer contre Kramer" 21 h 40.
MASCOUCHE II, — "Mon nom est Bulldozer" 19 h 30; "Les oies sauvages" 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Capricorne I" 19 h 15; "Elle" 21 h 25.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Naughty victorians" 12 h 20, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20; "Devil in Miss Jones" 13 h 50, 16 h 35, 19 h 20, 22 h 05.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "L'homme en colère" 19 h 00; "On a volé la cuisse à Jupiter" 20 h 50.
MONTENACH II, — "Hôtel Kleinhoff" 19 h 15; "Justine" 21 h 00.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Lisztomania" (de Ken Russell, GB, 1975) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "Les grands enfants" de Paul Tana. 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Répétition d'orchestre" 19 h 00; "Barry Lyndon" (version française) 20 h 45.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "King frat" 12 h 30, 15 h 35, 18 h 35, 21 h 35; "American nitro" 14 h 10, 17 h 10, 20 h 10.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Moonraker" 19 h 20; "Le champion" 21 h 30.
PARADIS II, — "Les oies sauvages" 19 h 30; "Mon nom est Bulldozer" 22 h 00.
PARADIS III, — "Nous maigrirons ensemble" 19 h 30; "Mourir à tue-tête" 21 h 15.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Ladies and gentlemen, le Québec: "Le jour du Référendum dans la vie de Richard Rohmer" (de Jacques Bensimon, 1979). "Le journal de madame Wollock" (de Gilles Blais, 1979) et "Feu l'objectivité" (de Jacques Godbout, 1979) 19 h 30. "Les vrais perdants" (d'André Melançon, 1978) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Le tambour" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
PARISIEN II, — "Cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, — "Buffet froid" 12 h 50, 14 h 30, 16 h 15, 28 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
PARISIEN IV, 00 "La fille" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 15.
PARISIEN V, — "Et la tendresse bordel?" 12 h 20, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Glida live" 12 h 50, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Emmanuelle Queen of Sados" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Spirit of 70 sex" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "L'initiatrice" 13 h 15, 16 h 35, 20 h 00. "Les passionnées" 14 h 50, 18 h 10, 21 h 35.
RIVOLI II, — "La colline des bottes" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45. "La colère du vent" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 25.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Les sauvages de la moto" 19 h 45 "Les majorettes" 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Mon nom est Bulldozer" 12 h 30, 16 h 40, 20 h 55. "La poursuite infernale" 14 h 50, 19 h 00.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Le mariage de Maria Braun" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Being there" 18 h 30, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Players" 19 h 05 "Starting over" 21 h 20.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Le triangle des Bermudes" 18 h 15, 21 h 50 "Le commando des tigres noirs" 20 h 00.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Ces adorables victoriennes" 18 h 05, 20 h 35 "L'enfer pour Miss Jones" 19 h 35, 22 h 05.
VERSAILLES II, — "Donna Flor et ses deux maris" 19 h 00 "La fille" 21 h 00.
VERSAILLES III, — "Jeux d'amour au collège de filles" 18 h 50 "Amants ardents" 20 h 20.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "La poursuite infernale" 19 h 15, "Mon nom est Bulldozer" 21 h 05.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "A small circle of friends" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "The black Stallion" 12 h 25, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

CINÉ-PARCS

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 30.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Trans-Canadienne, sortie 95 (655-5515) — "Kramer contre Kramer"; "Le privé de ces dames".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, — "Tendre combat"; "Superman".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY, Châteauguay (691-1310) — "C'est l'apocalypse"; "Tueur d'élite".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Amityville horror"; "Mean dog blues".
CINÉ-PARC DOLLARD II, — "Every which way but loose"; "Hooper".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "C'est l'apocalypse"; "Tueur d'élite".
CINÉ-PARC LAVAL II, — "Le commando des tigres noirs"; "Istambul, mission impossible".
CINÉ-PARC LAVAL III, — "Elle"; "Capricorne I".
CINÉ-PARC LAVAL IV, — "Kramer contre Kramer"; "Guerre et passion".
CINÉ-PARC ODÉON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "C'est l'apocalypse"; "Tueur d'élite".
CINÉ-PARC ODÉON II, — "Le commando des tigres noirs"; "Istambul mission impossible".
CINÉ-PARC ST-JÉROME, Autoroute des Laurentides, sortie 44 ouest (861-0659) — "Tendre combat"; "Superman".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15 vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Tendre combat"; "Superman".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Le commando des tigres noirs"; "Le triangle des Bermudes".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, — "Kramer contre Kramer"; "Guerre et passion".

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU, 1200 est, Laurier — Films d'animation et comédies 16mm, 20 h 00.: "Maricoquette" de Esthelle Lebel et "Le funambule".
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Damnée Manon, sacrée Sandra" de Michel Tremblay, avec Sylvie Germain et André Doucet. Mise en scène de Danielle Fichaud. du mer. au lun.: 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry avec Jasmine Dubé et Geneviève Notebaert. Mise en scène: Claude Poissant.
CAFÉ NOOPHERE, 816 est, Ontario (524-4911) — Jeannot Didion, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Circus Gothic" écrit et joué par Jan Kudelka Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est, Rachel (521-4446) — Jean Savard, 20 h 00, 22 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Lancement du libre-pliage de Jean Salvaille, 22 h 00.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Tout seul comme deux" de et avec Pierre Leblanc et Claude Poissant. Mise en scène: Annie Gascon. Relâche mar. mer.
CENTRE CULTUREL CALIXA-LAVALLÉE, 3819 Calixa-Lavallée — La troupe de La Gang de Guybourg présente "En direct de Montréal". 20 h 00. Rens.: 872-3455.
GROUPE LA VEILLÉE, 2281 est, Sainte-Catherine (525-8529) — "Corne-Muse" avec Daniel Baillargeon, Marie-Jacqueline Corbel, Denise Mercier, Julien Poulin et Jean-François Thuot, du jeu. au dim.: 20 h 30.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Le groupe Aquarelle. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre (près du métro Charlevoix) — "Plein-Chant", mise en scène: Jacques Crête. Du mer. au dim.: 21 h 00. Rens.: 931-0695 ou 931-8401.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Joe Pass, guitariste, Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00.
LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène — "George Dandin" ou (le mari confondu) et "Les Précieuses Ridicules", de Molière avec Elisabeth Chouvalidzé, Jacques Zouvi, Gabrielle Mathieu, Alain Gendreau, Serge Dupire, Béatrix Van Til, Jean Rossignol et Jean Daimain. Mise en scène: Jean Dalmain. Mar. à sam.: 20 h 30. Matinées mer. ven.: 14 h 30. A compter du 12 mai la pièce sera présentée en français et en anglais, en alternance.
SALLE POLLACK, 555 ouest, rue Sherbrooke (392-8224) — Steven Lecky, baryton, Céline Dutilly, piano, 20 h 30. Oeuvre Chansons de Schubert, Wolf, Rorem, Duparc.
THÉÂTRE DE L'ILE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "L'École des Femmes" de Molière avec Gilles Provost, Sylvie Houle, Robert Côté, Bernard Assiniwi, Lisette St-Gelais, Jean-Louis Fuys, Lucien Crustin, Daniel Richer. Mise en scène: Raphaël Albani. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'impromptu d'Outremont" de Michel Tremblay avec Rita Lafontaine, Denise Morelle, Monique Mercure, Eve Gagnier. Mise en scène: André Brassard. Mar à ven. 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim: 19 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "L'amour des trois oranges" d'Alexandre Arnoux avec Pierre Thériault, Edgar Fruitier, Michèle Deslauriers et plusieurs autres. Mise en scène: Gilles Pelletier 14 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar. 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Boris Vlan Pokerblues", spectacle de musique et de théâtre avec Judith Chevalier, Alain Fournier, Francisco et Markita Boies. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Ven. sam: 23 h 00. dim.: 15 h 30. Lun., mar.: 21 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Les folleries du samedi soir", comédie légère de Marcel Mithois, avec Andrée Lachapelle, Lenie Scoffie, Gabriel Gascon, Yvon Dumont. Mise en scène: Paul Buissonneau. Du mer au dim.: Pour enfants: "Le cirque de Pantalon" et "Le crocodile s'est échappé" avec Lucie Saint-Cyr, Bernard Meney, Jacques Tremblay. Mise en scène: Paul Buissonneau. Lun. à ven.: 14 h 00. (groupes scolaires).
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Apprends-moi Céline" de Maria Pacome, avec Catherine Begin, Janine Sutto, François Trottier, Louise Deschatelets et Jean Deschênes. Mise en scène de Danièle J. Suissa. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) — "Audience" et "Vernissage" de Vaclav Havel avec Vincent Bilodeau, Robert DuParc, Nadine Marchand, Jean-Marie Moncelet. Mise en scène: Robert DuParc. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
GRAND THÉÂTRE 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) Salle Octave Crémazie — Au salon: Théâtre du Gros Mécano présente "Images à 4". Une création pour les jeunes du premier cycle. Mar., mer., jeu.: 9 h 30 et 13 h 45.
CENTRE NATIONAL DES ARTS Ottawa 1(613)996-5051. Théâtre — "Mère Courage and her Children" de Bertholt Brecht, 20 h 00.

Session d'été

L'INTÉRIORITÉ DANS LA VIE DU CROYANT

L'année 1980 a été déclarée l'année mondiale de l'intériorité. Dans cette perspective, nous avons choisi de présenter, pour la prochaine session d'été, une réflexion théologique sur le thème de l'intériorité dans la vie du croyant. La session se déroulera de la façon suivante.

1. **L'intériorité dans l'Ancien Testament** 1 cr.
par A.-M. Brunet, o.p. et G. Mailhiot, o.p.
- du 3 au 12 juillet (14 hres de cours durant les deux premières semaines de juillet)

2. **Aspects de l'intériorité dans le Nouveau Testament** 1 cr.
par M. Gourgues, o.p.
- du 3 au 12 juillet (14 hres de cours durant les deux premières semaines de juillet)

3. **Retour à soi et présence de Dieu dans les premiers siècles chrétiens** 1 cr.
par J. Marcoux, o.p.
- *Du 14 au 25 juillet (15 hres de cours durant les deux dernières semaines de juillet)*

4. **Les chances de l'intériorité aujourd'hui** 1 cr.
par G. Côté, o.p. et P. Leblond, o.p.
- du 14 au 25 juillet (15 hres de cours durant les deux dernières semaines de juillet)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Collège dominicain de philosophie et de théologie

96, avenue Empress
Ottawa, Ontario K1R 7G2 Tél.: (613) 233-5696, 233-5697

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
31-5-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

SUPERBES MEUBLES ANTIQUES, cause déménagement. Mobiliers de salon et de chambre Louis XV. Divers fauteuils, tapis indien, lampes, bureaux, tables, etc. 849-5650. 17-5-80

PRIVÉ, MEUBLES DIVERS, tapis, antiquités, etc. 489-8562. 16-5-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

À 30 minutes de Montréal, ENCAN TOUS LES DIMANCHES à 1 h. p.m. Marché Antique du Québec (depuis 1975), 358 rue Principale, St-Thomas d'Aquin. Tél.: 1-796-5955. Montréal: 843-5477. Route 20, transcanadienne, sortie 130 nord, (St-Thomas d'Aquin). Bienvenue aux antiquaires et amateurs de vieilles choses, etc... 15-5-80

APPARTEMENTS À LOUER

COIN ST-DENIS & MONT-ROYAL
5 pièces, chauffé, intercom, cuisinière/réfrigérateur, concierge, métro, tranquille, 1er juillet, $250.
288-3353
Après 6h00, 387-0656
20-5-80

LA CITÉ, 3½, $320.00 tout compris. Téléphonez après 6 hrs: 849-8554. 14-5-80

3½, 4½, 5½; non-chauffé. Espaces de rangement. 1860 Tillemont. 384-3858. 16-5-80

CÔTES DES NEIGES (SECTEUR), grands 2½, 3½, propres, équipés,



Ces deux alpinistes contestataires, Edwin Drummond et Stephen Rutherford, redescendent de la statue de la Liberté, dans le port de New York, après y avoir fait une vigile de 24 heures au sommet. Ils protestaient notamment contre l'emprisonnement d'un chef des Panthères noires. Arrêtés à leur descente, ils ont été accusés d'avoir tenu une manifestation illégale et d'avoir endommagé un bien du gouvernement américain.

(Photolaser AP)

Une coalition dénonce la présence à Montréal des «fleurs de l'apartheid»

par André Tardif

Les «fleurs de l'apartheid» ne devraient pas être admises dans la métropole, où elles risquent de gâcher la fête que doit représenter la tenue prochaine des Floralies internationales de Montréal.

La Coalition des organismes non gouvernementaux québécois pour l'interdiction de l'Afrique du Sud aux floralies, en demandant aux trois paliers de gouvernement d'interdire l'accès de ce pays, se réclame de précédents politiques pour appuyer sa requête.

«Le Canada, comme la plupart des pays du monde, a plusieurs fois affirmé son opposition aux politiques racistes de l'Afrique du Sud, déjà exclue d'un grand nombre d'organismes ou de mouvements internationaux», a expliqué hier un porte-parole de la coalition à l'occasion d'une conférence de presse.

L'Afrique du Sud n'a pu participer aux Jeux olympiques de Montréal en 1976, parce qu'elle n'y avait pas été invitée. De plus, 22 pays africains se sont également retirés des Jeux parce qu'un des pays participants maintenait des échanges sportifs avec le régime de l'apartheid. Enfin, en mars 1978, l'Assemblée nationale du Québec votait, à l'unanimité, un boycottage des vins et alcools sud-africains pour s'opposer aux «flagrantes et constantes violations des droits de l'homme» dans ce pays.

«C'est pourquoi on ne peut accepter qu'en 1980, les divers niveaux de pouvoir au Canada, au Québec et à Montréal aient permis la présence de l'Afrique du Sud aux floralies», a-t-il ajouté en précisant que la coalition, qui comprend une vingtaine d'organismes, entend par tous les moyens possibles convaincre les gouvernements de retirer leur invitation.

«La situation est pourtant simple et claire: l'Afrique du Sud, trop heureuse d'utiliser cette tribune internationale des floralies pour afficher une reconnaissance de fait de la légitimité de son régime d'apartheid, sera au Québec dans moins d'une semaine. Et tous nos paliers de gouvernement auront contribué à leur niveau à cette complicité avec le racisme institutionnalisé.»

La coaliation reproche en effet à Ottawa d'avoir invité le gouvernement sud-africain et de permettre l'entrée au pays de visiteurs de ce pays. À Québec, elle reproche d'avoir permis que l'Afrique du Sud soit invitée en ne s'opposant pas à sa venue et en défrayant même une bonne partie des coûts de sa participation.

Montréal, en tant que ville hôtesse, ferait passer son prestige et sa renommée avant toute autre considération, en refusant de se sentir concernée par la présence du régime de l'apartheid. Enfin, on s'explique mal que M. André Boily, commissaire général des floralies, n'ait jusqu'ici rien dit contre la participation sud-africaine.

«Aucune des instances, municipale, provinciale ou fédérale, ne se sent responsable de l'invitation adressée à l'Afrique du Sud, a dit le porte-parole. À écouter nos interlocuteurs, on a fini par croire que personne, ici, n'avait de pouvoir dans l'organisation des floralies.»

La coalition a commencé sa campagne le 24 avril dernier. Mais malgré des télégrammes aux premiers ministres Trudeau et Lévesque ainsi qu'au maire Drapeau et au ministre Garon, de l'Agriculture, ses démarches sont restées jusqu'ici sans réponse.

Par ailleurs, deux autres organismes ont joint leur voix à celle de la Coalition pour dénoncer la présence de l'Afrique du Sud aux floralies: la Commission des droits de la personne du Québec ainsi que les participants du Séminaire hémisphérique sur «la femme sous l'apartheid».

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Les pêches

Le ministre fédéral des Pêches, Roméo Leblanc, estime que le principal problème des années 80 pour l'industrie canadienne de la pêche, c'est d'améliorer la mise en marché. Il a exprimé cette opinion au cours d'une réunion tenue dans la localité terre-neuvienne de Burin. On y a évoqué le conflit opposant Terre-Neuve et Ottawa à propos de la pêche à la morue. Le gouvernement fédéral a juridiction entière sur les pêcheries septentrionales, ce que Terre-Neuve conteste avec une ardeur croissante. Le ministre terre-neuvien des Pêches, Jim Morgan, a déclaré que la province pourrait mieux planifier les prises. M. Leblanc n'a pas émis d'avis sur l'issue du litige.

■ École française

Le conseil du Canton de Tay, siégeant dans la localité ontarienne de Victoria Harbour, a exprimé son opposition à la construction d'une école secondaire pour les francophones dans la municipalité voisine de Penetanguishene. Par trois voix contre une, il a adopté une motion présentée par le conseiller Bruce Tinney, qui a déclaré que les anglophones lui semblent être desservis, puisque tous les avantages vont aux bilingues. Pourtant, dit-il, ne sommes-nous pas dans un pays où les anglophones sont en majorité? Victoria Harbour est situé à 25 kilomètres au nord-ouest d'Orillia.

■ Nudité acquittée

M. Tease, un danseur mâle qui s'était dévêtu à la demande de son auditoire et était accusé de s'être trouvé nu dans un lieu public, a été acquitté hier. Le juge L.E. Dicecco de la Cour provinciale a indiqué que les clientes de la taverne Dundas avaient demandé, en sifflant et en frappant leurs bouteilles de bière sur les tables, au danseur, dont le nom véritable est Ali Hussein Mohammed, de se dévêtir complètement. D'après le juge, lorsque M. Tease s'est exécuté, «les clientes de l'établissement en ont de toute évidence été ravies. La loi semble indiquer que si cela n'offense pas l'auditoire qui le regarde, ce n'est pas obscène», a-t-il déclaré.

■ Go home frog

On a tailladé les quatre pneus et on a peint sur sa voiture: «Go Home Frog». La raison probable? Parce que la voiture porte une plaque d'immatriculation du Québec. Cette plaque a d'ailleurs attiré des sarcasmes à son propriétaire, en traversant l'Ontario et en circulant dans les rues de Calgary. Mais M. David Allen, un anglophone du Québec, a décidé de ne pas quitter son nouvel emploi à Calgary, attendant avec espoir le moment où il pourra avoir des plaques de l'Alberta.

■ Ottawa n'a pas d'argent

A la veille de ses entretiens avec le ministre albertain de l'Energie, M. Marc Lalonde a répété hier qu'Ottawa n'avait pas d'argent pour subventionner des projets énergétiques destinés à réduire la consommation de pétrole au Canada. «Pour contribuer à quelques-uns de ces projets, a signalé le ministre fédéral de l'Energie, il va falloir aller chercher des fonds dans le nouvel accord sur les prix du pétrole.» M. Lalonde, à ce sujet, rencontre une première fois aujourd'hui son homologue albertain Merv Leitch et d'autres rencontres sont prévues en juin. Une entente entre Ottawa et Edmonton doit être conclue avant le 1er juillet. Déjà, pour renforcer sa position dans les négociations, le gouvernement albertain a mis le contrôle de la production de pétrole entre les mains du cabinet.

Une grave sécheresse affecte 220 millions de personnes en Inde

NEW DELHI (AFP) — La rareté de l'eau potable et la pénurie de produits alimentaires, conséquences de l'une des sécheresses les plus graves de l'histoire de l'Inde, touchent environ 220 millions de personnes, soit un tiers de la population, a-t-on appris de sources officielles hier à New Delhi.

Les autorités se sont refusées à chiffrer le nombre de morts causées par la sécheresse, qui a sérieusement réduit les récoltes d'hiver dans les régions traditionnellement pauvres et les plus durement affectées, dans le centre, le nord et le sud-ouest. Dans l'Etat d'Uttar Pradesh, la récolte est réduite de moitié.

Selon un porte-parole du gouvernement de cet Etat, 10,000 villages sont approvisionnés en eau potable et près d'un million de personnes bénéficient d'un programme de «nourriture pour le travail». Par ailleurs 50,000 centres de nutrition ont été ouverts pour les enfants et leurs mères.

Le porte-parole a souligné que les opérations de secours étaient rendues difficiles par le manque de moyens techniques, le manque d'électricité pour faire fonctionner des pompes à eau et l'impossibilité d'affréter des trains pour livrer les céréales des stocks gouvernementaux évalués à 15 millions de tonnes par le ministre indien de l'Agriculture.

Les aides financières des autorités centrales sont de l'ordre de $160 millions, dont une bonne partie reste, selon la presse indienne, entre les mains de fonctionnaires corrompus.

La Colombie-B. affiche complet

VANCOUVER (PC) — Les vacanciers téméraires, qui projettent de visiter cet été la Colombie-Britannique et qui n'auront pas eu la bonne idée de faire des réservations aux différentes étapes de leur périple, risquent d'être hantés, tout au long de leur quête d'un gîte, par la crainte de se buter sur une enseigne affichant «complet», partout où ils tenteront de se loger.

Cette perspective s'annonce encore plus grave pour les imprévoyants, puisque le ministère du Tourisme de la Colombie-Britannique prévoit une augmentation de 15 à 20% du nombre des touristes l'été prochain.

Notre salle d'archives est moins onéreuse que la vôtre.

Que votre loyer soit de $3 ou $15 le pied carré, l'espace utilisé pour garder de vieux documents vous revient très cher. Envoyez-nous votre paperasse: il peut ne vous en coûter que $1 le pied carré.

Dans notre immeuble à l'épreuve du feu, vous ne payez que pour l'espace utilisé. Nous vous fournissons des classeurs économiques, nous vous aidons à classer les dossiers, dressons un inventaire et gardons le tout sur des rayonnages. En cas de besoin, nous retraçons les dossiers très rapidement et 24 heures par jour. Vous pouvez nous envoyer tous vos vieux documents ou seulement vos surplus. Vous économisez en plus de l'espace de bureau, l'achat de classeurs ou de tablettes.

Archivex, c'est simple, logique, économique et souple. Pour tout renseignement, composez 935-2493.

ARCHIVEX
Une nouveauté pour la paperasse.



La base de notre système: la boîte Archivex, simple sûre, méthodique et économique. Achetez-en pour vous ou envoyez-nous les pour entreposage.

POUR LE RÉFÉRENDUM UN BULLETIN DE VOTE DIFFÉRENT

Ce bulletin de vote est différent par son contenu car, pour un référendum, on a à se prononcer sur une question. Cette question, adoptée en français et en anglais par l'Assemblée nationale, est traduite en 8 langues autochtones.

Voici la procédure à suivre pour voter:

À l'aide d'un crayon à mine noire, qui vous sera remis, faites une croix (+), un x (X), une coche (√) ou un trait (—) dans le carré de votre choix en prenant soin de ne pas dépasser ce carré.

Après avoir voté, pliez votre bulletin de vote, montrez au scrutateur ses initiales au verso, détachez le talon et déposez vous-même votre bulletin dans la boîte de scrutin.

Notre rôle est de bien vous renseigner.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples;

cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum;

en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?

The Government of Québec has made public its proposal to negotiate a new agreement with the rest of Canada, based on the equality of nations;

this agreement would enable Québec to acquire the exclusive power to make its laws, levy its taxes and establish relations abroad — in other words, sovereignty — and at the same time, to maintain with Canada an economic association including a common currency;

no change in political status resulting from these negotiations will be effected without approval by the people through another referendum;

on these terms, do you give the Government of Québec the mandate to negotiate the proposed agreement between Québec and Canada?

OUI YES ☐

NON NO ☐

Référendum 80

Le Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections du Québec, M. Pierre-F. Côté, C.R., nommé à ce poste par l'Assemblée nationale suite a une résolution approuvée à l'unanimité des membres de l'Assemblée, a la responsabilité de surveiller l'exécution de la Loi sur la consultation populaire (Référendum) sauf à l'égard des dispositions concernant le financement des comités nationaux.